

U d' / of Ottawa



39003002826443

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

NOMS DE FAMILLE

NORMANDS



NOMS DE FAMILLE
NORMANDS

ÉTUDIÉS

DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA VIEILLE LANGUE

ET SPÉCIALEMENT AVEC LE DIALECTE NORMAND

ANCIEN ET MODERNE

par

HENRI MOISY

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE
ET DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE



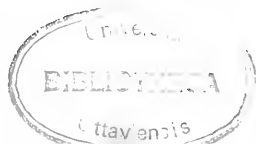
PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE ÉDITEUR

LIBRAIRIE A. FRANCK

Rue Richelieu, 67

—
1875



Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.
(Bulletin , t. VII supplémentaire.)

CS
2699
.N6M6
1875

INTRODUCTION.

Pendant plusieurs siècles, il fut généralement d'usage chez les peuples chrétiens, de ne porter d'autre nom que celui donné au moment du baptême.

Cette habitude se conserva en France jusqu'au VIII^e siècle. En 732, Charles, duc d'Austrasie, à la suite de la bataille de Poitiers, reçut de la voix publique le surnom de *Martel*, parce que, dans la mêlée, il avait été remarqué assommant avec un *martel* ou masse d'armes un grand nombre d'ennemis. De même, son fils Pépin, à cause de sa petite taille, fut nommé *le Bref*. Ses successeurs reçurent aussi, si ce n'est de leur vivant au moins à une époque rapprochée de leur mort, des surnoms empruntés à une particularité morale ou physique de leur personne. Ce furent *Louis-le-Débonnaire*, *Charles-le-Chauve*,

Louis-*le-Bègue*, Charles-*le-Simple*, etc. Plus tard, le fils de Hugues-*le-Blanc*, Hugues-*Capet*, fut ainsi surnommé, parce qu'il porta le premier une coiffure appelée *capet*. Notons en passant qu'aujourd'hui encore, en patois normand, *capet* se dit journellement pour chapeau.

Cependant, à l'époque dont nous venons de parler, l'usage général des surnoms n'existait pas encore : il ne fut admis alors que pour quelques personnages historiques, et ce ne fut que beaucoup plus tard, comme on va le voir, que des sobriquets semblables furent employés comme noms de famille.

Vers le XII^e siècle, quelques propriétaires et seigneurs féodaux commencèrent à ajouter à leur nom de baptême, celui de la terre qu'ils possédaient. De là, la particule dite nobiliaire, qui rattacha le nom patronymique au nom de la seigneurie.

Quant aux serfs et aux vilains, longtemps durant le moyen âge, on les désigna par leur nom de baptême, associé à celui de leur père : *Willelmus filius Eudonis*, *Rogerus filius Johannis*, *Stephanus filius Gaufridi* (1) ; ou encore à celui d'un frère : *Jordanus frater Engeranni* (2) ; quelque-

(1) V. charte, du milieu du XII^e siècle, citée par M. L. Delisle dans ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge* (Evreux, A. Hérissey, 1851), p. 143.

(2) V. autre, du même siècle, *ibid.*, p. 269.

fois même à la profession d'un oncle : *Willelmus nepos presbyteri* (1).

Il en fut ainsi jusqu'au XIII^e siècle , époque vers laquelle au nom de baptême, on commença à ajouter des surnoms : *Osber dictus Miles* , *Willelmus dictus Magister* , *Johannes dictus Rex*, *Hugo dictus Bos* (2).

Mais le surnom , par la force de l'usage , acquit une telle notoriété , qu'il ne tarda pas à perdre son caractère. Ce fut alors qu'il finit par devenir un véritable nom de famille, et qu'à ce titre il passa des individus à leurs enfants , puis à leurs familles, et qu'il servit enfin à distinguer celles-ci les unes des autres.

Ces surnoms eurent les origines les plus diverses (3).

Il y eut ceux empruntés :

(1) V. document, du milieu du XIII^e siècle, *ibid.*, p. 675.

(2) V. autre, de la même époque, *ibid.*, p. 674, 675, 676 et 684.

(3) Nos recherches sur les anciens noms de famille normands ont été très-circonscrites ; ceux qui vont être indiqués dans les nomenclatures suivantes ont été puisés à deux sources seulement : l'une, est le savant ouvrage de M. L. Delisle, déjà cité, et l'autre, le *Cartulaire de l'Evêché de Lisieux*, ms. in-folio, appartenant à la ville de Lisieux. Les noms recueillis dans le livre de M. Delisle se rencontrent à la page de ce livre, indiquée à la suite de chaque nom, et ceux trouvés dans le *Cartulaire*, au folio du manuscrit, porté après chacun des noms qui en proviennent.

A la *profession* : Johannes Jugloor , p. 673 ; Radulfus Tuevaque , p. 164 ; Odo Textor , p. 682 ; Richier le Tumbeour , p. 721 ; Marie Lescoillecat , p. 698 ; Johannes Carpentarius , p. 675 ; Eudo Faber , p. 673 ; Ricardus le Quaretier , p. 678 ; Robin le Queu , p. 723 ; Durandus le Fornier , p. 689 ; Guillot le Porchier , p. 727 ; Nicholaus le Cordier , p. 674 ; Jouhan l'Arquier , p. 293 ; Odo le Telier , p. 686 ; Jehan le Caron , p. 707 ; Jehan le Parmentier , p. 695 ; Jehan le Quillor , p. 145 ; Colin le Potier , p. 293 ; Guillot le Boucher , p. 454 ; Jehan le Tonnelier , p. 293 , etc.

Petrus le Moustardier , f^o 17 ; Guillaume le Feutrier , f^o 50 ; Jehan le Jugleur , f^o 52 ; Thomas le Marquant , f^o 17 ; Jean le Messagier , f^o 118 ; Guillaume le Cangeur , f^o 112 ; Johannes le Perdrier , f^o 17 ; Guillaume le Trencheur , f^o 74 ; Vincent Bremen , f^o 54 ; Regnault le Vachier , f^o 43 ; Petrus le Merchier , f^o 18 ; Pierre le Maignan , f^o 46 ; Guillermus le Meletier , f^o 17 ; Johannes Feurier , f^o 18 ; Jaquet le Portier , f^o 50 ; etc. (1).

(1) Au XIV^e siècle , l'idée de la profession à laquelle un individu avait emprunté son nom , restait toujours tellement dominante que , quand on parlait de deux personnes portant le même nom , de deux frères , par exemple , on indiquait ce nom sous la forme plurielle . Ainsi , l'on trouve dans un acte du 21 juillet 1321 (*Cart. de Lis.* , f^o 12) : « In quadam pecia terræ quam tenent Henricus et Radulphus *les Feivres*. » — « In domibus , terris et jardinis heredum Ricardi , Colini et G. *les Potiers*. » — « In domo Colini et Johannis *les Mières* (les médecins). »

A la *condition sociale* : Guimondus Liber Homo, p. 674 ; Wimont Franc Home , p. 681 ; Robertus le Vilain, p. 136 ; Ricardus Paisant , p. 677 ; Guillaume le Vassal , p. 715 ; Ogerus Clericus, p. 677 ; Robertus Prepositus, p. 675 ; Rogerius Vaslet, *ibid.* ; Hugo le Chevaler, p. 164 ; Perrot Bachelor, p. 724 ; Laurens le Vavasseur , p. 454 ; Robertus Magister, p. 194 ; Rogerus le Baron (mari), p. 151, etc.

Cardin le Bourgois , f° 113 ; Johannes le Visconte , f° 17 ; Raoul le Vavasseur , f° 84 ; Guillaume le Villain , f° 74 , etc.

A la *nationalité* : Guillemot Anglicus, p. 673 ; Michel le Franceis (en dialecte de l'Ile-de-France, le *François*), p. 716 ; Thomas le Brethon, p. 184 ; Jehannotin le Normant, p. 454, etc.

Guillermus le Caucheys, f° 17 ; Colinus Falesæ, f° 18 ; J. le Tur, f° 22 ; Jean d'Irland, f° 51 ; Jean Galloys, f° 74 ; Gautier le Picart , f° 85 ; Guillaume Costentin, f° 60 ; Benoist du Maine , f° 37, etc.

A la *personne physique* : Jehannin Gorge d'Oue, p. 456 ; Pierrez Bel Effant , p. 702 ; Thomas Noir dos , p. 145 ; Ricardus Albus , p. 682 ; Radulfus Rufus , p. 689 ; Rogierus Rubeus , p. 181 ; Ricardus le Sor, p. 674 ; Raoul le Canu, p. 293 ; Radulphus Calvinus , p. 143 ; Herveus Corvum Cornu, *ibid.* ; Willelmus Magnus, p. 689 ;

Ricardus Parvus , p. 678 ; Robertus le Gras , p. 674 ; Odo Masculus , p. 677 , etc.

Colin Bonnechière (bon visage), f° 37 ; Clemens Bel Hoste, f° 18 ; Guillaume Noire Pel, f° 13 ; J. le Velu, f° 15 ; Ricardus le Pelé, f° 18 ; Colinus Flori (blanc de cheveux et de barbe), *ibid.* ; Robert Cauvin, f° 27 ; Robert le Sec, f° 15 ; Florent la Gresse, f° 22 ; Philippus Cabochart, f° 18 ; Jean Eschallart, f° 54 ; Richart le Greslé, f° 46 ; Jean le Muet, f° 47 ; Pierre le Borgne, f° 35, etc.

A la *personne morale* : Herveus Dure fidei , p. 678 ; Robertus Iratus (en patois normand *le Herre*), p. 686 ; Willelmus Probus Homo, p. 674 ; Jacobus Eleemosinarius , p. 677 ; Willelmus Bruisemoralle , p. 687 ; Radulphus Tornemenu , p. 674 ; Willelmus Sapiens , p. 685 ; Robin Amatus, p. 678 ; Petrus le Cointe, p. 164 ; Robin le Guerrier, p. 454 ; Guillaume Duredent, p. 723 ; Willelmus Mordant , p. 144 ; Ricardus Beivin , p. 690 ; Willelmus Poussemie , p. 686 ; Richard Maudit , p. 725 ; Jehan Maulfferas , p. 455 ; Ysebes le Marié , p. 145 ; Oliverus Gener, p. 682 ; Johannes Nepos , p. 686 ; Guillaume l'Ainsné , p. 221 , etc.

Nicolaus Trop as femes, f° 18 ; Regnault le Riche clerc, f° 52 ; Guillermus le Forbeor, f° 17 ; le Licquerre , f° 84 ; Guillermus Ahane, f° 18 ; Radulphus Fait nient, *ibid.* ; Ricardus Lisnel (l'isnel, le prompt), f° 17 ; Jean Bonenfant, f° 13 ; Thomas

le Devin, f° 15 ; Jean Falluart (le conteur de *falues*, d'histoires faites à plaisir), f° 23 ; Robin le Doulx, f° 55 ; Colinus le Goulu, f° 18 ; Robert de Maudestour, f° 48 ; Jean Mauvoisin, f° 71 ; Colas Patouin (le sale), f° 94 ; Colin Flambard, f° 21, etc.

Au lieu d'*habitation* ou à son voisinage : Hugo de Ultra aquam, p. 674 ; Alexander de Frigido Vico, p. 258 ; Robertus de Campis, f° 675 ; Aalart de Molendino, p. 688 ; Willelmus de Monasterio, p. 686 ; Guillelmus de Gardino, p. 164 ; Hugo de Ponte, p. 686 ; Robertus de Puteo, p. 131 ; Rogerus et Radulphus de Quemino, *ibid.* ; Guillelmus et Radulphus de Mara, *ibid.* ; Robert de la Planque de Tornebuc, p. 725 ; Colin de la Mote, p. 727 ; Symon des Prez, p. 293 ; Michiel de l'Orme, p. 702 ; Colet de la Ruele, p. 698 ; Richard des Valées, p. 727 ; Robin du Mont, *ibid.* ; Guillaume du Castel, p. 293, etc.

Jean de Vaucheulles (du vallon), f° 13 ; Laurent du Douet (du ruisseau), f° 114 ; Cardin d'Auge, f° 13 ; Jean des Quesnes, f° 76 ; Johannot du Houx, f° 52 ; Jean des Boulets (bouleaux), f° 22 ; Martin du Feugueray (de la fougeraie), f° 9 ; Colin de Belleau, f° 13 ; Durant de la Roque, f° 40 ; Thibaut de la Varende (garenne), f° 13 ; Oliverius Dehors la porte, f° 17, etc.

Au *vêtement* : Galterus Capel, p. 675 ; Capa ferrea, p. 688 ; Johan Cauchart, p. 726, etc.

Robinet Capperon, f^o 13; Pierre Cauchon, f^o 50, etc.

Au *règne animal*: Jacobus le Cat, p. 151; Thomas Vaque, p. 723; Willelmus Torel, p. 652; Robertus Bos, p. 682; Helyas Vitulus, p. 681; Mychael Caval, p. 151; Colin l'Asne, p. 145; Ragnaut le Mouton, p. 145; Vincentius le Buffle, p. 151; Jehan le Porqueret, p. 457; Jehan Gorrey, p. 145; Martinus Lupus, p. 680; Osbertus Cervus, p. 678; Jehan la Pie, p. 460; Guerout l'Aloe, p. 682; Rogerius Faucon, p. 678; Philippus Moignot, p. 151; Matheus le Gal (le coq), p. 164; Guillemot Coulombel, p. 455; Symon Perdrix, p. 194; Jaquet le Verdier, p. 454; Thomas Evete (l'abeille), p. 145, etc.

Vincent le Cucu (le coucou), f^o 28; Richard l'Espec (le pivert), f^o 9; Jean Oriault (loriot), f^o 57; Jaquet la Grue, f^o 28; Jean le Mauvis, f^o 45; Rogerin Pinchon, f^o 136; Jean Pourcel, f^o 87; Petrus le Mulot, f^o 17; Johannes Goupil (renard), *ibid.*; Jean Belin (mouton), f^o 77; Colin Louvet, f^o 47; Robin Tesson (blaireau), f^o 21; Rogerius Cabot, f^o 17, etc.

Au *règne végétal*: Jehan Chouquet, p. 723; Etienne Chouquetel, p. 695; Richard Chardon, p. 728; Guillelmus Branche, p. 151, etc.

Ricardus le Merisier, f^o 18; Guillemain Fourment, f^o 34; Pierre Cardonnel, f^o 38; Colin

Fresnoye, f° 52; Jean Rachine, f° 38; Eudolotus Festu, f° 18, etc. (1).

Au moyen âge, comme maintenant encore, il était d'usage, en Normandie, de désigner une femme, mariée ou veuve, par le nom de famille de son mari, en donnant une désinence féminine à ce nom et en substituant à l'article masculin, l'article féminin. Le même mode d'ap-

(1) Beaucoup de noms compris dans les nomenclatures qui précèdent se rencontrent encore aujourd'hui en Normandie.

Il en est d'autres appartenant aux mêmes catégories, qu'on y trouve aussi et dont nous allons citer quelques-uns, en adoptant une classification semblable :

Profession : Lebedel, Lemessier, Lecoustellier, Lesénécal, Lesueur, Lebailly, Mouillefarine, Thubeuf, Porteboscq, Cuvelier, etc.

Condition sociale : Lefranc, Levasseur, Damoisel, Lescuyer, Chefdeville, Lebert, Lesergent, Lepage, etc.

Nationalité : Lepoyetevin, Legallois, Ledanois, Langevin, Danjou, Décosse, Dorléans, Defrance, Manceau, Flamand, Romain, etc.

Personne physique : Blanguernon, Piedfort, Piéplu, Piednoir, Dopley, Follebarbe, Grosseteste, Courtaut, Bellœil, Brafin, Groscol, Rincourt, Ledentu, Lebel, Lehérissey, etc.

Personne morale : Bonfils, Malfilastre, Cheradame, Charmeux, Gaillard, Prentout, Pertout, Doucerain, Lemeilleur, Lepreux, Luzurier, Bellamy, Léveillé, Legaland, Bonvoisin, etc.

Habitation : Horlaville, Surlemont, Dubreuil, Dubosc, Surtouques, Duhamel, Desvaux, etc.

Vêtement : Courdemauche, Chausseblanche, Clapedelaine, Malcappe, Tirloque, Aubé, etc.

Règne animal : Laignel, Blancagniel, Piédagnel, Lechevrel, Lebouc, Ledain, Loisel, Lestournel, Lautour, Lacaille, Coulon, Mézange, Papillon, etc.

Règne végétal : Graindorge, Genetz, Aveline, Lys, Laviolette, Lozier, Lérable, Larose, Olivier, Millet, Peirier, etc.

pellation s'appliquait pareillement aux femmes célibataires : Asceline la Fornièrre, p. 687 ; Filius à la Jugleresse (sorcière), p. 681 ; Gaultière la Hauvillette , p. 453 ; Rohes la Caretière, p. 674 ; Johanne la Collouesse , p. 695 ; Petronille la Paumièrre , p. 689 , etc. — Christiana la Verrière, f° 17 ; Agnès la Despensière ; f° 34 ; Coleta la Monière, f° 18 ; Matillidis la Fauquette , f° 17 ; Rogière la Saunière, f° 18 ; Collette la Hericière, f° 73 ; Auberada la Saynière (la marchande de sain) , f° 17 , etc.

Telle est, sans aucun doute, l'origine des nombreux noms de famille que l'on rencontre en France, sous une forme féminine : *Lamartine*, *Larousse*, *Ladouette*, *Lamauve*, *Bonnescœur*, *Thomine*, *Guillemette*, *Gillette*, *Eudine*, *Colette*, etc.

L'on doit donc supposer que le premier auteur connu des familles dans lesquelles se rencontrent des noms semblables, était un enfant illégitime, qui n'a pu dès lors transmettre à ses descendants d'autre nom que celui de sa mère.

L'on ajouta aussi parfois au nom de baptême, comme dénomination particulière à l'individu, le nom d'un objet quelconque. Ce fut, par exemple, celui de l'arme ou de l'instrument dont il faisait le plus fréquemment usage : *Lespée*, *Lance*, *Carel*, *Bellehache*, *Lancevelée*, *Ledart*, etc. ; *Bourdon*, *Houlette*, *Boissel*, *Ladrague*, *Rabot*, etc.

Beaucoup de noms de baptême sont aussi restés noms de famille : tels sont ceux de Simon, Benoît, Eudes, Germain, Jehan ou Jehenne, Laurent, Bernard, Marc, Marcel, Godefroy, André, etc.

La plupart des noms patronymiques, et en particulier ceux empruntés à la personne physique ou morale et au règne animal, ne furent, dans le principe, que de véritables sobriquets.

Ces sobriquets s'appliquèrent plus spécialement aux classes populaires.

Les noms bourgeois généralement se rattachèrent plutôt aux professions.

Quant aux paysans, ils furent le plus souvent désignés par la localité qu'ils habitaient.

C'est ainsi, par exemple, qu'au nombre des serfs tenanciers d'un domaine que possédait au XIII^e siècle l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à Verson et à Bretteville-sur-Odon près Caen, l'on voit figurer, dans l'état des revenus de ce domaine, reproduit par M. Delisle, ceux dont les noms suivent : Willemus de Bavent, p. 673; Gaufredus de Baute, Willelmus de Carpiquet, Osber de Bolon, Robertus de Bitot, p. 675; Robertus de Vernai, Thomas de Hoga, p. 676; Germanus de Torigné, p. 678; Poincelin de Mondrevilla, p. 680; Tustenus de Moen, Willelmus de Barra, p. 682; Ricardus de Marcelet, p. 685; Willelmus de Ardena, p. 687, etc.

A cette époque, comme l'on voit, l'usage de la particule *de* n'était pas toujours un indice de noblesse. Aussi n'est-ce pas, sans doute, sur la longue liste des vilains de Verson et de Breteville, que l'antique famille de La Rochefoucauld-Bisaccia est allée chercher l'un des fondateurs de sa maison, quoique parmi ces vilains il s'en rencontre un, nommé *Henricus de Bisacia* (de la besace), p. 674.

L'on trouve d'ailleurs dans les inventaires, dressés en 1307, du mobilier des Templiers du Bailliage de Caen, reproduits aussi dans l'ouvrage de M. L. Delisle, les énonciations suivantes qui, s'il pouvait subsister quelques doutes à cet égard, seraient de nature à les dissiper :

« Thomas de Ballerry (et) Thomas Vaque sont garde (gardiens) d'une charue et deu herneis. Giefroy de Semilly est portier de la maison (p. 723). »

« Johan de Reniermesnil, Johan Hagueis... sont bouviers; Johan de Longues, Guillaume le Goiz, Johannot de Longues, sont vachiers et berquiers (p. 724). »

« Ce sont les noms de la mesnie et des sergens (*servientes*), qui sont demorez en ladite maison : ... Colin de la Mote et Johannot de Raugie, pour le herneis; Guillot le Porchier et Richard des Valées, pour la charue; le Ruille, qui est en la forest avec les pors; Robert, le berquier, etc. (p. 727). »

Lorsque les surnoms ou sobriquets furent définitivement acceptés comme dénomination de certaines familles, le nom primitif, c'est-à-dire le nom de baptême, devint ce que l'on appela le prénom (*præ nomen*), ou celui qui précédait le nom de famille.

En Italie, cependant, le nom de famille s'appelle toujours le surnom, le *cognome*; le nom de baptême ou le nom de patron est resté le *nome*.

Les souverains, comme les évêques, ont conservé l'ancienne habitude de ne signer que leur nom de baptême, qui est en effet le vrai nom de la personne.

Avant l'ère chrétienne, chez les Romains et chez les Grecs, existait aussi l'usage de désigner les individus et les familles, non-seulement par des noms patronymiques, mais aussi par des prénoms et des surnoms.

« Le premier des noms, dit Plutarque, que portoient les Romains, comme Caius, estoit leur propre; le second, comme Martius, estoit le nom de la famille et maison, et le troisieme estoit un surnom, qui se donnoit ou pour quelque acte ou quelque adventure notable, ou pour quelque marque de la face et forme du corps, ou pour quelque vertu. Ne plus ne moins que les Grecs anciennement imposoient aussi des surnoms aux princes, tirez ou de quelque acte memorable,

comme quand ilz en ont nommé quelcun Soter ou Callinicos, c'est à dire sauveur et victorieux ; ou de quelque marque apparente au visage ou en la personne , comme Physcon et Grypos , c'est à dire ventru ou qui a le ventre grand et le nez aquilin ; ou de quelque vertu , comme Evergetes et Philadelphos, c'est à dire bienfaiteur et aimant ses freres ; ou de la felicité comme Eudæmon , c'est à dire l'heureux. Car , ainsi fut surnommé le second des Battus. Et y a eu des roys à qui est demouré pour surnom le brocard de quelque moquerie , comme à l'un des Antigones, qui fut surnommé Dason, c'est à dire qui donnera , pour ce qu'il promettoit tous jours et jamais ne donnoit ; et l'un des Ptolemées qui fut appelé Lamyros , c'est à dire plaisanteur et babillard. Et de ceste façon d'imposer les noms pris de quelque traict de moquerie , les Romains en ont plus usé que nulz autres. Comme il y eut un Metellus qui fut surnommé Diadematus, c'est à dire le bandé, pour ce qu'il porta longuement un bandeau à l'entour de sa teste , à cause d'un ulcere qu'il avoit au front. Et en eut un autre de la mesme famille qui fut appelé Celer, c'est à dire prompt, à cause qu'en bien peu de jours après la mort de son pere , il feit veoir au peuple des combats de gladiateurs, c'est à dire d'escrimeurs à oultrance , dont on trouva l'appareil , pour la briefveté du temps , admirable. Les autres ont eu des surnoms tirés

de quelque accident de leur naissance. Comme encore, jusques aujourd'huy, ils appellent Pro-culeius celuy qui naist, son pere estant absent en voyage loingtain, et Posthumius celuy qui naist après la mort de son pere. Et, quant de deux freres jumeaux, l'un meurt et l'autre survit, le survivant s'appelle Vopiscus. Aussi imposent ilz bien souvent des surnoms pris de quelque marque et accident du corps, comme Sylla, c'est à dire couperosé; Niger, noir; Rufus, roux; Cœcus, aveugle; Claudius, boiteux. »

Vie des Hommes illustres. — Coriolan, XV. Trad. d'Amyot.

Nous espérons que l'étude à laquelle nous nous sommes livré sera susceptible, en dehors de son objet spécial, d'offrir un certain intérêt aux philologues. Elle nous a fourni, en effet, l'occasion de faire connaître quelques-unes des formes de notre ancienne langue et en particulier un certain nombre de celles du vieux dialecte normand, considéré par nous comme ayant été le dialecte primordial de la langue d'oïl, et comme ayant, à ce titre, contribué, pour la plus large part, à la formation de notre langue nationale. Nous nous bornons à énoncer ici cette opinion, à l'appui de laquelle il nous sera peut-être permis un jour d'apporter des justifications suffisantes. Mais ne serait-ce pas le cas de répéter ici avec un de nos vieux trouvères normands :

Maintes ovres sont comencies,
Qui sovent sont entrelessies ;
Dex me doint si ceste achever,
Qu'à dreit port puisse ancre giter !

BÉNOÏT DE SAINTE MORE, *Roman de Troie*, v. 14871.

Tous les noms, sans exception, compris dans ce recueil, ont été relevés, ou parmi ceux qui nous étaient personnellement connus comme appartenant à des familles habitant la Normandie, ou dans divers recueils d'adresses, tables d'actes publics, listes électorales, etc., tous exclusivement normands.

Nous sommes bien loin d'affirmer cependant qu'on ne retrouvera aucun de ces noms en dehors de la Normandie ; il n'est pas douteux, au contraire, que beaucoup d'entre eux se rencontrent dans toute la France et particulièrement dans les contrées avoisinant la Normandie.

Nous ne dirons pas davantage que nous avons recueilli tous les noms de famille normands, susceptibles d'offrir quelque intérêt philologique. Mieux que personne, nous apprécions les lacunes nombreuses que doit renfermer ce travail, n'ayant pu étendre nos recherches au-delà de certaines limites forcément restreintes.

L'on sait de quels écueils sont entourées les recherches étymologiques. Lorsqu'il s'agit de remonter d'une forme altérée à la forme exacte, souvent plus d'une solution peut être proposée.

Autant que nous l'avons pu, nous avons indiqué les variantes étymologiques qui nous ont paru admissibles. Quelquefois aussi nous avons rejeté celles que nous n'avons pas cru suffisamment justifiées. Il en est assurément bon nombre, parmi celles que nous avons proposées, qu'une critique plus sûre que la nôtre devra à son tour écarter. Le croire est, de notre part, un acte de modestie très-sincère. Nous nous estimerions très-heureux cependant si nous étions parvenu à attirer, sur ce sujet, l'attention des personnes compétentes, et à provoquer de leur part une étude plus complète des questions que nous avons soulevées.

OUVRAGES

AUXQUELS ONT ÉTÉ EMPRUNTÉS LES TEXTES EN PATOIS
NORMAND, CITÉS DANS CE LIVRE.

L'on n'a pas jugé utile de donner ici la liste des ouvrages appartenant à l'ancienne langue, dans lesquels ont été puisés aussi de nombreux exemples, ces ouvrages étant généralement connus.

La Friquassée crostestyllonnée des antiques modernes, chansons, jeux et menu fretel des petits enfans de Rouen, tant jeunes que vieux, que grands, que longs, que gros gresles, de tous estats et plusieurs autres, etc. — Rouen, Abraham Cousturier, 1604. Petit in-8°.

La Muse normande ou recueil de plusieurs ouvrages facecieux en langue purinique ou gros normand, recueillis de divers autheurs, par David Ferrand. — Rouen, David Ferrand, 1625-1651. Petit in-8°.

La Muse normande de Louis Petit, de Rouen (1658), publiée par M. A. Chassant. — Rouen, Le Brument, 1853, in-8°.

Le coup-d'œil purin. — Rouen, 1773, in-8°.

La Campenade, poème héroï-comi-burlesque, suivi de la Foire d'Etouvy et du Rendez-vous du

départ, comédie en deux actes , par M. Lalleman. — Vire, Adam, 1820, in-8°.

L'Évangile selon Saint Matthieu, traduit en patois normand de Guernesey, par M. Métivier. — Londres, Strangeways et Walden, 1863, in-12.

Les œuvres poétiques, en patois percheron, de Pierre Genty. — Paris, Aubry, 1863, in-18.

Rimes et poésies jersiaises de divers auteurs, réunies et mises en ordres par M. A. Mourant. — Jersey, Philippe Touzel Falle, 1855, in-18.

Rimes guernesaises, par un câtelain. — Londres, Simpkin, Marshall et C^{ie} (sans date), in-18.

Souvenirs et impressions de voyage de Maît' Jacq' à Rouen. — Rouen, Cagniard, 1867, in-18.

Dictionnaire franco-normand ou Recueil de mots particuliers au dialecte de Guernesey, par M. Métivier. — Londres, Williams and Norgate, 1870, in-8°.



ERRATA.

P. 15,	4 ^e l.,	à parei ler	substituer	pareiller
P. 21,	1 ^{re} l.,	à auss	"	aussi
P. 32,	9 ^e l.,	à diminutif du	"	diminutif de
"	13 ^e l.,	à terrain	"	terroir
P. 36,	24 ^e l.,	à diœcesis	"	diœcesis
P. 40,	17 ^e l.,	à boullon	"	bouillon
P. 41,	8 ^e l.,	à bourde	"	bourdes
"	10 ^e l.,	à bourde ou fouar	"	bourde au fouar
P. 47,	2 ^e l.,	à Charlem à Jérus	"	Charlem. à Jérus.
P. 104,	6 ^e l.,	à se disait	"	se dit
P. 117,	2 ^e l.,	à ce nom	"	ces noms.
P. 124,	23 ^e l.,	après ESPIKOIS	supprimer	la virgule.
P. 161,	14 ^e l.,	à Guillain	substituer	Ghillain.
P. 182,	18 ^e l.,	à il se cache	"	ils se cachent
P. 185,	3 ^e l.,	à De	"	de
P. 192,	16 ^e l.,	à erberger, erbrcgier	"	herberger, herbregier.
P. 200,	4 ^e l.,	après le mot ord	supprimer	le point
"	5 ^e l.,	à ordane	substituer	ord ane
P. 223,	28 ^e l.,	après le mot l'art	remplacer les deux points par un point.	
P. 225,	1 ^{re} l.,	à carles	substituer	Carles
P. 276,	10 ^e l.,	à cette	"	celle
P. 278,	23 ^e l.,	à l'ad.	"	l'adv.
P. 279,	19 ^e l.,	à Les prov. au conte	"	Les prov. au conte
P. 284,	25 ^e l.,	à a place	"	la place
P. 287,	10 ^e l.,	à Isa	"	Isaï
P. 288,	19 ^e l.,	après 525	mettre deux points au lieu d'un point.	
P. 325,	2 ^e l.,	à Amendians	substituer	et mendians.
P. 328,	24 ^e l.,	à nai	"	n'ai
P. 384,	7 ^e l.,	à Eu	"	En
P. 428,	4 ^e l.,	après Dict.	supprimer	le point
"	20 ^e l.,	à D. FE.	substituer	D. FER.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES

D'ONOMATOLOGIE NORMANDE.



Les noms précédés d'une étoile se rattachent, soit tout à la fois à l'ancienne langue et au patois normand, soit seulement à ce patois.

AMIARD, briseur.

Du verbe *amier*, qui s'est dit pour émier, réduire en miettes, écraser, broyer.

Fiert un Gascon sor l'elme de Pavie,
Ke tot le cercle li desfroise et *amic*.

Gérard de Vienne, v. 1779.

L'on peut se demander encore si *amer* (du lat. *amare*), forme primitive du verbe aimer, laquelle a persisté dans la langue jusqu'au XVI^e siècle, n'a pas pu, aussi bien que *amier*, donner *amiard*, mot dont le sens, dans cette hypothèse, correspondrait exactement à celui exprimé par le lat. *amator* et par l'anc. franç. *amierre* :

Il fu tozjors jaloux de pès, fervens *amierres* de concorde.

Vie de S. Louis, DUCANGE, *Promotor*.

Ajoutons que les prononciations *ar*, *air* se sont quelquefois confondues dans l'ancienne langue, où l'on trouve, par

exemple, *cowairt* (QUESNES, *Romanc.*, p. 100) et *couart* pour *couard*, comme elles se confondent encore aujourd'hui pour *foerre* et *foarre*.

AMIOT, petit ami.

Cette forme paragogique diminutive se rencontre en franç. dans *goulot*, *vieillot*, *pâlot*, etc. ; nous la retrouverons plus bas au nom *Pétiot*. Au XVII^e siècle, *amiot* subsistait encore dans la langue, avec le sens qui vient d'être indiqué :

Amiot, *little friend*.

COTGRAVE, *Diction*.

ANCELLE, servante.

Du lat. *ancilla*. Souvent, dans le passage du lat. au franç., l'*i* du radical est remplacé par *e* dans le dérivé : *trifolium*, trèfle ; *diluvium*, déluge ; *cippus*, cep ; etc.

En ital. et en provenç., la même modification se remarque dans *ancella*.

Si fust ton plaisir que... tei membrast de mei la tue *ancele*.

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 3.

Dist le preudom : Virge pucele ,

Qui de Dieu fus mere et *ancele*.

RUTEBEUF, *Dou soucertain et de la fance au chevalier*, v. 485.

APPERT, habile, adroit.

Du lat. *apertus*, franc, ouvert ; impudent.

Il est esveillé et *appert*.

Théâtre franç. au moyen âge, p. 463.

Vistes vous jamais homme si *appert* ? Il devrait bien parler et faire du maistre en son pays, voyant qu'il est si mal *appert* icy.

S. DE CARTERET, *Chron. de Jersey*, ch. XIX, p. 51.

* ARACHEQUESNE ; v. LEQUESNE.

* ARSON, incendie.

D'une forme fictive *arsonem* ; du lat. *arsus*, part. pas. de *ardere*, brûler.

Maisons e viles fist ardeir...

Poiz fist à Mantes un arson.

WACE, *Fom. de Rou*, v. 14209.

Lasse d'occises et d'arsuns.

BÉNOÏST DE SAINTE-MORE, *Chron. des ducs de Norm.*, v. 1163.

Arsion, chaleur excessive, se trouve encore dans le pat. norm. de Guernesey :

I fait donc grand caud ? — Vère, il y a grande *arsion* sur la cauchie.

MÉTIVIER, *Diction. franco-norm.*, p. 31.

Le mot norm. *arson*, incendie criminel, est resté dans la langue anglaise.

ARTAUD, habile, rusé.

Se il est cointe e engignos

Fors et fornis, lais et hisdos,

E veziez e mal artos.

Cruels et fel, li mal artos.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 9037.

Partonopeus de Blois, v. 8103.

Artos est dérivé du vieux mot *art*, ruse, artifice :

Tant ont fait que là sont venu ;

Ainz qu'il s'en partent, se Renart

Mès il seront moult irascu,

Ne les en gieta par son art.

Fom. du Renart, v. 13292.

Art, en provenç., a conservé le sens que nous venons d'indiquer et qui est d'ailleurs l'un de ceux du radical latin *ars*.

AUBIN, AUBAIN.

Ces noms, suivant la manière dont ils sont écrits, ont une origine différente.

Aubin se rattache au lat. *Albinus* et a été emprunté au saint de ce nom.

Aubain, mot dont l'origine est très-controversée et que l'on a fait dériver tantôt de *Albanus*, tantôt de *alibi natus*, tantôt de *advena*, etc., était le nom sous lequel on désignait au moyen âge l'homme qui, ayant quitté les terres de son seigneur, avait demeuré sur celles d'un autre, un an et un jour. L'*aubain* devenait ainsi l'homme du nouveau baron et soumis à ce que l'on appelait le *droit d'aubaine*. A son décès, tous ses meubles appartenaient au baron, à moins qu'il ne les eût préalablement rachetés par une redevance de 4 deniers.

Se aucuns *aubains* ou bastard muert sans hoir...

Établis. de S. Louis, l. II, ch. xxx.

Le haut-justicier succede à son sujet, par faute de parens, comme le roy aux *aubains*.

LOYSEL, *Institutes coutumières*, § 348.

AUBRAYE, AUBRÉE, aunaie, lieu planté d'aunes.

Du vieux mot *aube*, bois blanc, lequel a donné à l'ancienne langue *aubeau*, peuplier blanc (V. le Dict. de Cotgrave), et à la langue moderne *aubier*; du lat. *alburnum*, par le changement régulier de *al* en *au*, comme dans *sauver*, de *salvare*; *Garle*, de *Gallia*; *psaume*, de *psalmus*, etc.

Un chasal.. o toutes ses appartenances, soit en vergiers, hoches, chasaus, mesons, *aubraies*, bois, buissons.

Charte de 1303, Duc., *Albareta*.

Item un plateau avec une petite *aubraye*.

Lettre d'amortissement de 1458, Id., *ib.*

AUGERAI, DAUGE, LAUGEOIS.

Dans le principe, ces noms servirent probablement à désigner des individus originaires du *Pays-d'Auge*, que l'on

appelle aussi *Vallée-d'Auge*, région de l'ancienne province de Normandie, qui comprend une partie des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque (Calvados).

On appelle aujourd'hui l'habitant du Pays-d'Auge *augeron*, quelquefois aussi *paidauger* :

Les *augerons* s'établirent vers ce temps-là (l'année 1422) en confréries de tanneurs, de toiliers, de drapiers, etc.

R. SÉGUIN, *Hist. du Pays-d'Auge*, p. 139.

L'on rattache l'origine du mot *auge* au lat. *alga*. Les deux rivières qui traversent cette contrée, la Touques et la Dives, souvent débordées, avaient formé des marais dans lesquels les algues abondaient.

Pagus Algiæ, *Pagus Algiensis*, sont les noms sous lesquels on la trouve le plus souvent désignée dans les anciennes chartes. Une charte de 1207, de Philippe-Auguste, l'appelle simplement *Halga* :

Nos terram quæ fuit Ricardi de Bello monte in *Halga* (1), damus Roberto Crasso in feodum et homagium ligium.

Algia est le seul nom que, vers la même époque, Guillaume le Breton donnait à cette région :

..... siceræque tumentis

Algia potatrix.

La substitution régulière de *au*, dans le dérivé *Auge*, à *al* des radicaux *Alga*, *Algia*, *Halga*, vient d'être expliquée sous le nom précédent, *Aubraye*.

Dans un acte du XIV^e siècle (Cartul. de Lisieux, f^o 13), figure un individu du nom de *Cardin d'Auge*.

(1) Beaumont-en-Auge, commune de l'arrondissement de Pont-l'Évêque.

AUMONT, individu assisté par l'*aumosne* ou l'*aumonnie*
(hopital, Hôtel-Dieu).

Les *almones* essille et art ,
E des mostiers refait essart.

GULL. DE SAINT-PAIR, *Rom. du Mont-St-Michel*, v. 1403.

Nous donnons et lessons toutes nos robes... pour fere chasubles
et paremens des yglises de l'*aumonnie* de Chasteaugontier , de l'*aumonnie*
de Segré , etc.

Test. de 1317, Duc., Eleemosyna.

Nicolas de Rougeville a de nouvel fait edifier un hostel Dieu ou
aumosne pour recueillir, loger et heberger les poures malades.

Lct. d'amort. de 1481, Id., ib.

Almosne, puis *aumosne*, dérivent du bas-lat. *almosna*,
elmosna, mots que l'on trouve dans les textes du IX^e siècle,
et qui sont une contraction du lat. *eleemosyna*.

BACHELET, pour *bachelor*, bachelier.

Du bas-lat. *bacalarius*, mot dont l'origine est celtique et
paraît la même que celle de *vassal* (V. plus bas aux noms *Le-*
vasseur et *Vasse*).

Le bachelier était un jeune noble qui n'avait pas encore
reçu l'ordre de chevalerie.

Plus tard, on donna le nom de bachelier au moine qui
n'était pas encore prêtre, au jeune homme non marié, enfin,
à l'étudiant qui avait obtenu le premier des grades univer-
sitaires.

De quel lignage es tu, sire *bachelor*?

Les Rois, l. I, ch. xvii, p. 69.

Belement vint au *bachelor* ,
S'el commença bel à parler.

Cast. d'un père à son fils, conte xiv, v. 17.

* BACON, porc salé, lard fumé.

De l'anc. haut-alle. *bacho*, dos; en bas-lat. *baconus* :

Decimam quoque omnium bestiorum, *baconum* et caseorumque de Anglia cœnobio afferentur.

Cart. de l'abb. Ste-Trin. de Caen, cité par M. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moyen âge*, p. 249.

Li uns en vont en Engleterre
Laines et cuirs et *bacons* querre ;
Li autre revont en Espaingne.

Le Dit des Marcheans, p. 160.

Il y avait au moyen âge des festins où l'on ne servait que de la viande de porc. Ces repas étaient, pour cette raison, nommés *baconiques*. A Paris, le chapitre de Notre-Dame, dans certains jours de cérémonie solennelle, avait droit à un *repas baconique*. Telle serait, a-t-on prétendu, l'origine de la Foire aux Jambons, qui se tenait autrefois sur le parvis Notre-Dame.

* BADOUET, v. DESDOUETS.

BAILLARGEAU, censitaire qui était tenu au service de certaines redevances en *baillarge*.

Baillarge est la dénomination sous laquelle on désignait, au moyen âge et encore maintenant dans certaines parties de la France, une espèce de petite orge.

Cum tradidisset ad firmam perpetuam 14. sextar. bladorum, silignis et *bailliargæ*, per medium.

Dcc., *Bailliarga*.

Baillarge, *kind of small barley*.

Corg. *Diction*.

* BANNELOIS, conducteur de *banneau*.

Banneau en pat. norm. signifie tombereau :

Deux cents fantassins environ, suivis d'une voiture de munitions et de deux *banneaux* contenant des blessés, défilaient dans la Grand'Rue et se dirigeaient par la route de Fécamp.

Journal de Rouen, 1^{er} mars 1871.

En vieux français *bannel* :

Ils furent amenés moult honteusement et deshonnestement sur un *bannel* du Louvre en la cour du palais.

MONSTRELET, *Chronique*, l. I, ch. XLVI, p. 97.

En bas-lat. *benellus*, du lat. *benna* (espèce de charrette en osier), mot auquel Festus assigne une origine gauloise :

Sterquilinium cum equis suis in quodam *benello* apud campos ducebat.

Lettre de Rémission, de 1364, Duc., *Benellus*.

Benellus a donné à la vieille langue d'abord *benel* :

Qu'il puissent prendre terre pour leur edifice en tel largeur que trois *benel* se puissent entrecontrer.

Charte de 1340, Duc., *ib.*

Puis *bannel*, par le changement de l'e en a, comme dans *marchand*, venant de *mercantem* ; *par*, de *per* ; *rame*, de *remus*, etc.

BANNIER, habitant d'un ban ou territoire.

En bas-lat. *bannerius*, *banerius*, de *bannum* autre mot bas-lat., d'origine germanique.

« Chaque moulin, dit M. Delisle (*l'Agric. en Norm. au moyen âge*, p. 520), avait dans sa dépendance une certaine étendue de territoire ; c'était ce que l'on appelait son ban... Les hommes qui habitaient dans le ban et auxquels on

donnait la qualification de *banniers* ou moutiers, ne pouvaient se dispenser d'aller moudre leur grain au moulin banal. »

Ils me demandoient et vouloient que je forniasse à leur fort (four) heritablement comme *bannier*.

Cart. de St-Andrille, I, 252.

Tous ceulz.. qui sont *baniers* deu moulin de Periers, doivent fere la maison deu moulin de carpenterie, de closture, etc.

Livre des Jurés de St Ouen de Rouen, f° 15, r.

L'on donnait encore le nom de *banniers* aux individus préposés à la garde des champs :

Vint à eux un *bannier* et gardien dudit terrouer.

Let. de Rém., de 1389, Duc., Banerius.

* BARAT, tromperie, fraude, ruse.

Qui *barat* quiert *baraz* lui vient,

Rutebuès (Rutebeuf) dit, bien m'en souviens.

BARBAZAN, Contes et Fabliaux, III, 91.

La nuit se herberge en la vile,

Cil qui ne quiert *barat* ne guile.

H. DE CAMBRAI, La male honte, v. 67.

D'où le verbe *barater*, tromper, et le subst. *barateur*, trompeur :

En maintes manières *baratent*.

Bible de Guiot, v. 967.

Mais refuser sovent veomes

Le bon por le *barateur*.

GAUT. DE COINSE, Ste Léocadie, v. 836.

Le terme de marine *baraterie*, exprimant la fraude commise par le patron ou le maître d'un navire, est resté dans la langue.

Barat signifie encore fraude, fraudeur, dans le patois norm. de Guernesey (V. le *Diction. franco-norm.*, de M. Métivier); c'est un mot d'origine celtique.

BARBEL, barbeau.

De *barbellus*, diminutif du lat. *barbus*, barbeau.

Le cras *barbel*, la crasse anguille.

G. DE COINSE, *Ste Léoc.*, v. 1571.

Que l'en ne preigne *barbel* dont les deux ne vailent sept deniers.

Ord. de Phil.-le-Bel, Biblioth. des Chartes, 3^e série, iv, 53.

BARDOU, imbécile, sot, niais.

Bardou, sot, *blockhead*, *dull fellow*.

CORGE, *Diction.*

* BARETTE, ancienne mesure normande, en usage pour le blé, les pommes, les haricots, etc.

Barette est le subst. du vieux verbe *bareter*, échanger, faire un commerce (V. Ducange à *Baratare*).

« Au XIV^e siècle, des hommes de Saint-Cir devaient apporter au moulin de l'abbé de Montebourg « en reconnoissance des moultes (droit d'y moudre), chacun plaine sa *barrete* d'orge, à la Nativité Notre Signour. »

L. DELISLE, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 322.

On donne encore le nom de *barette*, en Normandie, à la baratte, vaisseau pour battre le beurre. *Barette*, avec cette même acception, se trouve dans Cotgrave.

* BARILLER, LEBARILLIER, ouvrier qui fait des barils.

Bariller et *fûtier* sont toujours employés en ce sens en Norm.; seulement *fûtier* a une acception plus générale.

Barillier existe aussi dans l'anc. langue :

Nus *barillier* ne puct ovrer de nul fust se il n'est ses (sec).

ET. BOILEAU, *Livre des métiers*, p. 103.

Barillier, *maker of barrels*.

CORC., *Diction*.

BARON, mari.

En bas-lat. *barus*. *Barum vel feminam*, dans la loi des Allemands ; c'est un mot d'origine german.

Abigaïl pur ço se hastad... dist à ses servanz : Devant alez c jo vus siweraï, mais à sun *barun* mot ne sunad.

Les Rois, l. I, ch. xxv, p. 93.

Je suis Regnault, vous fils, de droite estracion,
Mais je croy bien qu'ayés éu plus d'un *baron*,
Car le duc de Dordonne m'a apellé corcion (bâtard).

Enfants Haymon, v. 530.

En patois wallon, *baron* signifie encore mari.

La dénomination de *baron*, dans l'anc. langue, s'appliquait aussi, comme on le sait, aux grands seigneurs du royaume. Plus tard, elle fut réservée exclusivement à ceux qui possédaient une terre avec titre de baronnie. Mais il est probable que notre nom de fam. se rattache plutôt à la première acception que nous venons d'indiquer.

BARRIER, gardien des barrières, aux portes d'une ville ou d'un château.

Item l'abé de Fescamp doit, à la porte Beauvesine, i. mine de forment, por aler querre les torteaux à S. Marie de Fonteinnes, et doit le fermier dudit abbé feïre rendre au *barrier* les torteaux, à ses cous.

Cost. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. LXXII.

Quand icelles barrières de la ville furent ouvertes, le suppliant alla querir ses buefs... au quel le *barrier* ou portier dist que il estoit matin levé.

Let. de Rém. de 1406.

BATARDON, petit bâtard.

Kar vile chose ert e honte e laiz
Se de neieut nos sosmetom
A un neentel *bastardon*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 31985.

En provençal *bastardos* :

Per donar a lors *bastardos*...

RAYS., *Lcx. rom.*, II, 193.

* BAUCHE, esseau, bois pour couvrir les maisons.

L'église nostre Dame et de touz Sainz, qui jadis fu apelée Pantheon, fist couvrir de *bauche*.

Chron. de S. Denis, l. V, ch. xvii.

BAUDELAIRE, coutelas, sorte d'épée.

Du bas-lat. *badelaris*, *baselardus*.

Guillaume de Cravant avoit feru ledit feu Guillaume sur la teste d'un coutel appellé *badelare*.

Let. de Rém. de 1348, Duc., *Budclare*.

Un petit coutel portatif appellé *baudelaire*.

Id., *ib.*

BAUDOIRE, joie, allégresse.

Telle est l'acception du vieux mot *baudor*, qui ne diffère du

nom *Baudoire* que par l'épenthèse de l'*i* après *o*, forme que l'on rencontre assez souvent en pat. norm., où l'on dit, comme dans l'anc. langue, *coipeau* pour *copeau*; *groiseille* pour *groseille*, etc.

Après grant ire e grant dolor
Redone Deus joie et *baudor*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 17343.

Voirs est que nuit et jor
Est li fox en *baudor*.

Prov. de Marcoul et de Salemon, dans les *Prov. et dict. pop. de CRAPELLET*, p. 194.

Le subst. *baudor* vient de l'anc. adj. *balt*, joyeux, lequel dérive lui-même du haut-allemand *bald*, hardi, gai.

Tex ira tot lié et *balt*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 19698.

D'où encore l'adv. *baldement*, hardiment :

Si s'entredient *baldement*
Quenconques lor vient à talent.

Partonop. de Blois, v. 4045.

* BAVETTE, petite fille bavarde.

Le mot *bavette* est souvent employé avec cette acception en pat. norm. Notre nom se rattache-t-il plutôt à *bavette*, petite pièce de toile destinée à recevoir la bave des enfants, ainsi qu'on nous l'a objecté? Nous ne le croyons pas.

Bavette, dans le sens du mot de pat., nous paraît un diminutif féminin du vieux mot *baveur*, bavard :

Pour ceste maudite *baveuse*...

Mist. du siège d'Orl., v. 12954.

Baveux, se dit encore aujourd'hui pour bavard en patois norm. de Guernesey:

Bouan houmme, est-che ich'n Saint Pierre,
Disait à m'n oncle un clichard ?
— *Baveux*, veis-tu ma côtière,
S'fit l'vieil ? Fiche l'camp ou gar !

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 143.

Baveur est lui-même dérivé de *bave*, mot qui, en patois norm., comme dans l'ancienne langue (V. le Diction. de La Combe), signifie bavardage, paroles inutiles.

Avoir de la bave ou *baver*, se disent aussi en Normandie pour parler beaucoup, débiter des propos sans intérêt.

Ces formes ne sont pas nouvelles :

Hé Dieu ! *que vous avez de bave !*

Au fort (au fait), c'est tous jours votre guise.

Pathelin, p. 55.

Venez-y, varlets, chamberières,
Qui sçavez si bien les manières,
En disaut mainte bonne *bave*,
D'avoir du meilleur de la cave.

VILLON, *Les Repeues franchises*, p. 180.

Qu'est qu'v'là qui m'fait chu qu'nou verve et qu'nou *bave* ?

Rimes Guernesiaises, p. 115.

V. plus bas au nom *Rungette*.

BAYVEL, baliveau.

Du bas-lat. *bayvellus* :

Item pro quadraginta ceto arpentis nemoris... *bayvellis*, gallice
« les bayviaux. »

Charte de 1325, Duc., Bavaricus.

Faire retenue des *bayviaux* ou estallons pour la repeuple des forez.

Ordon. des rois de France, VI, 231.

* BEAUMESNIL, v. MESNIL.

* BEAUPERRÉ, v. PERRÉ.

* BÉCHET, BÉQUET, petit bec, petite bouche.

On trouve dans Bénédict de Sainte-More, *béchet*, employé dans le sens de petit bec :

Ausi cum oïsel sunt joïos	A faire e parei ler lur niz
.	Enportoent les ramelez
Comunaument, grantz e petiz,	Par mi le pui en lor <i>bechez</i> .

Chron. de Norm., v. 1425.

Bec, mot gaulois, suivant Suétone, est fréquemment employé pour bouche en patois norm.

Un ser j'étais dans ma cahute,
Assis au couain d'un'bell'fouaie d'vrec,
De bouan fort cidre dans ma jûte
Et le p'tit but d'pipe à men *bec*.

Rim. Guern., p. 97.

On rencontre aussi ce mot, avec la même acception, dans l'ancienne langue :

Prince, aux dames parisiennes
De bien parler donnez le prix ;
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon *bec* que de Paris.

VILLON, *Gr. Test.*, p. 81.

Dites-moi sans rire, l'aimez-vous pas ? Il répond, en faisant le petit *bec* : Non.

JEAN HÉROUARD, *Journ. de l'enf. de Louis XIII*, I, 312.

De là les mots de pat. *bécot*, baiser sonore, et *bécoter*, donner des *bécots* :

Pour *becquotair* sa chère amie.

Rim. Guern., p. 58.

V. plus bas au nom *Bequet*.

* BÉGARD, bègue.

Béguer se dit pour bégayer, en pat. norm. ; cette forme est la forme ancienne :

C'est un passe temps que de louir *besguer*, quand il est courroucé.

PALSGRAVE, *Lesclaircis. de la lang. franç.*, p. 732.

Gilles du Wes, dans sa Gramm., p. 939, traduit *to stutte* par *begguer*.

Béguard a été aussi employé au XIII^e siècle dans le même sens que *bégin*. V. *Bégin*.

BÉGIN, membre d'une association religieuse très-commune en Flandre.

Bégin, dérivé du flam. *beggen*, demander, était encore employé dans le sens de faux dévot :

Et nequedent <i>begins</i> oi dire	A milleur des dui voise.
Un mot de coi un doit bien rire.
<i>Begin</i> , ce dient, sont benigne,	<i>Begin</i> se viennent de begon,
<i>Begin</i> , ce dient, sont si digne,	Et de <i>begin</i> revient begars.
<i>Begin</i> , ce dient, se dérive	Et ce voit bien nés unz soz garz.
Et vient à <i>benignitate</i> .	Qui de begart vient brais et boe.
Ha ! ha ! larron, quel barat, é !	Qui tout conchie et tout emboe.
Je sai autre derivoison,	

GAUTIER DE COINSI, *Ste Léoc.*, v. 1511

* BELCOUR, v. LACOUR.

BELIARD, v. BLIN.

* BELIN, v. BLIN.

* BELLECOURT, v. LACOUR.

BELLOIS, injustice.

D'autre gent de mauvaise loy, Là devienent fort boleor,
Qui nous mettroient à *bestoy*. Fort avocat, fort plaideor,
Ordene de Chevalerie. Lués qu'à bouche ont decreté et loi.
Tot le mont meinent à *belloi*.
GAUT. DE COINSE, *Ste Léoc.*, v. 1109.

La forme norm. était *beslei* :

Tu destruis sainte Iglise à tort et à *beslei*.
WACE, *Rom. de Rou*, v. 5057.

BELLOU, habitant des forêts ou qui en est voisin.

Du lat. *belluus*, de bête.

Dans lesquels confins sont 55. *bellues* (1) ou habitans, qui peuvent augmenter ou diminuer...

Charte de 1596, Duc., Belucs.

BÉNEOIS, BÉNOÎT, béni, saint.

Du lat. *benedictus*. La chute du *d* se remarque de même dans *fier*, de *fidere*; *confiance*, de *confidentia*; *cruel*, de *crudelis*, etc., et celle du *c* dans *fait*, de *factum*; *publier*, de *publicare*, etc.

La syncope de ces deux lettres détermine la forme la plus ancienne du mot: *beneit*, une de celles caractéristiques du dialecte normand, ainsi que nous l'établirons ailleurs.

La forme postérieure: *benoit*, est une forme française :

Benoiz soit qui escouterà
Ce que por *benéoit* fera.

RUT., *Dou secr. et de la fame au chev.*, v. 5.

(1) Longtemps, dans la vieille langue, *u* s'est prononcé *ou*.

La seulle large et liberale grace de nostre *benoist* redempteur.

LOUIS XI, *Nouv.* xxxii, p. 157.

Le mot français *bénêt*, sot, niais, est, sous la forme nor-
mande, le même que *benoît* :

Bencît scies-tu de nostre seigneur Deu.

Les Rois, l. I, ch. xiv, p. 55.

Les oblations qui sont fetez autour deu pain *bencet*...

Liv. des jur. de St-Ouen de Rouen, f° 74.

Le nom *Bencst* se rencontre dans un acte de 1452 :

Messire Guillaume *Bencst*, aagîé de trente six ans.

Cartul. de Lisieux, f° 15.

De même que *benoît* se disait pour béni, *maleoît* s'em-
ployait pour maudit :

De Diex soit ele *maleoite*.

Guill. au Faucon, v. 42.

BÉNICHON, bénédiction.

Puis s'aprocha vers Lazaron ,

Si li donna la *bencichon*.

Vie de N.-S.-J.-C.

Fuit celebrata missa, vulgariter nuncupata « la messe de *benisson*. »

Duc., *Missa*.

BÉNOÎT, v. BÉNEOIS.

BÉQUET, brochet.

En la quele fosse... lesdiz Jesson exposans ont pris nuitantre
environ 13. ou 14. carpes et un *bequet*.

Let de Rém. de 1380, Duc., *Becchetus*.

Es quelx fossez le suppliant prist furtivement des poissons, c'est assavoir *becquez* et carpes.

Autres de 1313, Id., ib.

V. plus haut au nom *Béchet*.

BERCHEUX, tireur, chasseur.

Bercheux paraît une forme norm. de *berceur*, substantif du verbe *berser* ou *bercer*, tirer des flèches, chasser :

Ne sai ki traist ne ki lesa
Ne ki feri ne ki *bersa*.

Wace, Rom. de Rou, II, 311.

Uu cerf *berse* de plain eslès.

Bén., Chron. de Norm., III, 342.

D'où *bersail*, but auquel on vise :

Richart, sa dite arbalestre garnie d'un vireton, tenoit et vouloit mettre à point pour prendre visée vers la bute ou *bersail* là où il tendoit à traire.

Lét. de Rém. de 1376, Dcc., Bersa.

BERGERON, jeune ou petit berger.

A poi ne se va pasmant

Si li dist en ma reson :

Li bergiers pour Marion.

Ne l'esmaies, *bergeron*.

Quant le vi, pitié m'en prent.

Théât franç. au moy. âge, p. 35.

BERNAGE, suite, équipages.

On trouve dans la vieille langue *bernage*, *bernaige* ou *barnage*, *barnaige* :

Vous avez tous gentilz corage,

Pour bien conduire ung tel *bernage*.

Mist. du siège d'Ort., v. 2098.

Car j'ain moult tribu martel
Brut et *bernaige* et baudor.

Colin MUSET, dans WACKERNAGEL, p. 74.

Puis redist Samuel à tut le *barnage* d'Israel.

Les Rois, l. I, ch. XII, p. 38.

Karesme a la novele oïe
Qu'ensi le menaçoit Charnaige,
Entre li et son grant *barnaige*.

Bat. de Karesme et Charnage, v. 91.

On appelait encore *bernage* en Normandie une ancienne redevance d'avoine due au souverain dans quelques contrées de la province (L. Delisle, *l'Agric. en Norm. au moyen âge*, 322) :

36 boisseaux d'avoine faisant quatre quartiers de *bernage* à la table du Plessis.

Id., *ib.*, p. 559.

Toutes les avenues que nous avons, poons et devons avoir pour raison des *bernages*.

Charte de Phil.-le-Bel de 1306, Duc., Bren.

BERNART, sot, niais.

Lequel Duchesne respondit audit Bernart... que ledit Bernart estoit bien coquart, *bernard* et tous sos.

Lett. de Rém. de 1391, Duc., Bernarius.

Bernard, *light-brain'd or shittle-headed fellow.*

COTE., *Diction.*

Au moyen âge, dans le vaste cycle des fables racontant la vie et les aventures des animaux, *Bernard* était le sobriquet sous lequel on désignait l'ours.

Bernhard, écrit ainsi, est un mot d'origine germanique.

Enfin, *Bernard*, prénom, se rencontre fréquemment aussi comme nom de famille.

BERNIER, celui qui était chargé de pourvoir à la nourriture des chiens.

Par devant vos a ocis un *bernier*.

Gar. le Loher.

BERTAUT, BERTAULD, BERTHAUX, BERTAUDÉ, mal tondu.

Bertaud est le subst. du vieux verbe *bertauder* qui, par métathèse, a formé le verbe franç. *bertauder*, tondre inégalement. *Bertaudé* est le participe passé du verbe primitif, lequel est formé du préfixe péjoratif *ber* et de *tauder* pour tondre, du lat. *tondere*.

Puisque Dex ensi me *bertaude*.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 115.

Bertauder fist et roognier

Sen chief c'avoit blont et poli.

Id., *ib.*, I, 355.

On trouve *bertaud* dans Wailly avec l'acception de castrat et *bertau* dans Raynouard avec celle de hanneton.

BESONGNET, petite besogne.

Besongnet, nous paraît une altération de *besongnette*, diminutif de *besongne*, besogne.

Metz-y donc une chaçonnette,

S'en voudra miculs ta *besongnette*.

FROISSARD, *Espinette amour e use*.

Tout à son aise et beau loisir vit et cogneut l'estat de sa *besongne*.

Louis XI, *Nouv. XXXVII*, p. 183.

D'où le verbe *besongner* :

A peu parler bien *besongner*.

Corc., *Diction.*

BESSON.

Ce nom a deux acceptions : il signifie jumeau et pionnier. Dans la première, il est resté franç. mais il est peu usité.

Ce que voyant le bon Janot mon père ,
Voulut gaiger à Jacquet son compère ,
Contre un veau gras deux aignelets *bessons* ,
Que quelque jour je feroie des chansons.

MAROT, I, 218, dans Littré.

Le suppliant et Jehan Camyn, *besson*, estoient et besongnoient de leur mestier de besonnerie en ung certain pré.

Lett. de Liém. de 1454, Duc., *Bessa*.

* BÉTOURNÉ, bien tourné.

Bé, pour bien, se rencontre fréquemment en pat. norm. :

Un oiseau dans la main vaut *bé* mieux qu'deux dans l'bisson.

Dict. norm.

Apporter à m's éfants une belle boitée

De grands livres *bé* longs et de portraits musquis.

Lim. Jers., p. 122.

L'ancien dialecte donne aussi cette forme :

La pez porta as *bes* voillanz

Et la mort a mal fesauz.

Vie de S. Thom. de Cantorb., v. 106.

Bé a aussi cette acception en pat. bourguignon.

L'on dit pareillement en pat. norm. *bétôt* pour bientôt :

Il est *bétôt* temps d'aller s'annichi.

Rim. Jers., p. 54.

De même que, dans le nom *Bétourné*, *bé* exprime l'idée d'un avantage physique, de même, dans un vieux mot de la même famille, *métourner*, *mé* exprime un sens péjoratif :

Car ses cuers est loz *mestornez*.

Partonop. de Blois, v. 4423.

Biaz filz, ne pren pas compaignie Quar tes meffaiz bien noncera
O celui qui ne t'aime mie, Et ton bien fait *mestournera*.
BARB., *Fabl. et Contes*, II, 64.

En français, le préfixe *mé* est encore aujourd'hui employé dans le même sens. Ex. : *mécontent*, *mécréant*, *médire*, se *méfier*, etc.

Il pourrait se faire cependant que le nom *Bétourné* reproduisit le part. pass. du verbe *betourner*, renverser, abattre :

Trop malement sont *bestorné*.

GAUT. DE COINSI, *Ste-Léoc.*, v. 811.

Les povres que rigueur proscript

Et que fortune *betourna*.

VILLON, *Double Ballade*, p. 108.

* **BIBET**, moucheron, moustique, cousin, marin-gouin.

Bibet, dans cette acception, appartient au pat. mod.

Ce mot se rattache au lat. *bibere* et signifie littéralement petit insecte qui boit. L'on sait, en effet, que les cousins et autres insectes de la même espèce, pompent le sang au moyen du suçoir ou de la petite trompe dont ils sont pourvus.

La forme ancienne est *wibez* ou *wibet* (1) :

Il (Dieu) dict, et vint musche et *wibez* en tuz les fins d'els.

Liber psalmorum, p. 156.

Ne grosse mouske ne *wibet*,
Ne lunge wespe (2), ne cornet.

MARIE DE FRANCE, *Fable LVI*.

L'araigne qui tous les ans Avec mouches et *bibets*,
Faisoit son nid au dedans, Qu'elle prenoit en ses rets.

Anc. chans. norm., recueillie par M. Dubois, à la suite de
son édit. des Vaux-de-Vire, p. 210.

L'aronde énaquant seu *bibet*...

Rim. Guern., p. 165.

Cotgrave, traduisant *gnat*, par *bibet*, dit que ce dernier mot est normand.

BIDAULT, soldat armé de deux dards.

Du bas-lat. *bidaldus*.

De Navarre et devers Espagne
Reviennent *bidaus* à grans routes.

GUIL. GUIART.

De toutes pars assalent plus legiers que *bidaus*.

Chron. de God. de Bouil., v. 9049.

BIGNON, instrument de pêche.

Le suppliant qui aucune fois s'entremect de pescher en une riviere appelée Brumes, passant auprès du lieu de Solignac, avec aucuns engins ou habillemens nommés *bignons*.

Let. de Rém. de 1453, Duc., Bigo.

(1) La substitution du *v* franç. au *b* lat. est des plus communes ; on peut citer notamment *hiver*, de *hibernus* ; *livre*, de *liber* ; *couver*, de *cubare*, etc.

(2) *Vêpe* pour guêpe, du lat. *vespa*, est aussi resté dans le pat. norm. mod.

Bignon, dans le pat. norm. de Guernesey, signifie tabouret :

J'la vimes , auve ses longues dents grinchies,

Accluquie sus le p'tit *bignon*.

Rim. Guern., p. 99.

BIGOT, dénomination injurieuse donnée aux Normands.

Moult ont Francheis Normans laidis Souvent les ont meslez au roi ;

Et de meffais et de mesdis ; Souvent dient : Sire, pourquoi

Sovent lor dient reproviars , Ne tollez la terre as *bigos* ?

Et claiment *bigos* et draschiers ; *WACE, Rom. de Rou.*

Bigot, qui est un mot très injurieux, selon le langage du pays.

Let. de Rém. de 1423, Duc., Bigothi.

On a essayé d'expliquer l'origine du mot *bigot* par l'anecdote suivante : Rollon , sommé de baiser le pied du roi Charles , s'écria : *ne se bi god*, jamais par Dieu. D'où serait venu le sobriquet *bigot*, donné aux Normands.

Aujourd'hui encore, dans les îles de la Manche, on retrouve usitée cette appellation outrageante :

Jamais nou n'oubliera le r'nom

D'Rouf Hollande et du vier Aymon ,

Qui jurit , par le bénit nom

D'Miché l'Archange ,

Qu'jamais Gascon, Saragousé ,

Bigot d'Normand, Turc, sain ou m'zé (ladre),

De race étrange ,

.

N'li fr'aient brin tournair à l'envers

L'drap d'sa casaque.

Rim. Guern., p. 133.

Hugues , comte de Norfolk , baron anglo-normand du XII^e siècle, avait reçu, à cause de son origine, le surnom de

Bigot, que ses descendants conservèrent comme nom de famille :

Li cuens Hige le *Bigot* le volt del tut aidier.

Chron. de Jord. Fant., v. 947.

Le nom *Bigot* ne saurait se rattacher au sens moderne du mot, lequel n'est entré dans la langue que vers le XV^e siècle.

V. au nom *Got*.

BIHOREL, espèce de petit héron.

Bihorel est la forme primitive du vieux mot *bihoreau*, qui avait cette acception.

Bihoreau, *kind of little heron*.

Cotgr., Diction.

Peut-être, ce nom a-t-il été donné au héron à cause des cris qu'il a l'habitude de pousser lorsqu'il est poursuivi. De *bihore*, mot qui exprime le cri par lequel on invoquait le secours public :

Le suppliant, soy sentant ainsi navré et bleccé dudit cop, cria à haulte voix : *bihore ! bihore !* audit Martin son maistre, disant qu'il estoit mort.

Let. de Rém. de 1451, Duc., Biafora.

BINARD, qui porte le cou de travers.

Tel est le sens que Cotgrave assigne à ce mot.

Binard est aussi la dénomination d'un charriot à quatre roues, destiné au transport des lourds fardeaux ; mais le mot, en ce sens, paraît trop récent dans la langue, pour que l'on puisse y rattacher le nom qui nous occupe.

* BISSON, DUBISSON, DESBISSONS, LEBISSONNAIS.

Bisson, pour *buisson*, appartient à l'ancienne langue et au pat. norm. mod.

Quant les chevaux aus Sarrazins et aus Beduins avoient pour d'un *bysson*, il disoient à leurs chevaux : « Cuides tu que ce soit le roy Richard ? »

JOINVILLE, *Hist. de S. Louis*, ch. XLII.

Je m'estoys en ung *bisson* mis ;

Vous orrez comment il me priz.

Anc. chans. norm., citée par M. Dubois, à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire, p. 161.

L's o-tu, l's o-tu, les mouissons,

Djergounnair dans les *bissons* ?

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 179.

Alors que la forme moderne *buisson*, était seule admise dans la langue écrite, l'ancienne forme *bisson* subsistait encore dans le langage parlé. Au XVII^e siècle, suivant le témoignage de Desmarais, l'on prononçait toujours *bisson*.

* BITOUZÉ, v. TOUZÉ.

BLANCAGNEL, v. LAGNEL.

* BLANGUERNON, v. GUERNON.

* BLIN, BELIN, BELIARD, béliier.

Du lat. *bela, orum*, brebis, par un intermédiaire fictif *belinus*. *Bela* se trouve dans Varron, qui le signale comme un archaïsme.

Blin existe en pat. norm. avec le sens de béliier :

Su *blin* que tu aymais tant avant ta départie,
Il est mort du clavel, dont j'en sommes marris.
No t'en garde la piau, dont j'avon bien envie
T'en faire un devantel, pour garder te z'abits.

D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 343.

L'on a appliqué, dans la vieille langue, aux moutons et aux brebis la dénomination de *bestes belines* (V. Ducange à *Balens*); et *belin* est celle sous laquelle Villon désigne le bélier :

Item, j'ai sceu, à ce voyage, Sont creus et deviennent en aage,
Que mes trois povres orphelins, Et n'ont pas testes de *belins*.

Gr. Test., CXVII. p. 70.

Belin est le nom du mouton dans le *Roman du Renard* :

Et Renart est tornez en fuie
Et lesse *Belin* en la frape (trape).

III, 147.

Cotgrave traduit *ramme* (angl. mod. *ram*) par « belier, *beliard*, *belin*. »

Un *Jean Belin* figure dans un acte du XV^e siècle, du *Cartul. de Lisieux*, f^o 77.

BLOCHE, motte de terre.

Thomas Godin ala en une pièce de terre ... rouiller à une grosse pièce de bois, appelée rondeau, pour casser les *bloches*.

Let. de Rém. de 1400, Duc., Blesta.

En pat. norm. de Guernesey, *bloche* est le nom d'une espèce de prune blanche (V. le *Diction. franco-norm.* de M. Métivier).

Bloche ou *blosse* désigne, en Basse-Normandie, toutes les prunes sauvages.

* BLOQUET, petite bobine à manche, à l'usage des dentellières normandes.

Bloquet paraît un diminutif du vieux mot *bloc*, petit bâton.

Quant l'esprevier commence à soy perchier sur icelluy *bloc*.

Ménagier de Paris, III, 2.

Ce qui complète le charme de cette exposition, c'est de voir, abritées par leur bannière, les dentellières bayeusaines, occupées devant un nombreux public, qui se renouvelle sans cesse, à faire courir les *bloquets* et à tracer les gracieuses arabesques qui forment le léger tissu envié par les visiteuses.

Lexovien, 6 avril 1867.

* BLOT, bloc.

Blo est la prononciation normande du mot franç. *bloc*, prononciation qui était aussi celle de l'ancienne langue et qui, suivant le témoignage de Cotgrave (V. son *Diction.*) et celui de Chifflet (V. sa *Gramm.*, p. 208), était encore admise au XVII^e siècle.

Va, dyable sos;

Tu poises autant comme .j. *blos*.

Li Gieus de Robin et de Marion.

Aujourd'hui encore, le *c* désinentiel est muet dans *broc*, *croc*, *escroc*, *flanc*, *banc*, etc.

Le patois normand a maintenu la règle adoptée à cet égard par l'ancien dialecte. Ainsi, en ce patois, *coq*, *froc*, *bissac*, etc., se prononcent toujours *co*, *fro*, *bissa*, etc.

L'on nous a objecté que les noms de famille *Blot* et *Bellot* devaient avoir la même origine. De même que *belin*, nous a-t-on dit, avait, par la syncope de l'*e*, formé le nom *Blin*, *Bellot*, par la même raison, devrait avoir formé *Blot*. Or, si *Blot* était *Bellot*, l'étymologie *bloc* n'avait plus rien à faire ici.

Ce raisonnement n'est basé, comme on le voit, que sur une hypothèse, et cette hypothèse n'est pas fondée. En effet, le nom de famille *Bellot*, très-commun en Norm., ne se prononce pas *Blot*, mais il se prononce comme le mot franç. *bellot*, auquel

il se rattache peut-être. Si, d'une part, il est incontestable que l'on dit en pat. norm. *blin* pour *belin*, ou encore, *slon* pour *selon*, *plisse* pour *pelisse*, etc. ; d'un autre côté, il n'est pas moins certain que l'on ne dit pas *blement* pour *bellement*, *slier* pour *sellier*, etc., pas plus que l'on a jamais pu dire *blot* pour *bellot*, parce que dans ces derniers mots, l'*e* de la première syllabe, étant suivi de deux *l*, a la prononciation d'un *e* ouvert.

D'où nous croyons pouvoir conclure que le nom *Bellot*, qui se prononce aujourd'hui comme il s'écrit, et qui, d'après les habitudes du pat. norm., n'a jamais dû se prononcer autrement, ne saurait se rattacher à *bloc*, radical de notre nom *Blot*.

* BOCHE, bosse.

* BOCHÉ, qui a une bosse ou enflure sur le crâne, résultant d'un coup ou d'une chute.

Boche et *boché* ont, en pat. norm., le sens que nous venons d'indiquer. On y dit aussi *bochu* pour bossu. *Boche*, en angl. *bunch*, paraît un mot d'origine celtique.

Alençon, habit d'v'lours, vente (ventre) de son ;
Pus d'*bochus*, que d'maisons.

Dict. norm.

Qu'est-ce qu'i demande su *bochu* Daliquan ?

La Friquassée, rec. de dict. norm. de 1604, p. 45.

Bochu et *boche* se rencontrent aussi dans l'anc. langue :

Nostres sires i fist si haus miracles que des aweulles i ot tant renluminés que nus n'en sot le nombre... Et si guarirent xxx esmanchiet (manchots) et LII *bochus*.

Crois. de Charlem., dans les *Orig. litt. de la Fr*, p. 393.

Jehan Coton estoit entachiez d'une enfermeté ou maladie, appelée vamon laquelle lui faisoit ou accumuloit une grant *boche* ou col.

Let. de Rém. de 1398.

BOCHET, espèce d'hydromel, en usage en Normandie au moyen âge.

A Saint-Sauveur-le-Vicomte, en 1301, le pot de *bochet* coûtait 8 mançois, et en 1303 le galon de *bochet* s'y vendait 2 sous.

L. DELISTE, *l'Agricult. en Norm. au moy. âge*, p. 608.

Le suppliant feust boire en une taverne en la ville de Coustances, en l'ostel d'une femme, qui lors vendoit *boschet* et servoise.

Let. de Rém. de 1404, Duc., Bochetus.

* BOË, boue.

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que beaucoup de mots anglais sont empruntés au dialecte normand ; pour celui-ci, c'est le contraire : le patois norm. l'a pris à l'idiôme kymrique, où *baw* se dit aussi pour boue. La prononciation du patois est *bôc*.

Et celi qui est sor la roe
Reverse à un tor dans la *boe*.

Rom. de la Rose, v. 4004.

Et faisoient leurs chevax regiber la *boe* sur les clers.

P. COCQUON, *Chron. norm.*, p. 368.

I cuert bien des sortes d'iaue,
Ma chère âme, dans le douit du temps ;
Ma vieille reue cuer! dans la *baue*
Sans jamais dire : « gar'! » ès gens.

Rim. Guern, p. 52.

Il y avait des hardelles sous les banques acluquies
A decroter lus robes, de la *bau* écliaquies.

Rim. Jers., p. 44.

L'on dit de même, en patois normand, *joe, hoe, moe*, etc.,
pour joue, houe, moue, etc.

V. au nom *Royer*.

BOËSSEL, v. BOSSEL.

* BOILLE, viscères des animaux.

Du lat. *botellus*, diminutif du *botulus*, boudin. En bas-lat. *botellus* s'est dit pour boyau d'animal et même pour intestin humain : *Si botellum vulneraverit*, lit-on dans la *Lex Frisiorum*. La syncope du *t* existe de même dans *saoul*, de *satullus* ; *terrain*, de *territorium*, etc.

Boille, en patois norm., a l'acception limitée, indiquée plus haut ; dans l'ancienne langue, ce mot s'appliquait aussi aux intestins de l'homme :

Defors sun cors veit gesir la *buele*.

Chans. de Rol., p. 187.

Le ventre lui purfendi, sique tute la *buille* à terre chaïd.

Les Rois, l. II, ch. xx, p. 498.

Si vos effonderai cel ventre,

Et la *boele* qu'est soentre,

Vos saudra fors par le poistron.

Rom. du Ren., v. 12798.

En airon-ju des vitailles, Sus les rignons, sus les *bouailles*,
Quand i viendra l'mardi gras ! Véyoûs, y en a-t-i du gras !

MÉT. *Dicton. franco-norm.*, p. 76.

L'anglais *bowels*, entrailles, est un des nombreux mots que les normands paraissent avoir importés dans la Grande-Bretagne.

Peut-être aussi pourrait-on rattacher le nom *Boille* au mot *boel*, qui, dans le vieux dial. norm. signifiait encore verger, dépendant d'une habitation :

Tota villa in æquales redigitur portiones, quas lingua vulgariter *boel* appellant.

SUBNO, *Leges Scaniae*.

On assignait aux colons des *boels* plus longs que larges, d'où le nom si répandu de *longs boels*. A l'une des extrémités du *boel*, chacun élevait sa chaumière. Toutes les portes s'ouvraient du même côté sur le chemin, qui devenait la rue du village.

L. DELISLE, *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 396.

BOIN, v. BUIN.

BOISSEL, v. BOSSEL.

BOISSIÈRE, lieu planté de buis.

Du bas-lat. *buxeria* (du lat. *buxus*, buis), par le changement régulier de l'*u* en *oi*, comme dans *noix*, de *nucem*; *poing*, de *pugnus*; *coi*, de *quietus*, etc., et de l'*x* en *ss*, ainsi qu'il est expliqué plus bas au nom *Plessis*.

Et feodum, quod Fulco... tenet in prædicto manerio, excepta *buxeria*.

Charte de Henry II, roi d'Angl., Duc., Buxeria.

Boissière, hedge, thicket or plot of box-trees.

COTG., *Dict.*

Une commune du Calvados s'appelle *La Boissière*.

En provençal on dit *boissera* :

Quan perdes vostres cuissos

A Montfort, e messes vos

Dins en la *boissera*.

RAYN., *Lcx. rom.*, II, 233.

BOITEL, boisseau.

Et si seront banniers aux molins et fours de l'église, en païant, pour droit de multure de xij. *boitteaux*, ung *boittel*.

Duc., *Boistellus*.

BONNAIRE, gracieux, avenant.

Bonnaire, *gentle, courteous, affable ; mild, without malice, faithful, sincere*.

Cot., *Diction*.

Aire, dans l'anc. langue, s'est dit pour apparence, façon, manière. Le mot *débonnaire* vient de là.

L'on trouve aussi dans Cotgrave *bonnairement* pour gentiment et *bonnaireté* pour gentillesse.

BONNIÈRE, mesure agraire.

Du bas-lat. *bonnarium* :

Bonnarium agri...

— Qui *bonnaria* possident...

Duc., *Bonnarium*.

Bonnière, *proportion or measure of land, not much differing from the arpent*.

COTG., *Diction*.

Bonnière dérive du vieux mot *bonne*, qui s'est dit pour borne : littér. portion de terre limitée par des *bonnes*

Hors de cest siecle trespassa,

Où toute creature ha *bonne*.

G. GUIART.

La vieille langue a eu encore, dans le même sens, *bodne*, puis, par métathèse, *bonde* :

Par les termes, par les devises,
Là où les *bodnes* furent mises.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 8431.

Lignant, de *bonde* en *bonde*, à travers des champs, à une *bonde* assise à un buisson.

Let. de Rém. de 1343, Duc., Bondula.

Ne serait-ce pas de là que serait venu le verbe franç. *bondir*, franchir les *bondes*? Ajoutons que l'angl., qui a le subst. *bound*, limite, a en même temps le verbe *to bound*, faire un ou plusieurs bonds.

* BORDE, LABORDE, DELABORDE, DE LA BORDETTE,
BORDIER.

Les mots *borde*, *bordage*, *borderie*, étaient employés dans les anciennes Coutumes pour désigner une métairie; ils sont encore usités en ce sens dans quelques départements. *Bordage* notamment, a conservé cette acception dans plusieurs parties de la Normandie et du Maine.

Bordette est un diminutif de *borde*, mot d'origine germ. ou celt., et *bordier* signifie détenteur d'une *borde*.

Les concessions de *bordages* en Norm. eurent lieu, dans le principe, moyennant une redevance pour la table seigneuriale. Plus tard, ces concessions furent faites à charge de servir des rentes ou de faire certains travaux domestiques :

Pur un diner que il donrat, si erent quite si *bordier*.

Lois de Guill.

Che sont les *bordiers* qui doivent mener les crasses bestes à Rouen.

Liv. des Jur. de St-Ouen, f° 15, r°.

N'i a meson ne *borde* ne mesnil.

Gar. le Loher.

Ce n'est pas tout d'avoir plaisante forme,
Bordes, troupeaux, riche pere et puissant.

MAROT, III, 296, dans Littré.

BOQUET, bosquet.

Boquet est le diminutif d'une forme *boc*, qui a dû se dire pour *bose*, bois (V. au nom *Boscain*).

Boquet, grove or small thicket of trees.

COTE., *Diction.*

* BOSCAIN, LEBOSQUAIN.

L'on donne en Basse-Norm., le nom de *boscains* (prononcez *bôkins*) aux habitants du *Boscage*, région qui comprend une partie des arrondissements de Vire et de Bayeux (Calvados), de Mortain et de Coutances (Manche).

Quand il (l'évêque de Lisieux, Jean de Castiglione) fonda à Paris le collège de Castiglione, il en destina quatre bourses pour quatre écoliers normands et *bocains*, des diocèses de Rouen, Bayeux, Évreux et Lisieux.

R. SÉGUIN, *Hist. du Pays-d'Auge*, p. 140.

Cette région est dénommée en bas-lat. *Boscagium* :

Episcopus (Constantiensis) est patronus ecclesiæ S. Crucis in *Boscagio*.

Table des bénéf. de l'égl. et du dioc. de Coutances, f° 19, v°.

Si hospitale sive domus Dei de Villaribus in *Boscagio* (Villers-Bocoge, commune de l'arrondiss. de Caen), Bajocensis diæccesis...

Actes de Rymer, X, 111.

Boscain signifie littéral. ce qui appartient au *boscage*, dans le sens qui va être assigné à ce dernier mot :

Et à celui avint à prendre
Une terre qui est *boschaine* ,
Que par son nom nomma Albaine.

WACE, *Rom. de Brut*, v. 1322.

Or, en idiôme norm., *boscage* était la dénomination générale des pays boisés et montueux :

Li païsan et li vilain ,
Cil del *boscage* e cil del plain.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5930.

Ou en la plaigne ou el *bochage*.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 1790.

Ne purrad en nul lieu guarir en plein ne en *boscage*.

Chron. de Jord. Fant., v. 52.

Boscain et *boscage* sont dérivés de *bosc*, qui, en dial. norm., signifie bois ; de *boscum*, bas-lat. le plus ancien.

Tous ceus qui deivent la taille deu bois ont... tout le mort *bosc*.

Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, f° 16 v°.

Por ice est tenu ledit chambellenc trouver *bosc*, à raparellier ladite nef.

Coust. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. 16.

Le même radical a formé *boscqueron*, bûcheron :

A Jehan le Perquieret, *boscqueron*, pour avoir fait et coupé ès bois des Noes, appartenant à Monseigneur, quarante milliers d'eschallas.

Compte de 1409, cité par M. L. Delisle, dans l'*Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 433.

BOSSEL, BOISSEL, BOESSEL, boisseau.

En bas-lat. *boissellus*, d'une forme antérieure *buxida*, laquelle se rattache au lat. *buxeus*, de buis ; d'où le mot

franç. boîte. Le changement régulier de l'*u* lat. en *oi* franç. a déjà été expliqué au nom *Boissière*.

Prior (de Coldris) debet moltam de unoquoque sacco unum *boissellum*.

Acte de 1214, cité par M. Delisle, dans l'Agrie. en Norm. au moy. âge, p. 525.

O le *boissel* dont l'en mesure.

Conte d.s vil. de Verson, v. 205.

Au XVII^e siècle, l'on disait encore *boissel*, pour boisseau, en pat norm. :

Mais ût ale enco su sa pel
De biautais un comble *boissel*,
Est-ch'à dire que je l'aimisse,
Fleurenche, à ten perjadice?

L. PET., Muse norm., p. 26.

BOUCÉL, bouc.

Lis uns portera treis *bucels*, li altres pain, e li tiers vin.

Les Rois', l. I, ch. x, p. 33.

Comme nous allons retrouver *boucel* avec une acception différente, afin de ne laisser aucun doute sur le sens du mot dans ce passage des *Rois*, nous citons le texte latin dont il est la traduction : « Imus portans tres *hados* et alius tres tortas panis et alius portans lagenam vini. »

Boucel, en effet, a eu aussi, mais postérieurement, croyons-nous, le sens de outre, sac en peau de bouc, destiné à recevoir des liquides :

En un *boucel* de vin ou de claré.

Ger. de Vienne, v. 2611.

Va, si m'apporte dou vin dou grant tonnel,
A mon seigneur en donrai plein *boucel*.

Rom. d'Aubery.

BOUHOURS, lance ou toute autre arme avec laquelle on jôûte.

Comme le jour des brandons iceulx compaignons tenant *bouhours* en leurs mains, des quelz ilz s'esbatoient l'un contre l'autre.

Let. de Rém. de 1424, Duc., Bohordicun.

D'où le verbe *bouhourder*, *bohorder*, jôûter, lutter :

De servir dames et aymer,
Et guerrier et *bouhourder*.

VILLON, *Ball. des povres housseurs*.

Ge vois une lance apoter
Et puis en ira *bohorder*.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 267.

* BOUILLON, boue très-liquide, masse d'eau sale et croupie.

Telle est l'acception de ce mot dans le patois de la Basse-Norm. et dans celui des anciennes îles normandes de la Manche :

Ès environs d'Enfer, dans ches tristes vallons,
Où nou n'vet rien qu'du ros, des mèque' et des *bouillons*,
Colas, tout adoulai, pensant à sa bergière,
Goubillonnait du han, au bord d'la vervaquère.

Rim. Guern., p. 13.

Ce mot appartient aussi à l'ancienne langue :

Cardin du Pont, en amende, pour un mauvès *bouillon* près le prieurey.

Cheminaige du XI^e siècle, cité par M. Delisle, dans
l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 112.

Icelles femmes prindrent le corps dudit Valé et le porterent en ung *boulon* ou bourbier, qui est en ung bois près ladite maison.

Let. de Rém. de 1471, Duc., Bullio.

Item, et à mon plus que père, D'enfant eslevé de maillon,
Maistre Guillaume de Villon, Dejeté m'a de maint *boillon*.
Qui m'a esté plus doux que mère VILLON, *Gr. Test.*, LXXVII, p. 53.

Dans ce passage de Villon (*Œuv. compl.*, Paris, Picard, 1867), M. P. Lacroix donne au mot *boillon*, un sens qui nous paraît inexact. « Le *boullon* ou *bouillon*, dit-il, est l'endroit de la rivière où l'eau forme un tournant. On dit encore dans le langage trivial *boire un bouillon*, c'est-à-dire courir le risque d'être englouti dans une mauvaise affaire. »

Nous ne saurions nous ranger à cette opinion ; nous pensons que le dernier vers de ce passage doit être traduit ainsi : « m'a retiré maintes fois de la boue. » Cette interprétation est d'ailleurs parfaitement en rapport avec les notions que l'on a sur la vie, si misérable et parfois si honteuse, de Villon, et elle correspond exactement, du reste, au sens qu'il convient d'assigner au mot *boullon*, dans les citations qui précèdent.

BOUIN, v. BUIN.

BOUJON, sorte de flèche, à tête obtuse.

Tout ausi con trait de *boujon*
Chiet u baril tout à droiture.

Le Chev. au Barizel, v. 846.

La vire ou *boujon* dont ledit du Quesney jouoit... feri ledit Duhoc
ou col.

Let. de Rém. de 1396, Duc., *Bolzonus*.

Boujon, dans l'anc. franç., avait encore une autre acception :
il indiquait une marque que l'on appliquait au drap :

Item, que les jurez puissent arrester tous les draps, se iceulx ne sont
du *boujon* de la ville d'Évreux.

Duc., *Boujonator*.

* BOURDIER, BOURDIN, BOURDAIN.

Bourde, *bourdin* et *bourdelot* servent en pat. norm. à désigner une espèce de tourte aux pommes, gâteau dont il se fait une grande consommation dans plusieurs contrées de la Normandie et particulièrement dans l'arrondis. de Caen.

Bourdier nous semble indiquer la profession d'un individu qui faisait ou vendait ces sortes de gâteaux.

En pat. norm. de Guernesey, on les appelle *bourde* :

J'airon un divers fricot ,
Bourde ou fouar et *bourde* au pot.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 84.

Et dans celui de Jersey, *bourdelot* :

Ebain, enmin P..., apprête tes guichons :
Ch'est jeudi qu'tu convie un flloquet d'houans garçons ,
Qui n'se contente tons pas, pargui l d'un *bourdelot*.
I faudra qu'tu nous guède atout un bouan fricot.

Rim. Jers., p. 18.

* BOURET, caneton.

Bouret et *bourot*, diminutifs de *boure*, ont en pat. norm. cette acception.

Boure, en Norm., est le nom de la cane. En bas-lat. *boureta*, qui dérive peut-être de l'adj. lat. *burrha*, rousse.

Ut illuc certa volatilia vendenda, videlicet septem vel octo *bouretas* seu anates.

Let. de Rém. de 1357, Duc., Boureta.

Notre mot *bourot*, caneton, se trouve dans Alain Chartier, sous la forme *bouhoureau* :

Chascun se pare
Et veut aller à la tentare,
Et semblent *bouhoureaux* en mare.

Poésies, p. 665.

BOURGET, tabouret rond.

Bourget, *round stool*.

Corc., Diction.

* BOURY, âne, mâle de la bourrique.

Le mot de pat. *bourri*, dont l'usage, en ce sens, est général en Norm. est dérivé du lat. *buricus*, mot que l'on trouve dans Vegèce, avec le sens de rosse, mauvais petit cheval. « Mannus, dit encore Isidore de Séville, quem vulgo *buricum*, vocant. »

BOUTRON, panier, manne.

André Guerreau, qui avoit des eufz en ung *boteron*... que en son dit *bouteron* avoit xv. eufz.

Let. de Rém. de 1461, Duc., Boteronus.

* BOUVET, jeune bœuf, bouvillon.

Ce mot se rencontre en pat. norm. de Guernesey :

Si nous acate à la feire,
Un *bouvé* des Quéritais,
Vaque ou jument poulinière,
Nou counuit leus qualitais.

Rim. Guern., p. 11

Il est un débris de l'anc. dialecte norm. :

Item r geniches soranées ; item i *bouvet* ; item vij veaux...

Invent. de 1307, cité par M. L. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 721.

La suppliante priut depuis ung jeune *bouvet* de son oncle, qu'elle vendi vingt solz tournois.

Let. de Rém. de 1460, Duc., Bouvellus.

* BOUY, buis.

Du lat. *buxus*. L'épenthèse de l'*i* se rencontre fréquemment à la formation de la langue ; c'est ainsi que *acula* a formé aiguille ; *cuprum*, cuivre ; *pertusus*, pertuis, etc. D'un autre côté, nous avons déjà constaté que, dans l'ancienne langue, ou était la prononciation de *u*.

Ce mot de pat. se trouve dans *l'Art poétique* de l'un de nos poètes normands, Vauquelin de la Fresnaye :

Ainsi nos vieux françois usoient de leur rebec ,
De la flûte de *bouis* et du bedon avec ,
Quand ils représentoient leurs moralités belles.

Bouis reproduit l'ancienne prononciation de *buis*, prononciation que Ménage, au XVII^e siècle, signalait comme étant toujours en usage à la cour et qu'il recommandait comme étant alors la seule correcte.

BRACONNIER, veneur chargé du soin des chiens braques.

Li *braconier* les chiens descoplent ,
Et li brachet au leu s'acoplent ,
Et Ysengriu moult se herice.

Rom. du Ren., I, 47.

Braconier maistre en fist li rois Pepin ;
Les chiens li baille, cil volentiers les prist.

Gar le Loher.

Bracon, chien braque, du haut-alle. *braccho*, chien de chasse, a formé braconnier :

Maigre ot la teste entor et environ,
Petite oreille come un gentil *bracon*.

Rom. d'Aubery.

Le sens actuel du mot braconnier est un sens détourné, qui s'est produit beaucoup plus tard dans la langue.

* BRÉCHET, creux du haut de l'estomac.

Bréchet, en franç., ne se dit plus aujourd'hui que de la partie saillante du sternum des oiseaux. Dans l'anc. langue, comme dans le pat. moderne, ce mot a la signification que nous venons d'indiquer :

Quand ce vint au tour de chicquanous, ilz le festoyarent a grandz coupz de guantelez, si bien qu'il resta tout estourdy et meurtry, un œil poché au beurre noir, luyet costes froisees, le *brechet* enfondré les omoplates en quatre quartiers.

RAB., Pant., l. IV, ch. XII, p. 357.

Ces planchettes (sorte de corset) empeschent, par le bout d'en haut serrant le *brechet*, la respiration, repoussant les poulmons au dedans.

BOUCHET, Serées, l. II.

On trouve *bruschet*, avec la même acception, dans les *Let. de Rém.*, citées par Ducange, au mot *Brucus* :

La pointe du coustel lui entra en corps en la partie de son ventre, en lieu qu'on dit *bruschet* ou environ.

Ce mot dérive du bas-brét. *bruchet*, poitrine ; il se rencontre encore aujourd'hui sous la forme norm. *bruquet*, en pat. de Guernesey :

Sous les suchets d'la Hougue-Hailla,
L'brave boume airait fait le r'fugna
D'un troupé d'Margots à d'mi sèques,
Qui se caûfaient l'*brâquet* d'ragots d'mèques.

MÉR., *Diction. franco-norm*, p. 95.

* BRÉQUAIS, v. LABRÈQUE.

BRICARD, bavard.

Qui parleroit, ce est la some,
En bauboiant à un haut homme,
On le tenroit pour fol *bricart*.

Attracles de la B. V. M.

* BRIÈRE, DELABRIÈRE, DESBRIÈRES.

Brière, en pat. norm., s'emploie pour bruyère. En bas-lat.
brieria, du lat. *brya* :

Pro communi pastura quam nobis concesserunt habendam animalibus nostris in *brieriis* et landis de novo acquisitis in foresta de Guoffer, prope Falesiam.

Charte de 1261, citée par M. L. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moy.-âge*, p. 163.

Trois pièces de terre nommées *les Bruières Macaire*, assises ès paroesses de Saint Germain, Saint Desir de Lisieux et Ouillie le Viconte... Et se, pour le temps advenir, il estoit trouvé que aucune personne tenist aucune partie d'icelles *Brières Macaire*, mondit sgr seroit tenu aidier audit Rouxel, etc.

Acte de 1455, du Cart. de Lisieux, f° 76.

..... Som mes ou charretées de balais de boulard ou *brières*.

Tablier des droits perçus à l'entrée de Bayeux,
Collection Pluquet, p. 51.

Dehors su pont, illocque à ste *brière*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 122.

BRIFFAULT, goulu, glouton.

Il font entre eulx Dieu d'un *brifault*.

Mart. de S. Pierre et de S. Paul, dans Littré.

Du verbe *brifer*, manger avidement, mot que l'on rencontre encore aujourd'hui dans le langage pop. de certaines provinces.

Cotgrave donne *brifaut* et *brifer*, dans le sens qui vient d'être assigné à chacun de ces mots.

En pat. pic., *brife* se dit pour morceau de pain.

* BRINGEON.

Ce nom paraît dérivé du mot *bringe*, qui, en pat. norm., a deux acceptions.

Tantôt il signifie petite branche, baguette, houssine :

Mallé empoigne la *bringe* et li donne une raide suais.

Rim. Jers., p. 75.

La forme diminutive *bringette* se rencontre dans la vieille langue :

Des *bringettes* de fou (hêtre).

Modus, f° 121 v°.

Tantôt il sert à désigner certaine couleur de la robe des vaches, bœufs, etc. La couleur *bringe* consiste en taches rouges et noires ; d'où l'adj. *bringé*, indiquant cette couleur :

Pour un aumeau *bringé* 30 s., acheté à la meme feire.

PLUQUET, *Pièces pour servir à l'hist. du Bessin*, p. 44.

BRIQUET, v. LEBRIS.

* BRUANT, bruyant.

Ce mot de patois est ancien dans la langue :

Tant par est fort m'alaine e le vent si *bruant*.

Voy. de Charlem à Jérus, p. 19.

Tiex gens ne vont pas seuls en enfer le puant,
Que leurs hoirs et leurs fames vont après eux *bruant*,
Où il ne trouveront qui les aille chuant,
Ains seront tuit ensemble tormenté li truant.

J. DE MEUNG, *Test.*, v. 1982.

La syncope de l'*i* dans ce dérivé du verbe *bruire*, existe aussi dans le radical :

Devers Espagne vei venir tel *bruur*.

Chans. de Rol., p. 88.

L'on rencontre encore, avec l'acception de bruit, *brûd* en bas-breton et *brut* en provençal, en wallon et en bourguignon. La forme *brugitus* se retrouve en bas-latin.

L'on donne aussi quelquefois le nom de *bruant* au verdier.

* BRUMENT, LEBRUMENT.

Bruman, en pat. norm. signifie nouveau marié, littér. le mari de la fiancée; de *man* homme et de *bru*, nouvelle mariée. L'on sait qu'en franç., *bru* sert à désigner la femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils; en pat. norm., ce mot a conservé le sens du radical german. *brût*, qui s'est dit en ancien haut-allemand pour nouvelle mariée. En angl. *bride*.

Au coupé d'la hougue à mon père,
Il y a un vier laurier fleuri,
Dæux loriots à vouaix fine et claire,
Bru et *bruman* y font leû nid :
Sous l'laurier d'la hougue à mon père,
J'rève et soupire assise au pid.

Rim. Guern, p. 125.

On donnait encore en Norm. le nom de *bruments* ou

bremens aux ouvriers occupés à charger ou décharger les bateaux, transportant les vins et autres liqueurs (V. *La Vicomté de l'Eau de Rouen*, de M. de Beaurepaire, p. 256).

Mandons que le capitaine, prevost et autres officiers de la dicte ville de Harefleu... donnent... *brumens*, vaisseaux et rateaux pour aléger les nefz et navires dudit royaume de Castille.

Concess. de 1383, de Charles VI.

Il a i. office en la cité Roth. des *bermans*, que l'en apele la bergue de antiquité.

Coast. de la Vic. de l'Eau de Rouen, art. LXIX.

Dans un acte du XV^e siècle, du *Cartulaire de Lisieux*, f^o 54, figure un individu du nom de *Vincent Bremen*.

* BUHOT, LEBUHOTEL.

Buhot et *buhet* signifient en pat. norm., sac ou étui. Ces dénominations s'appliquent plus spécialement à la corne, contenant de l'eau, que les faucheurs suspendent à leur ceinture, pour y placer leur pierre à aiguiser.

Ne leur plaist sainnie de vainne,
Si se font sainnier à *buhot*.

Rom. du Ren., v, 820.

Un *buhot* d'argent à porter plume d'autrice.

Duc., *Buheterius*.

Buhot paraît un diminutif du vieux mot *buhe*, cruche (V. *Duc.*, *ibid.*).

Le nom *Lebuhotel* indique vraisemblablement un marchand de *buhots*.

On peut se demander si *buhotte*, nom que l'on donne en Normandie à la petite limace, n'est pas dérivé de notre mot *buhot*, par suite de l'analogie de forme avec la corne des faucheurs.

BUIN, BOIN, BOUIN, bon.

Du bas-lat. *buonus*, du lat. *bonus*.

Buona pulcella fut Eulalia.

Cant. de Ste Eulatte.

Or eurent il moult de lor *buens* (1),

Quant el fu soie et il fu suens.

Partonop. de Blois, v. 9949.

Boens homes e boens chevaliers,

E *boens clers ama e tint chiers.*

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5849.

Molt menerent *boine vie.*

Flore et Jehanne, p. 1.

Boin se dit encore aujourd'hui pour bon en pat. picard.

* BULTEL, BULTET, bluteau.

Le mot de pat. norm. *bultet*, bluteau, reproduit la forme primitive du mot, que l'on rencontre en bas-lat. :

Panetarius videlicet panem coctum... telas albas ad reponendum panem oris, *buletelos*, corbeliones... et omnes res residuas pertinentes ad servitium officii panetariæ.

Duc., *Buletelus*.

En vieux franç., *buleteau* :

J'ai *buleteax* à bolangier.

Dict. du Mercier, v. 59.

Tenez aussi ce *buleteau*, dit-elle, sur vostre teste, vous semblerez tout à bon escient, estre une femme.

LOUIS XI, *Nouv. XVII*, p. 74.

(1) *Buen* est ici employé substantivement pour bon, dans une ancienne acception de ce mot, signifiant ce qui plaît, ce qui est désiré.

Par une métathèse semblable, nos paysans disent *bulter* pour bluter; c'est d'ailleurs l'anc. forme norm., passée dans l'anglais, où l'on trouve *bolter* pour bluteau et *to bolt* pour bluter.

Vas et locum quo farina *buletari* debet.

LANFRANC, *Decreta pro ord. S. Benn.*, cap. vi.

Et gastieax rastis *buletés*,

Si mengerent à grant foison.

GUILL. LE NORMAND, *Du prestre et d'Alison*, v. 260.

* BUQUET, petit morceau de bois.

Ce nom paraît reproduire, sous une forme masculine, le subst. *bûquette*, qui se dit en pat. norm. pour bûchette :

Dans les prais, sous les houguettes,

A ramassait des *bûquettes*.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 96.

Bûquette est un diminutif de *bûque*, bûche, en bas-lat. *busca* :

Potest ibi emere suum sal et suum vinum et suam *buscam*.

Cart. de l'Abb. Ste-Trin. de Caen, f^o 23 v^o.

* BUREL, BURET.

Buret, en pat. norm., sert à désigner un toit à porc ou porcherie.

Buret, pour *burel*, est un diminutif de *bur*, maison, mot d'origine germ., qui a conservé cette acception dans quelques régions de la Normandie. D'où encore la vieille forme française *buron* ou *buiron*, petite cabane. En angl. *burrow*, terrier.

Et iroit si avant en ces quatre mestiers, qu'il n'y demeureroit ni maison ni *buiron*.

FROISS., *Chron.*, II, II, 231.

Ilz ne virent entour d'eulx ni maison ni *buron*.

Perceforest, III, f° 85, dans *Lacurne*, cité par *Litttré*.

En bas-lat. *burus* :

In Hostrede habemus... hircum et quinque capriculos... domum cum *buro*, duas grantias, duos tassos garbarum.

Cart. de l'Abb. Ste-Trin. de Caen, f° 28.

Burel ne pourrait-il pas encore, se rapprochant ainsi du mot de pat., indiquer un lieu *burelé*, c'est-à-dire barré, grillé. Le terme de blason *burelé* est, en effet, employé pour indiquer la disposition d'un écu garni de listes de flanc à flanc, à nombre égal et d'émail différent. *Bureau* et *chancelierie* (lieu fermé par des chancels ou treillis) offriraient un sens rapproché. Un *burel* serait donc une loge à jour, fermée par des barreaux ou par une porte à claire-voie : ce serait un *bureau* dans le sens primitif du mot.

On nous a proposé cette ingénieuse variante étymologique ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'elle ne nous a pas paru complètement satisfaisante, par le motif que les porcheries, au moins en Normandie, sont hermétiquement closes et qu'elles n'ont généralement d'autre ouverture qu'une porte qui n'est jamais à jour.

Il serait possible enfin que les noms *Burel* et *Buret* se rattachassent au vieux mot *burel*, qui s'est dit pour bure ou bureau, grosse étoffe de laine, à raies longitudinales, ordinairement blanches et noires :

De *burel* avoit une aumuche,

Por la froidure bien forrée.

Le Provost à l'aumuche, v. 20.

* CACHELEU, CACHELOUP, qui chasse le loup.

Nous verrons plus bas, au nom *Lecacheux*, que *cache* se dit pour chasser, en pat. norm. D'un autre côté, on trouve

souvent *leu*, pour loup, dans l'anc. langue ; nous nous bornons à en citer un seul exemple :

Jadis avint k'uns *leu* erra
Par un kemin.....

MARIE DE FRANCE, Fable XXIX.

* CACHEUX, v. LECACHEUX.

* CAGNIARD, réchaud.

Tel est le nom norm. de cet ustensile de ménage. En vieux franç., *cagnard* indiquait un lieu exposé au soleil (LACOMBE, *Diction. du vieux lang.*).

Quant au mot *caignard*, cela dépend d'une histoire dont je puis estre témoin ; de tant qu'en ma grande jeunesse, ces faineants avoient accoustumé au temps d'esté de se venir loger sous les ponts de Paris... ce lieu estoit appelé *caignard*.

PASQUIER, *Recherches*, VIII, 42.

* CAHOUE, }
* CAHU, } v. LEHUAN.

* CAIGNON, CAGNON, GAINON, jeune chien.

Un' viell' femme et ses crâgons (enfants),
Un' vieill' tchiene et ses *câgnons*,
Rouânant, ouâillant et braqu'tant,
Faisaient jurer le passant.

Rim. Guern., p. 80.

Du lat. *canis*, qui a formé *kain* ou *kien*, au fém. *kienne*, *kaine* ou *kaigne*; de là notre diminutif *caignon* :

VII *kicns* d'une lisse tous nouveaux kielés (mis bas).

Chron. de God. de Bouil., v. 2242.

Forment l'abaia le *gaignon*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 28507.

Poiz amenoent les *gainuns*,

Ors enchaenez et brohuns.

WACE, *Rom. de Rou.*, v. 6386.

Quant au *g* de Gainon, il est à noter que le *c* latin est souvent remplacé en franç. par *g* : *ciconia*, cigogne ; *crassus*, gras ; *vicarius*, viguier ; *conflare*, gonfler, etc.

Elle alla dire tout haut : Passez, passez, orde *caigne*, que vous estes... Et la royne qui l'oyt, demanda : A qui parlez-vous m'amyne ? — C'est à ce paillard chien, madame.

LOUIS XI, *Nouv.* XXVIII, p. 134.

Cotgrave traduit *cagne* ou *caigne* par *bitch*, et *cagnon* ou *caignon* par *little dog*.

V. aux noms LEQUIEN et QUENAULT.

CAIRON, v. CHÉRON.

* CALENGE, demande en justice, défi, contestation.

Ce vieux mot, sous la forme *challenge*, se retrouve en Angleterre, où les Normands l'ont probablement importé au XI^e siècle.

N'ert honnes qui *calenge* i mece.

Le roi Guill. d'Angl., p. 83.

Eisi s'en est del tot demis

Senz *challenge* que mais l'en face.

BÉN., *Chron. de Norm.*, II, 66.

D'où le verbe *challenge* ou *calenger*, contester, attaquer, défendre, défier ; en angl., *to challenge*.

Et le l'um le *chalange* et il n'en ait testimonie.

Lois de Guill.

Le dit procureur requisit et *callenga* que ou cas où icelui Fevre ne bailleroit son dit plesge..

Acte de 1153, du Cart. de Lisieux, f° 29 r°.

Calenger est encore usité aujourd'hui en pat. norm. de Jersey et de Guernesey, dans le sens de défier, provoquer :

J'vos *callenge* à jugi

La vie qu'est à la mode anien

Parmi les garçons qu'ont du bein.

Rim. Jers., p. 209.

J'te *caleng'rai*, babouin d'la ville.

MÉR., Diction. franco-norm., p. 106.

De même, *calenge* se dit toujours pour défi, en patois guernésien.

Enfin *calenge* a été la dénomination que l'on appliquait dans la Haute-Normandie à des parcelles de terre contiguës, dont la transmission se faisait souvent sans titres réguliers et dont la possession était devenue, par ce motif, la source de procès nombreux :

Les *calenges* sont un grant nombre de terres, gesantes en une culture, de poy de vallue.

Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, f° 74 v°.

* CALMESNIL, v. MESNIL.

* CAMPIN,

* CAMPION,

* CANDAVEINE,

* CANDAVOINE,

} v. DUCAMP.

CANET, banc.

Ils trouverent en la dite ville de Megnicourt, en la place, un nommé Warin, seant sur un *canet*, avec lui plusieurs personnes.

Let. de Rém. de 1392, Duc., Canetum.

CANIVET, petit couteau.

Diminutif de *canif*, couteau ; en ancien scand. *knifr*, avait en effet cette acception.

Idem Jacobus habebat unum parvum artanum, Gallice *canivet*, et volebat percutere dictum Matheum per ventrem.

Let. de Rém. de 1400, Duc., Canivetus.

Encre et papier et escriptoire,
Canivet et penne taillie.

FROIS., *Le buisson de Jonce*, p. 326.

* CANTREL, v. DUCAMP.

CANU, v. CHANU.

* CAPEL, TORCAPEL.

Capel, en vieux franç., s'est dit pour chapeau.

Du bas-lat. *capellus*, diminutif masculin de *capa*, mot dont Isidore de Séville fait usage dans le sens de manteau à capuchon.

Capellum suum ex capite cum peplo demisit.

Mat. PARIS, *De imperatrice*, anno 1235.

Li *capel* prist, le quebe et le doblier.

Rom. d'Aubri, p. 154.

Cuydez-vous que soubz mon *cappel*
N'y eust tant de philosophie ?

VILLON, *Œuv.*, p. 105.

En pat. norm. du XVII^e siècle, l'on disait encore *capel* :

Et si tu ne veys pas la plume à men *capel*.

L. PET., *Muse norm.*, p. 7.

En pat. norm. mod., l'on dit *capet*, forme fort ancienne, puisqu'on la trouve dans le surnom donné à Hugues, duc de France, qui détrôna les Carlovingiens :

Ah ça ! voyons, où qu'est man parapluie,
Man bougearon, man *capet* des grands jours.

Mait' Jacqu' à Rouen, p. 5.

Dans un compte du XIII^e siècle, cité par M. Delisle (*l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 674), figure un individu portant les noms de *Galterus Capel*.

CAPELLE, chapelle.

En bas-lat. *capella*, diminutif de *capa*, chape.

Carles serat ad Ais, à sa *capele*.

Chans. de Rol., p. 7.

Laiens en chele viés *capele*,
Che que te doi t'irai pooier.

Uns miracles de N.-D., v. 162.

CAPLAIN, LECAPLAIN.

Capelain, dans la vieille langue, signifiait chapelain; ce mot dérive de *capelle*, qui s'est dit pour chapelle. V. le nom précédent.

Gentil furent li *capelain*,
Gentil furent li *escrivain*.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5959.

Puis fu prise la sainte crois de nostre redemption et fu commandée
au *capelain* Phelippe, pour çou que il le portast.

H. DE VALENCIENNES, 9, p. 122.

Aussi touzez qu'un moyne ou *capellen*.

Cl. MAROT, *Rondeau*, 7, II, 141.

Aujourd'hui *capelain* se dit encore pour chapelain, en pat.
picard. En provenç. *capelan*, en espagn. *capellan*, en ital.
cappelano.

CAPRON, chaperon.

En bas-lat. *capero*, autre diminutif masculin de *capa*
(v. au nom *Capel*) :

Cucullum, quem *caperonem* vulgo vocant.

Duc., *Caparo*.

N'avoit ne manche, ne mancheron,
N'il ot ni cape ni *caperon*.

Le chev. au barizel, v. 667.

Un petit est avant passés,
Et le *caperon* li sulieve...

Du prestre c'on porte, v. 516.

Un nommé *Robinet Capperon* figure dans un acte du
XIV^e siècle, du *Cart. de Lisieux*, f^o 19.

CARBONNIER, charbonnier.

Du vieux mot *carbon*, charbon, qui se rattache lui-même
au lat. *carbonem*.

Quel maufé l'ont fait *carbonnier*,
Tu soloies estre potier.

Eust. LE MOIGNE, v. 1111.

Item à Pierre Pourchel, de la paroisse de Monville, *carbonnier*,
pour la vendue de xv sommes de carbon.

Compte de 1405, cité par M. L. Delisle, dans *l'Agric.
en Norm., au moy. âge*, p. 569.

* **CARDON**, chardon.

Le mot de pat. norm. *cardon* dérive du lat. *carduus*, par
un intermédiaire *carduo*.

Li asnes ki n'estoit avers (avare)
Ne escars de paistre *cardons*.

Rom. du Ren., IV, 129.

Pour avoir saclé des *cardons* et les yèbles d'icelle avoine.

Compte de 1447, cité par M. Delisle, *ibid.*, p. 308.

Le pat. norm. a aussi le verbe *écardonner*, arracher les
chardons. *Chardron*, *cherdon* et *querdon* ont en pat. la
même acception que *cardon*.

I brayaient et faisaient des gringnes, comme s'ils avaient avalai
des *querdons*.

Rim. Jers., p. 52. (Dial. en prose.)

On trouve aussi *Chardron*, comme nom de famille en Nor-
mandie.

Notons enfin qu'en cette province *cardon* est encore le nom
sous lequel on désigne une espèce de petite crevette.

L'on rencontre notre nom *Cardon* sous une forme dimi-
nutive *Cardonnel*, dans un acte du XV^e siècle, du *Cart. de
Lisieux*, f^o 38.

CAREL, carreau d'arbalète, flèche dont le fer
avait quatre pans.

Du bas-lat. *quadratellum*, diminutif du lat. *quadratum*, carré. La chute du *d* et le changement de l'*a* en *e* se rencontrent de même dans *suer*, venant de *sudare*; *nouer*, de *nodare*, etc. Quant à la syncope du *t* du radical, nous l'avons notée plus haut, pour plusieurs mots dérivés du latin, au nom *Boille*.

D'un arbaleste ne poet traire un *quarrel*.

Chans. de Rol., p. 189.

Traient saietes et *quarrials*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 15699.

Messire Alphonse un jour ataignant,

Qui armez iert de son atour,

D'un *quarrel* d'arbaleste à tour...

Guill. GUIART.

CARITÉ, v. FRÈRE.

CARON, v. CHÉRON.

* CARPENTIER, LECARPENTIER.

Notre mot pat. *carpentier*, charpentier, dérive du lat. *carpentarius*, carrossier; il se trouve aussi dans la langue anglaise sous la forme *carpenter*; c'est un des nombreux mots anglais d'origine norm.

Carpentiers et engigneors.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 11610.

A Laurent Pelsouef, *carpentier*, pour une journée, 2 s.

PLUQUET, *Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin*, p. 41.

D'où *carpenterie*, pour charpenterie; en angl. *carpentry* :

... doivent faire la maison deu moulin de *carpenterie* et de closture, de couverture et de toutes autres edeffices.

Liv. des Jur. de St-Ouen de Rouen, f° 15 v°.

CASTELAIN, CATELAIN, châtelain.

Du lat. *castellanus*, habitant d'un château fort, d'une place forte.

Dus et contes et *castelains*.

WACE, *Rom. de Brut.*, v. 8781.

Biaus amis, fait li *castelains*,
Ne soiez pas faus ne vilains,
Paiez la feme son argent,
Puis k'ele a fait vostre talent.

La vieille truande, v. 143.

CATEL, v. CHATEL.

* CATOIS, v. LECAT.

* CAUCHE, bas. — * CAUCHON, chausson. — * CAUCHARD, qui fait, vend ou porte des *cauches*.

Telles sont, en pat. mod. les acceptions de ces trois noms, qui se rattachent au lat. *calceus* et *calcearius* ; de même que *caucher* (chausser), autre mot norm., tient au lat. *calceare*.

Tous nus piés, sans *cauches*, vestus de meschantz pourpoints.

P. COCHON, *Chron. norm.*, p. 430.

De fables fait on les fabliaux
Et de notes les sons noviaux,
Et des materes les canchons,
Et des dras cauces et *cauchons*.

Fabelet de la viellete.

A part, à part, je sis venu,
Ung pié *cauché* et l'autre nu.

La Friquassée, p. 21.

Pour une paire de *cauches*, pour une religieuse allant au dehors.

PLUQUET, *Pièces pour servir à l'hist. du Bessin*, p. 38.

Quer, au bouan vier temps, j'étions tous,
P'tits et grands, *cauche* grise et grise *cauche*.

Rim. Guern., p. 64.

* CAUCHIN, débris de pierres de taille façonnées,
débris de carrières.

Du lat. *calx* ou *calcis*, chaux, pierre à chaux ; d'où en vieux dial. norm., *cax* et *chals*, qui ont aussi cette acception, et dont *cauchin* et *chaussin* (autre forme du mot) sont des diminutifs.

E il fist *cax* et pierre atraire.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 10211.

Tors i aveit tot environ,
Faites à *chals* et à sablon.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 2997.

D'où encore un autre mot de pat. norm., *cauchie*, chaussée, levée ou remblai de terre, fait avec du *cauchin* :

Une piece de terre en jardin, assise en la parroesse Saint Germain du dit lieu de Lisieux, en la rue dite de la *Cauchie* (aujourd'hui *rue de la Chaussée*).

Acte de 1454, du Cart. de Lis., f^o 74.

Dans un acte de 1321, du même cart., f^o 16, un héritage étant dans la rue dont il vient d'être parlé, a sa situation indiquée « in Calceya. »

Pour bâti chut' *cauchie* et dépenser nos sous...

Rim., Jers., p. 39.

L'on trouve d'ailleurs dans les *Chron. de God. de Bouillon*, *cauchin* employé dans le sens de fragments de pierres (v. 27302), et *cauchie*, dans celui de chaussée (v. 4353 et 8354).

Dans l'anc. langue, *cauchier* avait un sens identique à celui qu'exprime aujourd'hui *caillouter* (terme de ponts et chaussées), et *cauchieur* était le nom de l'ouvrier préposé à ce travail.

A Regnault *cauchieur* pour caillaux et pour son salaire d'avoir *cauchier* devant ladite maison.

Duc., *Calciator*.

* CAUDRON, chaudron.

Ce nom reproduit la forme norm. du mot chaudron et est le diminutif d'un autre mot de pat. *caudière*, chaudière, lequel se rattache lui-même au lat. *caldaria*, par le changement régulier de *al* en *au*, changement indiqué plus haut au nom *Aubraye*.

La véssiés querquier mainte targe enfunkie
Et mainte lanche oussi qui fut en rumye,
Caudières, *cauderons*, maintes targe noircie.

Chron. de God. de Bouil, v. 16023.

Un *cauderon*, un broc, une vieille lanterne...

D. FER., *Muse norm.*, p. 46.

CAUVIN, v. LECAUX.

CÉLERIN, espèce de sardine.

Aphyæ species est quæ *celerin* a Gallis appellatur.

Duc., *Aphyæ*.

Et harenc *celer in* ne doit point de coutume.

E. BOIL., *Liv. des Mét.*, p. 273.

Marchans et vendeurs de poissons et de harens de mer paieront...
pour la charretée de *celerins*, xij. d.

Duc., *Celerinus*.

On trouve *celerín* avec cette acception dans le dict. de Cotgrave.

CENSIER, détenteur d'un héritage soumis au cens.

Le censier servait au seigneur une rente, soit en argent, soit en grain, vin, volailles, etc.

Après avoir ouvré et battu en la grange de Jean le Clerc, *censier* de Tremonvilliers.

Let. de Rém. de 1390, Duc., Censerius.

L'on donnait aussi le nom de censier à l'officier d'un monastère chargé de surveiller les censes ou métairies qui en dépendaient.

Frater Julianus censerius Sancti Ambrosii.

Duc., ibid.

Censier, en pat. picard, signifie fermier d'une métairie.

* CHABOT, sabot.

Peut-être est-ce une forme augmentative masculinisée du mot *chavate*, usité en pat. norm. pour savate; en bas-lat. *chabata*.

On nous a demandé si, dans le nom de famille de Rohan-Chabot, chabot était là pour sabot. Nous n'hésitons pas à répondre négativement. Dans les armoiries de cette famille figure, non le *chabot* (sabot) normand, mais le poisson portant ce nom, représenté en pal, la tête en haut et montrant le dos. Ce poisson en Normandie s'appelle *cabot*.

Le mot de pat. *chabot*, pour sabot, est usité aussi dans les anciennes îles norm. de la Manche.

I ien avait quiques uns qu'ouvraient la bahueule si large, que n'ou z'airait peu, Dia m'empor l lûs couler un *chabot* dedans.

Rim. Jers., p. 52 (Dial. en prose).

L'on dit de même *chabotier*, pour *sabotier*, et *chaboter*, pour *saboter* :

No n'entendait tant *chaboter*...

D. FER., *Muse norm.*, p. 288.

CHAILLOU, caillou.

Du lat. *calculus*, devenu *calc'lus* par la chute régulière de l'*u* bref, comme dans *compter*, de *computare*; *moule*, de *modulus*, etc.; de là, par la substitution du *ch* au *c* dur, la forme *chail*, que l'addition du suffixe *ou* a complétée.

Fort se deffendent des *chaillox*,

A cels de fors donent granz colz.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 6005.

Et si reçoif mainte colée,
Souvent de coutel et d'espée,

Et de *chaillois* parmi les costes.
De l'Asne et du Chien, v. 75.

CHALEMEL, flûte, chalumeau.

Du lat. *calamellus*, dim. de *calamus*.

Et l'autre (main), tient *chalemelle* fournie
De sept tuyaux faits selon l'armonie.

CL. MAROT, *Rondeau*, XXI, I, 181.

Jehan de Montpomier rompy la pel de la chieuvrete (musette, flûte avec une outre), la quelle demeura audit munier, avec les *chalemaulx* d'icelle.

Lct. de Rém. de 1388, Duc., *Capriola*.

Et dans son mal il n'a d'autre soulas
Que d'entonner avec sa *chalemie*,
Triste chanson qui finit par hélas !
C'est grant pitié d'estre loin de s'amie.

L. PÉT., *Muse norm.*, p. 31.

D'où le verbe *chalemeler*, jouer du chalumeau :

Quant li lerres *chalemeloit*.

Rom. de la Rose, v. 14775.

CHAMBERT, nuque.

Les suppliants frapperent icellui Guillaume Lienart de la hante de
leurs espieulz tant sur les espauls comme sur le *chambert* du col.

Let. de Rém. de 1478, Duc., Cervix.

CHANCEL, treillis, palissade.

Du lat. *cancellus*, barreau.

Ovrez les huis de cest *chancel*.

Rom. du Ren., v. 21298.

Dedens le *chancel* entré sont.

Dit des trois Avugles de Compiengne, v. 216.

De là le mot *chancellerie*, lieu clos par des *chancels*, qui
séparaient les juges du public.

CHANDOISEL, v. LOISEL.

* CHANIVIÈRE, chènevière.

Chanivière et *canivière* indiquent en pat. norm., un
terrain où l'on cultive le chènevis. Du lat. *cannabaria*, par le

changement régulier du *b* en *v*, expliqué précédemment au nom *Bibel*, note 1.

Ni de canvre ni de *canivières*,
Icheu nou n'en vet pus guères ;
Ch'est, m'est avis, que l's Ill'mands,
Pour qu'nou les pende, ont trop d'sens.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 110.

De même que l'on dit *chanivière*, pour chènevière, l'on dit aussi *chanevis* pour chènevis, comme dans l'ancienne langue :

Moult drue chanvre i croistroit,
Qui *chanevis* i semeroit.

Rom. du Ren., v. 19821.

En pat. norm., *canivieux* s'emploie encore pour chènevis, et *canivotte*, *canibotte* et *canebotte* pour chénebotte, toutes formes qui tiennent aussi au lat. *cannabis*.

CHANTEREYNE (DE), du lieu où coassent les grenouilles ; de la grenouillère.

Chanter, par euphémisme, s'est dit pour coasser, et *raine*, du lat. *rana*, s'emploie encore pour grenouille.

Or voit *chanter* avec les *raines*.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 69.

La rue de la Victoire à Paris portait primitivement le nom de rue Chanteraine. Le quartier de la Chaussée-d'Antin où elle se trouve, était jadis occupé par des marais.

CHANU, CANU, qui a les cheveux blancs de vieille.

Du lat. *canus*, blanc, en parlant des cheveux et de la

barbe. Le mot franç. *chenu* a la même origine. *Ghanir* ou *canir*, formes analogues, sont usités en pat. norm. pour *chancier*, du lat. *canere*, devenir blanc; par le changement régulier de l'e en i, expliqué plus bas au nom *Liger*.

Fiers est li reis à la barbe *canue*.

Chans. de Rol., p. 306.

Joufreiz, bons clers, deiens del Mans,

Qui lors n'ert *chanuz* ne blans.

BÉN., *Chron. de Norm.*, III, 367.

L'on trouve dans *Les Rois*, *enchanir*, pour arriver à l'âge où les cheveux blanchissent :

Jo sui mult envieilliz e *enchaniz*.

L. I, ch. XII, p. 38.

CHAPUIS, charpentier.

Puis truis la rue de Verseille,

Et puis la rue du Bon Puis;

Là maint (demeure) la femme à i *chapuis*.

Dict des Rues de Paris, v. 124.

De là le verbe *chapuisier*, charpenter, édifier :

Ensi furent la semaine des deux Pasques et fisent engins *chapuisier* de mainte maniere.

VILLEHARDOUIN, 185, p. 80.

* CHARDONNET, chardonneret.

Chardonnet, *cherdronnet*, *chardronneret* et *cherdronneret* se disent en pat. norm., pour chardonneret.

Chardonnet, dérivé de *chardon*, est l'anc. forme du mot :

Et la rue Pavcegoire ; Et la rue Saint Nicolas
Là bui-ge de bon vin de beire. Du *chardonnnet* ne fut pas las.
Dit des Rues de Paris, v. 429.

Où, pas à pas, le long des buissonnets ,
Allois cherchant les nids des *chardonnets*.
CL. MAROT, *Egl. au Roi*.

* CHARDRON , v. CARDON.

CHARLEMAINE , Charlemagne.

La fist Joyeuse *Charles maine* apeler.
Ronciv., p. 111.

La Virge ot Loeis li plus ,
Le filz au bon roi *Charlemaine*.
GAUT. DE COINSI, *Ste-Léoc.*, v. 1746.

Jo sui de France nez ,
Jo ai num *Carlemaines*, Rollans si est mis nés.
Voy. de Charlem., p. 13.

CHARTON , charretier.

C'est un hareng, ce dit Renart ,
Car je trovai un *charreton* ,
Qu'en portoit un charretée.
Rom. du Ren., v. 4124.

Les genz des diz religieux avoient prins *charretons*, qui charioient
par dessus l'escluse de leur estanc.
Charte de 1339, Duc., Carraterius.

* CHATEL , avoir mobilier, troupeaux, meubles. .

Chatel est resté, avec l'acception de biens meubles, dans la
langue judiciaire, des îles normandes, soumises encore à

l'ancienne législation coutumière de la province, de laquelle elles ont été détachées au commencement du XIII^e siècle.— Les assises de la Cour royale de Jersey se divisent toujours en *Assises d'héritages* et en *Assises de chatels*. *Chattels*, en angl., se dit encore aujourd'hui pour biens mobiliers.

Hors de ma maison t'en iras, Quer lessie as par felonnie.
Et de tote ma compaignie; A montepleier mes *chatez*.
GUIL. DE NORM., *Best. div.*, v. 3321.

Jadis avint que le vilein A faire idonc sa volonté,
Ballout sa fille par la mein, Anceis qu'il li eust el doné
Et la livrout à son seignor, Rente, *chatel* ou heritage,
Jà ne fust de si grant valor. Por consentir le mariage.
Conte des vil. de Verson, v. 167.

L'on trouve aussi, avec la même acception, *catel* et *chetel* :

Or n'a ne reube ne *catel*,
Or ne puet il trouver ostel.
Le chev. au Barizel, v. 577.

..... les borses de cuir
Trop m'ont descreu mon *chetel*.
Dit du Mercier, v. 19.

La forme *catel* est, des trois que nous venons de citer, celle qui tient de plus près au radical commun, *catallum*, mot de basse-latinité qui signifie bétail. *Cattle* en anglais a conservé cette acception.

CHENEL, petit chien.

Le suppliant respondit à icellui Lafite que voirement il avoit fait forrar (haler) son *chenel* à ses chiens.

Let. de Rém. de 1469, Duc., Canis alanus.

Chenel est un diminutif du vieux mot *chen*, chien :

Vos li durrez urs e leuns e *chens*.

Chans. de Rol., p. 5.

On trouve aussi dans l'ancienne langue, le subst. fém. *chene*,
chienne :

Bien est semblanz à la *chene*,

Qui tote jor borbier borbete.

Miracle de la B. V. M., v. 637.

Chen, pour chien, se dit encore aujourd'hui en pat. wallon,
bourguignon et du Berry.

Chenin, *chenine*, qui tient du chien, de la chienne, ont
aussi été usités dans la vieille langue :

Sont coars, pervers et *chenins*.

Rom. de la Rose, v. 20259.

E por l'ovre pesme e *chenine*,

Qui en France naist e racine.

BÉN., Chron. de Norm., v. 23423.

* CHÉRON, QUÉRON, CAIRON, CARON, charron.

Chéron et *quéron* s'emploient pour charron, en pat. norm.

Tu sais ben, Louis Frémin, chti'-là qu'étrivagne toujours aux
dominos ?—C'est-i Frémin l'*cherron* ?—L'*cherron*, tout cont Darnetal.

E. DE LA BÉDOL., *Les Norm.*, dans *Les Fr.*

peints par eux-mêmes, I, 137.

Quant à la forme *caron*, elle est encore usitée en pat. pic.
En bas-lat. *caronius*, du lat. *carrus*, charriot :

Talis est usus forestæ Brotonuix, quod omnes qui reddunt pro
consuetudine forestæ avenas et gabas... possunt et debent capere...
emundam desuper suam rotam et residuum gloerii, et lignifabri et
caronuii... quauda manovre prædictorum operarium erit inde remota.

Charte de 1340, Duc., Caronnius.

Il est fait mention d'un Jehan le *Caron*, dans le *Liv. des
Jur. de St-Ouen de Rouen*, f° 85.

De *caron*, charron, est venu *caronnerie*, charronnage :

Le *Coutumier des forêts*, *Bur*, mentionne les ateliers de *caronnerie* et de *hucherie*.

L. DELISLE, *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 377.

* CHÉRUEL, v. QUÉRU.

CHEVREL, LECHEVREL, chevreau, le chevreau.

Du lat. *capreolus*, jeune chevreuil, dim. de *caprea*; par le changement régulier du *p* en *v*, comme dans *avril*, de *aprilis*; *navet*, de *napus*, etc.

Un present aturnad de pain, e de vin e de ses *cheverels*.

Les Rois, l. I, ch. XVI, p. 60.

Et li *chevrel* qui fu legiers.

BARB., *Fabl. et Contes*, II, 351.

* CHIVOT, petite ciboule, tige de petit oignon.

Du lat. *cæpe*, oignon, par un intermédiaire *cæpo*, lequel a donné au lat. *cæposus*, qui produit des oignons. La substitution du *v* franç. au *p* latin, est expliquée sous le nom précédent; quant à celle de l'*i* à l'*e* ou *a*, on la trouve dans *ebrius*, ivre; *cera*, cire, etc. *Chive* est la forme norm. du mot *cive*; *chivot*, *cibot*, qui appartiennent aussi au pat. norm., en sont les diminutifs. *Chive* existe également en anglais, langue dans laquelle il semble d'origine normande.

Il vit porter les *chives* enpevrés.

Rom. du Ren., v. 16692.

Après les quelz sortirent... vingt et cinq charrettées de pourreaux, d'aulx, d'oignons et de *cibotz*.

RAB., *Pantag.*, l. II, ch. II, p. 108.

On trouve *civo* dans le *Liv. des Mét.*, d'Et. Boileau, p. 334 :
Oingnons, poiriaux, naviaux, *civos*, qui viennent par eaue.

CHOPPIN, qui porte habituellement une *chope*.

La *chope* était une sorte de manteau ou de houppelande.
Chope dit ici pour *chape*, du bas-lat. *capa*.

Et un vallet avec lui armé de haubergeon, de bacinet à camail, de gorgерette, de gantellez et *chope*, par dessus le haubergeon.

Ord. des Rois de Fr., IV, 67, année 1351.

Choppin pourrait peut-être encore signifier buveur de *chopes*, mot d'origine germanique, mais dont l'usage est fort ancien en Normandie :

Prestre, dy.
— Voulez que je dye ?

A la guise de Normandie,
Je bef à vous de chipe en *chope*.
Mir. de Ste Genev.

* CHOQUET, petit vase en terre cuite, servant à boire.

Choquet est le dim. d'un autre mot de patois *choque*, qui sert à désigner une tasse de plus grande capacité, ayant la même destination.

Ces deux mots doivent leur origine à l'habitude qu'ont les Normands, en réunion, de ne jamais vider leurs verres, sans les *choquer* l'un contre l'autre, autrement dit sans trinquer.

Selon M. Littré, le *choc* est le heurt contre une *choque* ou souche.

V. à ce sujet les noms suivants.

* CHOUQUET, CHUQUET, CHOUCARD, DUCHOUCTIER.

Ces noms se rattachent à un radical commun *choque*, souche ; en pat. norm. *chouque* ou *chuque*.

S'il y a plusieurs enfans représentant un decedé, iceux font une teste et *chocq* contre chacun de leurs oncles ou autres auxquels ils doivent succeder.

Cost. gén., I, 897.

En bas-lat. *choca* :

Sciendum tamen quod *chocas* quas eradicaverint pro novalibus faciendis.

Privilegium Petri abbatis S. Remigii Rem., anno 1219.

Chuquet et *chouquet*, sont des diminutifs de *chuque* et de *chouque*.

L'on trouve dans Cotgrave, *chouquet* traduit par *block*.

Pour cause d'une certaine busche ou *chouquet*.

Lett. de Rém. de 1381, Duc., Cheoca.

Comme a faisait ses jourolles,
Assise au pid d'un *chouquet*,
Sus la mousse et les paqu'rolles
Alle avait mis sen bouquet (baquet).

MÉT., *Dict. Franco-norm.*, p. 84.

Chouque, pour souche, appartient aussi bien au vieil idiôme norm. qu'au patois :

Chascun d'eulx ont accoustumé prendre avoir le boy vert.. et cellui dont l'en a osté sept picz de lonc devers le racheau ou *chouque*.

Charte de 1366, réglant cert. droits féodaux de la comm. de Pont-Saint-Pierre (Seine-Inf.).

Et si a une *chouque* à Noël en la haie des Autieux.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 125, v^o.

Un pourpoint, un gredil, une espée, une *chouque*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 46.

N'reste pas là comme une *chouque*.

E. DE LA BÉDOL., *Les Norm.* dans *Les Fr. peints par eux-mêmes*, I, 174.

* CHOUAN, v. LEHUAN.

* CHOUCARD, v. CHOUQUET.

* CLARDOUET ,
* CLARDOUIT , } v. DESDOUETS.
* CLERDOIT , }

* CLOMESNIL, v. MESNIL.

COCATRIX, crocodile.

Ydrus a non, si est moult sage,
Quer moult set bien fere demage
Au *coquatrix*, que ele het.

GULL. DE NORM., *Best. div.*, v. 1573.

Li *cocatrix* est beste fiere,
Et maint ades en la riviere
De ce fleuve que Nil a non.

DUC., *Cocatrix*.

En espagn. *cocotrix* se dit pour crocodile.

Parfois aussi on a donné le nom de *cocatrix* ou d'œuf de coq, à un œuf avorté de poule, œuf sans écale, comme le sont ceux des serpents.

Cet œuf est regardé par la superstition populaire comme le résultat de l'accouplement d'un coq et d'une couleuvre.

* COIPEL ,
* COISPEL , } v. COYPELLIER.

* COISSIN, COUESSIN, COËSSIN, coussin.

Coissin est la forme primitive de coussin, forme que le pat. norm. a conservée. En bas-lat. *coisinus* :

Paratur cathedra, si episcopus præsens sit, cum paliolo et *coisino*.

Ordinar. Ecclesiæ Lexoviensis (XIII^e siècle).

Sor un *coissin* tot plain d'estrain

Se degratoit delez son feu...

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 36.

Frere Jeân luy bailla cinq solz, puis avec son brægmart lui fendit la coitte et *coissin* en deux, et par les fenestres mettoyt la plume au vent.

RAB., *Pant.*, l. V, ch. xv, p. 484.

On trouve *coissin*, avec la même acception, dans le Diction. de Lacombe.

Gilles de Wes, dans sa Gram., traduit *all one* par les *coissins*, et Cotgrave, dans son Diction., *coissin* par *cushion*, *pillow*.

COLTÉE, coudée.

Rois fu Nabugodonosor ;

Une image fist faire d'or,

Soisante *coltées* de haut tour,

Et siz *coltées* out de laour.

WACE, *Rom. de Rou*, ms., p. 145, dans Lacurne,
cité par Littré.

COLY, coulisse, herse.

Quant le suppliant fut hors de la bassecourt, aperceut Jehan Boulengier... à la barriere du *colis*.

Let. de Rém. de 1478, Duc., *Colacius*.

* CONARD, COSNARD, mari dont la femme est infidèle.

Au propre, ces deux noms signifient qui a des *cônes* ou *cosnes*.

Cône est la forme norm. du mot franç. *corne*.

Colimachon bône,	Si tu n' lé montre pas
Montre-mei té cônes ;	J'vois t'lé coupas.
	<i>Vieux refr. norm.</i>

D'pis qu'il est si rustique, i vaut mux li coper
 Les cônes tout au ras, pour l'empêchi d'bouter.
Kim. Jers., p. 119.

Conard ou *cosnard* se dit pour *coñard*, mot qui n'est pas nouveau dans la langue :

S'est plus *cornars* qu'uu cers ramés,
 Riches hons qui cuide estre amés.
Rom. de la Rose, v. 4825.

Les confréries burlesques des *conards*, établies en Normandie au XVI^e siècle, florissaient surtout à Rouen et à Évreux. Leurs chefs prenaient le titre d'*abbés des conards*. La mitre en tête et la crosse pastorale à la main, ils parcouraient les rues, durant le carnaval, accompagnés processionnellement par leurs affiliés, qui chantaient des couplets satiriques et bouffons. A Rouen, l'abbé était monté sur un char et à Évreux, sur un âne.

Un des personnages burlesques mis en scène par Jean Bodel dans *le Jeu de S. Nicolas*, porte le nom de *Connard*.

De même encore, en pat. norm., l'on dit *cosnière* pour *cornière*, pilastre qui fait l'encoignure d'une maison :

Le ruel (le ruisseau) qui part de devant l'us Rad. de Praeres, doit courre parmie le courtil Johen le Franc..... et venir à la *cosniere* de la meson Eudet.

Petit Livre rouge de l'Abb. de Troarn, cité par M. L. Delisle dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 110.

CONROY, troupe de soldats, ordre, rang.

Du lat. *congreg*, qui fait partie de la même compagnie, de

la même troupe. — Par la chute régulière du *g*, comme dans *integra*, qui a donné *entière*; *peregrinus*, pèlerin; *magister*, maître, etc., ce radical a formé *conrex*, d'où *conrei*, qui, comme nous allons le voir, est la forme normande du mot.

Desci qu'il voit venir le roi,
Deux mil armés en son *conroi*.

Partonop. de Blois, v. 2167.

De ce prendroi je bien *conroi*.

Dit de Narcisus, v. 200.

La forme normande, forme la plus ancienne, est, avons-nous dit, *conrei* :

Ne tenent *conrei* ne bataille,
Pur ceo vos di pur veir, senz faille.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 1154.

E issent de la vile od merveillus *cunrei*.

Chron. de Jord. Fant., v. 1927.

CONVENANT, COUVENANT, convention, marché.

Du lat. *conveniens*, *convenientis*, part. prés. de *convenire*.

Et si vueil que tout maintenant,
Soient tenu li *convenant*.

Dit des deux chevaux, v. 161.

Si vous aray en verité
Couvenant, foy et loyauté
Jusqu'à la mort.

Théât. fr. au moy. âge, p. 222.

En vieux dialecte normand, l'on disait *covenant* :

Si hom volt derainer *covenant* de terre vers soun seignor.

Lois de Guill.

Ce mot est resté dans la langue anglaise avec l'acception de contrat, alliance.

COQUARDEAU, jeune sot.

Il n'a cervelle ne cerveau,
C'est pourquoy si haut crier j'ose
Qu'on mene aux champs ce *coquardeau*,
S'il veut rien faire de nouveau.

CL. MAROT, *Métamorphose*, I-III, 22.

Coquardeau, *proud ass*, *bold goose*, *fond saucebox*.

COTE, *Diction*.

V. le nom suivant.

COQUART, mari dont la femme est infidèle.

Que faictes-vous, meschant *coquart*?

LOUIS XI, *Nouv.* VII.

Lequel Duchesne respondit audit Bernart qu'il n'estoit point *coquart*.

Let. de Rém. de 1397, Duc., *Bernarius*.

Coquart s'est dit aussi pour niais, sot :

Garçon nice et *coquart* l'aloient apelant.

Bert. du Guesclin, 60.

Ne scey-tu pas bien, di, *coquart*,

Que Clotilde, la nièce au roy...

Théât. fr. au moy. âge, p. 613.

Enfin, une troisième acception a été donnée au mot *coquart*. L'usage de porter des panaches de plumes de coq sur le casque, remonte aux XIV^e et XV^e siècles ; de là la dénomination de *coquards* ou *cocards*, donnée aux militaires qui portaient ces panaches, auxquels on donna le nom de *cocardes*.

Lorsqu'on remplaça les plumes par un nœud, on continua de l'appeler *cocarde*. Les élégants imitaient cette mode militaire, dès le XV^e siècle, et portaient des plumes de coq sur leur bonnet. Aussi, Alain Chartier les appelait-il *veaux coquards*. Telle serait, suivant M. Chéruef (*Dict. hist. des mœurs, coutumes, etc. de la France*), l'origine de notre mot *coquart*.

Ne serait-ce pas à la mode des coiffures à la *coquarde* dont parle M. Chéruef, que s'applique le passage suivant de Rabelais :

Vestu d'une robe de couleur de roy, le bonnet à la *coquarde*.....

Pant., V. 16.

CORBEL, corbeau.

De hupe nos font turterele
Et de *corbel* colon croisier.

GAUT. DE COINSI, *Ste-Léoc.*, v. 1186.

Ainz les mengierent li gaignon
Et li *corbel* et les corneilles.

La Bible au seignor de Berze, v. 426.

V. au nom CORBIN.

* CORBIÈRE.

On donne le nom de *corbières* à certaines parties du littoral des îles normandes de la Manche et de la baie du Mont-Saint-Michel :

En ce temps-là il y eut quelque grand navire d'Espagne, chargé de vins doux, qui se perdit auprez de la *corbière*.

S. DE CARTERET, *Chron. de Jersey*, ch. XII, p. 35.

Si nos *corbières*, ainsi qu'on l'a pensé, n'étaient que les juchoirs favoris du cormoran, rien ne serait plus naturel que de dériver *corbière* de *corp*, d'où la forme *corb*, corbeau de mer.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 338.

Corbière en vieux franç., indiquait un lieu fermé par des claies :

Bertran le choisi bien emmi une *corbière*.

Chron. de Dug.

* CORBIN, corbeau.

Du lat. *corvinus*. Souvent le *v* du rad. se change en *b* dans le dérivé, comme dans *courber*, de *curvare*; *Besançon*, de *Vesontionem*; *cabine*, de *cavus*.

Corbin, avait cette signification dans la vieille langue :

Lor beaus vis clers e lor cors jenz

Faiseient manger à mastins

E à voutours e à *corbins*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 27532.

Il l'a conservée en patois norm. de Guernesey :

Ses gens l'ont mis au liet; déjà les *corbins* l'sentent,

Et, fiers coumm'un ribet, l'chers hériquers s'lamentent.

Rim. Guern., p. 3.

Il en est de même en patois du Berry.

L'on trouve dans Cotgrave, corbin, traduit par *crow*, et dans Sherwood, *to croak*, croasser, traduit par *corbiner*.

Le vieux mot *corbin* est resté franç. dans les mots *bec-de-corbin*, petite pince effilée pour les ouvrages en fil de fer et *canne à bec-de-corbin*, canne dont la poignée a la forme d'un bec de corbeau.

* COSNARD, v. CONARD.

COSSON, courtier, maquignon.

Bien savons com lor ordre va ,
Mestre *coçon* et marchéant
Sont il certes et bien errant.

Bible Guiot, v. 1245.

Molt sont marchéant et *coçon*.

Ib., v. 2066.

Cosson a, dans la langue mod., deux autres acceptions auxquelles il ne serait pas impossible que se rattachât notre nom. L'une s'applique à un insecte qui vit habituellement sous l'écorce des arbres, usés par le temps, et l'autre aux nouvelles pousses de la vigne, après qu'on l'a taillée.—Dans cette hypothèse, toutefois, il y aurait lieu d'établir que l'on trouve *cosson* avec ces acceptions dans l'anc. langue. Nous devons ajouter qu'au XVII^e siècle on trouve *cosson* usité dans le sens de mite, charançon. V. le Diction. de Cotgrave.

* COSTIL, COSTIS, CÔTIS, CÔTY, DESCOSTILS.

Le vieux mot norm. *costil* signifie penchant d'une colline, petite colline.

Du bas-lat. *costillum*, dérivé lui-même de *costa*, côte :

Et unum *costillum* quod est inter masuram Muriel de Valle...

Charte de 1200, du Cart. de St-Lo, citée par M. L. Delisle,
dans l'*Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 485.

Ce mot de pat. est usité dans toute la Basse-Norm., ainsi que dans les îles de Jersey et de Guernesey :

A bailler à fin d'héritage, la propriété appelée les Mouriers, en la paroisse St-Jean, avec environ 100 vergées de terre, dont 50 labou-rables, 8 en prairies et le reste en *côtil*.

Chron. de Jersey, du 5 sept. 1863, *Annonces*.

A la Hougue et au Vallet,
Sus *côti*, dune ou falaise.

Dédicace des *Fim. Guern.*

On le rencontre chez un de nos vieux trouvères norm. :

Une faude veit de herbiz
E un grant parc, lez un *costiz*.

BEN., *Chron. de Norm.*, II, 454.

* COSTREL, petit *costre*.

Costre, en vieux franç., signifiait sacristain ou trésorier d'une église.

Revint li *costre* à l'imagene el mostier.

Vie de S. Alexis, str. 36.

Li *costre* i sonerent les sains (les cloches).

Partonop. de Blois, v. 10766.

On donne encore le nom de *coutre*, dans certaines parties de la Norm., au bedeau ou autres bas officiers d'une église :

Tandis que le vieuillar s'acoutre,
Assistey du clerc et du *coutre*.

L. PET., *Muse norm.*, p. 28.

Les *costeries* ou offices de *costres* devaient avoir autrefois une certaine importance, si l'on en juge par cette citation empruntée au Gloss. de Ducange, au mot *Custodia* :

A telle condition que donnerois... la *costerie*, après le decès et trespas du seigneur de Wason *costre*.

V. au nom *Cousteur*.

* COTTIN, COTIN, chaumière.

Diminutif du vieux mot *cote*, cabane.

Cot a encore cette acception en anglais; d'où *cottage*, petite maison de campagne.

Cote est un mot d'origine celtique : en kymri *cwtl* et en gaélique *coite*, *cot*, se disent pour chaumière. On rencontre encore le même mot, avec le même sens, en bas-lat. Ducange, en effet, définit *cota* : tugurium, latibulum. De *cota* est venu un autre mot bas-lat. *coteria*, association de villageois pour l'exploitation en commun d'un domaine seigneurial, à charge de cens, services et corvées. Le mot français *coterie* vient de là.

A un pastour s'accompaigna,
En son *cotin* o lui entra.

WACE, *Rom. de Rou.*

Cotin en pat. norm. de Guernesey, sert à désigner la logette d'un veau :

Nos viaux réjouissant les r'gards,
Fiers et nets dans leus *cotins*.

MÉR., *Diction. franco-norm*, p. 282.

I n'faut pas faire le *cotin* d'vant que l'viau seït nai.

Prov. *Guernes.*, cité par le même, *ib.*, p. 143.

* COUESSIN, v. COISSIN.

* COUËTIL, coutil.

On trouve dans le Diction. de Nicot, *coitil* ou *coutil* et dans celui de Cotgrave *coiti* ou *coitis*.

Ce vieux mot, que le patois norm. a conservé, est plus rapproché, que le mot franç. de leur radical commun *couette*, lit de plume, dérivé du lat. *culcita*, matelas, oreiller.

Yl lui envoya une barque de 60 tonneaux, toute chargée de vin de Gascogne, avecq plusieurs chartées de fines toilles de Noimendie, sans les *coitils* et courtes-pointes, vesselles d'argent et autres présents et bribes.

S. DE CARTERET, *Chron de Jersey*, ch. XVIII, p. 49.

Couette, que le Diction. de l'Acad. classe au nombre des mots surannés, est comme *couétil*, d'un usage universel en Norm.

COULON, pigeon.

Du lat. *columbus*. Dans le passage du lat. au franç., souvent *ol* devient *ou* : c'est ainsi que *absolvere* a formé *absoudre* ; *solsequium*, souci ; *pollicem*, pouce ; *mollis*, mou, etc.

Et fu simple comme uns *coulons*.

Rom. de la Rose, v. 1205.

Mais au coussin plume très blanche et pure
D'un blanc *coulomb*, le grand ouvrier a mis.

CL. MAROT, *Chants divers*, II, 32.

* COUPEAU, COUPEL, sommet, faite, cime.

Les mots de pat. norm. qui ont cette signification sont *coupet* et *coupiou* ; ils servent le plus généralement à désigner la cime d'un arbre :

A sa lignotte, un lignot, l'joli sire,
Chantait matines, au *coupet* d'un bisson ;
Et la mouissette—i n'est qu'faire de l'dire—
Sauticottant, écoutait sen mouisson.

Rim. Guern., p. 88.

Coupel, qui a formé plus tard *coupeau*, dérive du bas-lat. *copellus*, mot qui semble se rattacher au vieux mot *coper*, couper, lequel procède lui-même de *cop*, coup. Le *copel* ou le *coupel* d'un arbre serait donc ainsi le sommet coupé ou à couper de cet arbre.

De arboribus quas in nostro usu capimus, non habent *copellos* nec *esmundas*.

Charte de 1214, relative aux usages de la forêt d'Alençon.

Et doit avoir... xij deniers por semondre le pasnage et la moitié des *coupeaux* des arbres qui sont coupés ès devant diz bois por fere merrien.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 125, v^o.

Le mot *coupeau*, resté français, est vieilli et aujourd'hui tout à fait inusité; on le rencontre cependant encore dans P. Corneille, pour désigner le faite d'un arbre :

Tiens-y toi solitaire, et tel qu'un passereau,
Qui d'un arbre écarté s'est choisi le *coupeau*.

Imit. de J.-C., IV, 12.

Comme le mot *coupeau*, dans son acception générale, sert à désigner, non-seulement le sommet des arbres, mais encore celui des rochers, des montagnes, etc., l'on doit se demander si l'étymologie que nous venons de proposer reste acceptable.

Nous inclinons à le penser. Le sens primitif et restreint du mot *copel* a pu, avec le temps, prendre l'extension qu'il a eue depuis, par un oubli explicable et assez fréquent, de l'origine de ce mot. Quand on entendait dire *le coupel d'un chêne* pour désigner son sommet, on était naturellement porté à dire aussi *le coupel de la tête*, *le coupel du côtéau*, pour indiquer leur partie supérieure.

Peut-être encore pourrait-on rattacher notre mot au lat. *cuspis*, pointe. L'on trouve d'ailleurs en haut-allemand *kuppe*, cime.

COURRIER.

Au moy. âge, le mot *courrier* n'avait pas le sens général que l'usage lui a donné depuis, celui de porteur de dépêches. Il servait à indiquer, soit l'officier de police d'un seigneur, soit l'intendant d'un évêque ou d'une communauté ecclésiastique, soit enfin un clerc ou bas officier d'une église.

Criée fust faicte au lieu de Dommaine, de par le *courrier* d'icellui lieu, que ung chacun alast curer et nettoyer le bealaige de la rivière dudit lieu.

Lett. de Rém. de 1476, Duc., Corrararius.

Le chapitre et ses *couriers* sont en droit d'arrester dans l'enceinte de l'église les bayles et mestraux qui ont negligé de faire payer les gens et les autres revenus de l'église dans le temps marqué.

Ordon. des rois de Fr., III, 269.

Jehan Girard, clerc *courier* et habitué de l'église collegiale de Saint Julien de Brioude.

Lett. de Rém. de 1458, Duc., Cursus.

* COURTY, COURTIL, COURTILLET, DESCOURTILS, LECOURTILLER.

Le vieux mot *courtill*, conservé par le pat. norm., signifie petit verger, généralement avec jardin. Le nom *Courtillet* en est un diminutif et celui *Lecourtiller* indique un individu qui cultive ou habite un *courtill*. Ce mot vient du bas-lat. *curtilis* :

Cellulam S. Clementis una cum *curtili* in quo monachi ibidem Deo famulantes labores manuum exercere videntur.

*Charte de Charles-le-Chauve, citée par Duc.,
au mot Cortis.*

Curtilis est un diminutif de *curtis*, cour ou verger normand (V. plus bas au nom *Iacour*).

Dune mei ta vigne, si en frai *curtil*.

Les Rois, l. III, chap. XXI, p. 330.

E cheluy (le chemin) de Trouart par devers Saint Paer, doit venir per entre les champs e les *courtis* de la ville e caer es fossés des murs deu clos de l'abbie.

*Liv. Rouge de l'Abb. de Troarn, cité par M. L. Delisle,
dans l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.*

Ma chèvre est sauteuse :
Un tour elle sautit

Daus le *courtil*
Du Président.
Vieille chans. norm.

Qu'nou rime à s'n aise
Dans les jännets, par les *courtis*,
L'long d'la banque et sus les côtis
Ou les falaises !

Rim. Guern., p. 136.

* COUSTEUR, LECOUSTEUR.

Cousteur, se disait pour sacristain, clerc de paroisse ; du lat. *custos*, par l'intermédiaire d'une forme *custor*.

Les trésoriers, prestres, clercs et *cousteur* de l'église parrochial S. Pierre de Coustances.

Charte de 1409, Duc., Costurarius.

En pat. norm. de Guernesey, l'usage de ce mot s'est perpétué :

Autour de chu temps-là, l'*coûteur* de S. Pierre-Port,
Sa cliquette à la main criait : « Messire est mort ! »

Rim. Guern., p. 82.

V. au nom *Costrel*.

* COUTURE, COUSTURE, LACOUTURE, DELACOUTURE, DESCOUTURES, LECOULTURIER.

Couture, dans l'anc. langue comme en pat. norm. moderne, signifie champs cultivés, jardins.

Ce mot, dérivé du lat. *cultura*, forma *coulture*, puis *couture*. On le rencontre en bas-lat. sous les formes *cotura*, *costura*, *coutura*, mots que Ducange définit : « Ager cultus, Gallis, *couture*. » L'on trouve aussi dans le *Dict. du vieux lang. franç.* de Lacombe : « Couture, pour culture, *cultus*. »

Coutura quæ est juxta masuram Lefceline quatuor acrarum est ,
et valet quinque sext. frumenti.

Cartul. de l'Abb. Ste Trin. de Caen, f^o 70 v^o.

De même l'on disait *couturer* pour cultiver :

Le champart de trois cent arpenz ou environ de terre , partie en
fache (jachère) et partie *couturée*.

Charte de 1323, Duc., Faicia.

La partie rurale la plus importante de la ville de Bernay
(Eure), partie qui renferme encore de nombreux jardins,
porte le nom de *La Couture*.

Une portion du quartier sud de la ville de Lisieux (Calva-
dos), dit *Quartier des Coutures*, est divisée en trois rues : la
rue Grande-Couture , la rue Couture-du-Milieu et la rue
Petite-Couture. Il est de tradition à Lisieux qu'à une époque
fort ancienne, ce quartier se composait de terrains cultivés.

Enfin, à Guernesey, ancienne dépendance, comme l'on sait,
du duché de Normandie, un faubourg de la ville de St-Pierre,
porte aussi le nom de *La Couture* :

Samedi soir deux individus furent surpris en flagrant délit, dépouil-
lant des pommiers de leurs fruits, dans un jardin, à *La Couture*.

Gazette de Guernesey, 9 sept. 1868.

Ajoutons encore que la rue Culture-Ste-Catherine, à Paris,
a été ouverte dans un lieu dit *La Coulture*, ou *La Cousture-
Sainte-Catherine* :

Fervaques... me pria de venir me promener avec lui derrière la
Couture-Sainte-Catherine.

D'AUBIGNÉ, *Mém.*, p. 482.

La belle Romaine, courtisane renommée du temps de Henry, logée
en la *Cousture de Sainte Catherine*...

REGNIER DE LA PLANCHE, *l'Estat de la France sous
François II*, p. 209.

2. *l'abbé, les habitants du faubourg, avoient des marais, d'
la Couture.*

Le mot *couture*, dans l'acception qui vient d'être signalée, est d'ailleurs fort ancien dans la langue :

Li leus s'en va grant aleüre ,
Droit au jument par la *costure*.

Rom. du Ren., v. 7536.

COUVENANT, v. CONVENANT.

* COYPELLIER, COIPEL, LECOISPELLIER, COISPEL.

En pat. norm. du XVII^e siècle, *coipel* se disait pour copeau :

Je n'en bârois pas un morcel ,
Pas le mendre peti *coipel*.

L. PET., *Muse norm.*, p. 24.

En pat. norm. mod., *coipeau*, et en vieux fr. , *coispel*, ont la même signification.

Un *coispellier* était donc un artisan qui , par l'exercice de son métier, faisait des *coispeaux*. L'on trouve dans Cotgrave le verbe *coëpeller* avec cette dernière acception (to chip wood).

Coispel, *coipel* viennent du bas-lat. *coipellus* :

Dictus Petrus ludendo posuit supra caput dicti juvenis unum modicum *coipellum* ligni, ipseque juvenis ipsum *coipellum* ad dictum Petrum projecit ludendo.

Lel. de Rém., de 1352.

Je fendray ceste souche en petis *coypeaux*.

PALS., *Lescl. de la tang. fr.*, p. 704.

Cotgrave traduit notre mot *coipeau* par *chip*.

On appelle à Guernesey, *couêpet* , au plur. *couêpiaux* , la bouse de vache desséchée au soleil. Cette dénomination lui est donnée à raison de sa destination qui est la même que celle des copeaux, c'est-à-dire parce que , dans cet état , elle sert de combustible :

A teurt, pinche, attrape, aguigne ,
Vit sus l'brage à nos pourchiaux ,
Et s'cauffe (ah ! la vieille indigne)
D'ses bouzettes et d'ses *couûpiaux*.

Rim. Guern., p. 23.

* CRESPIN, crépu, qui a les cheveux frisés.

Du bas-lat. *crispinus*, dim. de *crispus*, frisé. L'e franç. prend souvent la place de l'i lat., comme nous l'avons vu au nom *Ancelle*.

Bauduin et Robiert Crespin freres, dits les Crespinois d'Arras.

Charte de 1292, Doc., Crispicapillus.

Crépin est encore aujourd'hui employé en ce sens dans le pat. norm. de Guerneseŷ :

Té qui fauchais la barbe grise
Des sacs-à-péchés d'sous l'église ,
Et les mentons ner-émittais
Des malvârins des Quéritais ,
Cher p'tit *Cr'pin*, ta barbe est faite ,
Et la mort en rit, la maufaute !

Rim. Guern., p. 138.

* CRIBELLIER, qui fait ou vend des cribles.

Cribe reproduit la prononciation normande du mot *crible*. Si le mot franç. *crible* a pu former *criblier*, le mot norm. *cribe* a dû donner *cribelier*.

Il est à remarquer, à l'égard des mots dont la terminaison est ble, cle, fle, gle, ple, que les paysans norm. syncopent généralement l'l, dans la prononciation. D'où suit que *noble*, *miracle*, *nèfle*, *épingle*, *peuple*, deviennent, dans leur bouche, *nobe*, *mirake*, *nèfe*, *épingue*, *peupe*.

* **CRIQUET**, grillon du foyer, insecte qui se retire dans les murs des foyers ou dans ceux des fours et fait entendre un petit bruit aigu, produit par le frottement de ses élytres l'un contre l'autre.

L's oyôus sufflair dans la poumàre,
Les vents éragis, les troublais ?
Quais flas ! quais rabats ! l'grant u dàre,
I nève et nos viviers sont j'lais.
Près d'vous, sus men bignon d'pavie,
J'réponds au jargon du *criquet*,
J'prime et j'laisse endèvaïr l'aachie,
Les dàeux genouaix dret d'vant l'tronquet.

MÉR., *Dict. franco-norm.*, p. 156.

M. L. Dubois (*Gloss. du pat. norm.*), rattache cette dénomination normande du grillon, à l'angl. *cricket*, qui a le même sens. C'est évidemment là une erreur : notre mot *criquet* a été non pas introduit par les Anglais en Normandie, mais, au contraire, il a été apporté au XI^e siècle par les Normands en Angleterre, avec un grand nombre d'autres mots appartenant à leur dialecte et que l'on retrouve aujourd'hui, plus ou moins défigurés, dans la langue anglaise. Nous aurons l'occasion d'établir ailleurs que, sous ce rapport, c'est l'Angleterre qui est tributaire de la Normandie.

Criquet se dit aussi, en pat. norm., d'un homme faible et petit.

* **CROQUET**, crochet.

Croket, est la forme normande du mot, caractérisée par la substitution du *k* au *ch*, que nous avons déjà rencontrée dans les noms *Capel*, *Caperon*, *Carbonnier*, *Cardon*, et que nous retrouverons plus bas dans ceux de *Deséquelles*, *Ducamp*, *Labrèque*, *Lecat*, *Lequen*, *Leliquerre*, etc.

Croquet est un diminutif de *croc*, mot d'origine germanique et celtique. En angl. *crooked*, courbé.

Lequel bergier haussa un *croquet* qu'il tenoit en sa main, dont il rachassoit ses brebis.

Let. de Rém. de 1398, Duc., Croquam.

Croquet, *accroquer*, se disent encore aujourd'hui en pat. norm. pour crochet, accrocher :

Pendus à un *croquet*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 79.

Mei, qui n'crains rien, j'happe ma bayoune (bayonnette),
Pendue ès rouâies (solives) à sen *croquet*,
J'accroque, en jurant, la guenoune,
J'lève le bras pour l'épistoquer (anéantir).

Rim. Guern., p. 99.

Parmi les notables commerçants de Paris, dans la 2^e moitié du XVI^e siècle, se trouvait un Nicolas Croquet :

Quels personnages sont-ce que les Canayes ? Quels personnages que Nicolas *Croquet*, Jaquemin et tant d'autres que je ne nomme point..

REGNIER DE LA PLANCHE, *Livre des Marchands*, p. 432.

CUCU, coucou.

Ce nom de famille est assez commun en Normandie ; seulement, comme il est, paraît-il, désagréable à ceux qui le portent, ils y ajoutent toujours un autre nom : c'est ainsi que nous avons les Cucu dit Larivière, les Cucu dit Lépine, les Cucu dit Launay, les Cucu dit Lubin, etc.

Cucu est la forme primitive du mot coucou ; il dérive du lat. *cuculus*, qui a cette acception.

Des oiseaux et du *cucu*.

MARIE DE FRANCE, Titre de la XXII^e Fable.

Qui au gieu mourra , je conclus ,
Sur lui chantera li *cucus*.

EUST. DESCHAMPS , *Dict du Jeu de dés*.

Le nom de famille *le Cucu*, se rencontre en Normandie au XV^e siècle :

« Ce fut fait le samedi second jour de fevrier mil quatre cens cinquante neuf, presens Loys et Thomassin freres et Vincent *le Cucu*, tesmoings.

Cartul. de Lis., n^o 28.

Cucu et son synonyme *coucou* ont aussi été employés quelquefois dans l'ancienne langue pour désigner le mari d'une femme infidèle :

Il fut dit qu'on appelloit un homme marié cocu, qui avoit une femme impudique, d'un bel oiseau qu'on appelle le cocu, les autres l'appellent coucou, ainsi nommé de son chant ; et pour ce que ce bel oiseau va pondre au nid des autres oiseaux, estant si sot qu'il n'en sauroit faire un pour luy ; par antithese et par contrariété, on appelle celui la cocu, au nid duquel on vient pondre, c'est à dire faire des petits.

BOUCHET, *Serées*, l. I, p. 273.

En pat. génevois, *cocu* et en catalan *cucut*, se disent encore pour coucou. *Cogul*, en provençal, signifie tout à la fois coucou et cocu.

CUVELIER, ouvrier qui fabrique et vend des cuves.

Cuvelier, *vat-maker or tub-maker*.

COTE., *Diction*.

DAMOISEL, damoiseau.

Le nom *Damoisel*, du bas-lat. *dominicellus*, dim. de *dominus*, s'appliquait dans le principe à un petit ou jeune

seigneur. Plus tard, il désigna les simples écuyers et les aspirants à la chevalerie. Au XVII^e siècle, on appelait damoiseau un homme qui affectait la recherche des vêtements et une galanterie banale.

Leisseiz, fet il, lo *dameisel*.

BÉN., *Tom. de Troie*, v. 9032.

Et la roïne son anel,

A mis el doit au *damoisel*.

Floire et Blanceflor, v. 1001.

DANCEL, damoiseau, jeune homme.

Ce nom, comme on le voit, a le même sens que le précédent.

Por enorance del *dancel*,

Del duc Richard, le proz, le bel,

A là li dux sa cort justée,

Si a la Pasche celebrée.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 11545.

Noguent ot nun la *dameisele*,

Gugemer noment le *dansel*.

MARIE DE FR., *Gugemer*, v. 29.

L'on disoit de même *dancele*, pour damoiselle, jeune fille :

Lonc la rue de Seigne aval

Furent *danceles* e vassal

E citeein e marcheant,

E autres genz de maint semblant.

BÉN., *Ib.*, v. 7684.

Dancel est le diminutif de *dan* ou *damp*, seigneur :

Ço est *dan* Richart de Luci ki tut le monde prise.

Chron. de Jord. Fant., v. 785.

Les reponses que le roy *damp* Jehan de Castille eut ce jour.

FROISSART, *Chron*, III, 50.

* DAUGE, v. AUGER.

* DEBIEU, du biez.

Bieu, en pat. mod., se dit, comme dans l'anc. dialecte normand, pour biez, ruisseau ou canal latéral à une rivière, à laquelle il aboutit, et qui conduit l'eau à la roue d'un moulin.

De faire *bieus*, murs e fossez.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 26711.

Le nom *Dubief*, très-commun en dehors de la Norm., correspond exactement à notre nom *Debieu*.

Ceux de *Durieu*, *Dudouet*, que nous allons rencontrer plus bas, ainsi que *Duruy*, *Desruisseaux*, appartiennent à la même famille.

DE BROGLIE, v. DUBREUIL.

* DECAISNE, v. LEQUESNE.

* DE FRÉMICOURT, v. FRÉMY.

DEGRIEU, v. GRIEU.

* DE GROMESNIL, v. MESNIL

DE LA BARTHE, v. LABARTE.

* DELABORDE, DELABORDETTE, v. BORDE.

* DELABRÈQUE, v. LABRÈQUE.

DE LA BRÉTÈCHE, v. LABRETESCHE.

* DE LA BRIÈRE, v. BRIÈRE.

* DELACOUDRE, v. LACOUDRE.

* DELACOUR, v. LACOUR.

* DELACOUTURE, v. COUTURE.

DELAFAVERIE, v. FAVIER.

* DELAHOGUETTE, de la petite colline.

Hogue, *hoge*, en vieux dialecte norm., signifient colline ; *hoguette*, *hogette* en sont les diminutifs.

De *heog*, hauteur, monticule, en ancien dialecte normannique de Shetland.

Esturent... el sumet de une *hoge*.

(*Steterunt in summitate tumuli unius*).

Les Rois, t II, ch. II, p. 127.

En la commune de Moulton, arrondissement de Caen, au bord de la route nationale de Paris à Cherbourg, on remarque à l'extrémité d'une longue colline, qui limite la plaine dite de Caen, du côté du Lieuvin, une surélévation au sommet de cette colline, formant une espèce de tumulus, connu dans la contrée, sous le nom de *la Hoguette*.

Le cap de la Hogue, ou de la Hougue, à l'extrémité N.-O. de la presqu'île du Cotentin (Manche), a emprunté son nom à *la hogue*, qui le termine.

En pat. norm. de Guern., *hougue* se dit encore aujourd'hui pour colline, et *houguette* pour petite colline :

Au coupé d'*la hougue* à mon père,

Il y a un vier laurier fleuri.

Rim. Guern., p. 125.

Prai, cache et gardin, monts et vaux,

Hougue et *houguette*.

Ib., p. 134.

En certaines parties de la Norm., *hogu* se dit pour hautain, arrogant.

* DELAMASURE, v. MASURE.

DELANGLE, de l'ange.

Du lat. *angelus*, messenger. Dans le passage du lat. au franç., l'e du radical est souvent syncopé, comme dans *livrer*, de *liberare*; *ermite*, de *eremita*; *couvrir*, de *cooperire*, etc.

Je croi que son saint lit n'atoschent
Fors seulement *angle* et puceles.

GAUT. DE COINSI, *Ste Léoc.*, v. 2216.

Mès les *angles* de paradis
Nous tramete le roi celestre.

Le Credo de l'Userier, v. 248.

* DELANOE, DELANOS, v. LANOS.

DELAPERRIÈRE, v. LAPERRIÈRE.

* DELAPLANQUE, v. PLANQUE.

* DELAQUERIÈRE, v. LAQUERIÈRE.

* DELAROQUE, v. ROQUE.

DELAROSIÈRE, v. LAROSIÈRE.

DELATOUCHE, v. LATOUCHE.

DELAVARENDE, LAVARENDE.

Varende, garenne, du bas-lat. *warenda*.

Juraverunt etiam *warendam* infra istos terminos, sed in terra epis-
copi tantum.

Charte de 1160, citée par M. Delisle, dans *l'Agric. en Norm.*
au moy. âge, p. 380.

L'on a dit aussi *garane* pour garenne :

Tant se haste et tant s'exploite,
Tant chevauche bois et *garane*,
Qu'il est venuz à Theroane.

Rom. du Ren., v. 18215.

Cette prononciation, qui se rapproche davantage de celle de notre mot *varende*, subsistait encore au XVII^e siècle, suivant le témoignage de Ménage, qui toutefois ne l'admet pas.

Quant à la substitution du *v* au *g*, elle a son explication dans le radical même du mot : *war*, prendre garde :

Wart l'om que l'om l'anme ne perde, que Deus rachatat de sa vie.
Lois de Guil.

Warder, pour garder, et *varenne*, pour garenne, se disent encore en pat. picard.

Ajoutons aussi *warrant*, mot anglais congénère, qui paraît avoir acquis définitivement droit de cité dans notre langue.

Dans un acte du XIV^e siècle, du Cartul. de Lis., f^o 13, figure un *Thibaut de la Varende*.

DELESSART, v. DESESSARDS.

* DEMELLIER, v. MESLIER.

* DEPLANQUE, v. PLANQUE.

* DÉRAIN, DÉRAINE, dernier, dernière.

Les vieux mots *derain*, *deraine*, que le pat. norm. a conservés, dérivent du bas-lat. *deretranus*, mot qui se rattache lui-même au lat. *de retro*.

Si te suppluy qu'en ton divin pretoire
Nous vueille mettre à l'heur et jour *derrains*.

J. MAROT, V, 33

Jusquez à la *desvaine* maille.

Les Patcs ouaintes, p. 10.

Suivant les habitudes du pat. norm., l'*e* de la première syllabe est souvent syncopé dans la prononciation :

Le seul baisier qu' j'en aeus, che s'ra l' d'rain sus la terre !

Rim. Guern., p. 118.

J'ai ilo du bouan cidre quéru de l'année *draine* qui vos rafraîchira
un miot la garguette.

Rim. Jers., p. 53. (Dial. en prose.)

Derain appartient aussi en pat. picard, et *deren* au provenç.

* DERÉNÉMESNIL, v. MESNIL.

DERREY, DESREY, faute, désordre, dommage.

Desrei est la forme norm. de l'anc. mot *desroi*. Le mot franç. *desarroï*, qui en est dérivé, a la même acception.

Del sacrefise pristrent à sei, par rustie et par *desrei*, plus que n'en
out cumanded la lei.

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 7.

Jusque Saul le premier rei,
Comme il fu de grant *desrei*
Vers David qui prodom fu.

GUIL. DE NORM., *Best. div.*, v. 73.

Derroi ou *desroi* était, avons-nous dit, la forme franç.,
laquelle se perpétua le plus longtemps dans la langue :

Quier moi, fait il, un palefroi,
Bon et soef et sans *derroi*.

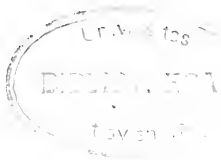
Partonop. de Blois.

N'i doit il avoir nul *desroi*.

Lay d'Arist., v. 109.

* DESBISSONS, v. BISSON.

* DESBRIÈRES, v. BRIÈRE.



* DESCAMPS, v. DUCAMP.

* DESCLOSAGES, des clos.

On appelle *clos* ou *closage* en Norm. un petit verger entouré de haies, avec ou sans habitation.

L'emmenèrent à bord de leur barque, nus pieds et nus jembes, tout nud sauf sa chemise, à travers *clôsages*, haye et buissons, pour autant qu'ils ne savoient pas le droit chemin.

S. DE CARTERET, *Chron. de Jersey*, ch. xviii, p. 52.

* DESCOSTILS, v. COSTIL.

* DESCOURS, v. LACOUR.

* DESCOURTILS, v. COURTY.

* DESCOUTURES, v. COUTURE.

* DESDEVISES, des bornes.

Devise, vieux mot essentiellement norm., toujours usité, sert à désigner une borne placée dans les champs pour marquer les limites de deux propriétés contiguës. Les *devises* sont enfouies dans le sol, aux trois quarts environ de leur hauteur et placées sur un lit de débris de tuiles et de charbon, qui, lorsque ces pierres sont déplacées accidentellement ou frauduleusement, fournit le moyen de retrouver la place qu'elles occupaient.

Le mot *devise* vient du part. fém. *divisa*, lequel fut employé substantivement en bas-latin :

Si inter compares vicinos utrimque sint quærelæ, convenient ad *divisas* terrarum suarum.

Lois de Henri I, roi d'Angl., ch. lvi.

Dans le passage du latin au franç., *e* est souvent substitué à *i*, ainsi que nous l'avons vu plus haut au nom *Ancelle*.

Les maisons et héritages de la ville et faux bourgs de Bayeux et partie de la banlieue, selon qu'elle est bornée par d'anciens mars ou *devises*, sont tenus en franc aleu.

Cout. de Norm. Usages locaux de la vicomté de Bayeux, art. 2.

Devise, dans l'acception indiquée plus haut, se trouve aussi chez nos vieux trouvères norm. :

Ni aveit bare ne *devise* ,
Fors un haut mur de pierre bise.

MARIE DE FR., *Lai de Laustic*, v. 37.

Kar entor les devisions,
Qui parteient les regions,
Par les termes, par les *devises* ,
Là à les bodnes furent mises.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 8428

De même, dans l'anc. dialecte norm., l'on disait *deviser* pour diviser :

Puis ont la terre *devisée*
Par amor et par compaignie ,
Si que chascuns ot sa partie.

WACE, *Rom. de Brut*, v. 1302.

Les escuz pris, se sont montez
Et lor conreiz ont *deviséz*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 10991.

* DESDOUIS, v. DESDOUETS.

* DESDOUETS, DUDOUET, DUDOUIT, DESDOUIS, —
BEAUDOUET, BEAUDUIT, — CLERDOIT, CLARDOUET,

CLARDOUIT, — PASSEDOUET, BADOUET, DOISNARD,
DOUESNEL, DOUÉTIL.

Tous ces noms se rattachent aux mots *douet*, *doit* ou *duit*, qui, dans l'anc. dialecte norm. comme en pat. mod., signifient ruisseau, petit cours d'eau.—Cotgrave traduit *douet* par *brooke*, *spring*.

En bas-lat. *doitus*, du lat. *ductus*, aqueduc :

Unam pechiam terræ integram, sicut se præportat in longum et latum, cum gardigno, quod est juxta dictam terram Laurentii Abat la Pie... usque ad *doitum* Huelot.

Charte de 1273, du Cartul. de St-Wandrille, II, 1707.

Ce mot, sous sa double forme *doit* ou *douit*, se rencontre fréquemment dans les chartes normandes. Nous n'en citerons que deux exemples, empruntés à l'un des savants ouvrages de M. L. Delisle :

E le *doi* d'Estailant se doit reparer de v piez de ley, juqus à la tonnelle des murs de l'abbie.

Reg. de l'abb. de Troarn, cité dans l'Agrie. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Toutes et quantes fois que mestier en seroit... doivent curer le *douyt*.

Terrier prim. de Montebourg, ib., 524.

On le trouve aussi chez nos plus anciens écrivains norm. :

El jur que tu en istras e le *duit* de Cedron passeras, bien le sace que tu i murras.

Les Rois, l. III, ch. 11, p. 232.

Ha ! convoitise desloiaux ! Tu es la *dois* et la fontaine.
Tu es rachine de tos maux, Molt est convoitise vilaine.

Le roi Guil. d'Angl., dans les Chron. anglo-norm. de M. Francisque Michel, III, 75.

Des deux formes du mot, *douet* est celle qui est le plus généralement usitée en Normandie; l'autre, *douit*, est au contraire la seule employée en pat. norm. guernésien, suivant M. Métivier (*Diction. Franco-norm.*).

Sous l'glajeur j'avons berouannai,
Nos daeux, dans l'*douit* d'nos gens.

Rim. Guern., p. 36.

* DESÉCACHES, des échasses ou des jambes de bois, c'est-à-dire béquillard.

En pat. norm. *écache* se dit pour échasse. En vieux franç., *escache*, jambe de bois; en vieil angl. *scatches*, échasses (COTGRAVE); en angl. mod., *skate*, patin; en holland., *schaats*, patin et échasse.

Wistaces se fist *escachier* (faire une jambe de bois);
Sa jambe ot liée à ses naches (1),
Mot bien sot aller à *escaches*.

Eust. LE MOIGNE, cité par M. Métivier, dans son *Dict. Franco-norm.*, p. 187.

L'on donne encore aujourd'hui à Guernesey, suivant le même, le surnom d'*escachier*, au boiteux qui a le pied coupé.

(1) *Nages*, *naches*, dans la vieille langue, signifiaient fesses; du lat. *nates* :

Li reis Annon... fist colper lur vestures très par les *nages*.

Les Bois, l. II, ch. X, p. 152.

Je vous eschaufferai les *naches*,

Rom. de la Rose, v. 20933.

Nache est encore usité aujourd'hui en patois normand, comme terme de boucherie, pour désigner la fesse de bœuf,

La métathèse, par suite de laquelle *échasse* est devenu *écache*, n'est pas rare en pat. norm. : on en trouve de semblables dans *affluber*, *blouke*, que ce pat. substitue à *affubler*, *boucle*.

* DESÉQUELLES, des échelles.

Equelle, en pat. norm. (*esquelle*, en vieux dialecte), se disait pour échelle. Du lat. *scala*. En angl. *scale*.

Dans le passage du lat. au franç., beaucoup de mots dont les radicaux commencent par *sc*, se sont modifiés par la prosthèse de l'*e* et la syncope de l'*s*. C'est ainsi, par exemple, que *sciurus* a formé *escureus*, puis *écureuil*; *scutum*, *escu*, puis *écu*; etc.

Quant au changement de l'*a* du rad. en *e*, il est aussi assez fréquent; nous citerons entre autres, *nasus*, qui a formé *nez*; *Armenia*, *hermine*.

Ainsi passe toutes les *esquielles*,
Les darrains, les premiers.

Rom. de Rob. le Diable.

Ceux qui ont pressouer doivent avoir *esquelles*, tasseaux, gattons et hardeaux.

Cout. de la for. de Vernon, cité par M. Delisle, dans
l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 374.

Tu reclouïais les bans, tu dreichais les *esquelles*.

FER., *Muse norm.*, p. 316.

L'on dit de même en pat. norm. *équelette* pour échelette et *équelon* pour échelon.

DESESSARDS, LESSART, DELESSART.

Le vieux mot *essart*, du bas-lat. *exsartum*, signifie champ défriché. *Essarter*, défricher, est resté dans la langue.

Toute la gent de la paroisse
I coururent de toutes pars,
Et par buissons et par *essars*.

Dit de Constant Duhamel, v. 934.

Item pevent cueillir la veille de Nostre Dame, my aoust, nonne sonnée, en la dicte forest, ès *essars* en taille et en deffens...

Cout. de la forêt d'Évreux, cité par M. Delisle,
dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 379.

Essart, par métaphore, s'est dit aussi pour carnage :

Si vos di bien que li bastart
I font de cels de l'ost *essart*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 14435.

* DESFONTENELLES, des petites fontaines.

Fontenelle est en effet un diminutif de fontaine.

Fontaine dérive du bas-lat. *fontana*, mot qui se rattache lui-même à l'adj. lat. *fontanus*, de source.

On trouve dans la vieille langue *fontenelle*, *fontanelle*, *fontenil*, *fonteniele* :

Lez un vergier, lez une *fontenelle*
Siet la fille à roi.

LE GRAND D'AUSSE, *Fabl. et Contes*, I, 277.

En un vergier lès une *fontanelle*.

Romancero français, p. 37.

Denz le ruissel d'un *fontenil*.

BÉN., *Chron. de Norm*, v. 31224.

Olivier, car descend lès cele *fonteniele*.

Ficrabras, v. 99

Fontenelle se rencontre encore aujourd'hui dans le pat. norm. de Guernesey :

Une *font'nelle* vive y coule.

Rim. Guern., p. 85.

Avons-nous besoin de rappeler qu'un des hommes dont se glorifie la Normandie, a illustré le nom de *Fontenelle* ?

* **DESGANIÈRE**, contrefaiseur, qui imite quelqu'un par moquerie pour lui donner du ridicule.

Le nom *Desganière* paraît dérivé du verbe de pat. norm. *déganner* contrefaire. La désinence de ce nom qui semble féminine, peut être masculine et s'expliquer comme celle des noms *Lampérière*, *Leliquerre*, que nous trouverons plus bas. V. ces noms.

Y te faudra faire à la courtisane,
Dessus su pis brouir coume un esclair,
Et y endurer qu'un checuu te *deganne*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 173.

Déganner a pour radical le bas-lat. *gannare*, se moquer, qui a donné au provençal le verbe *ganhar*, railler :

Qui de son dan ri fadamen e *ganha*.

Leys d'amors, f° 118, cité par Rayn., *Lex. rom.*, III, 421.

Gannare est lui-même, semble-t-il, une corruption du lat. *gannire*, gronder, se plaindre, gémir.

Quant à la prosthèse du préfixe *de*, elle est fréquente en dialecte norm. ; nous nous bornerons à citer les verbes *décesser*, et *déteindre* :

S'onc m'aimastes, or i pareise,
Ne voil que vostre amor *desceise*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 13479.

De nos brutalités
Destaignons ceste mesche.

J. LEHOUX, *Noëls*, p. 66.

C'est encore du même radical *gannare*, qu'est venu le verbe *enganer*, tromper et le subst. *enganerie*, filouterie :

Bien voit qu'il l'ont traie et qu'il l'ont *enganeé*.

Berte aus grans piés, p. 27.

J'en éusse aussi bon marchiet,
Che me sanle, en l'*enganerie*.

Théât. fr. au moy. âge, p. 89.

L'une des rues de Caen, *la rue de l'Engannerie*, a emprunté son nom à ce vieux mot, et signifie ainsi rue de la Filouterie.

Rejanner et *rejongler* ont en pat. picard, la même acception que notre verbe *déganner*.

* DESGARDINS, v, GARDIN.

DESGENETAIS, des genêts.

Genetais, s'est dit pour genêts, du lat. *genista*, par le changement régulier de l'*i* en *e*, comme nous l'avons déjà vu au nom *Ancelle*.

Ce n'est pas viande preste que lievre en *genestai*.

LE ROUX DE LINGY, *Livre des Prov*, I, 176.

Le 2 mai 1388, les religieux de Montdaie exposent que leur fiefferme de la Haie d'Aiguillon « est de petite valeur, car elle est près des forêts du roy et toute plaine de feugières et de *geneitais*. »

L. DELISLE, *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 238.

Geneista, en provençal, se dit encore pour genêts.

DESMAIZIÈRES, v. MÉZIÈRE.

* DESMAZURES, v. MASURE.

DESMORTREUX, v. MORTREUX.

* DESMOTTES, v. MOTTE.

* DESMOUSSEAUX, v. MOUCHEL.

* DESPÉRIERS, v. PÉRIER.

* DESPERROIS, v. PERRÉ.

* DESPLANQUES, v. PLANQUE.

* DESPLANTES.

Plante, en pat. norm., se dit tantôt pour haie vive, tantôt pour jeune arbre provenant de semis (en bas-lat. *plantica*, *plantula*, du lat. *planta*), tantôt enfin pour pépinière, du lat. *plantarium* :

Plantarium, seminarium, Gallice pépinière, alias *plante*.

Duc., *Planta*.

Et pour ce que le dit curé avoit nagueres fait clorre ledit jardin à (au moyen de) une *plante*, iceulx preneurs luy permirent poier, etc.

Acte de 1451, du Cartul. de Lis., f° 41.

Plantier, en prov. signifie pépinière.

DES PROVOSTIÈRES, v. PROVÔT.

DESREY, v. DERREY.

* DESROQUES, }
* DESROQUETTES, } v. ROQUE.

DESVEY, DÉVÉ, LEDESVEY.

Desvé, dans la vieille langue, signifiait fou, rêveur :

Si grant doel ad, por poi qu'il n'est *desvet*.

Chans. de Rol., p. 233.

Le sens pert et devient *desvez*.

Cast. d'un père à son fils, Conte XVIII, v. 51.

D'où, *desver*, devenir fou ; *desverie*, trouble , agitation , et *desvéement*, follement :

Cedar vit son cosin navrer ,
Bien quide morir et *desver*.

Bein, *Rom. de Troie*, v. 2559.

Et orreiz.
La *desverie* et la dolor,
Qu'elle fist d'Ector son seignor.

Id., *ib.*, v. 390.

D'une dame tant l'enflama
Que si *desvéement* l'ama
Et si durement, par saint Pou ,
Qu'à Nostre Dame pensa pou.

Miraete de la B. V. M., v. 23.

De *desver*, par l'addition du préfixe *en*, est venu notre verbe *endéver*, mot vieilli et depuis longtemps banni de la langue littéraire, mais qui est toujours employé, dans les campagnes, en Normandie, aussi bien qu'à Jersey et Guernesey :

Nos guerouins, si souples naguères,
F'ront *endêver* nos ménagères.

Rim. Guern., p. 133.

* DÉTOURBE, DÉTOURBET, dérangement, incommodité.

Détournement et *détournier* avaient, dans l'anc. dialecte et ont conservé dans le pat. moderne, cette signification; de même, *détourber* se disait et se dit encore pour déranger, troubler.

Ces mots s'écrivaient *destourber*, *destournement*, *destournier*; du lat. *disturbare* et du bas-lat. *disturbium*, corruption du lat. *disturbatio* (1); ils font partie de ceux que les compagnons de Guillaume-le-Bâtard importèrent en Angleterre, lorsqu'ils firent la conquête de ce pays; on les y trouve encore sous les formes *disturbance*, *disturb*.

Il le *desturbad* el veage.

Les Rois, ch. xv, p. 53.

Tut à leisir et seinement

Onques n'eurent *desturnement*.

Chron. de Geof. Gaimar, dans les *Chron. anglo-norm.*, de M. Francisque Michel, I, 19.

Sans... lui mettre, faire ou donner aucun *destournier* ne empeschement.

Acte de 1452, du Cartul. de Lis., f° 15.

En pat. norm. de Guernesey, l's des radicaux est conservé :

Partout où l'malvârin ira,

Les gens v'là qui *destorbera*.

MÉT., *Dict. franco-norm.*, p. 175.

(1) Le changement régulier de l'*i* lat. en *e* franç. a été expliqué plus haut au nom *Ancelle*.

Il y a des peurves dans l'herbier,
Ch'est pour tous un grand *destorbier*.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 175.

Dans le patois de la Normandie proprement dit, cette lettre ne se retrouve plus :

Men parent s'en vint me *détourber*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 172.

Qui choppe s'avanche, qui tumbe *s'détourbe*.

Dict. norm.

DÉVÉ, v. DESVEY.

* DEZAILLÉ, déchiré, déguenillé.

Dezailé est le part. passé du verbe norm. *dezailler*, déchirer, détruire, arracher; du bas-lat. *dessillare*.

Le suppliant et baisselle ou chamberiere dudit hostel *dessailerent* et ouvrirent ledit escrin.

Let. de Rém. de 1406, Duc., Dessillare.

L'on trouve dans Cotgrave *desalier*, avec le sens de délier, détacher, dénouer, débander.

* DIGARD, fabricant d'éperons.

* DIGUET, petit morceau de bois dur, taillé en pointe, destiné à aiguillonner les ânes.

Digard a conservé à Guernesey, suivant M. Métivier (*Diction. franco-norm*, p. 177), le sens qui vient d'être indiqué.

Quant au mot du pat. norm. *diguët*, il est le substantif du verbe *diguer*, usité aussi en ce pat., pour aiguillonner.

Diguer, donner de l'éperon, est encore employé en franç. comme terme de manège. Le fréquentatif *digonner* est dans Cotgrave, qui le signale comme mot normand.

P'tit *diguët* fait avanchi grand âne.

Dicton norm.

DINGREMART, DINGREMONT.

Nous nous sommes demandé si ces deux noms ne pouvaient pas se rattacher au vieux mot *ingremance*, nécromancie, magie.

Si disoient par *ingremance*

Trestout lor bon et lor enfance.

Floire et Blanceflor, v. 585.

Celuy an mesmes, fut prins un moyne... qui vout ronouveler une doctrine de *ingromence* qui avoit esté condampnée pièce devant.

Chron. de Jean de S. Victor (continuation), dans le *Rec. des hist. de Fr.*, t. XXI, p. 681, à la note.

DOCAIGNE, de peau de chien.

Ocaigne, *dogs leather or a dogs skin well dressed.*

CORC., Diction.

Dogges-leather gloves, *gans d'ocaigne.*

SHERWOOD, Diction.

V. au nom *Caignon*.

DOISNARD, v. DESDOUETS.

DONNET, DONNÉ, LEDONNÉ.

Donné, dans l'anc. langue, a eu deux acceptions. Il s'est dit pour bâtard :

Et avoit en son hoste un sien *donné*, dit le bastard de Chauvigny.

Duc., *Donati*.

D'un autre côté, il a servi à désigner un soldat invalide, dont on mettait l'entretien à la charge de certaines abbayes :

Ordonnant aux abbés de donner aux stropiats pension annuelle pour le reste de leur vie ; et dure ceste institution jusques aujourd'hui, que l'on appelle un *donné*, qui se court et se brigue, quand il vacque.

CARLOIX, *Mém. de la vie de F. de Scepeaux*, III, 9.

* DOUBLIER, grande nappe.

En bas-lat. *doublerium* :

Sumptoque prandio, dictus et Dominus Dux, tanquam Baro et Dominus Radesiarum, habuit *doubleria*, mapas et manutergia, quæ fuerant extensa in dicto prandio.

Acte de 1383, Duc., *Doublerium*.

Doublier, du verbe *duplicare* (*duo plicare*) (1), signifie littéralement nappe doublée ou pliée en deux ; c'est, en effet, presque toujours ainsi que le *doublier* est employé dans nos campagnes.

Ce mot appartient à l'ancienne langue et au pat. mod.

xxij paires de draps à lit, iiij *doubliers*, i nappe pour les freres, iiij nappes pour les sergenz...

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 724.

(1) Le *p* latin se change souvent en *b* dans le dérivé franç. V. plus bas au nom *Lubin*.

Et ne firent ses genz d'armes nul mal, dont il leur desplesoit bien,
et s'alerent logier hors de la ville; et les rues par les quelles ilz pas-
soient pareez de biax *doubliers*, de pain, de vin; et bevoit qui vouloit
boire.

P. COCHON, *Chron. norm.*, p. 433.

La table on zi arunit avec deux ais d'éérable,
Où un des draps du lit servit de *doublier*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 176.

Nos vieux poètes ont aussi fait usage de ce mot :

.... Mandent les eschés, si s'asient au ju.
On les a aportés en un *doublier* velu,
De pene de fenis menuement cousu.

Rom. d'Alex., f° 128 v°.

Blans *doubliers* sor haus dois (dais) dorés.

Partonop. de Blois, v. 4486.

* DOUESNEL. }
* DOUÉTIL. } v. DESDOUETS.

* DOUTÉ, redouté.

Douté est le part. passé du verbe *douter*, craindre, appré-
hender, lequel appartient à l'anc. dial. et s'est perpétué dans
le pat. norm. moderne.

Du lat. *dubitare*, qui, entre autres acceptions, a celle qui
vient d'être indiquée :

Et *dubitant* homines serere atque impendère curas.

VIRGILE, *Georg.*, II, v. 433.

Mult est vassal Carles de France dulce l

Li amiralz il ne l'erent ne ne *dute*.

Chans. de Rol., p. 300.

Tossains et totes virgenes aime, Et tos les doute et tos les croit,
Seinte Margerite reclaime, Tous deprie, si qu'ele doit.
Le roi Guill. d'Angl., dans les Chron. anglo-
norm. de M. Francisque Michel, III, 57.

Le verbe angl. *to doubt* a conservé aussile sens de craindre.

* DOUVENOU, d'où venez-vous ?

Il ne nous a pas paru déraisonnable d'admettre que le nom *Douvenou* ait pu, dans le principe, être appliqué, comme sobriquet, à un individu ayant l'habitude d'employer la locution « *d'où v'noûs ?* » pour « *d'où venez-vous ?* »

Cette forme contractée est, en effet, des plus communes en pat. norm. Tous les jours l'on entend dire aux habitants de la campagne : *étoûs*, pour êtes-vous; *avioûs*, pour aviez-vous; *aimoûs*, pour aimez-vous, etc. :

L'*creirioûs*, ma chère ?

Rim. Guer., p. 46.

Etous l'sien qui deit v'nir ou d'vons-ju en attendre un autre ?

MÉT., *Saint Matthieu*, ch. XI, v. 3.

On en trouve plusieurs exemples chez nos plus anciens poètes normands ; nous n'en citerons que deux :

N'i ad celui ne die : « *Rendé-us* hastivement. »

Cil dunc se rendi par mult grant marrement.

Chron. de Jord. Fant. v. 1884.

Avé-us (1) uncore esgardé,

Quis ne veu ne porpensé...

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 17802

(1) La rencontre de la voyelle finale avec la voyelle initiale formant un hiatus, la première s'éliçait, de sorte que *rendé-us*, *avé-us* se prononçaient *rend'us*, *av'us* ou plutôt *rend'ous*, *av'ous*. L'u en effet, comme on le sait, se prononçait généralement alors *ou*.

A la fin du XVI^e siècle, Théod. de Bèze autorisait encore cette façon de parler : « Il est d'usage, dit-il, d'employer l'apostrophe dans certaines locutions : a'vous, sa'vous, pour avez-vous, savez-vous. »

M'avous osté vos dons et vos joyaux ?

Le Miroir de l'âme pécheresse, p. 35.

Sçav'ous répondre Dominus ?

— Par ma foy, je ne congnois nulz.

Test. de Pathelin, p. 198.

* DRUGEON, rejeton, pousse surabondante sur la tige d'un arbre.

Le mot de pat. norm. *drugeon* se rencontre, avec l'acception qui vient d'être indiquée, dans Cotgrave, qui le définit : « little branch, twig, sprig. »

Cotgrave donne aussi les dérivés *drugeonnement*, *drugeonner*, *drugeonneux*.

* DUBISSON, v. BISSON.

DUBOS, LEBOS, DUBOSC, PORTEBOSQ.

Bosc et *bos*, en vieux franç., se disaient pour bois. Nous avons vu plus haut, au nom *Boscain*, que *bosc* était la forme la plus généralement adoptée en dialecte norm. *Bos* se rencontre fréquemment aussi dans la vieille langue :

Li rois fu du *bos* repairiés.

MARIE DE FR., *Lai de Lanval*, v. 309.

Et l'endemain revois au *bos*.

De l'Asne et du Chien, v. 29.

DUBREUIL, DE BROGLIE, du bois.

Ce nom est, comme l'on voit, de la même famille que le précédent. *Breuil* vient du bas-lat. *broilus* :

Nolumus ut liber homo ad nostros *broilos* operari cogatur.
Capitul., anno 821.

Ens en un *bruill* par sum les puis remestrent.
Chans. de Rol., p. 63.

Demanda li ki ele esteit,
En cel *broil* sule que faseit.
WACE, *Rom. de Rou*, I, 291.

Sire, en ce *breuil* arrier l'avons laissié.
Rom. d'Alex.

Plusieurs communes de Normandie portent le nom de *Le Breuil*.

Brogie, du bas-lat. *brogilus*, a le même sens et quelquefois aussi la même prononciation que *breuil* :

Lucos nostros quos vulgus *brogilos* vocat.
Capitul., anno 800.

L'on sait qu'il existe dans le département de l'Eure, arrondissement de Bernay, un bourg de ce nom, berceau de l'illustre famille de Broglie.

DUBUC, DUBUS, du buste.

Buc et *bus* existent dans la vieille langue, avec l'acception de tronc du corps.

Desur le *buc* la teste perdre en deit.
Chans. de Rol., p. 277.

Lor vont trencher les chés des *bucs*,
Set cens lor en unt mort e plus.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 2243.

Et trespasant li a le chief du *bus* sevré.

Fierabras.

Et mainte teste i fist du *bu* sevrer.

Gar. le Loher., p. 13.

La formation des noms *Dubuc* et *Dubus* est aussi admissible que celle de *Delcœil*, *Debras*, etc., noms bien connus.

Buc se disait encore pour *buste*, aux XVII^e siècle. V. le Diction. de Cotgrave.

* DUCAMP, DESCAMPS, ROUCAMPS, CAMPION, CAMPIN, CANTREL, CANDAVEINE, CANDAVOINE.

Tous ces noms sont dérivés de *camp*, champ, du lat. *campus*. *Camp*, dans cette acception, se rencontre aussi bien en pat. moderne que dans l'anc. dialecte :

Por ceu que les hommes n'osoent apporter leur garbes des *camp*s à la ville, devant qu'eles fussent contées.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, n^o 69 r^o.

Un ferlampié, qui va par *camp*s,
Cröllant la tête et s'éloquant.

Rim. Guera., p. 75.

Les noms *Campin* et *Cantrel*, paraissent exprimer un sens équivalent à ceux de *Ducamp* ou *Descamps*.

Dans un compte du XIII^e siècle, cité par M. L. Delisle (*Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 675), figure un *Robertus de Campis*. *De Campis* nous paraît ici la traduction du nom *Descamps*.

Quant au nom *Campion*, il s'est dit dans le principe pour champion, homme qui combat en champ clos :

Ne s'esmaït nuls pur cest *campiun* ; jo ki suis tis serfs, m'i cum-
baterai.

Les Rois, l. I, ch. xvii, p. 65.

Cuntre paiens fut tuz tens *campiuns*.

Chans. de Rol., p. 187.

La forme norm. *camp*, qui a donné au français *camp*, lieu où
une armée dresse ses tentes, *camper*, *campagne*, etc., se ren-
contre dans un des plus anciens monuments de notre langue :

Qui ad aver *campestre*...

Lois de Guill.

DUCAMPART, du champart.

Ce nom appartient à la même catégorie que ceux qui
viennent de nous occuper. *Campart*, du lat. *campi pars*, est
en effet la forme norm. du mot *champart*, par lequel on
indiquait une certaine portion des fruits que le seigneur per-
cevait sur le fonds donné à cens.

L'en en lieve moute et *campart*

Et la diesme est de l'autre part.

Conte des vil. de Verson, v. 125.

Je Robert Tybout... ai donné... trois acres de terre et une vergie
à *campart* et à vileine que j'avois.

Charte de 1290, du cartul. de St-Wandrille,

Duc., *Villenagium*.

* DUCHOUCTIER, v. CHOUQUET.

* DUDOUET, }
* DUDOUIT, } v. DESDOUETS.

DUFAY, de l'écurie, de l'étable.

Les Anglois eurent cognoissance des François par leurs chevaux,
qui entrerent au *fay* des chevaux desdits François.

FROISS., *Chron.*, 1^{re} p., ch. 277.

DUFAYEL, FAYEL.

Du lat. *fides*, foi, en dial. norm. *fei* (1), par l'intermédiaire
du dérivé *fidelis*, est venu *féal*, homme qui a engagé sa foi.
Féal est donc une forme norm. ; la forme franç. eut dû être
foyal (V. plus bas au nom *Lerey*) ; et *feal*, par métathèse, a
formé *fael*, mot duquel procèdent les deux noms qui nous
occupent. L'y dans ces noms est une lettre euphonique.

Nostre amie et *faelle* Adeline, la mareschaude de Nevers,
Charte de 1250, Duc., Fidelis.

... Diex hom,

Par qui tuit li *fael* auront redemption.

Dispute du juif et du chrétien, dans Lacurne, cité par Littré.

DUFEUGUERAY, v. FEUGUERAY.

* DUGARDIN, v. GARDIN.

DUGRIPON, v. GRIPON.

DUHAMEL, v. HAMEL.

* DUMESNILDALÉE, }
* DUMESNY, } v. MESNIL.

DUMONCEL, du monceau.

(1) Serveie le par *feid* e par amur.

Chans. de Rot., p. 315.

Cette forme subsiste encore en patois moderne :

l u'ont pas, par ma *fei*, le quart tant de caquet.

Lim. Jers., p. 14.

Le vieux mot *moncel* a pour radical le lat. *monticellus*, petit mont.

Jeterent pierres sur lui, si que il i out un grant *munccl*.

Les Rois, l. III, ch. xviii, p. 187.

Sous son chief d'erbe ung grant *moncel*.

Rom. de la Rose, v. 3638.

En provençal, *moncel* est encore usité. En pat. norm. mod. l'on dit *mouceau*, *mouciau*, *mouchiau*, *mouchet*, *moucet* et quelquefois aussi *monciau*.

V. au nom *Mouchel*.

* DUMOUCHEL, v. MOUCHEL.

DUMOUSTIER, v. MOUTIER.

* DUPERRÉ, }
* DUPERREUX, } v. PERRÉ.

DUPRAT, v. PRAT.

DUPUTEL, v. PUTEL.

* DUQUESNE, }
* DUQUESNEY, } v. LEQUESNE.
* DUQUESNOIS, }

* DURIEU, DURIEZ, du ruisseau.

Rieu s'emploie quelquefois en pat. norm. pour *ru*, petit ruisseau ; il dérive de *rivus*, qui, dans le langage populaire, était devenu *rius*, prononciation que blâme l'*Appendix ad Probum*. La chute du *v* et le changement de *us* en *cul* se remarquent de même dans *aïeul*, de *avius*, qui, dans la basse latinité du V^e siècle, s'est dit aussi pour *avus*.

Lonc le *rieu* de la fontaine
Trovaï Robin esplouré,
Ki trop grant duel demenoit.

Théât. fr. au moy. âge, p. 32.

Comme my devanchier eussent mis ou fait mettre une huche à mettre poison (poisson) en un *rieu* de Somme, courant entre le Vigmieul et le *rieu* du passage.

Charte de 1336, Duc., Riale.

En pat. norm. guernésien l'on dit *rué*, et en provençal le vieux mot *riu* est toujours usité ; *rieu* l'était encore en français, au XVII^e siècle. V. le Diction. de Cotgrave.

Rieu est aussi la dénomination d'un filet que l'on tend par le travers des courants d'eau.

V. au nom *Ruau*.

DURONCERAY, v. LARONCHE.

* DUROS, v. ROTS.

DUROSEL, v. ROSEL.

* DUSSAULX, DUSSAUX, du saule.

Saux se dit pour saule, en pat. norm. aussi bien que dans l'ancienne langue. On y rencontre aussi la forme *sâs*. Ces deux formes sont d'origine germanique ; selon Diez, elles viennent de *sala*, contraction de l'ancien haut-all. *salahha*.

Fist large et grant provision de charbon de *saulx*.

LOUIS XI, *Nouv.* VII.

Et d'un costé auras la grand closture
De *saulx* espais, où pour prendre pasture,
Mouches à miel la fleur succer iront,
Et d'un doux bruit souvent t'endormiront.

CL. MAROT, *Egl. au Roy.*

Seul, à l'ombre des *saulx*, au pid du vier fossai,
Quand la pavie et l'ros creissaient au Prai-Troussai.

MÉT., *Dict. Franco-norm.*, p. 442.

Le frêne au *saulx* les bras y tend,
Du *saulx* les catons jouent au vent.

Rim. Guern., p. 165.

DUTEIL, du tilleul.

Teil, dans l'anc. langue, avait le même sens que le mot fr. tilleul.

Teil vient du lat. *tilia*, par le changement régulier de l'*i* lat. en *ei* franç., comme dans *teinture*, venant de *tinctora*; *seing*, de *signum*; *feindre*, de *ingere*, etc.

De *teil* vint le diminutif *teilleul*, mot qui subsiste encore en pat. norm., et *teilleul* se transforma en *tilleul*, qui seul est resté dans la langue. C'est ainsi que le lat. *auris* n'est représenté en franç. que par son diminutif *auricula*, qui a formé *oreille*.

Un chapon manga tot descuit,
Enmi les chans, desoz un *teil*.

Rom. du Ren., v. 23108.

L'escorche du *teil* pour les gros cordages.

DUMOULIN, *Hist. gén. de Norm.*, p. 7.

Un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain (Manche) s'appelle *Le Teilleul*.

En provenç. *theilh*.

DUVERNEY, v. VERNEY.

* ECALLART, LÉCALLART, ECHALARD.

Echalard, en pat. norm., se dit pour échalas. *Ecalard* est le même mot, sous une autre forme norm. Quant au nom *Lécallard*; il s'est dit primitivement pour l'*écalart*, l'échalas.

Les noms *Ecalart*, *Echalard* reproduisent vraisemblablement la forme primitive du mot échalas, qui devait être *escalart* ou *eschalart* et qui se rattache à *carratium*, mot fort ancien dans la basse latinité :

Si quis palum, quod est *carratium*, de vite tulerit.

Lex Longobard.

L'Eschallart est le nom d'un tabellion de Lisieux au XV^e siècle.—V. le cart. ms. de Thom. Basin, évêque de Lisieux, passim.

L'*r* du radical se retrouve dans le mot de pat. norm.; il subsiste aussi dans le mot picard correspondant, *écarats*.

ERNOU, mari dont la femme est infidèle.

Or me doi je bien esbahir
Qui ore aurai non sire *Ernous* ;
Cest seurenon ai je pour vous.

Rut., *Dou secret, et de la fame au chev.*, v. 634.

Suis je mis à la confrairie
Saint Ernot, le seigneur des cous (des maris trompés).

Rom. de la Rose, v. 9167.

ESPINOIS, (DE L'), du lieu planté d'épines.

Du lat. *spinosus*.

Espinoye, *thicket, grove or ground full of thorns; thorny plot.*

COTG., Diction.

Chacune (maison) ert en un *espiois*,
Com les maisons de Gastinois.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 31.

ESSILLARD, dévastateur.

Essillard dérive du vieux verbe *essillier*, ravager, détruire;
du lat. *exsilire*, s'élançer vers, fondre sur.

Seignors et dames, genz nobire,	Quant de son chier sanc precios
Boche d'ome ne porreit dire	Nos raient et nos rachata,
La summe de l'umilité	En la batalle que fete a
Ne la douçor ne la pitié	Où il a enfer despollie
Que nostre sire fust por nos,	Et confondu et <i>essillie</i> .

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 3230.

Bien avoit sor lor teneure
Quatre vingt livres à usure
Qui moult les destraint et *escille*.

La houce partie, v. 113.

D'où le subst. *eissil*, ravage :

La merveillose effreison
Ot e l'*eissil* e la rapine
Que fait la genz ultre marine

BÉN., *Chron. de Norm.*, II, 409.

EUVRARD, ouvrier.

Euvrard, celui qui *œuvre*.

Euvrer s'est dit, en effet, pour ouvrir, travailler, du lat.
operari :

Le sage *œuvre*, quand il *œuvre*, par toutes les vertus ensemble.

MONTAIGNE, *Ess.*, II, 125.

De même, l'on a écrit *euvre* pour *œuvre* :

Je ne vos puis mie nomer tous ceus qui furent à ceste *euvre* faire,
mès je vos en nomerai une partie des plus maistre chevetains.

VILLEHARDOUIN, ch. LVII.

Les noms *Evrard* et *Ouvrard* ont la même origine.

EVE.

Ce nom peut se rattacher à deux origines et reproduire, soit le nom de la femme d'Adam, la mère du genre humain, soit le vieux mot franç. *eve*, eau. Nous n'avons à nous en occuper ici que dans cette dernière hypothèse.

Aqua a formé *aqua*, par le changement de l'*u* en *v*, changement que l'on trouve dans *Lucrece*, qui emploie *tennis*, *genva*, pour *tenuis*, *genua*. Et *aqua*, réduit à *ava*, a donné *eve*, par la substitution très-commune de l'*e* français à l'*a* latin, signalée précédemment au nom *Deséquelles*.

E s'il a en arere larecin amendé, alt à l'*eve*.

Lois de Guill.

Quant sei li prent, si cort adès
A cel flouve, de l'*eve* beit.

GULL. DE NORM., *Best. div.*, v. 240.

Evé, pour mouillé, et *eveux* pour aqueux, se disaient encore au XVII^e siècle. — V. le Diction. de Cotgrave.

* EVETTE, abeille.

Dunt altresi cum les *ewettes*
De lur diverses maisonnettes
Jettent essains granz e pleniers,
U mult en a numbres e milliers.

BÉN., *Chron. de Norm*, v. 335.

Le patois normand a conservé, avec le même sens, *avette*, diminutif d'une forme *ave*, dérivant du lat. *apis*, par le changement fréquent du *p* en *v*, signalé plus haut au nom *Chevreil*.

Avette appartient aussi à l'ancienne langue :

Le petit enfant Amour
Cueilloit des fleurs à l'entour
D'une ruche, où les *avettes*
Font leurs petites logettes.

ROUSSEAU.

Les menageres *avettes*
Font ça et là un doux fruit,
Voletant par les fleuretes
Pour cueillir ce qui leur duit.

A. DE BAÏF, *Du printemps*.

Dans un acte du commencement du XIV^e siècle, cité par M. Delisle (*L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 145), figure un individu appelé *Jchen Evete*.

FABRE, FAVRE, FÈVRE, FAIVRE, FEUVRE, LEFEBVRE,
LEFÈVRE, LEFÉBURE.

Tous ces noms dérivent du lat. *faber*, ouvrier, artisan. Le changement du *b* latin en *v* français a été expliqué plus haut au nom *Corbin*.

Nuls *fevres* forjanz ne pout estre truvez.

Les Rois, l. I, ch. XIII, p. 44.

Boens *fevres* e boens ferreors.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 11611:

Les *feuvres* traittent ce qui appartient aux *feuvres*, mais nous escrivons ordinairement des poèmes, autant les indoctes que les doctes.

DU BELLAY, *Œuvres*, p. 37.

Une des plus anciennes rues de Lisieux (Calvados) porte le nom de *rue aux Fèvres*. Il y avait aussi à Paris une rue du même nom, aujourd'hui disparue, par suite des démolitions faites dans la Cité.

Ce mot se retrouve en franç. dans orfèvre, *auri faber*.

Fabre, en provençal, se dit toujours pour forgeron, ouvrier, et il conserva cette acception en français jusqu'au XVII^e siècle. Voir le Diction. de Cotgrave.

FABVIER, v. FAVIER.

* FAFIN, plaisant, goguenard.

Du verbe de pat. norm. *fafiner*, plaisanter.

Ch'est pour vair sans *fafiner*,
Le mireux d'une demoiselle.

FER., *Muse norm.*, p. 468.

FAIVRE, v. FABRE.

* FAUCHET, FAUQUET, FAUCHON, FAUCILLON.

Fauchet, *fauquet* et *faucillon* désignent en pat. norm. un même instrument, une sorte de large et lourd couperet, employé habituellement à couper les bois taillis, le bois de fagot, à émonder les haies et les arbres, etc. *Fauchon* se dit pour petit fauchet.

L'on disait des prêtres, qui, avant le Concordat, avaient été consacrés par l'abbé Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, qu'ils avaient été faits à coup de *fauchet*, voulant exprimer par là que cette consécration était irrégulière.

Un *fauchet* de fer à taillant.

Let. de Rém. de 1377, Duc., *Falcetus*.

Four deux *fauquets* achetés en Auge, 6 s.

PLUQUET, *Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin*, p. 42.

Misericordes et *fauchons*,
Et bracheus et bouclers roons.

Rom. de Cléomades, cité dans la *Chron. des ducs de Norm.*, II, 450, note 1.

Le suppliant priut un... bouge ou *faucillon* long enmanché.

Let. de Rém. de 1425, Duc., *Bougius*.

I s' villianne les paures dets à grands coups d' *faucillon*.

Rim. Guern., p. 12.

FAUQUE, faucon.

En vieux franç. *fauc*, du lat. *falco*, par l'apocope de l'*o* et le changement de *ol* en *au* (v. au nom *Caudron*).

Puis redevaient plus isnel
Que ne vole *faucs* n'arondel.

Bén., *Chron. de Norm.*, I, 154.

Parmi les seigneurs normands qui, au commencement du XIII^e siècle, furent déclarés libérés par Jean-sans-Terre des dettes usuraires contractées par eux envers les Juifs, lors de leur départ à la 3^e Croisade, il s'en trouvait un du nom de Guillaume *Fauke*. L'orthographe primitive de ce nom paraît être celle-ci.

* FAUQUEUX, faucheur.

Fauqueux a cette acception en pat. norm.

Ce mot dérive du verbe *faucher*, usité dans le même pat. et que l'on trouve aussi dans l'anc. langue. *Fau-*

quer se rattache lui-même au lat. *falcare*. Quant au changement de *al* en *au*, voir ce qui est dit au nom précédent.

ij deniers por le pré *fauquier*.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, fo 76, r^o.

Pour avoir *fauqué* l'avoine de Desville, contenant iiij acres et demi, pour ce païé, le premier jour d'aoust, xxxvij sous vj deniers.

Compte de 1447, cité par M. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 308.

Le même nom se retrouve ailleurs sous les formes *Faucheux*, *Lefaucheux*.

FAUVEL, âne.

Et ce que je di de morele
Et de *fauvel* et de *fauvele*
Et de liart de morel,
Dige de vache et de torel.

Rom. de la Rose.

Fauvel atrait à sa part
Par son engin le regnart...
Fauvel le sert au mengier,
Au lever et au couchier.

JUBINAL, *Fabliaux*, II, 91.

L'on rencontre dans l'ancienne langue l'adj. *fauve*, employé pour sournois ; le subst. *fauvain*, pour hypocrisie, et le verbe *fauvoier*, pour tromper :

Fuiés, mauvais chevalier *fauve*!

JEAN BODL, *Le jeu de S. Nicolas*.

Partout ès cuers *fauvain* et ghille
A mis Renart.

Renart le Nouvel. v. 1257.

Qui or a son amie, qu'ele ne le *fauvoie*.

Chans. des Saxons, I, 103.

L'auteur du *Roman de Fauvel* explique ainsi l'origine de *Fauvel* :

Or est-il temps que le mistere
De Fauvel plus à plain apere,
Pour savoir l'exposicion
De lui et la descripcion.
Fauvel est beste apropiée
Par similitude ordenée
A senefier chose vaine

Barat et fauseté mundaine :
Aussi par ethimologie
Pués savoir ce qu'il senefie.
Fauvel est de *faus* et de *vel*
Compost, car il a son revel
Assis sur fauseté voilée
Et sus tricherie mielée.

F' iij, r^o, v. 27.

FAVIER, FABVIER, DELAFAVERIE.

Favier et *fabvier* ont dû, dans le principe, indiquer la profession d'un individu cultivant ou vendant des fèves, et *Delafaverie*, une résidence proche un champ planté de fèves ; en bas-lat. *favateria*, du lat. *faba*, fève.

Souvent dans le passage du lat. au franç., le *b* du radical se change en *v* dans le dérivé. V. la note 1 au nom *Bibet*.

Les noms de commune dérivés du même radical, *faba*, sont très-communs en Normandie ; nous citerons entre autres *Favières*, *Faverolles*, *Le Favery*, etc.

Au XVII^e siècle, *favière* servait encore à désigner un champ de fèves (V. COTGRAVE), et *faveira* en provençal conserve toujours cette acception. V. RAYN., *Lex. rom.*, III, 287.

FAYEL, v. DUFAYEL.

* FEMME, FILS, FILLE, VEUVE UN TEL, pour femme, fils, fille, veuve *de* un tel.

Dans leurs relations ordinaires de voisinage ou d'affaires, quand les paysans normands ont à parler de la veuve d'un individu appelé, par exemple, Thibert, ils disent *la veuve Thibert*, aussi bien si cette femme est d'une condition égale

à la leur, que si elle appartient à une classe inférieure. Il en est tout autrement, il est vrai, si cette personne est d'une condition plus élevée; dans ce cas, ils l'appellent *madame veuve Thibert* ou simplement *madame Thibert*. Mais, en cela, ils se trouvent entraînés par un sentiment de convenance bien explicable, à se conformer aux usages modernes.

Ce mode d'appellation, qui est resté dans les habitudes judiciaires et administratives de toute la France, paraît avoir été emprunté aux campagnes, au sein desquelles la tradition orale l'a universellement perpétué, depuis l'époque fort ancienne, où il fut introduit dans l'usage.

Dans notre vieille langue, en effet, les rapports de possession s'indiquaient souvent sans la particule *de*. C'est ainsi qu'à l'époque où elle commençait à se former, comme aujourd'hui encore, l'on disait *hôtel-Dieu*, *filles-Dieu*, *fête-Dieu*, pour *hôtel de Dieu*, *filles de Dieu*, *fête de Dieu*, et que l'on dit encore *Cours-la-reine*, pour *cours de la reine*; *Château-Thierry*, pour *château de Thierry*; *La Roche-Guyon*, pour *la roche de Guyon*; *La Ferté-Vidame*, pour *la forteresse du vidame*; *La Chapelle-Yvon*, pour *la chapelle d'Yvon*; *Le Mesnil-Mauger*, pour *la demeure de Mauger*, etc.

Li serf son pedre qui la maisniede servent
Lor lavedures li getent sor la teste.

Vie de S. Alex., str. 53.

Morz est Turpins, le guereier Karlun.

Chans. de Rol., p. 137.

Sumes en cest païs venuz
Par la Deu grac.

MAR. DE FRANCE, *Le Purg.*, v. 1715.

Beneüré li net en la veie, chi vunt en la lei nostre segnor.

Liber Psalm., p. 183.

Vous... avez lessié l'abit vostre pere et vostre mere et estes vestu de plus riche camelin que le roy n'est.

JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 8.

Emperere , je te fas savoir
Que quanque j'ay souffert de paine,
Ce n'est pas par vertuz humaine
Ne par falace d'anemi ,
Mais par l'aide mon ami
Jhesu Crist, mon Dieu, et par foy.

Mir. de S. Ignace.

Robin, par l'âme ten père ,
Ses-tu bien aler du piet ?

Li Gieu de Robin et de Marion.

Les dénominations *filie Michel*, *femme Benoit*, etc., constituent des archaïsmes semblables à ceux que nous venons de citer.

Si des doutes pouvaient exister à cet égard , les exemples suivants les dissiperaient probablement :

David... li mandad que devant li ne venist, devant ço que il li menast
Micol la *filie Saül* ki out ested *femme David*.

Les Rois, l. I, ch. III, p. 130.

Er li *fius Ider* i fu mort.

WACE, *Rom. de Brut*, v. 12588.

G'irai arier parler au *fil Garin*.

Gar. le Loher.

Et la *femme Charlon* qui de Bloiz fu nommez,
Et si enfant ausi qui en furent remez.

Chron. de Dug., v. 6456.

Porte moi cest mesaje à la *fame Raimont*,
Quant tu repaireras, si auras loier bon.

Parisc la Duchesse, v. 63.

FERRAND, gris , qui grisonne.

Du lat. *ferream*. L'on trouve *ferrea* dans Pline et dans Stace, avec le sens de couleur de fer.

Se defendi sur le destrier *ferrant*.

Chron. de Jord. Fant., v. 1852.

Jà n'i aurez, ne sai je bien, Tant soit chenu ne *ferranz*
Home si viel ne se flori, Ne viegne...
Ne se vielle fame autresi, *Fabliau de Coquaigne*, v. 154.

FERTEY, FERTÉ, fortification.

Du lat. *firmitas* est venu *fermeté*, qui, en vieux franç., signifiait lieu fortifié. Le changement de l'*i* lat. en *e* franç. a été expliqué plus haut au nom *Ancelle*.

Dunt il refirent les cloisons,
Les chasteaus e les *fermetez*.

Bén., *Chron. de Norm.*, v. 7085.

Ne en chastel, ne en cité,
Ne en tour, ne en *fermeté*.

La Bible au seign. de Berze, v. 523.

Fermeté, par contraction, a formé *ferté* :

Le siege a mis environ la *ferté*.

Gar. le Loher.

Je vous croisterai forment vos heritez,
De deux chastiaux et de quatre *fertés*.

Rom. d'Aubry.

De là les noms de villes ou de communes: *La Ferté-Macé*, *La Ferté-Bernard*, *La Ferté-Milon*, *La Ferté-Gaucher*, etc.

* FEUGÈRE, fougère.

Du bas-lat. *filgeria*, que l'on trouve dans un texte du XI^e siècle, et qui se rattache au lat. *filicem*, par le changement de *il* en *eu*, que l'on rencontre, par exemple, dans *eux*, dérivé de *illos*; *cheveu*, de *capillus*.

Feugère appartient à l'ancienne langue et au patois :

Voire ne fu mi *fugère*
Ne *fugere* ne fu pas voire (1).

Rom. de la Rose.

« Laisser aller le chat au fromage » se dit des bergeretes qui se laissent quelquefois tomber sur la *feugère*.

MOISANT DE BRIEUX, *Des orig. de quelques*
cout. anc., p. 59.

Et desja notte four no caufet de *feugère*,
D. FER., *Muse norm.*, p. 37.

Raoul II, baron de Fougères, mort en 1196, est dénommé par Jordan Fantosme, dans sa Chronique, *Raül de Feulgière* :

De Raül de *Feulgiere* ferai mes volentez.
v. 228.

* FEUGUERAY, DUFEUGUERAY.

Feugucray et *feugière*, servent à désigner en pat. norm. et aussi dans l'ancienne langue, un lieu plein de fougères.

Juxta lo *feugerey* Stephani de la Bufferendi.
Contrat de 1317, Duc., Feugeria.

(1) *Feugère* a été longtemps employé dans le sens de verre, en ce que primitivement l'on faisait usage pour la fabrication du verre, de la potasse extraite des cendres de la fougère :

N'y estoient trouvez que beaux verres et esguieres de verre et *feugiere*.
JEAN DE TROYE, *Chron.*, 1478.

Mais il y a un *feugueray*,
Qui est l'orée (l'entrée) d'une vallée,
Où j'ai maincte fois boutée
Ma charrue jusqu'à la ray.

Anc. chans. norm., la 6^e de celles recueillies par M. Dubois
à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire d'O. Basselia.

Dedans une *feugiere* grant inoult durement
Là se couchent François malicieusement.

Chron. de Dug., II, 316.

Feugueray se rencontre aussi avec cette acception dans le
pat. norm. de Guernesey.

* FEUGUEROLLES, petite fougère.

Feuguerolle est le diminutif de *feugère*.—V. au nom *Feugère*.
Feuguerolle était l'orthographe primitive du mot.

FEUVRE, }
FÈVRE, } v. FABRE.

* FIQUET, petite fiche.

De même qu'en franç. *fiche* a formé *fichet*, de même en
pat. norm. *fique*, qui a le même sens, a donné *fiquet*. *Fique*
et *fiquet* sont les subst. du verbe *fiquer*, ficher, enfoncer par
le bout ou par la pointe.

Ce verbe, qui existe dans l'anc. dial. et dans le pat. norm.
mod., vient du bas-lat. *ficare*, corruption de *figere* :

Et si vellet eos vel eas in manibus cum fune tenere ad pascendum,
debeat *ficare* palum et eas capras et hircos ligare cum illo fune ad
palum.

Duc., *Ficare*.

Le fier de sa lance ot fait en tierre *ficquier*.

Chron. de God. de Bouill., v. 31452.

Tu estois le premier à dreicher l'establie,

A bien *fiquer* un clou...

D. FER., *Muse norm.*, p. 315.

FLAGEUL, flûte.

Flageul et *flajol* étaient employés en ce sens dans la vieille langue. De *flatus*, soufle, est venu en bas-lat. *flautus*, flûte et le dim. *flautiolus*; d'où le provenç. *flaujol* (1), l'ancien franç. *flajol*, et le franç. mod. *flageolet*.

J'ai de bons *flageus* à pastor.

Dict. du Mercier, v. 63.

J'oi Robin *flagoler*

Au *flagol* d'argent.

Li Gieu de Robin et de Marion, p. 6.

Au XVII^e siècle, *flageol* était encore usité en pat. norm. :

Tou checun de sen *flageol* resveille...

D. FER., *Muse norm.*, p. 159.

Le mot simple *flageol* est sorti de la langue; le diminutif *flageolet* seul y est resté. V. pareille remarque aux noms *Duteil*, *Laloë*.

* FLOQUET, petite touffe de laine, de soie, etc.

(1) L'i du rad. latin devient souvent j dans le dérivé franç. : c'est ainsi que de *Hieronimus* est venu *Jérôme*; de *pipionem*, *pigeon*; de *abreviare*, *abrégé*, etc.

Du haut pendent mille petits *floquets*.

Hist. Macar., I, 65.

Floquet de poils.

COTG., *Diction.*

Le mot de pat. norm. *floquet*, est un diminutif du vieux mot *floc*, flocon, du lat. *floccus*.

Floc de laine, *lock or flock of wool*.

COTG., *Ib.*

Trem pant en huile bouillante un *floc* de laine, attaché au bout d'une esprouvette.

AMBR. PARÉ, XI, 16, dans Littré.

* FOACHE, FOUACHE, MORFOUACE, FOUASSIER.

Fouache et *fouasse* se disent en pat. norm. pour fouace, espèce de gâteau, ayant la forme d'un petit pain rond. La fabrication de la fouace est très-ancienne en Normandie, particulièrement à Caen et dans les campagnes des environs. *Fouassier* indique la profession de celui qui fait ou vend des fouaces. Ce mot se trouve dans le *Diction.* de Cotgrave (cake maker).

Fouache et son dérivé *fouassier* se rattachent au lat. *focacia*, forme sém. de l'adj. *focacius*, cuit au foyer. La chute du *c* se rencontre de même dans *louer* dérivé de *locare*; *jouer*, de *locari*; *mendier*, de *mendicare*, etc. Quant au changement du *c* lat. en *ch*, il est des plus communs en dial. norm.

Il est ordonné que tous les boulangers de Rouen fassent de bon pain blanc, comme mollet, *fouache*, pain de rouelle...

Ordon. d'oct. 1508.

. . . . ma partie a pris une *fouache*
Dans son bissac.

D. FER., *Muse norm.*, p. 86.

* FOËNARD, pêcheur à la *foëne*.

Foëne, en pat. norm., sert à désigner une sorte de trident, à branches barbelées, souvent plates et très-rapprochées, employé à la pêche en rivière.

Ce mot, dérivé du lat. *fuscina*, trident, appartient aussi à l'anc. langue :

Et *foines* dont l'en prent anguilles.

Dict. des Fèvres dans les Jongl. et Trouv. de
M. Jubinal, p. 134.

Un baston nommé *foyne* dont on a accoustumé de tuer poissons en eaue.

Let. de Rém. de 1447, Duc., Fuscina.

* FOISIL, fusil, petit outil d'acier avec lequel on bat le silex pour allumer l'amadou.

Du bas-lat. *foçile*, qui se rattache lui-même au lat. *focus*. Le changement de l'o lat. en oi franç., se rencontre de même dans *chanoine*, de *canonicus*; *poison*, de *potio*; *voix*, de *vocem*; *gloire*, de *gloria*, etc. Ce mot de patois normand tend à disparaître, par suite de l'usage, aujourd'hui universel, des allumettes dites chimiques.

Foisil et *challoux* (cailloux), ad faciendum novum ignem, si opus fuerit.

Duc., *Fugillus*.

Maint assaut i ont fait et maint estour novel,

Mais tout ce n'i valu la monte d'un *fuisel*.

Chron. de Dug., v. 21254.

De venerie i a ostius,

Li canivés et li *fuisius*.

Partonop. de Blois, v. 5065.

En prov. *fozil* ; en it. *focile*, ou *fucile*.

* FORMAGE, fromage.

Le mot franç. est une corruption, par métathèse, du vieux mot *formage*, dérivé du bas-lat. *formaticum*, objet auquel on a donné une forme dans un moule. *Formaticum* remonte très-haut dans la basse latinité.

Ces furmages presenteras al cunestable.

Les Rois, l. I, ch. xvi, p. 63.

Item cire environ viij livres, item *formages* lv.

Invent. de 1307, cité par M. L. Delisle, dans
l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 725.

Formage, pour fromage, se dit encore en pat. norm. guernésien :

N'me pâle plus d'*formage* et d'galettes.

Rim. Guern., p. 2.

Une des rues de la ville de Caen porte le nom de *rue aux Formages*.

* FOUACHE, }
* FOUASSIER, } v. FOACHE.

FOUBERT, fou, insensé.

Nous avons trouvé un *foubert*,
Si l'ai en covent à amer.

Uns miracles de N. D., v. 298.

Ce nom peut aussi avoir été emprunté au calendrier et

être une corruption de celui de *Fulbert*, saint qui illustra le siège épiscopal de Chartres au commencement du XI^e siècle.

FOULQUE, FOUQUE, FOUCAULT.

Foule et *fouc* se disaient en vieux franç. pour troupeau. En prov. *folc*, en angl. *flock*.

Cume ço oïd David, el desert que Nabal fist tondre sun *fulc*. (Cum ergo audisset David in deserto quod tonderet Nabal *gregem suum*).

Les Rois, l. I, chap. xxv, p. 96.

Legiers estes et grans et fors,
Sauriez garder un *fouc* de pors.

Le cortois d'Arras, v. 513.

Le nom *Foucault* semble une forme diminutive de *fouc*.

Au même rad. *fouc*, se rattache le mot de pat. norm. *foucade*, par lequel on indique, au propre, la course désordonnée d'une troupe de moutons, de bœufs, etc., espèce de panique et d'effarouchement dont la cause n'apparaît pas, et, au figuré, une action irréfléchie ou un coup de tête.

Un autre mot du même pat. *effouquer*, qui se dit pour effaroucher, faire fuir, en parlant des animaux, semble aussi dériver de notre mot *fouc*. On trouve dans la vieille langue avec la même acception *deffouquier* et *adesfouquier* :

Les quelles bestes s'estoient *deffouquiées* ou separées des autres et demourées aux champs comme espaves.

Let. de Rém. de 1446, D^{cc.}, *Defuga*.

Laissez nous assaillir et François commencer
Et tenons nos conrois sans nous *adesfouquier*.

Chron. de Dug., v. 5875.

Le nom *Foulques* a été porté par plusieurs personnages

historiques, entre autres, par l'archevêque de Reims, Foulques, chancelier de France, qui vivait au IX^e siècle.

On donne aussi le nom de *foulque* à la poule d'eau.

* FOURQUIÉ.

Ce nom reproduit le part. passé du vieux verbe, conservé par le pat. norm., *fourquer*, fourcher, se diviser comme fait une fourche ; par allusion probablement à la longueur excessive des jambes de l'individu qui le premier le reçut.

Tant qu'à une voie vint

U a *forkent* set cemin.

Aucasin et Nicolette, dans les *Fabl. et Contes* de Barbazan, I, 399.

Le chemin de larruelle de Candueulle, en l'entrée de vij piez, et puis se *forque* en ij, et en va l'un à la croiz Viart et l'autre à l'Espinete.

Reg. de l'Abb. de Troarn, cité par M. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 110.

On trouve dans le Diction. de Cotgrave le *fourc d'un arbre, d'un chemin, d'une rue, des doigts*.

La forme norm. a prévalu en franç. dans le verbe *bifurquer*, qui au XVI^e siècle s'écrivait encore *bifurcher* :

Parvenue environ le milieu du coulde, ceste artere se *bifurche* en deux insignes et notables rameaux.

AMBR. PARÉ, IV, 23, dans Littré.

La même remarque s'applique au mot *bifurcation*.

Pour justifier encore le sens que nous venons de donner au nom *Fourquié*, ajoutons qu'en pat. norm. on appelle *fourquet* la partie du corps qui est entre les deux cuisses.

Fourque, du lat. *furca*, se dit aussi pour fourche en pat. norm. Ce mot se trouve encore dans la langue anglaise, sous la forme *fork*.

J'attrappe une *fourque* et, palfrandine !

J'la li pique à travers l'ailéon.

Rim. Guern., p. 101.

On le rencontre pareillement dans l'ancien dialecte :

Ont les ostages amenés

Et as *forques* les ont levés.

WACE, *Rom. de Brut*, I, 147.

N'i aveit el païs ne vilain ne corbel

N'alast Flamens destruire à *furke* e à *fleel*.

Chron. de Jord. Fant., v. 1081.

Nous citerons trois autres mots de pat. norm. de la même famille :

1° *Fourku*, fourchu, du lat. *furcosus*, en angl. *forked*.

Le petit menton *fourqu*, avec les deux jos rouges.

D. FER., *Muse norm.*, p. 36.

2° *Fourquesfière*, fourche à deux dents et à long manche, qui sert à élever les gerbes et les bottes de foin, lorsqu'il s'agit, soit de les transporter, soit de les entasser dans les bâtiments de la ferme.

Le cuidant ferir parmi le corps d'une *fourquesfiere* qu'il avoit.

Let. de Rém. de 1382, Duc., Furcarera.

3° Et *fourquette*, fourchette.

Icelui Gerard, qui tenoit une *fourquette* en sa main...

Ib., *Branchia.*

FRARY, v. FRÈRE.

* FRÉMY, FRÉMIN, FRÉMINOT, DE FRÉMICOURT.

Frémi, en pat. norm., comme dans l'anc. langue, se dit pour fourmi.

Il est resté masculin dans quelques contrées de la Norm. On le rencontre aussi de ce genre en vieux franç. Du temps de Chifflet, il était des deux genres (v. sa *Gramm.*, p. 246). C'est ce qui explique la désinence masculine des noms *Frémin* et *Fréminot*.

Et Anglois sont venu aussi dru que *fremy* :

Bien furent.vi. contre ung li Anglois je dy.

Chron. de Dug., II, 316.

Il me disoit qu'il n'a dormy
Depuis quatre ou cinq jours en ça,
Et qu'il n'a si gros qu'un *frémy*,
Le cueur ne les boyaulx.

A. DE LA VIGNE, *Farce du Munyer*, p. 256.

Qui a veu sortir de leu trous
Des *fremis* quand no z'y farfouille,
Et ainchin *fremillest* devant nous
Les soudars allant à La Bouille.

D. FER., *Muse norm.*, p. 331.

Frémin et *Fréminot*, nous a-t-on dit, ne peuvent-ils être, par métathèse, *Firmin* et *Firminot*? Cette hypothèse nous a paru très-admissible, et par ce motif nous l'indiquons ici. La métathèse serait semblable à celle qui, de *fermer* (du lat. *firmare*) a fait *fremier*, dans beaucoup de pat.

* FRÈRE, membre d'une *frérie*.

Outre son acception ordinaire, le mot *frère* a conservé, en Normandie, celle que nous venons d'indiquer. Il est possible que le nom *Frère* se rattache aussi bien à l'une qu'à l'autre; mais il suffit qu'il puisse se lier à celle que nous proposons

concurrentement, pour qu'il y ait lieu d'expliquer ici cette dernière acception.

On donne en Normandie le nom de *fréries* ou de *charités* à des confréries établies pour rendre les derniers devoirs aux morts.

Ces corporations d'origine fort ancienne (1), sont encore en plein exercice dans tout le Lieuvin. Chacune a ses statuts particuliers, ses privilèges, ses insignes, sa bannière, et souvent la disposition exclusive d'une chapelle dans l'église. Les *charités* se composent généralement de quatorze *frères* : un échevin, un prévôt et douze servants ; elles ont en outre pour auxiliaires un clerc et un crieur. Dans quelques paroisses, après l'inhumation, elles célèbrent auprès de la fosse et sans le concours du clergé, certaines cérémonies traditionnelles, accompagnées de chants religieux.

En bas-lat. *frateriæ* et *caritates*.

Nobis fuit humiliter supplicatum, quod eisdem concedere dignamur, ut quosdam redditus dudum quibusdam *caritatibus* seu *confrateriis*, quæ in dicta villa fiebant, debitos tenere possent.

Charte de Phil.-le-Bel, de 1312.

Cy ensuivent les estatuts et ordonnances à la *confrarie* et *carité*

(1) « L'origine des *Charités*, dit M. Delisle, dans l'*Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 732, doit remonter au moins au XII^e siècle, époque où nous trouvons au Roncerei, à St-Pierre-du-Breuil, à Grandchamp et au Sap, des confréries de cette espèce, dont les membres étaient en communion de prières avec les moines de St-Evroul. »

De son côté, M. Sainte-Marie Mevil, dans l'intéressante notice qu'il a publiée sur les *Chartes de la Charité de N.-D. de la Couture, de Bernay* (Eure) (Biblioth. de l'Ec. des Ch., 4^e sér., t. 1), écrit : « L'origine des *Charités* est à peu près inconnue. Quelques-unes prétendent remonter à une très-haute antiquité, et, si nous en croyons la tradition, l'une d'elles, la *Charité* de Saint-Martin de Landepereuse (arrondissement de Bernay), aurait été fondée en mars 1080, par les sires de Thevray. »

ordonnée et établie en l'église de Nostre Dame de la Coulture de Bernay, en l'honneur de la glorieuse vierge Marie et de la benoite Trinité, par le Prevost, esquevin, serviteurs et freres d'icelle carité.

Préambule des *Stat. de la Char. de N. D. de Coult. de Bernay*, du 12 août 1406, publiés par M. Sainte-Marie Mevil, *loc. cit.*

Tous les obits, rentes de messes, de luminaires de *fraternitez* ou *confreries* furent vendus aux uns et aux autres, par le prix de 16 escuz le quartier de froment.

S. DE CARTERET, *Chron. de Jersey*, ch. xxvi, p. 74.

Le nom de famille *Carité*, fort commun dans le Lieuvin, se rattache probablement à l'ancienne dénomination donnée aux *charités*.

Dans la vieille France, on appelait *fraries* (du lat. *fratria*, tribu, collège, corporation) les associations de divers corps de métiers :

Gilot de la *frarie* des drapiers dist à Lochon, de la *frarie* des tanneurs...

Duc., *Frateria*.

L'on trouve, dans l'ancienne langue, *s'afrarir* pour se promettre une fraternité mutuelle :

En tel fourme Frere Menu	Entrebaïsié et aïé
Avoient parlement tenu,	Et <i>afrari</i> par sierement.
Tant que il se sunt accordé,	<i>Rom. du Ren.</i> , v. 7467.

Le nom de famille norm. *Frary*, a peut-être aussi pour origine le mot *frarie*, employé pour *frérie*.

Jamais une *frérie* ou *charité* normande ne se réunit pour une inhumation, sans qu'à la suite il y ait un festin, avec libations plus ou moins prolongées.

L'idée de *frérie* et celle de *festin* sont tellement inséparables, qu'au XVII^e siècle, les deux mots paraissent avoir eu une acception identique :

Les loups mangent gloutonnement.
Un loup donc, étant de *frairie*,
Se pressa, dit-on, tellement
Qu'il en pensa perdre la vie.

LA FONT., *le Loup et la Cigogne*, III, 9.

* FRETTE, emmaillotté, serré dans la *frette*.

Fretter, comme *frette*, ont, en pat. norm., une acception particulière, différente de celle que ces mots expriment en français. On appelle *frette* en Normandie un large et long ruban ou des linges auxquels cette forme est donnée, avec lesquels on serre les langes autour d'un enfant. *Fretter*, c'est faire usage de la *frette*. Ce verbe, en vieux franç., signifiait entourer de bandes :

La hanste est de pumier, *fretée*,
Ne puet brisier tant est bendée.

Partonop. de Blois, v. 3007.

Fretté ne peut-il être aussi *ferté* (V. plus haut au nom *Ferté*), par métathèse ? Cette hypothèse nous a été proposée. Nous hésitons à l'admettre, parce que *fretter*, dans l'acception précitée, est d'un usage général en Normandie, et qu'il paraît plus probable que le nom *Fretté* a dû, par analogie, s'appliquer dans le principe à un individu ayant l'habitude de se serrer dans ses vêtements; parce qu'enfin ce nom, écrit avec deux *t*, reproduit exactement le part. passé du verbe *fretter*.

* FREULARD, FREULET.

Ces deux noms paraissent dérivés du verbe pat. normand *freuler*, frôler, toucher légèrement en frottant.

Freulard serait ainsi l'adj. de ce verbe, et *Freulet* en reproduirait le part. passé, avec la prononciation normande. En pat. norm., en effet, l'*e* fermé des terminaisons se change toujours en *e* ouvert et se prononce *ai*: *députai*, *santai*, *bontai*, etc.

Ten grand nom sera *portait*
Loin dans la *postérîtait*.

Rim. Jers., p. 20.

Dans l'ancien dialecte, la langue écrite était même souvent d'accord à cet égard avec la langue parlée :

Plaiz de *blet*, plaiz de moutes,
Plaiz de defautes, plaiz de toutes.

WACE, *Rom. de Rou.*

Ncies Robert li archevesques
Otrei en fist, o les evesques,
Sor qui esteit sa *poestei*,
Qui en la chartre sunt *nummei*.
Quant el fu faite et *acheveie*
A seint Michiel l'a *presenteie*
Li dux Richarz honestement.

GUILLE. DE ST-PAIR, *Rom. du Mont S. Mich.*, v. 2426.

Quand, par exemple, l'on entend dire à un paysan normand : « Moussieu l'*curet* a-t-i *dînet*? » l'on est naturellement porté à penser que c'est là une prononciation vicieuse et toute moderne. Aujourd'hui, sans aucun doute, elle est vicieuse, mais l'on voit, par les deux citations qui précèdent, qu'elle n'est nullement moderne et qu'elle existe dans le dialecte normand depuis plusieurs siècles. Il serait facile de multiplier les exemples à l'appui de notre appréciation, mais le cadre et l'objet de cette étude ne le comportent pas. Nous comptons en fournir ailleurs une justification plus complète.

* FREULON, frelon.

En pat. norm., *freulon* et *foulon* se disent pour frelon. Notre nom *Freulon* vient probablement de *freuler*, frôler, verbe du même pat., dont il est parlé aux noms *Freulard* et *Freulet* qui précèdent. *Fraculair*, dans la même acception, existe aussi en pat. norm. de Guernesey.

* FRITIER, fruitier.

Frit, pour fruit, et *fritier*, pour fruitier, s'emploient journellement en pat. norm.

... Exceptée la diesme deu Voacre qui est au Saint, et la diesme des blez qui creissent eu fieu qui fu monsieur Renaut de Saint Valeri... et de touz les *fritz* desus diz.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 63, r°.

Le *frit* de me n'amour.

L. PET., *Muse norm.*, p. 27.

Quai plaisi d'glanair les poummes !

L'soleil fait bel ès côtis.

Et l'*frit* qui rejouit les hoummes

Pleut sur l'herbe des courtis.

Rim. Guern., citées par M. Métivier, dans son
Dict. Franco-norm., p. 236.

Du mot norm. *frit* est dérivé le verbe franç. *effriter*, rendre la terre stérile. Ce verbe est en effet formé du préfixe *ef* pour *es*, exprimant un sens privatif, et de *frit*. L'ancienne forme française est *effruiter* :

Le vent *effruite* la terre et nuist as flors.

Psautier, f° 94, dans Littré.

Nous avons rencontré une syncope similaire, aux noms *Bisson* et *Brière*.

FURON, furet.

Furon vient du bas-lat. *furo*, diminutif de *fur*, voleur. Du reste on trouve *furo*, pour furet, dans Isidore de Seville.

Furron, une beste qui prent conilz es terriers.

DUC., *Furo*.

GABRIE, raillerie, hâblerie, moquerie.

Gaberie avait cette acception dans l'anc. langue :

Lunges fu puis, par Normandie ,

Retraite ceste *gaberie* :

« Sire muine, suef alez ,

Al passer planche (passerelle) vus gardez. »

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5664.

Aucuns i a qui fabliaus conte ,

Où il ot mainte *gaberie*.

BARRÉ, *Fabl. et Contes*, III, 268.

Gaberie est le substantif du verbe *gaber*, se moquer :

Vos vos *gabés*, je croi, de moi.

Gabés me vos ? Ne me celés.

Le Roi Guill., p. 88.

D'où encore *gabere* ou *gabeur*, trompeur, railleur :

Di va, fet il, es-tu *gabere* ?

Rom. du Ren., I, 12.

Socrates avec son nez de *gabeur*.

CAMUS DU BELLEY, *Diversités*, I, 12.

* GAIGNEUX, v. GANGNEUX.

* GAIL, v. LEGUAY.

GAINON, v. CAIGNON.

GALERON, v. GAUTRON.

* GAMBU, GAMBIER, GAMBARD, GAMBET.

Ces quatre noms sont dérivés de *gambe*, jambe.

Gambe appartient au pat. norm., en même temps qu'à l'anc. dial.; il vient du lat. *gamba*, jarret :

Post quod admonitus injuria, tollit altius crura, et in flexione geniculorum atque *gambarum*, molliter vehit.

VEGETIUS, lib. I, *Veterin.*, cap. 56, *de equo*.

Piez ad copiez e les *gambes* ad plates.

Chans. de Rol., p. 127.

Par les *gambes* liez à munt,

Li un pendeient cruelement.

MARIE DE FRANCE, *Purgatoire*, v. 1082.

J'avais de biaux gartiers de laine

Rouges et verts,

Qui me hallest avaud les *gambes*,

Jusqn'aux mollets.

Anc. chans. norm., citée par M. Dubois, dans son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin, p. 232.

La *gambe* fine et l' pid mignon

Portent terjoûs joli soupçon.

MÉR., *Diction. franco norm.*, p. 248.

Gambet, en pat. norm. de Guernesey, signifie croc en jambe; *jambette*, en vieux franç., avait la même acception.

L'on dit aussi en pat. norm., comme l'on disait dans l'ancienne langue, *gambette* pour jambette :

Quand sa *gambette* est gourde,

L' pid i faut li grattair.

Pis. Guern., p. 164.

Si soulevas ton train La chemise de blanc lin,
Et ton peliçon ermin, Tant que ta gambete vis.
Aucasin et Nicolette, BARB., Fabl. et Contes, I, 391.

De même encore le patois a conservé les formes *engambée* ou *agambée*, pour *enjambée*; *engamber* ou *agamber*, pour *enjamber*, formes que l'on rencontre aussi dans l'ancienne langue :

Et li enfes li dist : Or dittes vo pensée ;
Mais ne vos aprociés de moy plaine *angambée*.
Le chev. au Cygne, v. 1919.

Je *aganberay* oultre ce ruyseau, je te gaige ung gros.
PALS., Lescl. de la tang. fr., p. 735.

Le franç., de son côté, a conservé *gambader*, *gambades*, *gambiller*.

Les mots angl. *gambol* et *gambrel* sont probablement des mots d'origine normande.

* GANGNEUR, LEGAGNEUX, GUESNIER, GAIGNEUX.

Le premier de ces noms, *Gangneur*, est dérivé du verbe de pat. norm. *gangner*, *gagner*, et, comme le second, signifie celui qui gagne.

Qu'est qu'ou *ganynis*, bouannes gens...
Rim. Jers., p. 2.

Gangner paraît être une corruption, par la syncope de l'*i*, de l'ancien verbe *gaingner*, tirer profit :

Voulons qu'il soit publiquement crié que chacun... puisse prendre, *gaingner* et piller sur les ennemis du royaume.
Ordon. des rois de Fr., III, 139.

En vieux franç., l'on trouve *gaigneur*, pour *laboureur*; *gaaigner* et *gangner*, pour *cultiver*, et *gangnerie*, pour *métairie* :

Jaques Lobet... *gaigneur* ou *laboureur*.

Let. de Rém., de 1418, Duc., Gaagneria.

La terre est morte e eissillie ,

N'est arée ne *gaaignie*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 4901.

Une terre qui souloit estre brayère et n'a guaires l'a l'en encom-
mencée à *gangner*.

Let. d'amortiss. de 1412, Duc., Gaagneria.

Icellui Jehan avoit certaine maison... joignant une petite *gangnerie*
ou *metairie*.

Let. de Rém. de 1482, Id., Ib.

Il est donc à présumer que nos trois noms *Gangneur*, *Legag-
gneux* et *Guesnier* (qui probablement s'écrivit tout d'abord
gaaignier), signifient cultivateur et le cultivateur. Quant à
Gaigneux, dit pour *gaigneur*, ceci ne paraît faire aucun doute.

Gagner et ses dérivés *gain*, *gagneur*, se rattachent au bas-
lat. *ganare*, acquérir, tirer profit par le travail.

* GARDIN, DUGARDIN, DESGARDINS, GARDINIER.

Gardin, *gardinier* s'emploient en pat. norm. pour *jardin* ,
jardinier.

On rencontre en bas-lat. *gardignum* pour *jardin* :

In *gardigno* abbatia S. Vandregesili.

Cart. de l'Abb. de S. Wandrille, I, 832.

La forme *gardin* est commune à la vieille langue et au
patois :

Fols est ki sour chemin

Comence souu *gardin*.

LE ROUX DE LINCY, *Livre des Prov.*, II, 469.

Item le seauf qui part de devant le mostier de Saint Gire, aval le *gardin* as Restouz.

Reg. de l'abb. de Troarn, cité par M. Delisle, dans
l'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Hellas ! pourquoy ne prenoy je la voye
De me n'aller au travers des *gardins*.

Anc. chans. norm., la 9^e de celles recueillies par M. L. Dubois,
à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin, p. 167.

Tu vas dans ces *gardins* jouer au cochonnet.

D. FER., *Muse norm.*, p. 314.

La langue anglaise a vraisemblablement emprunté au dialecte normand, non-seulement notre mot *gardin*, qu'elle écrit *garden*, mais encore deux de ses dérivés : *gardiner*, jardiner, et *gardinier*, jardinier, qui, dans cette langue, ont formé *to garden* et *gardener*.

GARNIER, grenier.

Garnier s'est dit par métathèse, pour *granier*, mot qui subsiste encore en provenç. avec le sens de *grenier*. Du reste, le nom *Granier* est aussi commun dans le midi de la France que l'est en Normandie le nom *Garnier*; tous deux ont une acception semblable. La forme la plus exacte est *granier*, laquelle dérive du lat. *granaria*. greniers.

Cependant la forme *garnier* se rencontre aussi dans l'anc. langue :

L'autre monta, comme elle luy dist, et se vint trouver en ce petit *garnier*, qui estoit d'ancien edifice, tout desplanché et pertuisé en plusieurs lieux.

LOUIS XI, *Nouv.* XXXIV, p. 172.

V. plus bas au nom *Guernier*.

* GAST, dégât.

Gast, en ce sens, appartient tout à la fois à l'ancien dialecte norm. et au pat. mod. de Guernesey :

Od si fait *gast*, od tel occise
Ert la terre si à dol mise
Que n'i aveit riens que mangier ,
Que home n'i osout gaaignier.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 22766.

Parquoy dom Fernand... commença le *gast* au territoire parmesan.

FR. DE RABUTIN, *Guerres de Belgique*, l. I, p. 527.

La soudarderie fait l' *gas*.

Rim. Guern., p. 59.

En pat. picard, *gast* signifie aussi ruine, dégât; ce mot, avec la même acception, subsistait encore dans la langue au XVII^e siècle. V. le Diction. de Cotgrave.

Gast est le substantif du vieux verbe *gaster*, ravager, du lat. *vastare*. Souvent, dans le passage du lat. au franç., le *v* du radical se change en *g* dans le dérivé. C'est ainsi, par exemple, que de *servientem* est venu sergent; de *Vasconia*, Gascogne; de *vagina*, gaine, etc.

Carles li mages ad Espagne *guastede*.

Chans. de Rol., p. 62.

Or chevalehe li cuens Phelipe ovoc sa grant cumpaigne
Et *guaste* Normendie.

Chron. de Jord. Fant., v. 120.

GASTINE, GATINE, GATINEL, VATINE, désert, terre inculte et délaissée.

Ces quatre noms sont de la même famille et ont la même origine que celui qui précède.

Ils dérivent du bas-lat. *gastina* :

Rex Balduinus militibus Templi... contulit *gastinas*, cum omnibus pertinentiis suis.

Charte de 1184, Duc., Gastina.

Uns huem mest en la *gastine* de Maon. — Erat autem vir quispiam in *sotitudine* Maon.

Les Rois, l. I, ch. xv, p. 96.

Li plus de France estoit *gastine*,
De hos plaine et de sauveginie.

Partonop. de Blois, p. 56.

* GATE, jatte. * GATTIER, qui fait ou vend des jattes.

Le mot de pat. norm. *gate*, qui, comme on va le voir, existe aussi dans l'ancien dialecte, vient du bas-lat. *gatta*, dérivé lui-même du lat. *gabata*.

Duas fagos, contra Natale, ad faciendos alveos, et unam tiliam, contra Pascha floridum, ad faciendas *gattas*.

Concession de Robert de Leicester, faite au XII^e siècle aux moines de Lire (Eure), citée par M. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 373.

Une grant *gate* demenda,
Sur une taule l'adenta.

MARIE DE FRANCE, *Fable*, 46.

Si i a marcheanz de liu, Hotes et vans et escueles,
De mueles, de fer à molin, Et de *gates* et de foisselles.

.

Le dict des Marcheanz, p. 163.

Pour bien, i n'avait qu' sa cahutte,
L' gardin et l' clos, ah ! quai racouin !
Bachin, paile et marmite, une *gatte*, un broc, une jûte,
Une frumine, un bignon, un liet d' chiques et d'étrain.

Rim. Guern., p. 86.

En pat. norm., le contenu d'une jatte s'appelle une *gattée*, et une petite jatte, un *gatton*.

GATINE, }
GATINEL, } v. GASTINE.

GAUTIER, bûcheron.

Gautier dérive du vieux mot *gaut*, forêt, lequel est d'origine gauloise :

Gau lingua gallica sylvam sonat.

ALTASERRA, *Rev. aquit.*, p. 134.

Dont venez vous si seule parmi ce *gaut* feuillu ?

Berte aus grans piés, LI.

Audigier ne volt faire nocés en pré,

En bois ne en rivière, n'en *gaut* ramé.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 232.

De *gaut* est dérivé *gautier*, comme de gant, clou, lait, argent, etc., sont venus gantier, cloutier, laitier, argentier, etc.

Au XVI^e siècle, on donna le nom de *Gautiers* à des bandes de paysans normands, qui, dans le principe, prirent les armes pour se protéger et finirent par se ranger du parti de la Ligue. Ils furent réduits en 1589.

Il nous a été objecté que le nom français *Gautier* n'était autre, sous une forme légèrement différente, que le prénom allemand *Walter* (en bas-lat. *Walterius*), et que le nom français était donc ainsi d'origine germanique. Sans nier que *Walterius* ait pu quelquefois, dans d'anciens textes, être la traduction de *Gautier*, nous ne persistons pas moins à penser que ce dernier nom a dû quelquefois aussi se rattacher au radical indiqué plus haut. Nous croyons en trouver la preuve dans l'existence du nom *le Gautier*, que l'on rencontre en effet dans un acte du 7 janvier 1451, du cartulaire de l'évêché de Lisieux, f^o 118. La particule *le* n'a précédé, dans le principe, le mot *gautier* que parce que ce mot offrait un sens parti-

culier. On a appelé un bûcheron *le Gautier*, comme on a dénommé, par exemple, un homme de petite taille *le Court* ; un ouvrier, *le Febvre* ; un conducteur d'ânes, *l'Asnier*, etc. Si *Gautier*, dans le cas qui nous occupe, n'avait été qu'un prénom sans signification déterminée, comme *Jean*, *Guillaume*, etc., on ne l'eût pas fait précéder de l'article *le*.

V. le nom suivant.

GAUTRON, bûcheron.

Ce nom a le même sens et aussi la même origine que le précédent.

Sa formation s'explique comme celle des mots bûcheron, vigneron, charron, dérivés de bûche, vigne, char.

On trouve aussi *gal* pour *gaut*, dans la vieille langue :

Parcoi naqui je duc dedans ce *gal* ramé.

Parise la Duchesse.

Le nom *Galeron* a peut-être le même sens que ceux de *Gautier* et *Gautron*, en le rattachant à la forme *gal*.

* GAY, v. LEGUAY.

* GENCEY, bien tenu, gentil.

Ce nom est dérivé du part. passé du verbe norm. *gencer*, lequel représente, par aphérèse, le verbe franç. *agencer*, et signifie comme lui, arranger avec soin, rendre *gens*.

Gens, en effet, était quelquefois employé dans l'anc. langue pour gentil :

Où Troylus li *gens*, li proz,

D'anbedous parz les venqui toz.

BÉN., *Rom de Troie*, v. 818.

Nommer le puis, c'est li plus *gens*.

Lai d'Ignaurès, p. 11.

Dans la grammaire de Gilles du Wey, p. 947, l'on trouve *to dresse*, traduit par notre verbe *gencer*, que l'on rencontre pareillement dans la *Légende de Faitfeu*, p. 4 :

Recognissez les dictz de nostre maistre,
Et vous *gencez* pour lou remede y mettre.

Comme il est en patois normand :

A n'avet, comme anten, sen sein si bien *gencé*.

D. FER., *Musc norm.*, p. 297.

GÉNEVOIX , Génois.

Les *Genevois* commencerent à sonner leur assault de trompetes et gros tabourins.

JEAN D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 121.

L'an 1436, sur ce que Jehan de Flours, procureur ou commissaire sur le fait de la marque donnée contre les *Genevois*..

Duc., *Solidata*.

* GÉNISSON, jeune taureau.

Ce mot de pat., que nous n'avons pas rencontré dans l'ancien dialecte, est d'un usage universel en Normandie.

Il s'emploie fréquemment aussi, pour sot, niais. On prononce *j'nisson*.

Dans la nuit du 3 novembre, un *genisson* de 18 mois est sorti d'uu herbage appartenant à...

Lexovien, 11 déc. 1872.

* GIFFARD, joufflu.

Du vieux mot *giffe*, joue. *Giffard* est l'adj. de ce mot ; seulement en Normandie, *giffe*, et ailleurs *gifle*, ne signifient plus joue, mais bien soufflet ou tape sur la joue :

N'i a torke-pot ne *giffarde* (1),
Tant ait desous poure fardel ,
N'ait cuevrechiés, manche ou hardel.

Miracle de la B. V. M., l. I.

Giffard, arde, *chuffe*, *full-cheekt*, *swollen or pufst up, in the face, and throat*.

CORC., *Diction*.

L'on rencontre *giffe* et *gifle* pour joue ; mais la forme normande *giffe*, conservée dans le patois, paraît la plus ancienne :

Craissins qui dort sur les roisoles,
Qui borse a dure et *giffes* moles...

GAUT. DE COINSI, *Ste Léoc.*, v. 1093.

Les vents Eure, Note et Zéphire,
S'ébouffent, mais non pas de rire,
Oui bien à force de souffler,
Ce qui fait leurs *giffes* enfler.

SCARRON, *Virg. trav*, l. II.

En pat. bourguignon, *giffle* signifie encore joue, et en pat. genevois, *gifflard* s'emploie pour joufflu.

* GIGON, grosse jambe.

Gigon est l'augmentatif de *gigue*, jambe.
Gigot et *gigotter*, qui ont la même origine, sont restés français.

(1) Maritorne joufflue.

En pat. wallon, *gigoner* s'emploie pour *gigotter*, et en pat. norm., *giguer* se dit pour *ruer*.

GILLAIN, GUILLAIN, fourbe, trompeur (V. le nom suivant).

Tout juent de la fauve asnesse
Et de *ghillain* sa compaignesse.

Ren. le nouv., v. 885.

De même, l'on disait *ghille*, pour fourberie, ruse :

Là fu occis par tele *ghille*,
Li quens Engorrans d'Abbeville.

PHIL. DE MOUSKES.

Si vous donrai trestout sans *ghile*.

L'ord. de chev., v. 345.

Guillain, comme *ghille*, dérive du verbe *guiler*, tromper, abuser.

Il en *guila* bien deux cent mile.
Puis ont trouvé mainte autre *guile*
Li truant, qui convers se font
De Saint Antoine.

Bible Guizot, v. 1940.

Entre eles troi Jhesus jurerent
Que icele l'anel auroit
Qui son mari miex *guilcroit*.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 220.

GILLE, fourberie, mensonge.

Ce nom est de la même famille que le précédent. Nous venons de voir, en effet, au nom *Gillain*, *ghile* avec l'accep-

tion assignée à *gille*. Sous des formes légèrement différentes, ces deux mots ont donc un sens identique :

Mais le begins, li pappelars,
Qui plus seit *gille* que renars...

GAUT. DE COINSI, *Ste Léoc.*, v. 1395.

Se jou ai nule *gille* aprise.

Du prestre c'on porte, v. 969.

Et de même que nous venons de voir, *guiler*, de *ghile*, employé pour tromper, nous trouvons *giler*, de *gille*, usité dans la même acception :

Ki bien le sert d'entier corage Que li deables, qui tout *gile*,
A tousjours a tel avantage, *Giler* nel puet par nule *gile*.

Miracles de la B. V. M., l. I.

Il est inutile d'ajouter que *Gille* peut aussi se rattacher au nom de *Saint Gilles*. Gilles, dans ce cas, est une corruption de *Egidius*.

GILLOTIN.

On donnait le nom de *gilotins* aux écoliers pauvres qui occupaient une partie de l'ancien collège Sainte-Barbe. Ce nom leur venait de leur bienfaiteur, l'abbé Gilot, qui avait fondé des bourses dans cet établissement, pour leur entretien.

GODIN, brigand, routier.

Pour doute des malfaiteurs, pillars, larrons et meurtriers appelés *godins* ou brigans de bois.

Lct. de Rém. de 1377, Duc., Gualdus.

En pat. norm. de Guernesey, *godin* signifie gai, joyeux :

I r'venait, fier et *godin*, d'la banque,
Car il est, l'cher éfant du baté,
J'l'oyais mettre sa main sus la clenque.
Dès que j'l'oyais, oh ! l'cœur me battait.

MÉT., *Dict. franco-norm.*, p. 134.

Enfin, l'on trouve dans Cotgrave *godin* pour beau, mignon, joli ; d'où le diminutif féminin *godinette*, jeune ouvrière coquette et de mœurs légères :

Avez-vous point vu entrer
Naguères une *godinette*,
Qui vient rire, esbattre, danser ?

COQUILLART, *Botte de foin*.

GODON, goulou, ivrogne.

Tel est le sens que Cotgrave donne à ce mot (*filthy glutton, swiller*). N'y peut-on point rattacher les termes populaires *godaille, godailler, godailleur* ?

L'on désignait en France, au XV^e siècle, les Anglais sous le sobriquet de *godons* :

Nul n'est de nous, qui ne desire
De combattre et ocir les *godons*..

Hist. du siège d'Orl., v. 474.

Ne craignez point à les battre,
Ces *godons*, panches à pois ;
Car ung de nous en vault quatre,
Au moins en vaut-il bien troys.

O. BASSELIN, *Vaux-de-Vire*.—*Étude sur Basselin*
de M. Gasté, p. 14.

Au XVII^e siècle, Ferrand leur donnait le nom de *godenos* :

No ne vet pus ces goinfreux d'alloyaux,
Ces *godenos*, dragleux de vin par siaux.

Muse norm., p. 463.

GORRON, jeune porc.

Deux jeunes cochons ou *gorrons*.

Lct. de Rém. de 1418, Duc., Gorrinare.

Gorron, sheat or little young hog.

COTE., Diction.

GOT.

Gots est la première dénomination sous laquelle les Normands furent connus :

Pour l'augmentation et restauration d'icelle (l'abbaye de Lagny) qui auroit été auparavant détruite par les *Gots* et Wandres.

Charte de 1521, Duc., Goti.

V. au nom *Bigot*.

* GOULARD, GOULIN, GOULEY, GOUGOULE, LANGOULANT.

Ces cinq noms dérivent de *goule*, qui se disait pour gueule dans l'ancienne langue, mot que le pat. norm. a conservé ; avec cette explication toutefois que, dans ce pat., *goule* sert à désigner non-seulement la bouche des animaux, mais aussi et plus souvent peut-être celle de l'homme. Du lat. *gula*, gosier, gorge, cou.

Goulard s'est dit pour goulu, glouton :

Goulard, *ravenous, greedy.*

Corç., Diction.

Le nom *Gouley* a probablement été employé dans le principe pour désigner un individu ayant une grande bouche. *Goulin* et *Gougoule* semblent des diminutifs de *goule* ; seulement *Gougoule* offrirait un sens plus restreint, identique à celui exprimé par *goulot* et *goulette*, deux autres mots de pat., desquels nous allons indiquer l'acception plus bas. Enfin, *Langoulant* s'est dit pour *l'engoulant*, participe présent du verbe engouler ; celui qui saisit avidement et engloutit dans sa bouche ce qui lui est offert.

Goulée, goulet, goulot, goulu, engouler, etc., sont autant de mots conservés par le franç., de l'ancien dialecte, auquel l'anglais lui-même a emprunté *gullet, gosier, gorge.*

Ausi cum dessevera Sanson Desseverrai lor amassée ;
Par force la *gule* (1) al liun, Jà lor serra l'ire mostrée.
BÉN., *Chron. de Norm.*, I, 408.

Maintenant li autre peisson
Si se lancent a moult grant foule
Trestuit ensemble ens en sa *goule*,
Por l'odor qui boene lor semble,
Et cil les transglout ensemble.

GUILLE. DE NORM., *Best. div.*, v. 2137.

Drès iau matin, quand je m'esveille
J'ouvre la *goule* avant les oïls ;
Et j'ai recours à ma bouteille,
Qui me rend le teint si vermoils.

Anc. chans. norm., citée dans le *Journ. des sav. de Norm.*, p. 749.

Hen, dis don, tei, qu'es leu champion,
T'as la *goule* à sec : mouille, Blaise.

Coup-d'œil purin, p. 32.

(1) Dans les mots d'origine lat., *u*, au XII^e siècle, se prononçait *ou*.

On dit encore en pat. norm. :

1. *Goulot* et *goulette*, pour bouche d'enfant ou de femme :

Pense à ten rion (sillon), Judith !

Goulo charmant.

A flieur de bras ,

Fais ta vieillotte et n'ris pas tant ,

Houras !

Refrain d'une chanson guernesiaise citée par M. Fr.-Victor Hugo,
dans *la Normandie inconnue*, p. 102.

2. *Gouliafre* ou *goulafre*, pour glouton :

La cité de Marceille, gardée de rigoureuse justice, ne seuffre nullement que *gouliars* de bouche, aportans paroles vagues, entrent à leurs mengiers.

CHRIST. DE PISAN, *Livre des fais et bonnes meurs du
sage roy Charles*, ch. xxix.

3. *Goule-fine*, pour gourmet, friand, qui recherche les bons morceaux.

Nous citerons encore, à propos du mot *goule*, deux locutions métaphoriques, très-expressives, empruntées au pat. norm.

L'une est : « Faillira (il faudra) que la *goule* du juge en pète », c'est-à-dire on plaidera à outrance, sans concessions d'aucune sorte.

Et l'autre : « A *goule* démachonnée », en ouvrant la bouche démesurément :

Et dans chut'mode par yis adoptée,

Faisait des heurl's à *goule* démachonnée.

Rim. Jers., p. 111.

Enfin, l'on appelle quelquefois un bavard insupportable, un *badlagoule* (bat de la goule) :

I vet sus l'pavai, l'*badlagoule*.

Rim. Guern., p. 93.

GROUPIL, LEGROUPIL.

Goupil, du bas-lat. *vulpeculus*, diminutif de *vulpis*, signifiait en vieux franç. renard :

C'est *goupil*, qui tant sait mal art,
Que nos ci appelon renart.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 1275.

ij convertours forrez, ij de counnis (lapins) et i de *goupils*, iij cortes pointes.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 724.

GOUYER, sorte de serpe.

Iceelui Mathe print un *gouyer* et en frappa ledit Pissoul deux cops sur la teste.

Lct. de Rèm. de 1444, Duc., *Goia*.

GRAFFARD, greffier, scribe, secrétaire.

Du bas-lat. *grapharius*.

Guillermus Rochetel, Dominus de Sassy, ejusdem christianissimi regis consiliarius et status regni a secretis, ut etiam dicte ordinis S. Michaelis ab actis seu *grapharius*.

Actes de Rymer, XV, 231.

Dérivé de *grafare*, qui s'est dit aussi en bas-lat. pour écrire :

Nam si prælati fuerint justique probati,
Tunc bene servantur, hic quæ normaque *grafantur*.

Statuts des chanoines rég. de St-Augustin, art. 49,
Duc., *Grafare*.

V. le noms suivants.

GRAFFIN, GREFFIN.

Les noms *Graffin* et *Greffin* semblent reproduire les diminutifs des vieux mots *grafe*, *graise*, style ou poinçon pour écrire sur la cire; du lat. *graphium*, qui a la même acception. En provenç., *graphi*.

Et si l'frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai e abaterai, e aplanirai si cume l'um sult planier tables de *graise*. (Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ et pondus domus Achab ; et delebo Jerusalem sicut delere solent tabulæ : et delens vertam et ducam crebrius *stylum* super faciem ejus.)

Les Rois, l. IV, ch. XXI, p. 420.

Un *grafe* a trait de son grafier.

Floire et Blanceflor, v. 787.

Le mot franç. *greffe*, dans sa double acception, est dérivé de notre vieux mot *graise*. D'une part, de la signification de style à écrire, on a passé à celle du lieu où l'on écrivait ; et d'un autre côté, de la signification du poinçon avec lequel on greffait, on est venu à désigner l'opération par laquelle on entait une petite branche sur un arbre.

V. le nom précédent.

* GRANCHER, LEGRANCHÉ, GRANGER.

Grancher et *granger* se disaient en vieux franç. pour mé-tayer, fermier qui cultive une propriété, à condition d'en partager les produits avec celui auquel elle appartient.

Ces substantifs dérivent de *granche* ou *grange*, qui, dans l'anc. langue, servaient à désigner non-seulement le bâtiment où l'on déposait et où l'on battait les grains, mais encore la métairie elle-même, dont le bâtiment n'était qu'une dépendance.

Certaine maison des appartenances de ladite *granche*, en laquelle estoit le bouvier.

Lett. de Rém. de 1397, Duc., Mitarius.

Le metaiier est ainsi appelé en France de metairie ; et en Dauphiné, *granger*, de grange ; l'un et l'autre edifice, au dit païs, signifiant une mesme chose, bien qu'en France la grange ne soit que partie de la metairie.

OL. DE SERRES, 61, dans Littré.

Granche, est l'ancienne forme normande de *grange*, forme qui se trouve encore dans le pat. moderne.

En bas-lat., *granchia*, qui se rattache au lat. *granum*.

Nicholaus quidem inveniet *granchiam* rationabilem et sufficientem ad reponendas et servandas decimas de Witboe, in terra sua ante ecclesiam, ubi *granchia* esse solet.

Accord de 1205, cité par M. Delisle dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 312.

Porter les doivent à la *granche*.

Conte des vil. de Verson, v. 51.

Ch'étéet dans une *granche*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 204.

* GRANTMESNIL, v. MESNIL.

GRAVELLE, sable.

Gravelle est un diminutif du vieux mot *grave*, sable, qui a donné à la langue *grève*, terrain sablonneux au bord de la mer. Le rivage où l'on fait sécher, à Terre-Neuve, les morues au soleil, s'appelle encore la *grave*.

Teus sunt les peines enfernaus
E les meseises e les maus,
Que nuls nes porreit anumber
Plus ke *gravele* de la mer.

MARIE DE FR., *Le Purgatoire*, v. 1411.

Harenc selereuc, verre... *gravele*, yvoire, peaus de morine ne doivent rien.

Cout. de la vicomté de l'Eau de Rouen, art. XIX.

Dix coffres faites apporter ,
Qui soient bien bendé de fer ;
De *gravele* les fai enplir
Et pense tost du revenir.

Cast. d'un père à son fils, Conte XIII, v. 67.

En angl. et en pronvenç., *gravel* se dit encore pour sable.

GRAVEREND, collecteur d'impôts.

Du bas-lat. *graveringus* :

Eodem tempore Amalricus Ebroïcensis comes animi nimiam amaritudinem gerebat , quod præpositos atque *graveringos* in terra sua nimium furere videbat. Insolitas enim exactiones imponebant , ac pro libitu suo judicia pervertebant.

ORDERIC VITAL, I. XV, p. 876.

Venir a fet de cest païs
Tous ses privés et ses baillis ,
Ses *graverens* et ses viscomtes.

WACE, *Rom. de Rou.*

Faimes que teus seit mès li tens,
Que sor nos n'ait plus *graverens*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 26719.

L'impôt s'appelait *graverie* :

Ne poent une heure avoir paiz.
Tuz en jur sunt semunz de plaiz ,
.
Plaiz d'agnaiz, plaiz de *graveries*,
Plaiz de medlées, plaiz de aïes.

WACE, *Rom. de Rou.*, v. 6003.

* GRAVEY, marqué de la petite vérole.

Gravé a cette acception en pat. norm., mais nous ne l'avons trouvé employé en ce sens dans aucun ancien texte.

GREFFIN, v. GRAFFIN.

GRIEU, DE GRIEU.

Grieu, dans la vieille langue, signifiait Grec :

Si par fu granz li poignéiz ,
Li chaples et li hurtéiz ,
Que C. des *Grieus* i abatirent
Ocis, et M. en mehaignierent.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 15631.

Quant *Griu* orent Troie conquise.

WACE, *Rom. de Brut*, I, 1.

Il cuiderent que cil fuissent *Grieu*.

VILLEHARDOUIN, 202, p. 86.

Grieux a eu aussi dans l'ancienne langue le sens que l'on donne encore quelquefois en franç. au mot *grec*, celui de filou, escroc :

Grieux, *villain*, *thief*, *rasca!*.

COTG., *Diction.*

* GRIGNON, qui est d'humeur revêche.

Ce mot de pat. moderne semble une corruption du vieux mot *gringnos*, que l'on trouve avec cette acception dans Benoît de Sainte-More :

Mult est li deables *gringnos*
E mult par est achaisonos.

Chron. de Norm., v. 25666.

Le même mot se rencontre en provençal, sous la forme *grinos*, que M. Raynouard traduit par affligé, morne, triste, saisi.

La femna dis tota *grinosa* :
Ar fay, senher, so que te play.

Vie de S. Honorat, citée *Lex. Rom.*, III, p. 511.

* GRIMARD, qui a l'habitude de *grimer*.

Grimer, en pat. norm., signifie griffer, égratigner; de l'anc. haut allem. *grim*, colère, irrité.

Nou dirait qu'ou n'peut faire de ma ;
Mais qu'non la prene à la r'bours pé,
Ou sort ses griffes pour vos *grimer*.

Rim. Jers., p. 95.

Pensais, bouanes gens, quai tersaut
Quand la garce vit paraître
Missis Stoute et sen bouan maître,
Un gros cat pus neir que blanc,
Qui la *grimait* jusqu'au sang.

Rim. Guern., p. 67.

L'on dit de même *grimure* pour égratignure.

* GRINCHARD, qui *grinche*, mot à peu près équivalent au terme popul. *grincheux*, c'est-à-dire revêche, maussade, d'humeur intolérable.

Du verbe du pat. norm. *grincher*, grincer.

Quand vo zerez.

Grinché des dents, terqué votte musel.

D. FER., *Muse norm.*, Chant rial sur le monopole du papier (1633).

J'la vîmes, auve ses longues dents *grinchies*,

Accluquie sus le p'tit bignon ;

Et, j'n'en mens miette, à sa brachie,

A t'nait un cat et un guenon.

Rin. Guern., p 99.

La forme normande se trouve aussi dans l'anç. langue :

Je congnoys ung fol qui veult tellement *gryncher* ses dens quil bailleroit paour a ung homme.

PALS., *Lescel. de la lang. fr.*, p. 501.

GRIPON, griffon.

DUGRIPON, du griffon.

Du lat. *grypus*, dérivé lui-même du grec γρῦψ, vautour.

. un *gripon*,

En son le mont estoient si faon.

Agolant, v. 206.

Le verbe fr. *gripper*, saisir avec la griffe, subtilement, vient de là.

On trouve aussi dans Justin *grypus* avec le sens qui a le nez aquilin ; du grec γρῦπός, dont l'acception est la même.

Peut-être encore *gripon* s'est-il dit pour voleur. L'on rencontre en effet dans l'ancienne langue, *grip*, avec le sens de rapine, violence (V. le Diction. de Cotgrave). Un oiseau qui

ne vit que de rapine est désigné, en termes de fauconnerie, sous la dénomination de « oiseau de grip. »

* GROISELLIER, groseillier.

Le pat. norm. a conservé les formes anciennes *groiseillier* pour groseillier, et *groiseille* pour groseille.

Barbier, or viennent les *groiseles*,
Li *groiselier* sont boutoné.

RUTEBEUF, 215.

Pour avoir ceuilly et esrachié des *groesselliers* par le commandement de mon dit seigneur.

Compte de Deville de 1488, cité par M. Delisle, dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 505.

Sais-tu chu qu'ch'est que l'mariage ?

Une lot'rie à blancs tiquets,
Un *guerouaisillier* sauvage,
Tout couvert de longs piquets.

Rim. Guern., p. 11.

De moy, pauvre, je veuil parler ;
J'en fuz batu, comme à ru telles,
Tout nud, jà ne le quiers celer.
Qui me fait mascher ces *groiselles*,
Fors Katherine de Vauselles ?

VILLON, *OEv. poét.*, p. 46.

Mais si vous cueillez des *groyselles*,
Envoyez m'er.

MAROT.

La forme guernésienne du mot est *guerouaisé*, *guerouaisiau* :

Vient-i des peis sus nos épines,
De *guerouaisiaux* sus nos cardons ?

MÉT., *Dict. Franco-norm.*, p. 257.

Dans sa Gramm., Gilles du Wey traduit *gose berrys* par *groiselle* (p. 912) et *gowsbery tre* par *groiselier* (p. 914); ces mêmes formes se rencontrent dans Cotgrave.

* GROULARD.

Ce nom dérive du verbe de pat. norm. *grouler*, lequel a deux acceptions en Basse-Normandie :

Grouler et *crouler* signifient roucouler ;

Grouler, *égrouler*, *dégrouler* se disent pour *crouler*.

L'on trouve en vieux fr. *croller* et *grouler* dans le sens de remuer, s'agiter :

Vante l'oré et la rainme (*ramus*, branche d'arbre) *crollet* ;
Ki s'antrainme souef dormet.

Le Roi Guill., p. 142.

Et li sires s'el regarda,
Ireement le chief *crolla*.

BARD., *Fabl. et Contes*, III, 237.

Ipsa multoties videbat eam grollantem capite, tanquam insanientem.

DRC., *Grollant.*

Ilz ont *groulé* par dessus ma teste depuis trois heures au matyn.

PALSG., *L'escl. de la lang. fr.*, p. 698.

Il est certain que le verbe de pat. norm. *grouler* ou *crouler*, qui signifie roucouler, dans certaines parties de la Normandie, avait là, comme ailleurs, le sens de remuer, déplacer.

Crouler a conservé cette acception en patois normand de Guernesey :

Tu avais six dents, ma paure vieille.
—Vère ! mais la touss fit volair,
L'aute matin, les daeux pus belles :
Daeux neires qui soulaient *craoulair* ;
Je l's ai crachies dans la v'nelle,
Et l'restant à men pas d'hus.
—Tousse et crache : i n'y en a pus !

Rim. Guern., p. 8.

Comme, lorsque le pigeon roucoule, il piétine et s'agite, il est arrivé, par une méprise très-concevable, qu'on a appliqué au roucoulement de l'oiseau, une qualification qui appartenait au mouvement qu'il se donne en roucoulant.

Nous devons même ajouter que le mot *groulard* se rencontre dans Cotgrave, comme dénomination du traquet, oiseau qui, comme on sait, imprime à ses ailes, ainsi qu'à sa queue, un mouvement presque continu. Il y a lieu de faire remarquer toutefois qu'on trouve aussi, en patois picard, *grouler*, avec l'acception de gronder, et *growl*, en anglais, avec le même sens.

L'on donne en Basse-Normandie le nom de *grouleurs* ou *crouleurs* aux amateurs ou marchands de pigeons.

Notre nom de famille *Groulard* a eu probablement dans l'origine une acception semblable.

Cependant, un autre sens nous a été proposé. Rattachant ce nom au verbe *grouiller*, ce nom pourrait aussi, nous a-t-on dit, signifier un homme qui grouille, qui remue, qui s'agite, peut-être, par suite, tapageur. « La tête me grouille-t-elle déjà ? » demande Madame Jourdain dans *le Bourgeois gentilhomme* (Acte III, sc. 5) : la tête me branle-t-elle déjà ?

Grouiller comme crouler, dérivant des anciens verbes *croller* ou *grouler*, l'explication proposée ne nous paraît pas inadmissible ; et, à ce titre, nous la soumettons au choix des philologues.

* GROUT, GROUX, chien.—* GROUET, petit chien.

Si l'eussiez abandonné
A une garce, et tout doné,
S'ele vous veoit au desous,
Plus vil vous auroit que un *grous*.

La Bourse pleine de sens, v. 405.

D'où le mot *grousser*, gronder comme le font les chiens.
Du bas-lat. *groussare*. En angl. *grumble*.

Et si de hoc ipsi habitatores, aut ipsorum aliqui loquerentur vel
groussarent, quod ipsos egregie verberarent.

Let. de Rém. de 1358, Duc., Groussare.

Iceelui Wyet respondi que il n'y avoit compaignon qui se en cour-
roust et que se il en vouloit *grousser*, il en *groussast*.

Autres de 1404, Id., Ib.

Aucun de ses familés *grousoient* de ce que il fesoit si larges au-
mosnes et que il despendoit moult.

JOINV., *Hist. de S. Louis*, ch. 381.

Grousser se trouve aussi en ce sens, dans le *Diction. du
vieux lang.* de Lacombe.

En pat. de Guernesey, l'on dit *grouner*, et en pat. de Jersey,
gronner :

Quand j'*grounais*, triste chant'plieure.

Rim. Guern. Dédicace.

Dites-mei, n'y fait-i pon milleu,
Que d'aveir mâtée endreit sei,
Une femme, ofutche à vos *gronner* ?

Rim. Jers., p. 94.

V. les noms suivants *Groussard* et *Grusse*.

* GROUSSARD, grondeur.

L'étymologie de ce nom est indiquée au mot précédent, *Grout*.

GRUSSE, chienne, et, par métaphore, femme débauchée (1).

Grusse est le fém. du subst. *grus*, chien.

Grus, *grusse* sont les formes écrites primitives de ce subst., qu'on prononçait alors *grous*, *grousse*, et qui plus tard ont fini par s'écrire comme elles se prononçaient.

Le nom de fam. *Grusse*, reproduit donc exactement la forme féminine du subst. dont il s'agit.

V. plus haut au nom *Grout*.

L'on trouve le mot *gousse*, forme altérée par la syncope de l'*r*, de *grousse*, dans le Gloss. franç. de Ducange, comme dénomination d'une espèce de chiens.

Iceelui Girart appella la suppliante deux ou trois foiz *grus*, *grus*; et pour ce qu'elle n'entendoit pas que c'estoit à dire desdites paroles, demanda audit Girart que c'estoit à dire; lequel Girart lui dist que c'estoit à dire ribaude, en l'appellant par pluseurs foiz *grus*, *ribaude*, *grus*, *ribaude*.

Lct. de Rém. de 1415, Duc., Grus.

* GUERBETTE, petite gerbe.

Guerbette est le diminutif de *gerbe*, mot normand, qui se dit pour gerbe.

(1) De même encore dans la vieille langue, le nom de *lisse* ou *lisce* (lice, chienne) était quelquefois donné aux prostituées :

Pute mauvese, vil *lisse* abandonée.

Bat. d'Aleschans, v. 3041.

Fils de *lisce*.

Duc., *Filius*,

Du bas lat. *guerba* :

Queritur N. quod Tycius injuste exigit ab eo servicium secandi *guerbas* suas ratione feodi sui, quod tenet de eodem.

Code.x legum Norman., VII, 372.

A Guillaume le Maire, sergent de Deville, pour avoir fauqué et lié xiiij^e *guerbes* d'avoine au cloz de Desville.

Compte de 1447, cité par M. Delisle dans *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 308.

No ly foulet coume *guerbe*, à leu tas.

D. FER., *Muse norm.*, p. 371.

L'on dit de même en pat. norm. *guerbée*, pour gerbée, et *guerber*, pour gerber :

Pour *guerbair*, au vrai terme,
Vot' blai, v'chin uu gaillard,
Ou pour bâtir, solide et ferme,
Un tas dans vot' haugard.

Rim. Guern., p. 127.

* GUERNIER, grenier.

Guernier, en ce sens, appartient tant au pat. mod. qu'à l'anc. langue.

Il dérive du bas-lat. *guarnerium*, qui est lui-même une corruption du lat. *granaria*. Le changement de l'*a* lat. en *e* franç., a déjà été expliqué précédemment au nom *Deséquelles*.

Duos modios et dimidium avenæ annui redditus, in *guarneriis* ipsius domini regis apud Crispiacum.

Charte de 1267, Dcc., *Guarnerium*.

Après, il deivent la corvée :

Quant il aront la terre arée,

Querre vont le blé au *guernier* ;
Semer le deivent et hercier,
Chescun un acre en sa partie.

Conte des vil. de Verson, v. 135.

Cil qui avoient les *guerniers*,
Vousisent bien qu'il (le blé) fust plus chiers.

Chron. de S. Magloire, v. 191.

A Perrin Moon pour une journée à vanner au *guernier*, 12 d.

PLUQUET, *Pièces pour servir à l'hist. du Bessin*, p. 40.

V. au nom *Garnier*.

* GUERNON, moustache. — * BLANGUERNON, blanche moustache.

Du lat. *grani*, moustaches, par un intermédiaire *grano*.

Là fu Hardre o le *guernon* fleuri.

Gar. le Loher.

Adonc commença à fronchier
Et ses *guernons* à delechier.

Rom. du Ren., v. 943.

L'on trouve aussi dans la vieille langue, avec la même acception, *grenon*, qui tient de plus près au rad. *grani*. Quant au changement de l'*a* lat. en *e* franç., on l'a expliqué plus haut au nom *Deséquelles*.

Floires en face n'en menton
N'avoit ne barbe ne *grenon*.

Floire et Blanceflor, p. 95.

Vos i mentés par les *grenons*,
Fait ele...

BAR., *Fabl. et Contes*, III, 443.

Les deux formes, *guernon* et *grenon*, subsistent encore en pat. norm.

GUESNIER, v. GANGNEUR.

* GUESTIER, qui a des manières affectées ou qui joue l'homme important.

Guestier et *gestier* s'emploient dans ces deux sens en pat. norm.

L'on dit de même *guestes* ou *gestes*, pour exprimer de faux semblants ou des prétentions ridicules. En angl., *jest*, facétie, raillerie, et *jester*, mauvais plaisant, farceur :

Dame, les vilaines *gestes* qu'a fait,
F'raient tournair l'cidre dans l'émet.

Rim. Guern., p. 76.

Sa mère, en haussant les épaules, prétendait que tout cela c'était des *gestes*.

G. FLAUBERT, *Madame Bovary*, II, 387.

Guestier, nous a-t-on dit, n'aurait-il pas pu aussi être employé pour *guestrier*, qui s'est dit en vieux franç. pour désigner un ouvrier qui fait des guêtres ? Cette seconde hypothèse nous semble d'autant moins inadmissible, que, suivant les habitudes traditionnelles de la prononciation normande, l'ancien mot *gwestre*, guêtre, devait perdre l'*r* dans la langue parlée, comme il arrive encore, en pat. moderne, pour tous les mots dont la désinence est *tre*, ce qui fait que l'on dit *ête*, *prête*, *hête*, etc., pour être, prêtre, hêtre, etc.

GUETTIER, qui fait le guet, sentinelle.

De l'ancien haut allem. *whata*.

Et dist li peres : Nul *gaitier*
N'y porroit valoir un denier.

Cast. d'un père à son fils, Conte XI, v. 147.

V. au nom *Laguette*.

* GUICHON, vase à boire en terre cuite, en bois ou en fer blanc.

Telle est l'acception du mot en pat. norm.

Pour deux douzaines de *guichons* pour bere, 2 s.

PLUQUET, *Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin*, p. 42.

Et au lieu de nous pâler de *guichons* et d'torchons,
Il airait deu nous dire quique chose de ses Mârons.

Rim. Jers., p. 12.

GUIGNARD, celui qui *guigne*, au jeu appelé en Normandie, *guigne-muche* ou *guigne-muchette* et en franç. *cligne-musette*, dénomination moins exacte. V. plus bas au nom *Lamusse*.

A ce jeu, l'on dit du joueur, placé de manière à ne pas voir les autres, au moment où il se cache, qu' « *il guigne.* »

On trouve en vieux franç., *guigner* dans le sens de porter un masque :

Cous tes manches, tes cheveux *pigne*,

Mais ne te farde, ne ne *guigne*.

Rom. de la Rose, v. 2280.

D'où l'on serait porté à croire que le jeu de *guigne-muchette* ressemblait à celui de collin-maillard, dans lequel le joueur qui cherche les autres porte un bandeau sur les

yeux. Autrefois, peut-être, ce bandeau était-il remplacé par un masque, sans ouverture à la hauteur des yeux.

On donne aussi le nom de *guignard* à une espèce de petit pluvier.

GUILLAIN, v. GILLAIN.

GUYON, conducteur, guide.

Du bas-lat. *guido*, *guidonis*. La chute du *d* du radical s'explique régulièrement, comme on l'a vu plus haut, au nom *Bénois*.

Quant il vint en une valée,
Que li *guion* li ont mostrée.

WACE, *Rom. de Brut*, v. 3037.

Guion est le subst. du verbe *guier*, guider.

Cume si se sentid blicied, cumandad erramment à celi ki le curre
guiont, que il le menast hors del ost.

Les Rois, l. III, ch. xviii, p. 339.

Richard li velz les *guierat* el camp.

Chans. de Rol., p. 254.

Au moyen âge, on donnait le nom de *guionage*, en bas-lat. *guionagium*, à l'office féodal de guide :

Ego Radulphus Viromand. comes et Aelidis uxor mea, concessimus et donavimus ecclesie B. Medardi de Capi, ad luminaria facienda singulis annis, 10 sol. in conductu mercatorum, quod dicitur vulgo *guionagium*.

Arch. de S. Martin-des-Champs, Duc., *Guiare*.

* HAIN, HAIM, hameçon.

Du lat. *hamus*. L'épenthèse de l'*i* a lieu de même dans *main*, dérivé de *manus*; *pain*, de *panis*; *faim*, de *fames*, etc.

Hain, en ce sens, se trouve dans l'ancienne langue, où il a persisté jusqu'au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave), et est toujours usité en pat. norm.

Mais quant la mors l'ot pris à l'ain,
Tost fu au torment ki ne faut.

Rom. de Mahomet, v. 316.

Amors m'a souspris à son ain.

BARB., Fabl. et Contes, IV, 338.

Il avaient, par la coue, mius chu peisson sus m'n *hain*.

Rim. Jers., p. 14.

HALBIQUE.

Le *hallebic* était, au moyen âge, un impôt qui se levait sur le poisson de mer.

Nous faisons sçavoir... que comme à la supplication et complainte de plusieurs marchands de poissons de mer confluans à Paris des parties de dessus la mer, sur ce qu'ils se douloient d'une fausse coutume estant à Paris, appelée *hallebic*, par la quelle les marchands establiers, rabatoient à la fois douze solz, à la fois dix, à la fois huit, selon leur volenté.

Ordon. des Rois de Fr., II, 586.

HALBOUT, HALLEBOUT, cri pour faire courir sus sur quelqu'un.

Comme aucuns d'iceulx compaignons eussent crié à haulte voix :
Hallebout ! Hallebout ! sur les varlez de S. Denis.

Let. De Rém. de 1395, Duc., Hallebout.

HALOT, bûche.

Icellui Pierre pris lès une cheminée une busche à mettre au feu,
nommée *halot*, que il trouva.

Let. de Rém. de 1395, Duc., Halotus.

Pour passer temps comme il avoit de coustume, se mist en contrepoix
entre deux *haloz* sur une balochouère.

LOUIS XI, *Nouv. LXXXII*, p. 331.

L'on trouve dans la vieille langue *hasle*, pour desséché ;
or *halot* semble une forme diminutive de ce mot et signifie
littéralement morceau de bois desséché :

Forsque pain noir, dur et *hasle*

Tout muisi et tout très sale.

RUTEBEUF, II, 173, dans Littré.

HAMEL, DUHAMEL, HAMELET.

Hamel s'est dit pour hameau, et *hamelet*, diminutif de ce
mot, pour petit hameau.

Auquel *hamel*, il n'y avoit que six mesnagiers.

Let. de Rém. de 1389, Duc., Mesnagium.

La premiere piece contenant demye vergie ou environ en gardin,
nommé la Court aux Bauldris, assise en la parroesse de Saint Jaque
de Lisieux, eu *hamel* de Glatigny.

Sentence de 1452, du Cartul. de Lisieux, f^o 54.

Lez nosmes de toutes les villes et *hamlets*.

Ordon. d'Édouard-le-Vieux.

En passant par un *hamelet*, l'on y sonnoit au sacrement..... Il s'advisa qu'il descendroit audit *hamelet* pour veoir Dieu en passant.

Louis XI, *Nouv.* LXXIV.

En bas-lat, *hamellum* et *hamelettum* :

Item rector dicte ecclesie percipit omnem decimam et altalagium, excepto quodam *hamello*, qui vocatur Valieres.

Table des Bénéfices du dioc. de Coutances, f° 5.

Simul cum membris, *hamelletis*, pratis, pascuis, etc.

Charte de 1360, de Jean de Montfort, duc de Bretagne.

De l'anglo-saxon *ham*, demeure. En angl., *hamlet* se dit encore aujourd'hui pour hameau, petit village.

* HARDEL, jeune garçon, rustre.

Hardel est la forme primitive du vieux mot *hardeau*, comme *oisel*, par exemple, est celle de *oiseau*. *Hardeau* avait dans l'ancienne langue l'acception qui vient d'être indiquée. V. le Diction. de Cotgrave. De même, l'on disait *hardelle*, pour jeune fille :

Laquelle Jehanne eust deslengiés les dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles mengeoient du fruit de la ditte Jehanne... et leur dist que elle les feroit batre, en les appellant sanglantes *hardelles*.

Lett. de Rém. de 1397, Duc., Hardellus.

La même forme féminine se rencontre encore aujourd'hui en pat. norm. de Jersey, où *hardelle* se dit d'une jeune fille, d'une servante :

Tu sais ben qu'à not' *hardelle*,
Qu' les garçons trouvent si belle,
I fallait quiques ribans,
Pour sortir ov les z'éfants.

Rim. Jers., p. 79.

* HARDOUIN, provocateur.

Du verbe *hardoier*, harceler, provoquer, lutter.

Et furent mult *hardoïè* de la gent de la terre et des Griex.

DE VILLEHARDOUIN, 207, p. 89.

Lesquels en *hardoyant* l'un contre l'autre, icelui suppliant donna audit Cerchemeau d'un petit coustel par le ventre.

Let. de Rém. de 1416, Duc., Hardimentum.

En pat. norm., l'on donne le nom *hardouine* à une vieille entremetteuse.

Hardoyer paraît une forme fréquentative du vieux verbe *harier*, quereller. V. au nom suivant.

HAREL, querelle.

En 1382, l'on donna le nom de *harelle* à une sédition qui éclata à Rouen, à l'occasion des impôts que les oncles de Charles VI avaient nouvellement établis (1). Le peuple soulevé égorga les collecteurs d'impôts. Le jeune roi vint à Rouen et, après avoir réduit les séditieux, supprima la commune de Rouen et remplaça par un bailli royal le maire qu'étaient les bourgeois.

Harelle est le substantif du vieux verbe *harier*, quereller ; en angl. *harry* :

Jamais ne vis homme aynsi *harier* sa femme.

PALSG., *Lescl. de la lang. fr.*, p. 545.

(1) Ce mot appartenait encore à la langue franç. au XVII^e siècle.

Harelle, popular commotion.

CORG., *Diction.*

Nous sommes mors, ame ne nous *harie*.

VILLON, *Épit.*, p. 102.

D'où encore :

1. L'ancien adject. *hareleux*, querelleur :

Lequel sergent dist que c'estoit grant dommage que les dis de Dieppe n'avoient les testes coppées..., qu'ils n'estoient que *hareleux*, traitres, rebelles à nous et faux mailliés.

Lett. de Rém., de 1397, Duc., Malleti.

2. Et *haria*, mot de pat. qui signifie difficulté, vacarme.

Un grant *haria caria*.

COQUILLART, *Enquete d'entre la simple et la rusée*.

La forme masculine du nom qui nous occupe, ne nous paraît pas devoir faire rejeter le rapprochement étymologique proposé par nous, entre ce nom et le subst. fém. auquel nous le rattachons.

Le nom primitif *Harelle* a parfaitement pu devenir *Harel*. Pour un acte de baptême ou de naissance, un père illettré indique son nom *Harelle* et le curé ou le maire écrit *Harel*, et voilà une nouvelle génération qui change de nom. Soit incurie, soit ignorance, on voit souvent des frères écrire leur nom d'une manière différente. Nous pouvons citer une famille dont le nom patronymique primitif était *Delareue*; plus tard ce nom est devenu *Delaroue* et aujourd'hui c'est *Delarue*.—Des altérations de nom semblables ou analogues, fourmillent, surtout dans les campagnes.

HAROU.

Le cri ou clameur de Haro ou de Harou était, dans les anciennes coutumes de Normandie, un appel solennel à la

justice et à la protection. On le fait dériver de *Ha! Rou!* comme si on eût invoqué la mémoire de Rollon (appelé alors Rou), le grand justicier, fondateur du duché de Normandie. La clameur de Haro est encore en usage actuellement dans les anciennes îles normandes de Jersey et de Guernesey.

Cis rois iert Rous ; pour ce crioient
Normans que en son tans fuioient
Droit vers Chartres comme garous
De toutes parts : *ha, Rous! ha, Rous!*

GUILL. GUIART, v. 4721.

Harou! harou! le segretain
Enmaine à force mon polain!

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 268.

Arou! arou! arou! j'enrage.
Je sens en mon cueur telle rage
Que je ne say que devenir.

Mist. du siège d'Orl., v. 13686.

Et le doit délivrer de fouage et d'erbage et de *harou* et le doit delivrer de totes costumes.

L. DELISLE, *l'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 214.

HAUBRÈQUE, v. LABRÈQUE.

HAULARD, marchand, homme qui fréquente la halle.

Du vieux franç. *haule*, halle, qui semble lui-même se rattacher au lat. *aula*, cour.

Chacun des habitans vendant par destail sel ou marchié le samedi, desoubz nostre *haule* ou en nostre place.

Ordon. des rois de Fr., III, 660.

HAUTON, résidu du vannage.

En bas-lat. *hauto* :

Recognovit... vendidisse bene et legitime supradictæ Compendiensi ecclesiæ *hautonem* et *rehautonem*.

Charte de 1239, Duc., Hauto.

Nous avons vendu tout le *hauton*... de nos et de no maisnie, quant on vane.

Autre de 1253, Id., Gruinum.

En pat. pic., on donne le nom de *hotons* aux épis coupés et battus, dans lesquels il reste encore du grain.

HAVARD, celui qui était soumis au droit de *havage* ou celui qui l'exerçait.

Le droit féodal de *havage* consistait à prendre dans les marchés autant de grain que la main pouvait en contenir. — V. Ducange.

Du vieux mot *havée*, que l'on trouve dans Cotgrave, avec ce sens de poignée (*gripe, handful*).

* HAVET, instrument de cuisine en fer, ayant par un bout la forme d'une fourche à deux dents et par l'autre celle d'un crochet.

Outre cette acception, *havet* et *ravet* ont encore en pat. norm. celle de clou à crochet.

Dans le premier sens, on trouve en bas-lat. *havetus* :

Dicti officiales nostri jura et utilitates habent et consueverunt habere in die coronationis nostræ... cocus vasa, scilicet calderias, calderonos, *havetos* et cæteras res ad coquinam pertinentes.

Arr. du Parl. de Paris, du 23 fév. 1344.

Havet, dans le sens de crochet, se rencontre aussi en vieux franç.

Leur ancrés ont getées li maronnier briefment,
A grans *havès* de fer, qu'il getent rudement.

Baud. de Seb., VII, 16.

Et je lui donnai du *havel*,
Si durement, que le cervel
Li fis espandre par la voie.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 470.

Palsgrave, dans sa gramm., traduit *gryppel a hoke* par notre mot *havet*, et Cotgrave, dans son Diction., *little hook*, par le même mot.

* HAVRON, folle avoine, avoine sauvage.

On a rattaché le mot de pat. *haveron*, au lat. *avena*, par un intermédiaire supposé *aveneron*; d'où, par contraction et avec la prosthèse de l'*h*, serait venu notre mot *havron*. Cet intermédiaire n'est point fictif: on le rencontre dans l'ancienne langue, particulièrement dans Cotgrave, où se trouvent les deux formes *aveneron* et *haveron*, qu'il définit par *wild oats*.

* HAY, HAYS, HEY, HEC, LEHEC.

Hai et *hee* servent à désigner en pat. norm. la partie inférieure d'une porte coupée en deux, ou encore la petite porte, susceptible de déplacement, à claire-voie, que l'on place, durant le jour, à l'entrée des habitations dans les fermes, pour empêcher les volailles et les animaux de basse-cour d'y pénétrer. En angl. *hatch*, porte coupée.

Le suppliant estoit à son huis appoïé sur son *hec*, qui fait aussi que demi *closture* d'un huis.

Lett. de Rém. de 1567, Duc., Heket.

Ils alerent ensemble heurter au *hee* de l'uis de l'ostel dudit Obery, du quel *hec* ils rompirent un ais ou deux.

Id., Ib.

En effet, la daunaie (damnée), laie trie
Avait passai coumme un éclair
A travers *hecq*, us et usserie,
Clenque et serraeure et taroué d'fer.

L'im. Guern., p. 98.

HÉBERT, HERBERT, hôte, celui qui reçoit l'hospitalité.

Ces deux mots nous paraissent les substantifs du verbe héberger, que l'on rencontre dans l'anc. langue sous les formes *erberger*, *erbregier*, *herbegier* :

Jo cuit qu'il vous *herbergera*.

Floire et Blanceflor, v. 1350.

Herbregiez moi par charité,
Si ferez honor et bonté.

Dit du bouchier d'Abbeville, v. 63.

A son hostel va *herbegier*.

MARIE DE FRANCE, *Lai de Graelent, v. 502.*

Peut-être aussi pourrait-on admettre que *Hébert*, comme *Herbert*, est une corruption du nom *Heribert*.

* HENNEQUIN, diable.

En pat. norm., l'on appelle souvent *hannequin* un enfant indocile et tapageur.

Hennequin et *Hellequin* étaient, au XIII^e siècle, des noms que l'on donnait au Diable. La *maisnie Hennequin* ou *Hellequin* signifiait la famille du Diable, le Diable et ses suppôts. En angl. *hell-kite*, suppôt des enfers.

Il vit que c'estoit ung roi qui avoit avec lui grant compaignie de toutes gens, et les apeloit en *la mesnie Hennequin*, en commun langage.

Chron. de Norm., II, 337.

Je cuids que c'estoit *Hellequin*
Et tuit li autre sa mesnie,
Qui le suivent toute enragie.

Rom. de Fauvel.

Par eux (les avocats) ont perdu heritage
Et desfait maint bon mariage
Et mal fait por un pot de vin ;
Il s'entrepoilent com mastin :
C'est la *mesnie Hellequin*.

Le Mariage des filles au diable.

* HÉQUET, ridelle, côté d'une charrette en râtelier.

Peut-être encore ce nom représente-t-il un diminutif de *hec*, porte coupée en deux. L'on trouve *heket*, en ce sens, dans Ducange.

V. plus haut au nom *Hay*.

* HÉRENG, hareng.

Du mot norm. *hérang*, hareng, paraît être venu le mot angl. *herring*, qui a la même acception.

Chascun coquet de *herenc*.

Duc., *Caquus*.

Il avoit un sien cambrelenc,
Qui le dos d'un salé *hierenc*
Aimoit miex molt c'un luc refait (gros brochet).
Dict. du Prestre c'on porte, v. 755.

Le peisson, qui avait tet par la coue attrapet,
Etait, le creirious, un *héran* tout salet.
Rim. Jers., p. 18.

HERBERT, v. HÉBERT.

* HERCHE, herse.

Herche est la forme normande de *herse*.

Ceuls qui n'ont que i cheval deivent ij corvées de *herche* en l'an.
Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o xv, v^o.

De charretes de brenieux, pelles, lattes, fust de bast, *herches*,
moulins à bras et allecteurs à moulin, 2 d.
PLUQUET, Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin, p. 49.

D'où le verbe *hercher* ou *herchier*, herser :

Ceux qui n'ont point de voiture doivent *herchier* une vergie de
terre avant Noël et une autre après, au plaisir du seigneur.
Charte de la seigneurie de Rosel (île de Jersey),
de l'année 1638.

HERGAULT, espèce de vêtement.

Un *hergaut* à femme, de burnete, fourrée de connins.
Let. de Rém. de 1354, Duc., Hergas.

Je leur fiz tailler cotes et *hargaus* de vert, et les menai devant
le roy.

Joinv., Hist. de S. Louis, 261.

* HÉRICHON, hérisson.

* HÉRICHEY, LEHÉRICHER, hérissé, le hérissé.

Ces trois noms, comme *herche*, nous fournissent des exemples, de l'une des formes ordinaires du dialecte normand. Cette forme, que le pat. moderne a fidèlement conservée, consiste dans la substitution du *ch* à l's double ou à l's simple :

Les borcs esprit et aluma,
La vile art toute et les mesons ;
Murs abati et *herichons* (barrières garnies de pointes de fer).
WACE, *Rom. de Rou.*

* HERPIN, LEHERPEUR.

Ces deux noms dérivent du verbe *herper*, prendre, attraper, saisir fortement.

Herpin, en pat. norm., se dit pour voleur ; le nom *Leherpeur* semble avoir la même acception.

Le verbe norm. *herper*, comme le franç. moderne *harper*, paraît se rattacher à une forme fictive *harpare*, contraction de *harpagare*, voler.

Herper, to grasp, snatch, catch, clinch greedily ; to gripe, hook, etc.
COTG., *Diction.*

Brissac void le petit navire Beaumont *herpé* avec le vice-amiral, et à chasque main abordé de cinq ou six navires ou gallions.

D'AUBIGNÉ, II, 467, dans Littré.

Osi l'est dit ainchin par sentenche des cieux,
Qui deit su lé crétians *se herpé* furieux.

L. PETIT, *Muse norm.*, p. 12.

J' l'aurions *herpé*, j'aurions tapé sus lui, tant que j' l'aurions saigné.

E. DE LA BÉDOL., *Les Norm.*, dans *Les Fr. peints par eux-mêmes*, I, 155.

Il pourrait encore se faire que le nom *Leherpeur* signifiât le harpiste, attendu que *herpe* s'est dit pour harpe :

C'estoit la chançon et la *herpe*,
Dont la sainte femme le berse.

EUST. DESCHAMPS, *Miroir de mariage*, p. 121.

* HETTER, gai, gaillard.

Tant comme dure le creissant,
Sunt il moult *hettié* et joiant.
GUILL. DE NORM., *Best. div.* v. 4879.

Au tens nouvel
Que cil oisel
Sont *hettié* et gai.

PERRIN D'ANGECOURT, *Pastourelle*.

N'es.oit reveleux ne *haitiez*.
Dit des deux chevaux, v. 92.

Quar *haitiez* est et sanz anui.
Du provost à Paumuche, v. 40.

Haitié, *hétié* sont le part. passé du verbe *haïter*, plaire :

Fille, il me plaist : venez-ent, puis
Qu'ainsi vous *haïte*.

Théât. fr. au moy. âge, p. 328.

Ce verbe subsiste encore en patois :

Rien qu'ale ichi-bas ne me *haïte* :
Ch'est men pain, men vin et men ros.

L. PET., *Muse norm.* p. 16.

Du vieux mot *haït*, gré, plaisir, satisfaction ; du scandinave *heït*, vœu, souhait :

N'en devalent, n'à eus ne vaït
Nus qui lor dunt confort ne *haït*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, III, 25.

Se j'ayme et sers la belle de bon *haict*.

VILLON, *Œuv.*, p. 83.

Les mots français *souhait*, *souhaiter* viennent de là.

HEUZEY, housé, botté.

Li menestreil trestuit *huc-ci*,
S'en vindrent droit à l'espouzei.

RUTEBEUF, *Charlot le juif*, v. 61.

Dérivé de *hueses* ou *heuses*, bottes :

Et de ses *hueses* emboées,
Qui grandes estoient et lées.

PHIL. DE MOUSKES.

La métathèse qui fait de heuzé, *huezé*, et de heuses, *hueses*, se rencontre très-fréquemment dans l'ancienne langue : c'est ainsi que l'on trouve *muete*, pour *meute* ; *pueple*, pour *peuple* ; *muele*, pour *meule* ; *dueil*, pour *deuil* ; *puet*, pour *peut*, etc.

Heuses sont faites pour soy garder de la boe et de froidure, quand l'en chemine par pays et pour soy garder de l'eaue.

DUC., *Osa*.

Heuse s'est dit aussi pour *jambe* ; de là le surnom de *Courte-Heuse* donné à Robert II, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant.

HIAUME, heaume, sorte de casque qui protégeait la tête et le visage. —* HYAUMEY, qui porte le heaume.

Tost, biaux oncles, ses *hiaumes* est jà mis.

Gar. le Loher., I, 173.

Et Charnaiges tel li repaie
Que le *hiaume* li a percié.

Bot. de Karesme et de Charnage, v. 389.

L'ancienne rue de la Heaumerie, à Paris, portait dans le principe le nom de *rue de la Hiaumerie* :

Au desous siet la *Hiaumerie*,
Et assez près la Lormerie.

Dit des rues de Paris, v. 396.

Le nom *Hyaumey* se rattache peut-être encore au mot *hiaumet*, qui, en pat. norm., sert à désigner un piège pour prendre les oiseaux en temps de neige et qui doit probablement sa dénomination à la forme conique de ce petit engin.

HOBÉY.

Ce nom paraît reproduire le part. passé de l'ancien verbe *hober*, sortir.

En la vile entrent à grant presse
Li fourrier, qui, ainz qu'ilz en *hobent* ,
L'ardent de touz poinz et desrobent.

GUILL. GUIART, v. 1901.

Ils ne *hobent* de leurs maisons,
Là jouent en toutes saisons.

VILLON.

* HOMQUAIN, v. LEQUIEN.

* HOULBRÈQUE, v. LABRÈQUE.

* HOULLIER, HOLLIER, débauché, vaurien.

Et li *houlier* de la meson
Dieut : ça vien, Mabile, escoute...

Dit de Boivin de Provins, v. 84.

Où est vostre *houllier* ? Je voue à Dieu, si je le trouve, il aura mal finé et vous aussi.

LOUIS XI, *Nouv.* XXXIV, p. 173.

Ilz prindrent ladite *houllière* ou macquerelle en une voie ou sentier.

Let. de Rém. de 1372, Duc., *Hullæ*.

Tant le batent, froissent et fierent,
Et tant forment le lesdangierent,
Et si li ont fait fiancer
Que jamais ribaut ni *holier*,
Ne juleor n'aporteroit
N'ome qui à dez joeroit.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 294.

En pat. norm. de Guernesey, *houlette* se dit pour prostituée.
Au XVII^e siècle, *houlier* avait encore, en pat. normand, l'acception précitée :

Tayault, *houlier*, avaleur de courée,
Ne donnez rien à st'âme-là damnée.

D. FER., *Musc norm.*, p. 101.

* HOURDET, sali, souillé.

Ce nom est formé du part. passé du verbe norm. *hourder*.

Mais velà, c'est Ribon-Ribaine,
Qui de Pates-Ouaintes se *hourde*,
Pour me tenir la main si gourde,
Que homme vivant ne la deslye.

Pates-Ouaintes, p. 2^o.

On trouve *ordoier* avec la même acception :

Le throne de netteté et de gloire incomparable, a volu *ordoier* et souiller par tes *escrips*.

G. CHASTELLAIN, *Expos. sur la vérité mal prise*.

Hourder, comme *ordoier*, paraît dériver de *ord.*, sale.

Lor vie est *orde* comme ordane.

GAUT. DE COINSI, *Ste-Léoc.*, v. 850.

Le franc. a conservé *ordure*, *ordurier*.

Les mots français *hourder* et *hourdis* pourraient bien aussi avoir la même origine. On appelle *hourdis*, en Normandie, une espèce de mortier, fait d'un amalgame de terre et de foin, destiné à former, soit les planchers, soit les cloisons établies sur lattis. Or, l'on sait que l'emploi de ce mortier a pour effet de salir singulièrement les mains et les vêtements des ouvriers qui en font usage.

En pat. norm., *hourdeur* se dit de l'ouvrier qui prépare et emploie le *hourdis* :

A Jacques Demaulx, *hourdeur* pour une journée à *hourder*, 20 d.

PLUQUET, *Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin*, p. 41.

L'on trouve aussi en bas-lat. *hurdator*, pour *hourdeur* :

Robertus *hurdator* pro perchis et cleis et hurdeicio, 11^e et LXI l. et x s.

Compte de 1202, Duc., Hurdicium.

* HOUYVET, habitant du Bocage, selon M. Louis Dubcis (V. son Glossaire) ou Bas-Normand, selon Moisant de Brioux (V. *Les Orig. des cout. anc.*, etc., p. 6). Enfin, M. de La Bédollière, dans *Les Français peints par eux-mêmes*, II, 469, donne encore plus d'extension à cette dénomination : il l'applique à tous les Normands qui habitent la rive gauche de la Seine.

Je laisse cha à faire à messieurs les *ouyvets*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 97.

HUE, œuf.

Le nom Hue, très-répandu en Normandie, se rencontre fréquemment dans les vieilles chroniques de cette province.

Hue, Huez, Huun, Huon, Huge, Hugue, Hugon, Hugun, Hugo, etc., reproduisent en réalité un même nom, sous des formes différentes.

Ainsi, pour ne citer que la *Chronique des ducs de Normandie*, de Benoît de Sainte-More, on y voit que le chef de la 3^e race des rois de France, y est appelé Hue Capel, Huez Capez, Hues Chapez, Huun Chapet, Huun Capet; que Hugues le-Grand, duc de France, y est même nommé, tantôt Hugon, tantôt Huun le Maigne, etc.

Si donc nous étions obligé d'assigner au nom Hue une origine historique, on voit qu'elle serait toute trouvée.

D'un autre côté, comme il arrive aussi que les noms patronymiques, sont quelquefois empruntés au calendrier, nous admettons qu'il peut se faire que ce nom reproduise simplement celui de saint Hues, 6^e abbé de Cluny, que la chronique de Benoît désigne également sous le nom de saint Hugues.

Ceci soit dit en réponse à une objection qui nous a été faite touchant le sens que nous donnons au mot *hue*, devenu nom de famille, objection qui serait parfaitement fondée si nous nous étions proposé d'étudier l'origine des noms de famille, à un autre point de vue, que le point de vue purement philologique.

Nous disons donc que *hue*, dans la vieille langue, s'est dit pour *œuf*, et que, dans cette acception, il a pu aussi être appliqué, comme sobriquet, à un individu et former plus tard, son nom patronymique.

L'on trouve *hüe* en effet employé en ce sens dans des Lettres roy. de 1330 :

Toutes manieres de vivres, de chars et de poissons, de poulailles et de volailles, de *hües* et de formaiges.

Ordon. des rois de Fr., II, 50.

Nous rangeant à l'opinion exprimée par dom Carpentier (Duc., *Auca*, I, 477), nous avons pensé tout d'abord que *hües*, dans ce passage, était dit pour *oies*. Ce qui nous portait d'ailleurs à admettre cette opinion, c'est que nous trouvions aussi dans l'ancienne langue *huet*, employé avec le sens de oison, niais, sot (V. le nom suivant), et que nous considérions ce mot comme un diminutif de *hue*.

Mais un savant philologue, qui nous a donné le texte du passage cité plus haut, texte que Carpentier n'a pas reproduit, assigne avec plus de raison au mot *hue*, le sens de œuf, et il fait remarquer que « l'*h* ne fait point obstacle, pas plus que dans l'espagnol *huevo* (œuf), ou dans le français *huit*, de *octo*. On disait *un uef*, des *ués*, comme *un buef*, des *bués*. »

Ajoutons enfin que d'autres anciens textes nous donnent encore *hue* avec le sens de œuf :

Si s'est li vileius purpensez
Que li *hues* n'iert plus gardez.

MARIE DE FRANCE, Fable 75.

Dou lait aurez qui ert sans *hues* boillis.

Chanson de Gaydon, v. 6988.

Une autre version de la *Chans. de Gaydon*, postérieure à l'œuvre qui vient d'être citée, substituée *œuf* à *hues*, ce qui détermine bien le sens du mot. Une note qu'on lit, p. 347, nous apprend qu'au moy. âge, les œufs ajoutés au lait faisaient une friandise

HUET, oison et par métaphore niais, sot.

Huet est un diminutif de la forme écrite primitive de *ue*, *oie* (1).

L'un est un vieux resveur Normand,...

L'autre un *huet* de sotté grace.

CL. MAROT, *Épître* 56-I, 551.

Je consens estre appelé *huet*.

COTGRAVE.

Et à Rouen y eut un autre docteur en theologie, qui... en preschant dit que s'il ne le sçavoit monstrier (que la Vierge était engendrée en péché originel), qu'il vouloit qu'on l'appellast *huet*. Et, au contempt de ce, quant on voyoit aucun de ladite religion (des Frères Prêcheurs), on les appeloit *huets*.

Hist. de Charles VI, année 1387, Duc., *Hugo*.

Huet est aussi la dénomination de la chouette noire, que l'on appelle encore *huette* ou *hulotte*.

* HUIGNARD, grondeur.

Miserablement son temps passoit avecques son très maudit mary, le plus suspessonieux *hoignard* que jamais femme accoinstast.

LOUIS XI, *Nouv.* XI, p. 48.

Du verbe *hoigner*, *hoingner*, *huigner* ou *wingnier*, crier, pleurer bruyamment, murmurer, se plaindre :

(1) *Ue* se prononçait *oue*. Par l'influence de la langue parlée, la forme *oue* s'introduisit dans la langue écrite.

Ne que une *oue* à gorgueter

Eudroi; moy tu fais cignes les *oues*.

S'ele eust mengié un grain d'orge.

MAROT, II, 380.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 266.

Ne li chaut gaires s'ele hoïgne,
Moult bien entend à sa besoigne.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 273.

Ensi dist, mais molt s'esmerveille
Dont il ne les ose resquinier,
Uslér, ne braire ne wingnier.

Du Prestre c'on porte, v. 1049.

Pour ce que la charrete du dit exposant pignoît, ce qui est à dire, selon le langage du pays, *huïgnoît* (criait), le dit Colin lui dist qu'elle avoit bien mestier de oindre.

Let. de Rém. de 1386, Duc., Hugnare.

D'où le mot *hoïgne*, murmure, plainte :

Hoïgne, *grumbling, muttering, murmuring, repining, whining. The normand town Valoignes hath been surnamed la hoïgne, because the inhabitants thereof are by nature very litigious.*

COTG., *Diction.*

Le verbe *huïgnier* existe dans la langue angl. sous la forme *to whine*, se plaindre.

En pat. norm. l'on dit *houïner* :

Le malheureux, il était changi en varou, quai ! méconnaissable ,
i *houïnait*...

E. DE LA PÉDOL., *Les Norm.*, dans *Les Fr. peints par eux-mêmes*, I, 153.

Jamais butor à jeun, qui n'vet
Rien au fond du verrat, n'a fait
Tant d'bri : i heurle, i *houïne*, i buille.

MÉT., *Diction. Franco-norm.*, p. 53.

* HUS, LEHU, porte, la porte.

Porte, Laporte, Delaporte, Desportes, etc., sont aussi des noms de fam. très-répandus en Normandie et ailleurs.

Hus, us, du lat. *ostium*, par le changement régulier de l'o at. en u franç. comme dans *mûre*, dérivé de *morum*; *fur*, de *forum*; *tuf*, de *tofus*, etc., sont les formes normandes du vieux mot *huis* et ont la même acception.

En l'entrée furent dous *us* petiz..

Les *us* furent d'olivier, e pourent ensemble clore e ensemble uvrir.

Les Rois, l. III, ch. vi, p. 249.

Bruisier mes *us* e mes clostures.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 10430.

Nos v'là au pid d'notre *hus*.

Rim. Jers., p. 64.

Frumais brâment votre *us* ès trach'-picagnes.

Rim. Guern., p. 71.

De là plusieurs autres mots de pat. norm. très-usités :

1. *Hussier* (préposé à la garde du *hus*), huissier; d'où l'angl. *usher*.

En bas-lat. *usserius* :

Item, ordinamus fore in nostro hospitio deputatos, unum porterium, unum *usserium* aulæ...

Ordon. de Humbert II, de l'année 1336.

Item, assavoir est que les *hussiers* de salle, si tost comme l'en aura crié : « Aux Queux », feront vuidier la salle de toutes gens fors ceus qui doivent mengier.

Ordon. de 1317 du roi Philippe.

2. *Husserie*, huisserie.

Hurtout as *usseries* des portes.

Les Rois, l. I, ch. xxxi, p. 85.

En effet la daunaie laie trie

Avait passai coume un éclair

A travers hecq, us et *uss'rie*.

Rim. Guern., p. 98.

3. *Husset*, guichet d'un tonneau.

Huisset, avec le sens de guichet, petite porte, se trouve dans le *Rom. du Mont S. Michel* (V. au Gloss.).

4. Et *contre-hus* (l'on prononce *contru*), partie inférieure d'une porte coupée en deux; le haut pouvant s'ouvrir, tandis que le bas reste fermé.

Le *contre-hus* se rencontre à l'entrée des boutiques, et le *hai* ou *hec* à celle des maisons de fermier (V. plus haut au nom *Hay*).

Souvent, comme pour le *hai*, au devant de la porte entière, est une autre petite porte, atteignant à moitié environ de la hauteur de la première. La petite porte, quelquefois à perpétuelle demeure, quelquefois susceptible d'être enlevée à volonté, est celle à laquelle s'applique plus exactement la dénomination de *contre-hus*. Toute la journée généralement cette porte est fermée, tandis que la grande porte reste ouverte.

Le *contre-hus* était parfois appelé en franç. *huis-coupé* :

Ces réglemens portent que les marchands de vin ne peuvent vendre en détail qu'à *huis-coupé* et pot renversé.

Correspond de Colbert, II, 168.

* JAME.

Ce nom a deux acceptions différentes dans la vieille langue.

Dans l'une, il s'est dit pour gemme, pierre précieuse; du lat. *gemma*.

L'aornement de vostre corone, c'est des *jammes* et des pieres precieuses.

S. BERNARD, 572, dans Littré.

Dessus elle, gist une lame
Faicte d'or et de saffirs bleux;

Car sallir est nommé la *jame*
De loyaulté, et l'or eueux.

CH. D'ORLÉANS, *Ballade*, 70, *ib.*

Dans la seconde acception, qui est particulièrement du domaine du pat. norm., *jame* signifie résine, poix :

Poix rafine, que aucuns nomment *jame*.

Let. de Rémis. de 1447, Duc., Gema.

A toute âme i faut quique âme,
Et l'amour en est la *jâme*.

MÉT., *Diction. Franco-norm.*, p. 299.

JAMELIER, ouvrier qui fabriquait des jougs.

Jamel, dans la vieille langue, signifiait joug ou pièce de bois servant à l'attelage des bœufs et des vaches :

Tres ben le batent a fuz e a *jamelz*.

Chans. de Rot., p. 313.

* JENNEQUIN, v. LEQUIEN.

JOUENNE, jeune.

Du lat. *juvenem*, par la syncope régulière du *v*, comme dans *paon*, de *pavonem*; *oncle*, de *avunculus*; *pluie*, de *pluvia*, etc.

Une *jouene* noble meschine.

WACE, *Rom. de Brut*, v. 9883.

Sovent s'aloient amassant
Les *joenes* gens à cele place.

GAUT. DE COINSI, *Du varlet qui se marie à N.-D.*, v. 16.

Les noms de famille *Jehenne*, *Johanne*, *Joanne*, etc., qui semblent avoir quelque analogie avec notre nom *Jouenne*, ont un radical différent, le nom lat. *Johannes*.

JOUVENCEL, forme ancienne de jouvenceau.

D'une forme fictive *juvencellus*, dim. de *juvenis*.

E fud li *juvencels*, russas (roux), mais mult esteit de bel semblant.

Les Rois, l. I, ch. xvii, p. 66.

De la maison le hus ferma,

Les clés au *jouvencel* bailla.

Cast. d'un père à son fils, Conte XIV, v. 55.

LABARTE, DE LA BARTHE.

Barte, dans la vieille langue, s'est dit pour bosquet, buisson. Du bas-lat. *barta*.

Barta hoc est silva.

Charte de 1080, Duc., *Barta*.

Icculx Gerault et Anthoine, pour mettre leur male volenté à effet, se transporterent en certain bois ou *bartes*.

Let. de Rém. de 1401, Id., *ib.*

LABORDE, v. BORDE.

* LABRÈQUE, DELABRÈQUE, HAUBRÈQUE, HOULBRÈQUE, LEBRÉQUIER, BRÉQUAIS.

Tous ces noms ont pour rad. le mot de pat. norm. *brèque*, *brèche*; l'angl. *breach* a la même acception. Ce mot est

d'origine celtique et se rattache au kymrique *brég*, rupture.
En bas-lat. *breca* :

Item memorandum est quod tenentes nostri propinquoires vicini debent levare *breca*s culturarum in Tostes, post seminationem.

Cout. de Tostes, dans le Cartul. de l'abb. de Préaux,
dioc. de Lisieux.

Tout biau, tout biau, tireus, tu dépens' trop en flèques :
La'sse moy retoupé pu de chen mille *brèques*.

L. PET., *Muse Norm.*, p. 10.

Nou s'entre-aigue à montair les *brèqu's*.

Rim. Guer., p. 19.

LABRÉTESCHE, DE LA BRÉTÈCHE.

Le mot *brètèche*, dans l'anc. langue, servait à désigner une tour en bois, susceptible de déplacement, destinée à protéger les abords d'une place.

Dardanides la porte ot non ;
N'i ot *bretesche* ne danjon,
Mès tors de marbre granz et lées.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 7647.

Et les *bretesches*, haucier et esbaudir.

Gar. le Lokér., I, 144.

* LABSOLU, l'absous.

Du lat. *absolutus*.

Elle, cuydant estre *absolue* et avoir remission de tous ses pechez...

LOUIS XI, *Nouv.* LXVIII, p. 304.

Le mot *absolut* se rencontre en pat. norm. dans la dénomination que l'on donne, dans le Lieuvin, à une foire annuelle

qui se tient à Lisieux, le jeudi de la Semaine sainte et que nos cultivateurs appellent *la feire du jeudi absolut*.

Cette appellation fort ancienne vient de ce qu'autrefois les fidèles recevaient, particulièrement le Jeudi saint, l'absolution pour la communion pascale.

Telle est aussi à ce sujet l'opinion de Ducange : « *Feria nempe quinquagesima ante Pascha, qua poenitentes absolvi solebant.* »

Nostre sire Diex... lor dist li *jeudi asolut*, le soir devant sa passion :
Vraiment vous di : vous plourerés, mès li monde aura joie..

Sermon cité dans les *Orig. litt. de la Fr.*, p. 399.

Le jour du *jeudi d'absols*, le vendredi de crois courée, le samedi de Pasques et le dimence de la grant Pasque, firent li Sarrasins ausi grans assaus à nos lices.

J.-J. SARRASINS, *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr.*, I, 378.

Un jour de *jeudy absolut*, preschant de l'aigneau pascal, quand ce vint à parler de le manger de nuit...

MARG. DE NAV., *Pillept.*, Nouv. XI, p. 124.

* LACAINE, la chaîne.

Kaine, chaîne, se rencontre aussi bien en patois moderne que dans l'ancienne langue. Ce mot dérive du lat. *catena*.

Dans le passage du lat. au franç. souvent le *t* du radical est syncopé, ainsi que nous l'avons déjà noté au nom *Boille* ; d'où *kaene*, puis *kaine*.

Gucnes li fels, en *caienes* de fer,
En la citet est devant le paleïs.

Chans de Rol., p. 312.

Les *kaines* qui estoient entor leur cois pendant.

Chron. de God. de Bouill.

Car l'Etat, veis-tu, ch'est eune *quaine*,
Qu'est montaye en coton ou fil.

Coup-d'œil purin, p. 42.

Les *quaînes*, o carfours, furent bien tost tendues.

D. FER., *Muse norm.*, p. 393.

Le patois norm. a encore les verbes *encaîner*, *décaîner*, *rencaîner*.

Nous verrons plus bas au nom *Lequesne*, que *chêne* forme en patois norm. *caisne* ou *quesne*, mots qui se rencontrent de même dans l'anc. langue.

LACCOLLEY, l'embrassé, celui qui reçoit une accolade.

Ce nom reproduit le part. passé du verbe accoler, embrasser; du lat. *accolere*, être proche de, serré contre :

Ensamble doiment doucement

Acolées estroitement.

Fieire et Blanceflor, v. 2341.

Que moult vos siet bien ceste estole,

Qui le vostre bel col *acolé*!

Rom. du Ren., v. 21905.

* LACHEY, lacé, serré avec un lacet.

De *laché*, part. passé du vieux verbe *lacher*, entourer d'un lacs (du lat. *laqueus*); verbe conservé par le pat. norm. En provenç. *lachar*.

S'or avoie l'aïume *lachel*.

Lai d'Iynauwès, p. 17.

Li fiex Renier de Genne son vert lyaume *lacha*.

Fierabras, v. 227.

Et montrer ès curieurs lus fines tailles pinchies,

Par dessous lus belles robes, quand i sont ben *lachiés*.

Lim. Jers., p. 31.

Happée d'un heuquet, la fallut *deslacher*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 177.

Lachet est encore usité en pat. pour *lacet* ; c'est un diminutif de *lach*, qui s'est dit pour *lacs* :

Ets'entrefierent parmi les hyaumes tant que tout li *lach* sont depecié.

II. DE VALENCIENNES, XXVI.

J'avois un pourpoint de telle,
Un biau blanchet,
Attaquay devant ma fourchelle
D'un fin *lachet*.

Anc. chans. norm., dans l'éd. des Vaux-de-Vire de Basse'in, publiée par M. Dubois, p. 232.

Car je t'en baillera iun (cotillon), tout neu et tout fringant,
Atout assez de *lachette* pour amarrer par devant.

Rim. Jers., p. 48.

V. au nom *Lelasseur*.

* LACOUDRE, DELACOUDRE.

Delacoudre ?

Le subst. masc. *coudre*, noisetier, est fém. en pat. norm. Les noms de fam. *Lacoudre*, *Delacoudre*, ont été formés d'après cette règle, qui était d'ailleurs celle suivie dans l'ancienne langue. De *colrina*, mot ancien dans la basse-lat. et qui se rattache au subst. fém. *corylus*, noisetier.

Desor une coudre menne.

Rom. du Ren., v. 23912.

Le saulx, le marsaulx la noire espine, la genièvre, l'espine, le pin, la coudre, le genest.

Cout. des forêts d'Evreux.—L. Delisle, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 357.

* LACOUR , DELACOUR , DESCOURS , BELCOUR , BELLECOURT.

Ces noms dérivent du vieux mot norm. *court*, verger sur lequel se trouve l'habitation d'un cultivateur et qui est le siège principal d'une exploitation rurale.

On appelle encore quelquefois *cour*, une pâture plantée de pommiers, sur laquelle n'existe aucun bâtiment. Quand il s'y trouve des constructions, on la désigne, dans certaines contrées de la Normandie, sous le nom de *cour masure*, ou simplement *masure*, et si, parmi ces constructions, se trouve l'habitation de l'exploitant, on lui donne parfois aussi celui de *cour manable*. V. plus bas au nom *Masure*.

Cour vient du lat. *cors*, *cortis*, cour de ferme, basse-cour; du grec *χόρτος*, lieu entouré de haies, où paissent les troupeaux; acception parfaitement en rapport avec celle actuelle de notre mot *cour*. Souvent, dans le passage du lat. au franç., l'*o* du radical devient *ou* dans le dérivé; c'est ainsi, par exemple, que de *rota*, est venu *roue*; de *ferocem*, farouche; de *copula*, couple, etc.

Les paysans romains, suivant Varron, appelaient *cortes*, les champs composant leurs fermes :

« Nam *cortes* quidem audimus vulgo, sed barbare dici. »

On trouve en bas-lat. les formes *curtis*, *cortis*, *curta*, *curtus*.

Dederunt etiam eis *curtam* quæ ibi erat fossis limitata.

Charte du XII^e siècle, Duc., *Cortis*.

S'il n'y a qu'un manoir roturier aux champs, l'ainé peut déclarer qu'il le retient avec la *court*, clos et jardin.

Cout. de Norm., art. 356.

* LACOUTURE , v. COUTURE.

* LACRIQUE.

On appelle *crique* en pat. norm., une terre inculte, délaissée à cause, soit des difficultés qu'offrirait son exploitation, soit de la mauvaise qualité du fonds.

Un marais aboutant d'un bout aus marescs de l'abbé de Fescamp... et de l'autre bout à la *crique* de Vateville.

L. DELISLE, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 291.

On donne encore le nom de *criques* en Norm., aux dents des enfants.

* LAFFETAY, le bien soigné, le bien paré.

Notre adj. franç. *affêté*, formé du part. passé du vieux verbe *afaiter*, a un sens péjoratif que n'avait pas *afaité* dans l'anc. dialecte.

Afaiter, du lat. *affectare*, rechercher avec ardeur, désirer, signifiait, en effet, accommoder, disposer convenablement, instruire.

Ce verbe est toujours usité en pat. norm. dans l'acception ancienne, de bien disposer, accommoder avec soin :

Si l'*afait*.ad à sa volented.

Les Rois, L. II, ch. xiv, p. 168.

Car trop i ot buen chevalier

Et prou et bel et *afetié*.

Bèx., *l'om. de Troie*, v. 7774.

Afaitement, dans la vieille langue, avait un sens correspondant à celui exprimé par le verbe *afaiter* : il signifiait manière, ajustement, façon, parure :

Moult vaut un poi d'*afaitement*.

Rom. du Ren., I, 86.

S'il est preudon de grant affaire,
Tu ne l'en doiz mie retraire,
Ainz dois graanter bonement :
Ce tient on à *afaitement*.

BARB., *Fabl. et Contes*, II, 163.

Affaiter, *afaitement* sont encore usités en pat. norm., dans le sens de assaisonner, assaisonnement. On trouve *afeter* avec cette acception dans l'ancienne langue :

Tantost à mangier lor *afete*
Tel viande con ele pot.

Rem. du Fen., v. 21576.

LAGAN.

Lagan, dans l'anc. langue, a deux sens. D'abord, il s'est dit pour débris de naufrage, épaves :

Li nés à Aucasin estoit, ala tant par mer wau errant, qu'ele ariva
au castel de Biaucaire et les gens du país cururent au *lagan*.

Aucasin et Nicolette, BARB., *Fabl. et Contes*, I, 412.

L'on disait *aller à lagan* pour périr :

Sans nous ne poroient durer
Mie crestien demi au
Ains alast li tiers à *lagan*.

Fen. le Nouv., v. 7900.

Lagan, de l'acception première, qui vient d'être indiquée (choses apportées par la mer), passa au sens de grande quantité, d'abondance :

Cele année furent vin bon
Et blé si fu à grant *lagan*,
Pour quatre solz avoit l'en tel
Qui fist bon pain en grant ostel.

Chron. de S. Magloire, v. 187.

Voir au nom *Vrac*.

- * LAGNEL, LAIGNEL, l'agneau.
- * BLANCAGNIEL, blanc agneau.
- * PIÉDAGNEL, pied d'agneau.

Agnel et *aignel* se disaient en vieux franç. pour agneau ;
du lat. *agnellus*, dim. de *agnus*.

Un *aignel* laitant offri e sacrefia.

Les Rois, l. I, ch. vi, p. 25.

Puys des *aygnels* quant il son agneletz, coment il deyvent estre
noriz et gærdetz.

DELFIT, *Housbondria*, Rubrique, 19.

Si come cil qui, par lor guile,
De coluevre nos font anguile,
Et simple *agnel* d'enragié leu :
Mainte gent guilent en maint leu.

GAUT. DE COINSI, *Ste Léoc.*, v. 1327.

Et teus armes en leurs escus,
K'Insengrius ot, mais que dessus
De murdre i avoit un labiel,
Tout pourfilé de pias d'*agnel*.

Ren. le Nouv., v. 556.

En pat. norm. guernésien, l'ont dit encore *agnet*, pour
agneau, et *agnelle*, pour petite brebis :

Qu'est qu'il y a dans les iûes d'un belle,
Pour faire d'un dadais un Dagnié ?
Un bouan vivant, d'un trousse cotelle,
D'un lion, d'un tigre, un p'tit *agné* ?
Jean l' Ray a consultai une route (troupe)
D'auteurs sus chu point là, l' bouan vieil ;
Et i disent tous qu' ch'est, sans doute,
Quiqu' chose de bien surnaturel !

Rim. Guern., p. 45.

L' vaillant sujet d' not' p' tite reine
Print *l'agnelle* entre ses bras ;
D'avant qu'il aeusse r'prius s'n halcine,
Nou z'ouit r'doublair les houras.

Rim. Guern., p. 96.

Le nom *Laignel* s'écrivait autrefois en deux mots, *l'Aignel* :

Une voie issante du chemin qui va à Bures, entrante par devant le
gardin Guillaume *l'Aignel*.

Cart. de l'abb. de Troarn, dans *L'Agric. en Norm.*
au moy. âge, par M. Delisle, p. 110.

LAGUETTE, la sentinelle.

La *guaite* vit un altre venir.

Les Rois, l. II, ch. xviii, p. 189.

Jusqu'a tant que la *guete* du chastel fust couchie.

Vie de S. Alexis (vers. du XIV^e siècle), str., 25.

Gaite dérive du verbe *gaiter* ou *gaitier*, surveiller, épier ;
de l'ancien haut allem. *wartên*, qui a le même sens.

Et fist si bien les chemius *gaitier* que nus messages ne pooit issir.

Chron. de Rains, p. 72.

V. au nom *Guettier*

LAILLIER, la mouette.

Aillier, du grec ἀλιεύς, pêcheur, avait, dans l'anc. langue,
le sens que nous venons d'indiquer :

Si comme aigles, *ailliers* et escouffes.

Borel, *Bible histor.*, p. 7.

En italien *alieto* et en provenç. *aliet*.

* LAIRNEY, l'éreinté.

Erné et *arné* se disent en pat. norm. pour éreinté, excédé de fatigue :

J'ai tout perdu, ma poure asne est *ernée*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 269.

Erné est le part. passé du verbe *erner*, qui appartient aussi au même pat. et signifie harasser :

Ernair nos poulains, nos pouliches,
Aver terjous pus d' sei que d' faim,
Et s' hâtaïr trop quand l' verre est plein,
Ch' n'est pas là l' ji qui fait les riches.

MÉT., *Diction. franco norm.*, p. 382.

Arné, *arrené*, *errené*, se trouvent pareillement dans l'ancienne langue :

Il se esvertua tant pour lever ce grant poys qu'il se rendit *arné*.

PALS., *Lescl. de la tang. fr.*, p. 534.

Laquelle vache... toute *arrenée* et tellement blecée que le dimanche ensui ou assez tost a près, elle en morut.

Lct. de Rém., de 1377, Duc., *Renitiosus*.

Pour haster son misérable baudet, tout *errené* des coups et du fardeau.

Satire Ménippée.

Dans son *Diction. du vieux lang. fr.*, Lacombe donne au verbe *arnier*, la signification de rompre les reins à quelqu'un.

Notre mot de pat. *erné*, ou *errené* est plus près que le mot franç. correspondant, éreinté, des rad. lat. *ex*, *ren*. La forme plus exacte, *esrené*, se rencontre d'ailleurs dans l'ancienne langue. V. le *Diction. de Cotgrave*.

LALOË, LALOUË, l'alouette.

Aloe, nom primitif de l'alouette, est dérivé de *alauda*, mot que la langue lat. emprunta à celle des Gaulois :

Gallico vocabulo... legioni nomen dederat *alaudæ*.

PLINE, l. XI, ch. XXXVII.

Vocabulo quoque gallico *alauda* etiam appellabatur.

SUËTONE, *Vie de J. César*, ch. XXIV.

Alouette est un diminutif d'*aloue* ou *aloe*. Dans les transformations de la langue, le diminutif a pris parfois la place du mot simple, tout en conservant le sens de ce mot. C'est une remarque que nous avons déjà eu l'occasion de faire précédemment, à propos des noms *Duteil* et *Flageul* et qui aura encore son application plus bas, au nom *Lemoigne*.

Al matin, al poin que l'*aloe*

La douce chançonete loe.

GUILL. GUIART.

Les biens mondains, les honneurs et les gloires

Qu'on aime tant, desire, prise et loue,

Ne sont qu'abus et choses transitoires,

Plus tost passans que le vol d'une *aloue*.

ALAIN CHARTIER, *Ballade*, 11, p. 712.

Dans un compte du XIII^e siècle, cité par M. Delisle (*L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 682), figure un individu appelé *Guerout l'Aloe*.

* LAMASURE, v. MASURE.

* LAMOTTE, v. MOTTE,

LAMPÉRIÈRE, l'empereur, le chef d'un état.

Nombre de substantifs, dans l'anc. langue, avaient double cas : le sujet en *ere*, le régime en *eor*, devenu *eur* par synérèse. Il en est de même encore aujourd'hui en provençal.

Ainsi, l'on avait, au nominatif *donere, juglere, bevere, etc.*, de *donator, joeculator, bibitor, etc.*, et à l'accus. *doneor, jugleor, beveor, etc.*, de *donatorem, joeculatorem, bibitorem, etc.*

Li *pechiere* est en uel culpe asis.

Thom. le Martyr, 72.

Et li angres sunt plus joiant
D'un *pecheor* qui s'umilie,
Et se repent et merci crie,
Si cum nos tesmoigne l'escrit,
Que de nonante juste eslit.

GUILL. DE NOUM., *Best. div.*, v. 2237.

Cette règle toutefois comporte, il faut le dire, de nombreuses exceptions.

Le nom *Lampérière* reproduit donc le nominatif du vieux mot *emperièr*, empereur : *li emperièr* ou *l'emperièr*.

L'emperieres li demanda
Ke li sauleit de sa magnée (famille).

MARIE DE FRANCE, *Fable*, 66.

L'emperièr Farris l'avoit fait chevalier.

JOINV., *Hist. de S. Louis*, 221.

* LAMUSSE, MUSSIER.

Ces deux noms se rattachent au mot de pat. *musse* ou *muhe*, qui signifie cachette, et dont le diminutif, aussi très-usité en pat., est *mussette* ou *muchette*.

Plurima bona in quadam mussia , *musse* Gallice , existentia...
ceperat.

Lct. de Rém., de 1397, Duc., Mussia.

Icelle chapelle... a une retraicte en manière de ung bovelet (caveau)
ou *muche* qui est maçonné.

Autre de 1470, Id., Bova.

Musse ou *muche* sont les substantifs du verbe *musser* ou
mucher, cacher. En ital., *mucciare* ; du lat. *mussare*, verbe
que l'on trouve dans Plaute avec le sens de taire, cacher,
dissimuler.

De paour des ennemys s'estoyent *mussez* au jardin dessus les poyzars
(tiges de pois), entre les choux et lectues.

RAB., Garg., l. I, ch. xxxviii, p. 66.

Mucher est la forme préférée du dialecte normand :

 Mult véissiés as païsans
 Maisons voidier, porter enfans ,
 Femes mener, bestes cachier,
 Es mons monter, es bois *muchier*.

WACE, Rom. de Brut, v. 11590.

En ce temps commenchoient à caïr (*cadere*, tomber, passer de mode)
les poullainz (poulaines, sorte de chaussure), et revint une manière
d'estas de vestures pipelottées de tantes manières de desguiseeures
qu'i n'est nul qui les peust escripre ; avec unez grandez manchez pen-
dantez, passantez la longueur de la robe ; et y pouvoit l'en *mucher*,
pain, char, chapon, rostis, et, se mestier estoit, tous larrechins.

P. COCHON, Chron norm., p. 361.

Mucher, est aussi resté dans le pat. norm. :

 S'allit tremblant dans un trou *se mucher*.

D. FER., Muse norm., p. 79.

 Tu es *muchi* dans les bissougnières

 Ou accluqui sous les laurières.

Rim, Guer., p. 13.

L'un des noms qui précèdent, *Mussier*, signifie qui aime à cacher.

Le pat. norm. emploie dans cette acception, les mots *muchotier* et *muehard*. Le franç. *mouchard* viendrait-il de là ?

Musette, dans le mot composé *cligne-musette*, est notre mot *musette*, diminutif de *musse*. C'est donc à tort que l'Académie l'écrit avec un seul *s* : *musette* ; écrit ainsi, ce mot signifie cornemuse et non cachette.

M'avez vous fait jouer à la *cligne musse*, pour me faire ce desplaisir.

LOUIS XI, *Nouv.* LXXXVII, p. 367.

Mussette, *little hole, corner or hoord to hide things in.*

CORC., *Dictior.*

LANCESSEUR, LANCESTRE, l'ancêtre.

Du lat. *antecessor*, celui qui précède dans la marche, l'éclaireur. La chute régulière du premier *e* du radical a été déjà expliquée plus haut, au nom *Delangle* :

Por remembrer des *ancessours*

Li fez e li diz e li mours.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 60.

Les courtoisies que li dit habitant et leur *ancessour*, ont fait on tamps passé.

DUC., *Ancessor*.

L'esrasecrad de ceste bone terre que à lur *ancestres* dunad e ultre mer les ventelerad.

Lcs Rois, l. III, ch. xiv, p. 293.

Tant d'oneur li fist à un jor

La douce amie au roi celestre,

Qu'ainc tant n'en orent si *ancestre*.

GAUT. DE COINSI, *Ste-Léoc.*, v. 32.

* LANDON, lambin, qui agit lentement.

Landon et *landonnier* ont en pat. norm. cette acception.
Dans la Seine-Inf., on dit *ladonier* :

Faigine pas tant, *ladonnier* ; on dirait à te voir que tu n' peux
ren faire de ton estoc.

E. DE LA BÉDOL., *Les Norm.*, dans *les Fr. peints
par eux-mêmes*, I, 173.

L'on trouve dans le *Diction. du vieux lang.* de Lacombe :
« *Lendort, lendoun*, indolent, nonchalent. »

De son côté, Cotgrave donne *landore*, comme mot normand,
avec le sens de paysan grossier, lourd, stupide.

Se grattent la teste avec ung doigt comme *landores* desgoutez, baislent
aux mousches comme veaulx de disme.

RAB., *Paut*, I. III, Prol., p. 195.

En pat. norm., *landon* se dit aussi pour discours traînant,
et *landonner*, pour lambiner ou pour parler lentement.

Dans certaines parties de la Norm., on donne le nom de
landon à une espèce de longue corde :

Cambre pour faire *landon*, 2 d. par livre.

PLUQUET, *Pièces p. serv. à l'hist. du Bessin*, p. 36.

Landon, dans cette dernière acception, n'aurait-il pas
donné naissance à *landon*, causerie sans fin, et à *landonner*,
parler longuement et lentement ?

L'on nous a demandé comment nous expliquerons l'origine
du nom *Château-Landon*.

Nous n'hésitons pas à répondre que ce nom signifie châ-
teau de Landon, ou résidence fortifiée d'un individu qui
portait le nom de Landon.

V., à ce sujet, ce qui est dit plus haut à l'art : *Femme*,
*fil*s, etc.

LANEL , l'anneau.

Du lat. *anellus*, mot que l'on trouve dans Horace avec ce sens.

E li ordené receurent l'arche e l'escrin ù esteit li prezenz, les *anels* e li rat d'or.

Les Rois, l. I, ch. vi, p. 22.

Car me montrez l'*anel* dont vous ai espousée.

Vie de S. Alexis (vers. du XIV^e siècle), str. 26.

* LANGELEY, le gelé.

Engelé, d'où est dérivé ce nom, est le part. passé du vieux verbe *engeler*, éprouver les effets de la gelée, formé du préfixe *in* et de *gelare*. L'on trouve *ingelabilis*, qui ne peut se geler, dans Aulu-Gelle.

Se je devoie o ma gent demourer

Un an tout acompli et nous *aengeler*.

Chron. de Dug., v. 5147.

Et de froit en ce bois sui vilment *engelée*.

Berte aus grans piés, XLVI.

Engelure, qui vient aussi de là, est resté français. Le verbe *engeler* subsistait encore au XVII^e siècle, dans la langue. V. le Diction. de Cotgrave.

* LANGOISSEUR, qui cause de l'angoisse.

Angoisseur est l'adj. de *angoisse*, mot qui se rattache au lat. *angustia*, détresse.

Sur tuz les altres est carles *anguissus* (anxieux).

Chans. de Rol., p. 72.

Loe les ex, les mains, les dois,

Mout est *angouseus* et destrois.

Dit de Narcisus, v. 669.

Angustiare, que l'on trouve dans S. Jérôme, avec le sens de faire souffrir l'angoisse, remplir de trouble, a donné à la vieille langue le verbe *angoisser*, qui a le même sens et que le pat. normand a conservé. En angl. *anguished*, accablé de chagrin.

Oliver sent que la mort mult *l'angoisset*.

Chans. de Rol., p. 168.

Amors *angoisse*, amors estraint,

Amors noircist viaire et taint.

Dit de Narcisus, v. 167.

Le verbe réfléchi *s'angoisser*, être suffoqué par les larmes, est surtout très-usité en Norm. : « Quand qu' no li dit que s'n homme était bléchi, o *s'angoissit*. »

* LANGOULANT, v. GOULARD.

LANGRAIS, LANGRÈS, le courroucé, l'irrité, le violent.

On trouve *engrès*, dans l'anc. langue, employé en ce sens, et *angry*, en angl., avec celui de irrité, en colère ; du lat. *ingratus*, mécontent, par la substitution régulière de l'initiale *e* à l'initiale *i*, comme dans *enfler*, de *inflare* ; *envie*, de *invidia* ; *entre*, de *intra*, etc., et de l'*e* à l'*a*, déjà notée au nom *Lermier*.

Cum li juge vindrent après,

Qui jugerent le pueple *engrès*.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 69.

Mès tu es si *angresse* et fole.

MARIE DE FRANCE, Fable XCV.

LANGRANT, l'empressé.

Chascuns est de lever *engranz*.

Dou soucret. et de la fame au chev., v. 360.

Que nul ne fust si *engrant*

De vouloir faire telle fallasse.

Mist. du siège d'Orl., v. 5481.

En provenç. *engrans* signifie soucieux, inquiet, en peine.

* LANIER, LELANIER.

Le nom *Lanier* peut être, soit l'*ânier*, le conducteur d'un âne, soit *lanier*, vieux mot qu'on retrouve dans le pat. norm. et qui signifie lent, lâche, paresseux. Cette seconde hypothèse doit seule nous occuper. Ce n'en est plus une, d'ailleurs, quant au nom *Lelanier* :

N'uns n'i fu de parler *laniers*.

RUT., *Charlot le juif*, v. 63.

Qui de boire n'est pas *lanier*.

Dit des rues de Paris, v. 257.

Lanier est aussi le nom d'une espèce de buse, qui ne peut être dressée pour la chasse au vol, ou du moins qui ne peut l'être que difficilement.

Le mot *lanier*, dans cette dernière acception, paraît avoir pour origine celui dont nous venons de citer deux exemples. En effet, le *lanier* n'était généralement employé dans la fauconnerie, que comme oiseau de leurre; il n'allait qu'à la

perdrix et au lapin et n'attaquait jamais le héron, ce qui le fit prendre pour le type du paresseux.

* LANOE, DELANOE, DELANOS, LANOS.

Les acceptions du mot *noe* en pat. norm. sont nombreuses.

Dans la dénomination de *pré de noe*, il signifie prairie irriguée.

En bas-lat. *noa* :

Quamdam *noam* inter prata ipsorum.

Charte de 1297, Duc., Noa.

L'arpent de *pré* sur rivière et à deux herbes, dix sols; l'arpent d'autre *pré* et à une herbe, cinq sols; l'arpent de *noe* deux sols six deniers tournois.

Coust. gén., II, 227.

Dans celle de *noe de moulin*, il sert à indiquer la fosse se trouvant au dessous du déversoir, dans laquelle tombent les eaux, non utilisées comme force motrice.

En bas-lat. *novium* :

Concedimus assisiam retis in *novio* molendini ad capiendas anguillas.

Charte de 1134, Duc., Novium.

Sur le littoral de la Manche, *noe* indique une certaine quantité d'eau, laissée par la mer à marée basse et formant une espèce de petit lac.

Noe se dit encore pour anse ou partie du lit d'une rivière rentrant dans les terres, où le courant ne se fait pas sentir :

Nos mariniers perdirent le cours du flum et se mistrent en une *noe*, dont il nous couvint retourner arières vers les Sarrazins.

JOINV., *Hist. de S. Louis*, ch. CLXVIII.

Enfin *noe* est employé pour noue, gouttière entre deux toits ou entre un toit et un mur :

Despense pour refferre la *noe* dessus la chappelle, qui estoit pourie.
Biblioth. des Chartes, 5^e sér., III, 240.

Notre mot *noe* paraît être le subst. du vieux verbe *noer*, naviguer, nager (du lat. *nare*). Dans cette dernière acception, ce verbe était encore usité au XVII^e siècle.

Cil qui *noa* en la mer roge.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 13785.

Il est convenable d'aprendre soy et son cheval à *noer*.

Rozier hist., I, 6.

LANVOISÉ, LENVOISEY, le gai, le réjouï.

Nus n'a le cuer tant *envoisié*

S'à la mort veut penser à droit,

Triste et dolent, ne l'ait luez droit.

Miracle de N. D., v. 278.

Qui moult est desheties,

Ne puet estre *envoisiez*.

Prov. au conte de Bret., Rec. Crapelet, p. 200.

Envoisé est le part. passé du verbe réfléchi *s'envoiser*, se réjouir :

Ainsi com li boçus chantoient

Et o la dame *s'envoisoient*.

Dit des trois boçus, v. 103.

Deduit se sont et *envoisié*.

De la male dame, v. 485.

La forme la plus ancienne de ce verbe, est la forme normande *s'enveiser* :

Greignor fais portet par gin quant li *s'enveiset*.

Chans. de Rol., p. 84.

* LAPERRIÈRE, DELAPERRIÈRE.

Perrière, en pat. norm., se dit pour carrière de pierres.
Le mot n'est pas nouveau dans la langue :

Perrière, *quarrey of stone*.

COTE., *Diction.*

La *perrière* St-Gervais.

Duc., *Petrarius*.

En prov. *peiriera* a cette acception.

De même, l'on appelait *perrier*, l'ouvrier qui travaillait dans ces carrières.—V. plus bas au nom *Perrier*.

Perrière, comme *perrier*, dérive du vieux mot *perre*, qui s'est dit pour pierre.—V. aussi plus bas au nom *Perré*.

Dans l'ancienne langue, l'on donnait le nom de *perrière* ou *perère*, à la catapulte, machine de guerre servant à lancer des pierres :

Mangoneaus drecent et *pereres*,

Et mult firent arbalasteres,

Barres, lices, retenemenz.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 3987.

Li fer de sajete est feu,

Souspir, la fleche du mileu,

Li penon, engiens et *perriere*,

Douce amors, la coche d'arriere.

Dit de Pyramus et Tisbè, v. 37.

Plus tard, on donna le nom de *perrières* aux canons lançant des boulets en pierre :

Allez, sans laisser une *perriere*.

Mist. du siège d'Orl., v. 3398.

La syncope de l'*i* est à noter dans un autre vieux mot de la même famille, *perrierie*, qui s'est dit pour pierreries :

Un coc semé de *perrierie* et une perle de Compiègne, prisiée vii lib.

DE LA BORDE, *Not. des Em*, p. 437.

Le nom *Pereire*, fort commun en France, a le même sens et la même étymologie que notre mot *perrière*.

* LAPLANQUE, v. PLANQUE.

* LAQUERRIÈRE, v. QUERRIÈRE.

* LARONCHE, la ronce.

Ronche est la forme norm. du franç. ronce.

En bas-lat. *runcha* :

De decima de omnibus *runchis* omnium nemorum sive boscorum.

Charte de 1235, Duc., Runchi.

On trouve aussi en bas-lat. la forme *runca*, que l'on a rattachée au lat. *runcare*, sarcler, extirper les mauvaises herbes, les ronces.

Ce subst. appartient tant à l'anc. langue qu'au pat. mod. :

Je sui chelle, qui, sans fouir,
Fais ès gardins cardons venir,
Ronsches et ortics lever,
Et caudestrepes (chiendent), sans semer.

Duc., Cauda.

Tout mort bois, c'est à savoir saulx, marsaulx, bourgain, fresne, cofresne, *ronche*, genest.

Cout. de la forêt de Gavrai, cité par M. Delisle, dans
L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 353.

Daeuss, treis maeures parmi chent *ronches*.

Rim. Guern., p. 11.

L'on donnait aussi le nom de *roncherai* à un lieu planté de ronces :

Illeuc près a un buissonnai,
Si espès comme un roncherai.

Duc., *Runcalis*.

Le nom de fam. *Duronceray* est commun en Norm.

Une commune de l'arrond. de Lisieux, porte le nom de
St-Cyr-du-Ronceray.

* LAROQUE, v. ROQUE.

LAROSIÈRE, DELAROSIÈRE.

Rosière, dans le sens actuel, est un mot nouveau dans la
langue ; les deux noms que nous venons d'indiquer ne sau-
raient donc s'y rattacher. C'est au vieux mot *rosière*, maré-
cage, lieu couvert de roseaux, qu'il convient de le faire.

En bas-lat. *rosaria* ou *roseria* :

In pratis et pasturis et *rosariis*, in aquis et vivariis..

Cart. de Troarn, n° 306, cité par M. Delisle, dans l'*Agric.*
en Norm. au moy. âge, p. 278.

Le fié de Galeel tant en resseantises, comme terres gaingnables (la-
bourables)... *rosieres* et pasturages.

Charte de 1306, Duc., Roseria.

Item, onze acres de *rosière* qui sont de present de petite valeur.

Aveu du baron de Beuvron, de 1455, dans l'ouvrage
de M. Delisle, précité, p. 279.

LATOUCHE, DELATOUCHE.

Touche, dans l'anc. langue, signifiait petit bois, bosquet.

Item une *touche* de chaisnes... pour raison de la quelle *touche* feu Robert et Pailleux souloient paier... une geline.

Charte de 1405, Duc., Touchia.

Touche de bois, bois de touche, signifient, selon Cotgrave, petit bosquet épais, touffe d'arbres dans une futaie.

* LAUGEOIS, v. AUGER.

* LAUMAILLER, LAUMAILLÉ.

Le premier de ces noms, formé comme ceux de *bouvier*, *fauconnier*, *muletier*, *porcher*, *vacher*, semble indiquer un gardien d'aumailles; le second paraîtrait plutôt qualifier un possesseur d'aumailles.

Le vieux mot *aumailles*, aujourd'hui tombé en désuétude, est encore employé dans quelques régions de la Normandie, pour désigner le gros bétail: bœufs, vaches, etc. Le mot de pat. *aumeau* y est quelquefois usité dans le sens de jeune bœuf. *Aumailles* et, plus anciennement, *almaille* dérivent du lat. *animalia*, par le changement régulier de l'*n* en *l*, comme dans *orphelin*, de *orphanus*; *Bologne*, de *Bononia*; *Rousillon*, de *Ruscionem*, etc., et par la syncope de l'*i*, notée plus haut au nom *Maquefer*.

Si lur dites chaschuns meint chà l'*almaille*, e le multun qu'il volt tuer.

Les Rois, t. I, ch. xiv, p. 50.

Li herbis prenent et l'*almaille*.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 6245.

Item iij *aumailles* que on appelle hondins.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 721.

Mès n'ai soing de pelue *aumaille*.

Le Cortois d'Arras, v. 47.

LAVARENDE, v. DELAVARENDE.

* LAVOLEY, l'étranger.

De *avolatum*, part. passé de *avolare*, s'envoler, disparaître, se retirer :

J'avoie grant dueil qu'aviez pris
Une femme de si bas pris,
Que ce n'estoit que une *avolée*,
C'on ne savoit dont estoit née.

Théât. fr. au moy. âge, p. 530.

Et ceux qui estoient ainsi bannis, dont il y avoit foison, se tenoient à S. Omer, le plus, et les appelloit on *avolez*.

FROISS., *Chron.*, 1^{re} p., ch. XXXIX.

Avolé, dans l'acception de aventurier, est encore usité en pat norm.

* LEBALLEUR, le danseur.

Du lat. *ballator*, qui a le même sens.

On appelle aujourd'hui *balleur*, en pat. norm., tout individu qui fréquente les bals, qui aime à danser.

Ce subst. se rattache aussi au vieux verbe *baller*, du lat. *ballare*, danser; ce verbe suranné, est toujours usité dans nos campagnes.

Et si ne li grevast noient
Ne lui ne trestoute sa gent,
Nient plus que en mi ceste sale
Où l'en tresche, carole et *bale*.

Lai du Conseil, v. 619.

Puis, devallant plus bas sur ce fleuve escumeux,
Se monstroit un troupeau de nymphes et de fées,
Qui, aux cheveux espars et cottes agrafées,
Balloient, d'un pied nombreux, sur l'odorant tapis.

JEAN VITEL, *La prinse du Mont S. Michel*, p. 24.

* LEBARILLIER, v. BARILLER.

LEBEDEL.

Les *bedels* (en bas-lat. *bedelli*), étaient en Normandie des sergents d'un ordre inférieur, préposés à la garde des semailles et des moissons.

Tant i a prevoz et *bedels*
Et tant bailliz viez et nouvelz,
Ne puent avoir paiz nule heure.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5975.

L'office des *bedels* s'appelait *bedellerie* ; en bas-lat. *bedeleria* :

... Serjantiam de Westle , que *bedeleria* appellatur, videlicet ad seminandum semina et in autumpno ad custodiendum messes.

Charte du XII^e siècle.—L. Delisle, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 106.

Les *bedels* ou *bedaus* furent aussi des bas officiers, remplissant l'office d'huissiers dans des réunions publiques et ayant encore pour mission d'assurer l'exécution des décisions prises par les corporations auxquelles ils étaient attachés.

Varlez, *bedaus*, sergentereaus,
Executeurs des sentences
De Dieu, sur ceux qui font offences.

Miracles de Sainte Geneviève.

Li riches hom voist au *bedel*,
Face demander son sachel.

Cast. d'un père à son fils, Conte XV, v. 95.

L'on fait dériver notre mot *bedel* de l'ancien haut allem.
butil ou *putil*, héraut, crieur public.

LEBERT, l'homme généreux, d'un grand cœur.

Moult deit estre tenu à *ber*.

GUIL. DE NORM., *Best. div.*, v. 3916.

Sains Juliens *bers*,
Rant moy Julliouste

Ferai teil chanteir
Tous mes cuers en floute.

WACKERNAGEL, p. 83.

Ber, en pat. norm., comme dans la vieille langue, signifie aussi berceau ; mais nous n'indiquons ici cette autre acception que pour ordre : la première nous semblant le radical le plus vraisemblable du nom qui nous occupe.

* LEBEZOT, l'oiseau dernier né d'une couvée.

Bézet, *bédasson*, *bédançon*, *clocu* ont en pat. norm. cette acception.

On trouve dans Ducange (v° *Bejaunium*), *besiat* ainsi défini : « *Avicula junior quæ e nido nondum aut parum evolavit* ; » et, dans Cotgrave, *besot* avec l'acception suivante : « *The last or youngest child one hath.* »

LEBIGRE.

Bigres était le nom que l'on donnait en Normandie, aux

gardes forestiers , chargés spécialement de recueillir et de conserver les essaims d'abeilles.

Item avons droit d'avoir et tenir en ladite forest (de Conches) un *bigre*, lequel peut prendre mousches, miel et cire.

Charte de 1462, Duc., Bigrus.

Item ai droit de trois en trois ans , quand on met les mouches en ladite forest (de Breteuil) , d'envoyer mon *bigre* avec les *bigres* du roi.

Autre de 1479, Id., ib.

* LEBISSONNAIS, v. BISSON.

LEBOS, v. DUBOS.

* LEBOSQUAIN, v. BOSCAIN.

LEBOURG, LEBOURT, le bâtard.

Bourg, indépendamment de son acception actuelle , avait encore dans l'anc. langue, celle que nous venons d'indiquer :

Le *bourg* de Masqueren.

Duc., *Burgi.*

Icelui Pierre appelant le suppliant... *bourc*, qui vaut autant dire en language du pays de par de là, .. bastart.

Lct. de Rém. de 1411, Id., ib.

En provençal *bort* a la même acception.

* LEBREQUIER, v. LABRÈQUE.

LEBRIS, BRIQUET.

Bris ou *bric* s'est dit dans la vieille langue, pour malavisé, insensé.

Briquet est un diminutif de *bric*.

Aura semblé fous, *brics* e nice.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 25857.

Qui estes, qui tant estes *bris*

K'osastes entrer en ma tour ?

Floire et Blanceflor, v. 2672.

Bric en provençal signifie voleur, vaurien.

* LEBRUMENT, v. BRUMENT.

* LEBUHOTEL, v. BUHOT.

* LECACHEUX, CACHEUX, LECACHEUR, LECACHÉ.

Cacheur et, beaucoup plus souvent, *cacheux* signifient en pat. norm., celui qui *cache* (chasse ou fait marcher devant lui) un troupeau de bœufs, de vaches et autres animaux domestiques. Un *cacheux de bœufs* est un conducteur de bœufs, réunis en bande et allant au marché. On dit aussi quelquefois un *toucheux de bœufs*. Dans la Haute-Normandie, l'on donne aux tisserands le nom de *cacheux de navettes* :

Je te le demande, *cacheux de navettes*.

Coup-d'œil purin, p. 38.

Bon-Secours est le rendez-vous des *cacheux de navettes*, les plus honnêtes et les plus misérables des purins.

E. DE LA BÉDOL., *les Norm.*, dans *les Fr. peints par eux-mêmes*, I, 174.

Cacheux, comme *Lecaché* (le chassé), dérive de l'ancien verbe *catcher*, *cachier* ou *cacer*, chasser devant soi, faire avancer :

Partonopeus *cace* devant,
Trosqu'al castel les va ferant.

Partonop. de Blois, v. 2253.

J'estoie luiés à uns rice vilain, si *caçoie* sa carne ; quatre bués i avoit.
Aucasin et Nicolete, BARB., *Fabl. et Contes*, I, 405.

Qu'ils peussent *cachier* et mener leurs vaques et bestiaux ausdis marés pour pasturer.

Charte de 1448, Duc., *Chacea*.

Cacher, avec le sens précité, subsiste en pat. norm. :

A la Fouarét nou z'en pâle (parle) ;
L' terrien, en *cachant* ses bœufs,
Les répète au Clios du Valle
Et à l'Ava d' Saint-Sauveux.

Rim. Guern., p. 146.

Cacher, dans le sens de poursuivre le gibier, sens qui s'est étendu plus tard aux diverses acceptions du verbe chasser, est dérivé de *captiare*, forme corrompue du lat. *captare*, qui, dans les derniers temps de la latinité, a été usité avec cette acception. On trouve dans l'*Anthologia latina*, *captor* signifiant celui qui prend, qui attrape à la chasse.

Dans l'anc. langue, *catcher* se disait aussi pour mettre dehors, forcer de sortir :

Quant li Braibençon li aiderent
Et cil de Flandres ; le *cachèrent*
Fors d'Engleterre les barons.

WACE, *Brut d'Angl.*—Le roi Léar, v. 309.

Après ço vint Charles en Constantinoble et ala en la terre de Jherusalem et si se combati as Sarrasins et les *catcha* tos de la terre.

Crois. de Charlem., dans les *Crig. Ult. de la Fr.*, p. 389.

Il en est de même encore en pat. normand :

Ch't houmme-là n' *cache* les démons qu'par la vertu de Béalzébud,
prince des démons.

MÉR., *S. Matthieu*, ch. XII, v. 24.

Qu'on *cache* tout l'monde, qu'on c'mande...

Rim. *Jers.*, p. 158.

Les noms de fam. norm. *Cacheleu*, *Cachelou* reproduisent encore notre verbe *cacher*, dans son acception générale.

* LÉCALLARD,, v. ECALLART.

LECAPLAIN, v. CAPLAIN.

* LECARPENTIER, v. CARPENTIER.

* LECAT, CATOIS, PELCAT.

Cat, chat, du lat. *catus*, a servi à former ces trois noms. *Catois* s'est dit probablement pour indiquer un individu ayant les habitudes ou les ruses du chat, et *Pelcat*, pour peau de chat (1).

(1) *Pel* a été employé pour peau, dans la vieille langue :

Roux estes com *pel* de mastin.

EUST. DESCHAMPS, *Poésies*, n° 224.

On le rencontre encore en patois norm., au XVII^e siècle :

Mais tût ale enco su sa *pel*,

De biautais un comble boissel...

L. PET., *Muse norm.*, p. 26.

Dans un acte du commencement du XIV^e siècle, cité par M. Delisle (*L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 151), figure un *Jacobus le Cat*.

Le mot *cat* appartient à l'ancien dialecte et au patois moderne :

Mues bestes, *cas*, ors, lions.

Adam, *Myst. anglo-norm.*, p. 88.

Bien me deit, fait li *caz*, membrer

De çou ke g'ai oï cunter.

MARIE DE FR., Fable XCVIII.

O li dit étou qu'oul avait veu au sabbat un biau neir *cat*.

Rim. Jers., p. 147.

Il en est de même de *catte*, chatte; du *lat. catta* :

Ell' semble une *catte* pelouse.

Pathelin, p. 74.

Apportais une souotassais d'lait à la *catte*.

Rim. Jers., p. 142.

Cat se dit aussi pour chat dans la langue anglaise, qui l'a probablement emprunté au dialecte norm.

Un autre vieux mot de la même famille, conservé dans le pat. mod., est le verbe *se catir*, se tapir, se ramasser comme le font les chats :

Si *se quatist* en un espès buisson et soumax li prist.

Aucasin et Nicolette, BAR., *Fabl. et Contes*, I, 398.

Jà fu li preudons malbailliz ;

Mais il s'estoît entr'ax *qati*,

Si le perdent entre la gent.

Dit de la male honte, v. 85.

Marcher à cattons, autre locution du pat. norm., signifie se déplacer, étant à genoux, les mains appuyées sur le sol, à la façon des chats.

A catons, quand j'te tipottais
A happ'-talon, coume tu trottais l

MÉT., *Dict. Franco-norm.*, p. 118.

L'on trouve dans *Le lai d'Aristote*, v. 439, à *chatonant*, locution qui paraît identique à celle que nous venons de citer :

Bien fet amors d'un viel rados,
Puisque la nature le semont
Que tout le meillor cleric du mont
Fet come roncin enseler
Et puis à quatre piez aler
A chatonant par dessus l'erbe.

Enfin l'on rencontre dans Gautier de Coinci, *faire le quatinus*, pour agir en tapinois, sournoisement. Comme les précédentes, cette locution se rattache encore à notre mot *cat* :

Sachiez, pour voir, que preudom nus
Ne set *faire le quatinus*,
Le begin ne le pappelart,
Car il ne set noient de l'art.

Sainte Lécadie, v. 1411.

Il en est de même de la locution franç. *à* ou *en catimini*, en cachette.

V. au nom *Lehuan*.

LECAUX, le chauve.—**CAUVIN**, petit chauve.

Le lat. *calvus* a donné à la vieille langue *calf* et *caux*, chauve. Nous avons vu précédemment au nom *Aubraye* que, dans le passage du lat. au franç., *al* devenait souvent *au*.

Petiz enanz eissirent hors de la cited, si l'gaberent, si li distrent :
Or en vien, dans *calf*, or en vien.

Les Rois, l. IV, ch. II, p. 351.

Cest Karles fu Karles li Kaux.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 298.

En pat. norm. de Guernesey, la chauve-souris s'appelle *le caut-souaris* (V. le Diction. de M. Métivier).

Cauvin était le véritable nom du fameux sectaire Jean Calvin. En 1532, lorsqu'il publia son commentaire sur le traité de *la Clémence* de Sénèque, il latinisa son nom dans cet ouvrage (Calvinus), et adopta seulement alors le nom de Calvin. C'est par une métonomase semblable, que Dumoulin s'est appelé *Molineus*; Duchesne, *Quercetanus*; Ducange, *Cangius*, etc.

De même, le mot relativement moderne, *calvitie*, a été substitué au vieux mot *chauveté*, dont le sens était identique.

La tierce manière de *chauveté* advient par négligence de garde de cheveux et du cuir.

LANFRANC, f° 41.

Le premier des noms qui nous occupent, eût été écrit *Lecaut*, nous l'eussions rattaché au latin *cautus*, qui a fourni à l'ancienne langue le mot *cault*, prudent, et au franç. moderne *cauteleux*, *cauteusement*.

Ce barbare qui n'estoit point homme simple, ains malicieux et *cault* de sa nature.

AMYOT, *Vie des hom. ill.*, Alcibiade, ch. 47.

Il est malicieux et *cault*.

Hist. du siège d'Orl., v. 9644.

LECHAPTOIS, le preneur d'un bail à cheptel.

Chaptel, qui tient d'ailleurs de plus près au radical *capitale*, s'est dit, en effet, autrefois pour *cheptel*; l'on trouve notamment cette forme dans Cotgrave; en prov. *capital*.

Bail de bestes à *chaptel*.

Duc., *Capitale*.

V. plus haut au nom *Chatel*.

* LECHERTIER, LEQUERTIER, le charretier.

Chertier et *quiertier* se disent en pat. norm. pour charretier.

Les unes sont si peu estables,
A garçons et à *cherretiers*,
Qui puis en ont movez luiers.

Conte de la damois. qui volt voler, III.

De même que l'on dit en pat. *chertier* ou *quiertier* pour charretier, l'on dit aussi *chèrette* ou *quièrelette*, pour charrette; *chériier* ou *quériier*, pour charrier; *chériage* ou *quériage*, pour charriage. Quelques-unes de ces formes se retrouvent dans l'ancienne langue :

Prendra on les chaçaiges aux chars, aux *cherettes* et aux sommiers qui porteront vin et bled.

Charte de 1355, Duc., Cuchia.

Vergus, vinaigre, eufs et frommaige,
Torches, cire, cierges, flambiaux
Et chevaux pour vo *querriage*.

Eust. DESCHAMPS, *Poés. mor. et hist.*, p. 140.

V. plus bas aux noms *Quérière* ou *Quéruel*.

LECHEVREL, v. CHEVREL.

* LECHOISNE, le joli, le soigné.

Choinne et *chouette* s'emploient en pat. norm. pour indiquer une qualité supérieure.

Au moy. âge, l'on donnait chaque jour aux chanoines de la cathédrale de Rouen, un petit pain, fait de fleur de farine, dit *pain choesne* ou *pain du chapitre*. *Pain choene* se serait donc dit, par abréviation, pour *pain de chanoine*.

Puis, avec le temps, *choene*, de qualificatif spécial, est devenu qualificatif général, s'appliquant à toute personne et à toute chose ayant un mérite ou une valeur particuliers.

Et devient estre serviz honestement de rost et de boest et leur sauxe appartenante avesques eulx, du paen de fouace, du pain *choene*, du vin blanc...

Biblioth. des Chartes, 4^e sér., IV, 373.

Lequel suppliant print... trois pains blans, appelez *chasnes*.

Let. de Rém de 1385, Duc., Paris.

Cotgrave signale *choine* comme mot norm., et le définit ainsi : « Loaf of white bread. »

Le mot angl. *choiceness*, beauté, délicatesse, aurait-il quelque rapport avec notre mot *choinne* ?

Bien que nous n'ayons pas à déterminer ici l'origine du mot *chouette*, dans le sens indiqué plus haut, comme nom de famille, nous ferons remarquer en passant qu'il n'est peut-être pas aussi moderne, en ce sens, qu'on le croit généralement

L'acception populaire qui lui est donnée, n'a-t-elle pas en effet quelque analogie avec celle dans laquelle Rabelais l'a employé ?

Ma femme sera cointe, jolie comme une belle petite *chouette*.

Pant., l. III, ch. xiv, p. 228.

Pour répondre à une objection qui nous a été faite, nous devons dire que nous n'avons pas eu la pensée d'expliquer ainsi, l'origine du nom de fam. *Chouette*, si toutefois ce nom existe. Dans cette hypothèse, nous convenons qu'il serait bien plus naturel de le rattacher au nom de l'oiseau. Nous avons voulu seulement, non pas exprimer une certitude touchant l'origine du mot *chouette*, dans le sens de joli, mais émettre une simple conjecture à ce sujet ; *choinne* et *chouette* ayant, comme nous l'avons dit, une acception identique en pat. norm.

LECIEUX, l'aveugle.

Du lat. *cæcus*. L'épenthèse de l'*i* et la chute du *c* se rencontrent de même dans les mots *luire*, *réduire*, *séduire*, etc., dérivés de *lucere*, *reducere*, *seducere*.

Tu n'enterras en la cited, si tu ne remuès les clops e les cieus (Non ingredieris huc, nisi abstuleris cæcos et claudos).

Les Rois, l. II, ch. v, p. 136.

Les cieus veeir, e oïr cler
Les sorz, e si parler les muz.

BÈN., *Chron. de Norm.*, v. 24080.

La forme *cius*, à laquelle s'adapte plus exactement la filiation étymologique indiquée plus haut, se rencontre aussi dans l'ancienne langue :

Là fait les contraiz redrescer,
Les surz oïr, les muz parler,
E *ciuz* veans.

Vie de S. Thom. de Cantorb., v. 1287.

Longins, li *ciu*, quant out nafré
Cel pendu, de lance el costé,
Prist del sanc, à ses oilz le mist :
A bon'hure à son os le fist,
Car ainz fut *cius* e ore veit.
N'est pas merveille c'il en lui creit.

La Résurrection du Sauveur, dans *le Théât. franç.*
au moy. âge, p. 14.

LECLERC.

Le nom de *clerc*, du lat. *clericus*, était donné dans les premiers temps aux chrétiens, par opposition aux païens. Plus

tard, il fut appliqué à ceux qui étudiaient pour entrer dans l'état ecclésiastique. Et, comme alors on ne cherchait à s'instruire que dans ce but, on appela *clerc* tout individu savant.

Mès ne savez que senefie
Pluseurs de vos, se *clers* ne sunt,
Ou se de *clerc* appris ne l'ont.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 3525.

Homs qui aime ne puet bien faire,
N'à nul preu de ce mont entendre ;
S'il est *clers*, il pert son aprendre.

Rom. de la Rose, v. 3058.

D'où *clergie*, science, instruction :

C'est la cité sur toutes couronnée,
Fontaine et puis de sens et de *clergie*.

EUST. DESCHAMPS, *Poésies*.

Renommée en *clergie* et science.

LOUIS XI, *Nouv. C.*

LECOINTE, le paré, le bien tenu.

Du lat. *comtus*, soigné, paré. L'on a déjà vu au nom *Foisil* que l'*o* du radical devient souvent *oi* dans le dérivé. A un acte du XIII^e siècle, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 164, figure un *Petrus le Cointe*.

Esliz unt ne sai kels ne kanz,
Des plus *kuint* e des miex parlanz ,
Ki par tuit le païz irunt
E li sermenz rechevrunt.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 6061.

Avoit cascune sou ami,
Cointe et mignot et bien seant.

Lai du trot.

* LECOISPELIER, v. COYPELLIER.

LECONTEUR, l'avocat.

Conteur est l'ancienne dénomination des avocats, en Normandie.

Et *conteors* à court mander.

Bible Guiot, v. 211.

Cil est appellé *conteur*, que aucun establit à parler et conter pour soi en court.

Anc. Cout. de Norm., ch. 64.

Conteur, *counsellor or attorney entertained for the pleading or opening of a cause in court.*

Corg., Diction.

La Normandie, cette terre classique des procès, eut de bonne heure des avocats. On les appelait *attournés* (1) et plus souvent *conteurs*, parce qu'ils savaient déjà apparemment en conter aux gens.

Le Normand, 16 mai 1868.

* LECORDEUR, l'individu chargé de former ou de mesurer des *cordes* de bois.

La *corde* est une ancienne mesure usitée pour le bois de chauffage. Malgré l'adoption du système métrique, l'on con-

(1) Par le procureur et *attourné* général de la royne, avecq le juge de l'Admirauté et quelques autres gens savans ès loix civiles.

S. DE CARTERET, *Chron. de Jers.*, ch. XLIII, p. 112.

tinue, dans beaucoup de contrées de la Normandie, de mesurer cette sorte de bois par *cordes*. Le mesurage se faisait primitivement au moyen d'une corde; de là, par métonymie, le mot *corde*, indicatif d'une certaine quantité de bois de chauffage. La dénomination de *cordeurs* s'appliquait originellement à des officiers publics chargés de mesurer avec une corde, au moment de la livraison, non-seulement le bois mais encore la terre; on trouve en effet dans Cotgrave: « Cordeur de terres, *measurer of landes*. » La corde équivaut généralement à 2 stères 87 centistères.

* LECORSU, qui a beaucoup de corpulence.

Corsu, dans cette acception, appartient au pat. norm. mod. et à l'ancienne langue, dans laquelle il subsistait encore au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

La raine (grenouille) fu *corsue* et *granz*.

MARIE DE FRANCE, Fable III.

Uns cevaliers *corsus* et *fors*.

Partonop. de Blois, v. 7627.

Le vieux franç. avait encore, ayant le même sens, l'adj. *corporu*, qui se rapproche davantage du rad. *corpus*:

L'oliphant (l'éléphant) est moult *corporu*.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 3090.

Gambu, *Legorgu*, sont des noms de fam. normands similaires. V. au nom *Gambu*. Quant au nom *Legorgu* ou *Legorgeu*, il est probable que, dans l'origine, il a été donné à un individu affecté d'un goitre ou ayant le cou gros naturellement.

* LECOULTURIER, v. COUTURIER.

* LECOURTILLIER, v. COURTY.

LECOUSTEUR, v. COUSTEUR.

LECOUSTILLER, l'homme d'armes qui portait une *coustille* (coutelas).

Il vist deux ou trois *coustilliers* ou paiges.

Let. de Rém. de 1478, Duc., Cultellus.

Coustille vient du lat. *cultellus*, dim. du *culter*, mot qui a donné à la vieille langue *coustel*, pour couteau. Bien que cette étymologie paraisse certaine, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, d'abord, quant au sens, qu'elle n'est pas exacte, puisque *coustille* devrait ainsi signifier petit couteau, tandis que cette arme était au contraire un grand couteau; d'un autre côté, quant à la forme des mots *coustel* et *coustille*, comme dérivant de *cultellus*, que rien ne justifie la substitution de l's en l', substitution que l'on ne rencontre jamais, que nous sachions, dans le passage du lat. au franç.

Et s'avoient *coustilles* qui bien furent tranchans.

Chron. de Dug.

Là furent abatus... et ferus de haches et plommées, de grandes *coustilles* et guisarmes...

FROISS., *Chron.*, l. III, ch. 30, t. II, p. 477.

Nous avons encore en Norm. le nom *Lecoustellier*, qui avait peut-être aussi la même acception que celui qui nous occupe. Il est plus vraisemblable cependant qu'il signifie le *coutelier*.

LEDESVÉ, v. DESVEY.

LEDONNÉ, v. DONNÉ.

LEDOYER, le censitaire qui devait au seigneur une taille appelée *doy*.

Et s'il y a mesure mouvant de ladite eglise, et n'en eust que trois ou quatre piez, il ne doit point de gerbe de *doy*, mais il doit deux gerbes de moisson prinzes en sa granche.

Charte de 1521, Duc., Donum.

LEDRU, l'ami, l'amant.

Dru est un mot d'origine germanique.

D'amors l'a requise et proiié
E que de lui face son *dru*.

MARIE DE FRANCE, *Lai de Graient*, v. 266.

Dame, dist-il, or n'i a plus.
Vostre amis sui et vostre *drus*,
Dès or vueil tout vostre gré fere.

Le fabel d'Aboul, v. 103.

L'on disait de même *dru* pour amie, amante, et *druerie*,
pour amitié, amour :

A l'amiral la coulor mue,
Crient que aucuns gise o sa *dru*.

Floire et Blanceflor, p. 96.

C'onques de li ne peut avoir
Pour priere ne pour avoir,
Ne pour bele chevalerie
Soulas d'amour ne *druerie*.

Uns miracles de N. D., v. 41.

*Dronerie o
Le mian*

LEFÉBURE ,
LEFEBVRE , } v. FABRE.
LEFÈVRE , }

* LEFIEUX, le fils.

Le mot de pat. norm. *fiou*, pour fils, est fort ancien dans la langue :

Fu il *fioux* à che roy ? l'a il engenuy (engendré, de *in* et *giguere*) ?

Chron. de God. de Bouil., v. 3290.

La bonne dame la royne Crotilde... nourrissoit ses neveux, les *fiuz* (4) le roy Clodomire, en grant chierie et en grant honour.

Chron. de S. Denis, l. II, ch. ix, t. III, p. 187.

Tiens, men *fiou*, ramasse ten gant.

L. PET., *Muse norm.*, p. 30.

Claude, men bon *fiou*, à qui l'avons fiqué...

D. FER., *Muse norm.*, p. 36.

Fioux, avec la même acception, se trouve aussi dans le *Diction. du vieux lang.* de Lacombe.

* LEGAGNEUX, v. GANGNEUR.

* LEGAY, v. LEGUAY.

LEGEMBLE, le jeune.

Dans le Gloss. franç. de Ducange, le mot *jemble* est cité

(4) Les désinences *eu*, *u* sont souvent substituées l'une à l'autre, comme on a déjà pu le remarquer plus haut au nom *Lecieux*, quant aux mots *cieu*, *ciu*.

comme se rencontrant avec cette acception, dans le *Rom. de Rou*; seulement on n'indique ni le texte où le mot existe, ni l'endroit du poëme où il se trouve.

LEGORGEU, v. LECORSU.

LEGOUPIL, v. GOUPIL.

* LEGOURT, l'apathique, l'engourdi, le lent.

L'adj. *gourd* exprime en franç. l'engourdissement des mains, des doigts, des bras, causé par le froid.

En pat. norm., ce mot est aussi appliqué par métaphore, à toute la personne physique d'un individu et plus fréquemment encore à sa personne morale, et se rapproche ainsi davantage du rad. lat. *gurdus*, qui signifie grossier, lent, sens que le mot franç. a conservé jusqu'au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

Un de nos poëtes du XV^e siècle, Eust. Deschamps, en a fait usage dans le même sens :

Vieux barbiers, vieux phisiciens,
Vieux menestrels qui estes *gourt*,
Vieux queulx vous ne valez plus riens.

L'ancien pat. norm. avait aussi l'adv. *gourdement* :

Par un autre air dancirent *gourdement*
Le grand ballet de la folie humaine.

D. FER., *Muse norm.*, p. 403.

LEGOY.

Goy, dans l'anc. langue, était le nom d'une espèce de serpe.

Le suppliant feri un coup d'un *goy*, autrement appelé vougesse,
de quoy l'en arrache les buissons.

Lct. de Rém. de 1456, Duc., Goia.

Taschoient l'un l'autre à se rendre defaits

A coups de *goy*, de houlette et de fonde.

MAROT, III, 302.

LEGRAIN, l'affligé, le triste, le morne.

Le mot *grain*, dans son acception actuelle, peut, sans doute, être l'origine du nom *Legrain*.

Seulement, comme ce mot a eu encore un autre sens : celui qui vient d'être indiqué et auquel le nom dont il s'agit peut aussi et plus vraisemblablement se rattacher, nous allons citer quelques exemples à l'appui de cette conjecture.

Les deux formes *grains*, *greins* se rencontrent dans l'anc. langue :

Par senblant est li sires *grains*.

Dit de la male dame, v. 150.

Grains et marris.

Belle Ysabiau, dans Wackernagel, p. 6.

Quant ço oï, le pere *greins* en fud e irez.

Chron. de Jord. Fant., v. 126.

Greins et dolant en sont et esbahi.

Gar. le Lohér.

Gram, en provençal, a le même sens, et, en hollandais, signifie furieux, colère.

* LEGRANCHÉ, v. GRANCHER.

LEGRIP, le griffon.

Grip dérive du lat. *gryps* ou *grypus*, griffon.

Fet merveilles de tex senblanz,
Que nes porreit riens porpenser
Bataille d'ors, ne de sangler,
De *grip*, de tygres, de lions...

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 14672.

Ecrit autrement, par exemple *Legris*, *Legriz*, ce nom pourrait avoir été employé, dans le principe, pour le *grison*, le *Grec*, etc.

V. au nom *Gripon*.

* LEGUAY, LEGAY, GAY, GAIL.

Le mot franç. *gai*, joyeux, peut indubitablement avoir été l'origine de ces noms, au moins des trois premiers, comme il peut se faire aussi qu'ils se rattachent au mot de pat. norm. *gai*, *geai*, mot qui existe pareillement dans l'anc. dialecte. Dans cette hypothèse, nous avons cru devoir en faire mention ici.

Notre mot *gai* vient du bas-lat. *gaius*, *gaia*, et, comme quelques autres mots normands similaires: *gatte*, *gerbe*, *vergue*, etc., il se tient plus près que le franç. *jatte*, *gerbe*, *verge*, des rad. *gabata*, *guerba* (bas-lat.), *virga*.

Uns escuffles jut en sun lit,
Malades fu, si cum il dit.
Un *guis* ot sun ni près de lui,
A cui ot fait suvent anui.

MARIE DE FRANCE, Fable 87.

Estournel, *gai* et *pie*
Font bien autel maistrie.

Les prov. au conte de Bret., Rec. Crapelet, p. 181.

L'alouette et aussi le *gai*,
Avec la gente teurterelle...

Anc. chans. norm., recueillie par M. Dubois, à la suite de
son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin, p. 249.

Ten *gai* eut le haut mal, qui mourut dans sa cage.

D. FER., *Muse norm.*, p. 298.

C'est ce même Thierry qui, sous le nom de Gaydon, est le héros de notre poëme. Gaydon, c'est-à-dire chevalier au geay ou *gay*, comme on prononçait au moyen âge en certaines contrées et comme on prononce encore dans le parler populaire de quelques pays.

GUESSARD, Préf. de la *Chanson de Gaydon*.

L'on donne parfois aussi le nom de *gail* au geai, dans certaines régions de la Normandie. En espagnol *gayo*.

* LEHEC, v. HAY.

* LEHÉRICHER, v. HÉRICHON.

* LEHERPEUR, v. HERPIN.

* LEHERRE, le hargneux, le mécontent, le colère.

No les vayait, pu here que les here,
Dessus su quay, quevaucher tou leu sault.

D. FER., *Muse norm.*, p. 155.

L'on vient d'indiquer l'acception de *hère* en pat. norm. ; ce mot a eu aussi quelquefois le même sens dans l'anc. langue :

Une telle esmotion se maintient bien souvent sous des habits rudes et marmiteux, et les haïres ne rendent pas tousjours *heres* ceulx qui les portent.

MONT., *Ess.*, t. II, ch. xxxiii, p. 77.

Un renard qu'il avoit fait nourrir petit ; et lui avoit on fait couper la queue, et pour ce on l'appeloit *le here*.

DES PERIERS, *Conte XXXI*, dans Littré.

Il paraît difficile de rattacher, comme on a voulu le faire, le sens péjoratif de ce mot au lat. *herus*, maître.

Hère, ou plus correctement *aire*, dérive plutôt, je pense, du verbe réfléchi *s'aïrer* ou *se ayrer*, se mettre en colère :

Li rois *s'aïre*, si l'esgarde,
Vilains, fet il, li maus feu t'arde.

Fabliau de Male Honte.

La ditte gastelliere parla et *se ayra* contre lui.

Let. de Rém. de 1375, Duc., Iratus.

Robertus Iratus est le nom d'un des tenanciers de l'abbaye du Mont S. Michel, indiqué dans un titre du XIII^e siècle, cité par M. L. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 686. *Iratus* nous paraît ici la traduction de notre nom *Leherre*.

De même que le vieux verbe *se colérer* (1), a formé l'adj. *colère*, de même le verbe *se ayrer*, qui a une acception identique, a-t-il pu donner naissance à l'adj. *aire*, qui a formé incorrectement *here*, en sorte que les deux

(1) Ce verbe s'est conservé dans le pat. norm. ; on le trouve fréquemment chez les écrivains du XVI^e siècle.

Nous n'en citerons qu'un exemple :

Archias adonc commença à *se colérer* et à le menacer en courroux

ΑΜΥΟΤ, *Hom. ill. de Plut.*, VIII, 151.

Il est regrettable peut-être qu'il n'ait pas été maintenu dans la langue. Corneille, le trouvant excellent, en avait fait usage. Dans les premières éditions de *Mélite* (Acte IV, s. VI), il avait écrit :

Ne te *colère* point contre mon insolence.

Mais le mot lui ayant été signalé comme suranné, il corrigea ainsi ce vers, dans les éditions suivantes :

N'entre point en courroux contre mon insolence.

expressions *un homme hère, un homme colère* exprimeraient exactement la même pensée.

L'on trouve dans la *Chron. de Norm.* de Benoît de Ste-More, *aïr* pour colère, *aïrié* pour courroucé et *aïros* pour violent, ardent :

Quant cil le fiert par mi le cors
D'*aïr* si del glaive en lançant
C'*unc* puis ne pout aler avant.

I, 215, v. 3826.

Unc n'oïstes mais à nul jor
Asembler plus felun estor,
Plus *aïrié*, plus senz merci.

I, 176, v. 2703.

Del feu qu'il out fait *aïros*.

II, 360, v. 25882.

Le substantif *ériée* se rencontre dans Wace avec le sens de bruit, tapage, sens dans lequel, suivant M. Pluquet, ce mot est encore usité dans le Bessin :

Al assembler out grant *ériée* ;
Ceo fut doleruse assemblée,
Poiz k'il furent entre medlé
Ne porent estre desevré.

Rom. de Rou, v. 6278.

Dans la langue des troubadours, *aïr* signifie aussi colère et *aïrar*, irriter, fâcher, haïr. *Aïros* s'y rencontre en outre dans l'acception de notre mot *hère*. — V. le *Lex. rom.* de M. Raynouard, III, 575.

Disons enfin que l'on trouve dans Cotgrave *hairoux*, avec le sens de rude, refrogné, dur (rough, rugged, harsh).

LEHODEY, le fatigué.

Ses gens *hodez* et traveillez, et leurs chevaux aussi, ne contredirent pas à monseigneur.

LOUIS XI, *Nouv.* XVI, p. 68.

Hodé signifie encore aujourd'hui fatigué, en pat. picard ; ce mot a d'ailleurs conservé cette acception en franç. jusqu'au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

LEHON, l'homme.

A l'époque de la féodalité, l'*homme* c'était le vassal, l'homme lige, de condition servile et mainmorteable, obligé de payer au seigneur des redevances, assujéti à des corvées, soumis à son autorité, vivant en un mot dans sa dépendance presque absolue.

Le nom *Lehon* et celui *Lhomme*, très-commun aussi en Normandie, ont eu probablement, dans le principe, ce sens particulier :

Mult oïssiez, al enterrer,
Hons e fames se dementer.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5921.

Uns *hons* de Saint Silveint, qui out non Caritot... en labbora une grant pièche.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 68, v^o.

Le substantif abstrait *Von* dérive du nominatif sing. *li hon*, *le hon*, *l'hon*.

L'on (l'homme) oublie plutôt le bien que le mal.

LEHOUCHU, l'individu couvert d'une *houche*.

La *houche*, était au moy. âge une espèce de robe longue, que l'on mettait quelquefois sur les autres vêtements. D'où notre mot *housse*.

Houches, manteaus, chappes fourrées.

Duc., *Housia*.

Riches biaux, riches manteaux,
Riches *huches*, riches aneaux. WACE, *Rom. de Brut*.

De *houche* dériva le verbe *houchier*, couvrir :

Que nulz ne puist *houchier* archons aucunement de cuir de mouton.
Ordon. des rois de Fr., VII, 563.

* LEHU, v. HUS.

* LEHUAN, CHOUAN, CAHU, CAHOUET.

Huant, *huain*, *cat-huant*, *cat-huain*, *cahu* et *chouan* s'emploient en pat. norm. pour désigner le chat-huant, et *cahouette* s'y dit pour chouette.

Huan, *chouan* et *cahuan* appartiennent aussi à l'anc. langue :

D'un ostoir went raconter ei
Qui sus un caisne ot fait son ni,
Et li *huans* ensamble od lui.

MARIE DE FRANCE, Fable LXXX.

Si nous oyons crier de nuit quelque *chouan*,
Nous hérissons d'esfroy.

RONSARD, 815.

Les arondes y font leurs nis
Et li *cahuan*, soir et main...

EUST. DESCHAMPS, *Ballade sur son baillage de Sentis*, p. 95.

Cahu se dit, par apocope, pour *cat-huant* :

— Janin, maiz quel oyseau es-tu ?
Es-tu pinchon, linot, merle ou *cahu* ?
— Nennin, dist-il, je suis ung vray coqu ;
En Normendye sommes cent mille et plus,
Et ô Dieux ! hellas, oyseau suis devenu.

GASTÉ, *Rcc. de chans. norm. du XI^e siècle*, p. 27.

Et l's ânons (preuve de leux goût)
Tout le long du jeur ne f'ront qu'braire,
Et les *cahouans* viendront tous
A l'enterrement d'leux confrère.

Rim. Guern., p. 169.

J'ai ouï la *cahouette* et l'hublot
Pâlair ès vagues.

Rim. Jers., p. 68.

Comme les *cahuch's* parfeis qu'hou veit....

Ib., p. 76.

V. au nom *Lecat*.

LEHUGEUR, le fabricant de huches.

Huge en vieux franç. s'est dit pour huche :

Ses anemis ne prise gaires,
Qu'ele a baillis, provos et maïres
Et si a juges
Et de deniers plaines ses *huges*.

RUTEBEUF, 204.

Sa *huge* ouvri por dras ataindre.

Du Prestre c'on porte, v. 903.

Huge se dit encore aujourd'hui pour huche en pat. du Maine ; ce mot subsistait au XVII^e siècle, dans la langue (V. le Diction. de Cotgrave).

* LELANIER, v. LANIER.

LELASSEUR, l'homme qui fabrique des lacs ou filets
ou qui en fait usage.

LAQUEATORES, retiarii, *laccurs*.

Duc., *Laqueatores*.

Laçon est le nom que l'on donne en Normandie au lacet servant à prendre des oiseaux :

Il n'ot vallet en sa meisun,
Ne face engin, reis u *lasçuns*.

MARIE DE FRANCE, *Lai de Laustic*, v. 95.

La egle est forte et puissant ;
Meis mult est orde et malfesant,
Pur pruesce ne ert ja prisé
Ne cheri ne honoré
A male fin est destiné
De *laceons* pris u seté.

Chron. anglo-norm. de M. Fr. Michel, I, 88.

V. au nom *Lachey*.

LELEU, v. LELU.

LELEVAIN, *l'ailevin*, c'est-à-dire l'enfant trouvé ou étranger.

Sire, sire, fait li devins,
Bien courans, iert ses *ailevins*;
Se part de court par ceste gile.

Miracles de la B. V. M., l. I.

Veulz tu bailler hors de mon hostel mes gobellés aux *ailevans*.

Let. de Rém. de 1396, Duc., *Allevaticus*.

* LELIQUERRE, LIQUAIRE.

Liquerre et *liquaire*, signifient gourmand, parasite, écornifleur. En vieil angl. *licker* (Sherwood); en angl. mod. *liekerish*. Du lat. *leccator*, mot que l'on trouve dans Isidore de Séville, avec le sens de gourmand.

D'où encore *liquer*, une des formes norm. du verbe *lécher* ;
en angl. *to lick*.

Et la Judith Hammon, qui creit faire une belle happe,
En comptant sur Georges, n'a qu'à s'*liqui* la patte.

Rim. Jers., p. 48.

Laissiz les tchiens et les cats
Rôguer l's os, *liquer* les plats.

Mét., *Diction. franco-norm.*, p. 310.

En pat. norm., l'on dit encore *liqueries*, pour friandises,
bons morceaux.

Quant à la terminaison *ere* substituée à *eur*, nous avons
déjà eu occasion de faire remarquer (V. au nom *Lampérière*)
que c'est dans l'anc. langue, une des formes fréquemment
usitées au cas sujet, pour beaucoup de substantifs ; et que
l'on trouve, par exemple, *donere* pour donneur, *batere* pour
bateur, etc.

* LELOUTRE, LELOUTREL, la loutre, la petite
loutre.

Loutre en pat. norm., comme quelquefois dans l'ancienne
langue, est masculin :

Le loutre gist en fort pays de glageus.

Modus, f° 42, v°, dans Littré.

J'ai de bons loutres à peliçons.

Dit du Mercier, v. 24.

Ces différences de genres sont assez communes dans le
dialecte normand ; nous en avons déjà signalé une plus haut,
au nom *Lacoudre*.

LELU, LELEU, le loup.

N'en mangerunt ne *tu*, ne por, ne chen.

Chans. de Rot., p. 147.

Garda, si vit un *leus* venir.

MARIE DE FRANCE, Fable XCIV.

Leu se dit encore aujourd'hui pour *loup* en pat. wallon et picard.

Nous avons déjà remarqué, aux noms *Lecieux*, *Lefieux* que les formes désinentielles *eu*, *u* sont souvent employées indifféremment dans les mêmes mots.

Nous ne croyons pas que le nom *Lelu* ait pu être dans l'origine *l'Elu*, parce que la forme primitive du verbe *élire* était *eslire* et que le part. passé de ce verbe était *esli*, *eslu* ou *esleu*.

D'un autre côté, *lus* et *luz*, du lat. *lucius*, se rencontrent dans l'anc. langue, avec l'acception de brochet.

Lus et saumons et venisons.

Rom. du Ren., IV, 42.

Ne queroient saumons ne *luz*.

Rom. de la Rose, v. 8425.

Mais nous ne pouvons non plus rattacher le nom *Lelu* à ce mot, à cause de la consonne finale, qui est la reproduction de celle du radical *lucius*.

* LEMAGNAN, }
* LEMAIGNEN, } v. MAGNAN.

* LEMAINIER, v. MESNIL.

LEMANSEL, MANSEL.

On donnait au moy. âge, le nom de *Mansel* à l'individu

qui cultivait une manse ou qui était préposé à la perception de ses revenus.

A l'époque carlovingienne, une manse était une propriété rurale, avec habitation tant pour le seigneur que pour le serf exploitant.

Plus tard, le nom de *manse* fut appliqué à la partie, spécialement réservée à un ecclésiastique, des revenus d'une église, dont celui-ci était membre.

Manse dérive du lat. *mansum*, part. du verbe *manere*, résider.

LEMARROIS, le pilote.

Marois paraît être le subst. du vieux verbe *maroier*, gouverner un navire.

Il savoit bien et seurement mener, conduire et *maroier*, ung navire
Lett. de Rém. de 1453, Duc., Marearc.

LEMASQUERIER, v. MASQUERIER.

* LEMAZURIER, v. MASURE.

* LEMELAND, le merlan.

Mélan, est usité dans ce sens en pat. norm. :

Mais, mai, ze fais ma rønde
En Poltais raccourchi,
Et tout au bout du compte
Ze n'ai qu'un *mélan* ouit (pourri).

Chans. Poletaise, citée dans Les Fr. peints par eux-mêmes, I, 179 (Les Norm.).

On trouve aussi *meslent* ou *mellenc* pour merlan, dans les anciens textes :

Meslent sallé... doit autant comme frés.

Cout. de la Vic. de l'Eau de Rouen, art. 90.

Cis cops ne vaut pas un *mellenc*,

Dist saint Pieres, perdu l'avez,

Quar je vois quisnes en trois dez.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 289.

LEMENEUR.

Outre son acception actuelle, le mot *meneur* avait encore dans l'ancienne langue celle de tuteur. Il suffit que notre nom *Lemeneur* puisse se rattacher à cette dernière acception, pour que nous croyions devoir établir ici par des citations, qu'il a été usité en ce sens :

Jehanne dame du Bois Arnaut et Rogier du Bois Arnaut, tuteurs, curateurs, *meneurs*, etc.

Charte de Phil.-le-Bel, Duc., Menare.

Par les registres de la susdite cour, il paroît qu'icelle cour a toujours exercé et exerce encore le droit de sermenter des tuteurs, *meneurs*, curateurs et collecteurs.

G. SYVRET, *Abrégé descriptif de Jersey*, p. 212.

LÉMERAY, le pur, l'irréprochable.

... Li doz Diex bien descovri

Que molt ert sainte et glorieuse

Nete, *esmerée* et precieuse.

GAUT. DE COINCI, *Ste Léc.*, v. 104.

Caviaus (cheveux) crespés, recercelez,

Qui plus luisent c'ors *esmerez*.

Dit de Narcisus, v. 93.

* LEMESLE , le merle. — * VAUMESLE , vallée des merles.

Melles i avoit et mauvis,
Qui baoient à sormonter
Ces autres oisiaux par chanter

Rom. de la Rose, v. 368.

Si chantoit si bien et si bel
Lorsignot, *melle* ne mauvis.

Lai de l'Oiselet, p. 84.

Mêle, pour merle, est toujours usité en pat. normand :

Et j'sufflais coume un *mêle*, attendant ma Râché.

Rim. Guern., p. 103.

O-tu l'*mêle* ? i fait la vie,
Et l'oreille en est ravie.

MÉR., *Dict. franco-norm*, p. 325.

Le nom de la commune *Le Merlerault* (Orne) se prononce *le mêl-ro*.

Mesle, dans l'ancienne langue, et *mêle*, en patois moderne, se rencontrent encore avec le sens de nêfle ; seulement, en l'une et l'autre, ce substantif est féminin.

Voir au nom *Meslier*.

* LEMESNIER, }
* LEMESNIL, } v. MESNIL.

* LEMIERE , v. LEMYRE.

* LEMOIGNE , le moineau , le pinson.

De *moigne* sont venus les diminutifs *moignel*, *moigneau*.

Au sing. *moigneau*, au plur. *moignax* ou *moigneaux* se disent encore en pat. norm. du Calvados, pour *moineau*, *moineaux*.

Cette forme est ancienne dans le dialecte norm. ; on la trouve au XIII^e siècle dans les poésies de Marie de France :

Tex croit mensunge en sun curaige
Qi li aturne à grant damage ;
Si fist l'arunde le vilain
Qui les *moignax* prist lendemain.

Fable 84.

En pat. norm. de Guernesey, on donne le nom de *moigne* au pinson, et celui de *moigne parfait* au bouvreuil (V. le *Diction. franco-norm.* de M. Métivier).

Nous venons de voir que les diminutifs *moignel*, *moigneau* ont fini par prendre la place du mot simple primitif, *moigne*. Cette substitution n'est pas exceptionnelle dans la transformation de la langue. Nous en avons déjà noté de semblables aux noms *Dutheil*, *Flageul*, *Laloë* ; nous en citerons encore un exemple, que nous fournit le mot *mulet*. Ce mot est en effet un diminutif du vieux mot *mul* et le remplace aujourd'hui.

Lors veissiez Griffons (Grecs) abatre et chevas gaignier, et palefroi,
muls et mules et autres avoires.

VILLEHARDOUIN, 127, p. 57.

Et si douna au roi Noblon
Cargiés trente *muls* arragons
De pieres et d'or et d'argent.

Rom. du Ren., IV, p. 425.

Nous verrons plus bas au nom *Moisson*, que *moisson* sert encore en Normandie à désigner le *moineau*.

* LEMONNIER, v. MONNIER.

LEMONTIER, v. MOUTIER.

* LEMOTTEUX, v. MOTTE.

* LEMOULANT, le garçon meunier.

Le mot de pat. norm. *moulant*, qui a cette signification, est le participe présent du vieux verbe *moler*, moudre, dérivé du lat. *molere*.

Par l'épenthèse de l'*u*, que nous avons déjà notée au nom *Lacour*, le vieux mot *molin* (en bas-lat. *molinus*) est devenu *moulin*, et *molant*, *moulant* :

. et trop va foloiant
Li hons quant il se fie en femme tant ne quant ;
Des pensées de femme vont li molin *molant*.
Baud. de Seb., XIII, 390.

Seignor, j'ai encore trois molins
Molan: farine.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 244.

La même épenthèse, dans le passage du bas-lat. au dialecte norm., a encore formé de *molta*, *moulte* (que l'on prononce *moulte*), vieux mot conservé dans le pat. mod. et qui signifie mouture ou la farine qui en provient :

Emmelina la Mordante reddit 2 buissellos avene de *molta*.
Cartul. de l'abb. de Fécamp.

Pour la *moulte* de trois sextiers de broys pour faire de la cervoise.
PLUQUET, *Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin*, p. 32.

* LEMYRE, LEMIERE, le médecin, l'apothicaire.

Kant vi ke murir l'estuveit,
Ne ke par *mire* ne garreit...

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5891.

Assez eussent grant mestier
De or cors auques aiesier,
Et de mengier et de dormir,
Et de lor morz ensepelir,
Et des *mires* querre as navrez.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 7603.

Mire, en pat. norm. de Guernesey, signifie encore médecin :

Du temps qu' les sages-femmes et les *mires*
Trotaient à pid sec, à Anoué,
Coumm' Jean des Padins soulait dire,
Grande et gloriaeuse était la foué.

Rim. Guern., p. 94.

Mire est devenu *mière*, par une épenthèse assez fréquente en dialecte norm., celle de l'*e* devant l'*r*, laquelle se rencontre, par exemple, dans *pière* substitué à *pire* :

La *piere* pomme du pourpris.

L'Advocaëie Nostre Dame, p. 24.

Mière se dit encore pour médecin en pat. norm. ; cette forme se rencontre d'ailleurs dans l'ancienne langue :

Après le cerf la biere, après le sanglier le *myere*.

COTE., *Diction.*

LENOISEY, v. LANVOISÉ.

* LEPAILLER, v. PAILLER.

* LEPAISANT, v. PAISANT.

* LEPAREUR.

Pareur, en pat. norm., sert à désigner un ouvrier qui apprête les chaînes pour le tissage de la toile et du drap.

En bas-lat. *parator*, du lat. *parare* :

Volumus et mandamus... quod de quibuscumque pannis crudis, vel aliis, postquam ad ipsorum *paratorum* manus quoquo modo pervenerint...

Lett. pat. de Philippe VI, année 1335.

Et est ordené que li mestre des *pareurs* est tenu de faire bailler seing de *pareur*, à quiconque bourgeois de Chartres, qui voudra devenir mestre deu mestier de paré.

Duc., Parator.

Pareur, dans l'ancienne langue, servait aussi à désigner l'ouvrier qui parachevait le travail du tisserand, de manière à donner au drap la meilleure apparence :

Tous *pareurs* seront tenus de bien et souffisamment parer les draps qui baillés leur seront.

Anc. Stat. des drapiers d'Abbeville, art. 13.

* LEPEC, le pivert.

Epec, en vieux franç. *espec*, du lat. *picus*, par un inter-méd. *spicus*, est en pat. norm. le nom du pivert bigarré. *Pecker*, en angl., a le même sens ; comme beaucoup d'autres de cette langue, ce mot nous paraît emprunté au dialecte norm. Palsgrave, dans sa Gramm., traduit *woodpecker a byrde* par *espec* ; et Cotgrave, dans son Diction., *epeiche* par *speight*, red-tailed wood-peker or highaw.

Picus, pivert ou *espec*.

RUELLIUS, De stirpibus.

Le pivert, en pat. norm., s'appelle aussi quelquefois *pimart*.

Le nom *Lepec* s'est peut-être écrit primitivement *Le pec*. Dans cette hypothèse peu vraisemblable, il signifierait le but, *pec* ayant ce sens en pat. norm. Mais, ce qui nous porte à croire qu'il y a plutôt lieu de s'arrêter à la première hypothèse, c'est que, dans un acte du XIV^e siècle du *Cart. de Lisieux*, f^o 9, figure un *Richart l'Espéc*.

LE PENNETIER , le panetier.

Du bas-lat. *panestarius* , par le changement de l'*a* en *e* , expliqué précédemment au nom *Bannelois*.

Le nom *le Penetier* se trouve dans Rutebeuf :

Avint, n'a pas un an entier,

A Guillaume *le Penetier*...

Charlot le juif, v. 13.

* LEPERRÉ , }
* LEPERREUX , } v. PERRÉ.

* LEPESQUEUR, LEPESQUEUX, v. PECQUEULT.

LEPESTEUR , le boulanger , le pâtissier.

Du lat. *pistor*. La substitution de l'*e* franç. à l'*i* lat. se rencontre assez fréquemment, ainsi qu'on l'a vu plus haut au nom *Ancelle*. Quant au changement de *o* en *eu* , il est des plus communs. Ex. : *dolor* , douleur ; *cor* , cœur ; *hora* , heure, etc.

Que tous *pestors*, tous boulangiers de la ville d'Angers...

Ordon. des Rois de Fr., II, 31.

Pesteur ou boulangier.

Duc., *Pcstarius*.

En provenç. *pestre*, et en italien *pistore*.

* LEPILEUR , le presseur , l'ouvrier qui fabrique le cidre.

Piler, en pat. norm., signifie pressurer , extraire le cidre des pommes. Du lat. *pilare*, appuyer fortement.

Les vassaux de la seigneurie de Livet devaient à leurs seigneurs...
abattre et cueillir les fruits, tant pommes que poires et les porter aux
greniers ; les *piller*, sildrer et entonner.

DE CAUMONT, *Statist. monument. de l'arr. de Lisieux*, p. 338.

L' bliai qu' je l' batte, et qu' j'épile (j'émonde)

L's ormes qu'en ont besoin.

Vot frit qu' je l'gliane et qu' je l'*pille*,

Car l'exercice est sain.

Rim. Guern., p. 128.

De même l'on appelle *pilage* en Normandie, le brassage
des pommes.

En la dite ferme sont deus, à la feste S. Remy, par parties, douze
livres neuf solz dix deniers d'annuel reute en deniers, et pour *pilage*
cinc solz quatre deniers.

Charte de 1310.

Dictas gluagii, *pilagii*, etc.

LE PRÉVOST, *Hist. de S. Martin-du-Tilleul*, p. 93.

La *pilaison* est l'époque où l'on fabrique le cidre.

* LEPLANQUOIS, v. PLANQUE.

LEPOËTRE, v. POUETTRE.

* LEPOULETIER, v. POULTIER.

LEPROUX, le prudent, le sage.

Car cil par esteit si vassax,

Si biax, si *proux* et si leiax...

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 15777.

Sages et *proux* est li formiz.

GULL. DE NORM., *Best. div*, v. 860.

LEPROVOST, v. PROVÔT.

* LEQUEN, v. LEQUIEN.

* LEQUERTIER, v. LECHERTIER.

* LEQUESNE, DUQUESNE, ARACHEQUESNE, DE-
CAISNE, QUESNEL, QUESNÉE, QUESNEY, DUQUESNEY,
DUQUESNOIS, QUENESCOURT.

Tous ces noms ont un radical commun, le mot norm. *quesne* ou *caisne*, chêne, du bas-lat. *casnus*, mot que l'on trouve avec cette acception, dans une charte de 508. *Casnus* dérive lui-même, au moyen d'un intermédiaire *quercinus*, attesté par l'italien *quercino*, du lat. *quercus*, tant par la chute régulière de l'*i*, laquelle a donné *querinus*, que par le changement de *rc* en *s*, que l'on trouve, avec son équivalent *rs*, dans *dos* venant de *dorsum*; *pêche* (en dialecte norm. *péque*), de *persicum*, etc.

Il s'est desos un *caisne* assis.

Partonop. de Blois, v. 649.

On fera abatre au Bos l'Abbé aucuns *quesnes* de petite valeur.

Charte de 1513.

Fût a de *quesne* ou bien de haistre.

D. FER., *Muse norm.*, p. 28.

Quand les Français f'ront virair d'bord

Nos murs de cœur de *quêne*,

Quand j'haïss'teron leux tricolor

J'n'irons pus à la sênne.

Lim. Guer., p. 139.

Le diction. de Kelham donne aussi *quesne* pour chêne.

De même l'on dit *kaine* pour chaîne, du lat. *catena*.—V. au nom *Lacaine*.

* LEQUIEN, LEQUEN, le chien ; MONQUIEN, mon chien ; VILQUIN, vil chien ; JENNEQUIN, jeune chien (1) ; HOMQUAIN, homme chien.

Quen ou plutôt *ken* (qu'on prononce *kien*) dérive du lat. *canis*, par le changement régulier de l'*a* en *e*, changement dont des exemples ont été donnés plus haut au nom *Desé-quelles*. En angl. *kennel* se dit encore pour chenil. On trouve *kien* pour chien dans le Diction. anglo-norm. de Kelham.

C'est la forme dialectale du mot, conservée dans le patois.

Ung *quien*, ung cat, une mouque.

La Friquassée, p. 26.

Va t'en au grand dièble, bégau (niais),

Mine de *quien*, pendu, nigaud.

L. PETIT, *Muse norm.*, p. 22.

Cette forme existe aussi dans les anciens textes :

Li juges au *kien* demanda

Se il de ce nus tesmoins a.

MARIE DE FRANCE, *Fable*, IV.

(1) *Jenne* s'est dit en effet pour jeune :

Si faict, dea ! et quant j'estois *jenne*

Et petit.

Le nouv. Pathelin, p. 137.

Jene, avec cette acception, se trouve aussi dans le *Diction. du vieux lang.* de Lacombe. Ajoutons enfin que *jenesse* se dit encore pour *jeunesse* en pat. norm. :

Ah ! v'là qui rassouvint, dit MAUON, nouet *jenesse*.

Rim. Jers., p. 57.

Il a chaiens de *quiens* grant masse,
Qui molt sont et hidex et lait,
Sire vesques, et on les lait
Aler aval le court par nuit.

Du Prestre c'on porte, v. 983.

Le mot franç. *quenotte*, dent de petit enfant, pourrait bien être venu de notre mot de pat. *quen*, par assimilation avec les dents petites et blanches des jeunes chiens.

V. plus haut au nom *Quenault*.

Au moyen âge, on donnait le nom de *kiennerie* à une redevance due au seigneur pour le logement et la nourriture de ses chiens de chasse. V. Ducange, *Chenaria*.

Dans certains noms, tels que *Pierquin*, *Outrequin*, *Avequin*, *Hourdequin*, *Boisdequin*, etc., *quin* n'est qu'une terminaison ordinaire, indiquant quelquefois un sens diminutif.

* LEQUILIERIER, v. QUILLERIER.

LERAITRE, le reître.

Les *reitres* étaient des troupes mercenaires, employées en France au XVI^e siècle, dans les guerres de religion.

Plus anciennement, c'était la dénomination de cavaliers allemands.

Il fit la guerre en France au service des Anglois et Bourguignons comme un capitaine de reîtres.

REGNIER DE LA PLANCHE, *Livre des Marchands*, p. 430

Craignant que les *reitres* ne se mutinassent par faute de payement.

DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, 687.

* LEREFFAIT, le trompé.

Le verbe *refaire*, dans le sens de duper, abuser, est an

mot populaire qui n'appartient pas en propre au pat. norm.
Le nom de fam. *Lerefait* en est probablement dérivé.

LÈRENDU, v. RENDU.

LEREY, le roi.

Rei, reine, sont les formes normandes des anciens mots français *roi, roïne* (1); du bas-lat. *rex, regina*. La syncope du *g* dans le dérivé *reine*, a déjà été expliquée précédemment au nom *Conroy*.

La langue moderne a conservé la forme *roi* et a abandonné cette corrélatrice *roïne*, à laquelle elle a substitué la forme normande *reine* :

A son mangier servoit le *rei*
Et la *reine* tut adès.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 13665.

Le mot *rei*, tombé en désuétude aujourd'hui en pat. norm., était encore usité en ce pat. au XVII^e siècle :

Un fol ancien nous mit à la fredaine
De rebuter et le *rei* et la *reine*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 70.

J'avais pu men plaisi que si j'eusse été *rey*.

L. PET., *Muse Norm.*, p. 11.

(1) Son eshec lor depart li *rois*,
Bien largement comme cortois,
Et por sa part à la *roïne*
Done de gaaing la meschine.

Fleire et Blanceflor, v. 129.

* LERMIER, larmier, dit peut-être, par métaphore, pour larmoyeur, pleurnicheur.

Lermier, qui était encore usité au XVII^e siècle, pour larmier (V. le Diction. de Cotgrave), l'est toujours en ce sens, en pat. norm.

Ce mot dérive de *lerme*, qui, dans le même pat., s'emploie pour larme et est aussi synonyme de goutte. Quant à *lerme*, ou plus correctement *lairme*, ce mot dérive du lat. *lacryma*, tant par le changement régulier de l'a en ai comme dans *sain* venant de *sanus*; *pain*, de *panis*; *laine*, de *lana*, etc., que par la syncope, pareillement régulière du c, syncope notée plus haut au nom *Foache*.

Lermes et brayemens, vipemans, malrages.

L. PET, *Muse Norm.*, p. 11.

Me r'fûs'rouûs d' pur cidre ma *lerme* ?

Rim. Guern., p. 128.

Lairme ou *lerme* se disait aussi pour larme, dans l'ancien dialecte normand :

Tantes dolors at por tei enduredes,

E tantes fains e tantes seiz passedes,

E tantes *lairmes* por le ton cors ploredes !

Vie de S. Alexis, str. 80.

Or moilleront *lermes* ma face.

BÉN., *Rom de Troie*, v. 13238.

Du subst. *lerme* sont venus les anciens verbes *lermier*, *lermoyer*, *larmoyer*, *pleurnicher* :

Quant li princes l'oy, li cuer li eugroissie,

Hardement le rassaut et orgueil le defie,

Et regarde le roy qui tendrement *lermie*.

Chron. de Dug., v. 10594.

Si j'ay soulas, d'aoltre part je *lermoye*.

Chans. norm. du XV^e siècle. Recueil Gasté, p. 108.

M^e Philp et sa bouenne femme s'ergardent en *lermant*.

Rim. Jers., p. 62.

LEROUYER, }
LEROYER, } v. ROYER.

LESÉNÉCAL, v. SÉNÉCAL.

LESERGENT, v. SERGENT.

* LESOUEF, le doux, l'agréable.

Du lat. *suavis*, par le changement de l'*a* en *e*, noté au nom des *Deséquelles*, et la substitution régulière de l'*f* au *v*, comme dans *vif*, de *vivus*; *captif*, de *captivus*; *cerf*, de *cervus*, etc. En angl. *sweet*. *Souef* et *soef* sont restés dans la langue jusqu'au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave). L'on fait encore usage quelquefois de cet adjectif en patois normand.

Seignurs barons, *suef* pas alez tenant.

Chans. de Rol., p. 99.

Mais à mie nuit s'en eïssirent

Soef, quant tote gent dormirent.

BÉN., *Chron. de Norm.*, III, 239.

Vostres chiers oncles qui *souef* vous norri.

Gar. le Lohér., I, 146.

D'où l'ad. *souesvement*, doucement :

Si l'ouvrirent si très *souesvement* qu'ilz ne furent d'ame oiz.

LOUIS XI, *Nouv.* XXX.

LESQUIER, l'écuyer.

Du lat. *scutarius*, par la prosthèse de l'e déjà notée dans des mots similaires au nom *Deséquelles*, et par la chute du t signalée aussi plus haut au nom *Boille*. D'où le mot angl. *esquire*.

Ne n'i adeist *esquier* ne garçun.

Chans. de Rol., p. 206.

Fist Saül à sun esquier : Sache ta spée (Dixitque Saül ad armigerum suum : *Evagina gladium tuum*).

Les Rois, l. I, ch. xxxi, p. 118.

LESSART, v. DESESSARDS.

LESTOURNEL, l'étourneau.

Du bas-lat. *sturnellus* (diminutif du lat. *sturnus*), par la prosthèse de l'e, comme au nom *Lesquier*.

De tuz icels ke volent de hele,

Mielz voldreie estre *estornele*.

Chron. anglo-norm., I, 86.

Estournel, gai et pie

Font bien autel maistrie.

Les prov. au conte de Bret. Rec., Crapelet, p. 181.

LESUEUR, le cordonnier.

Du lat. *sutor*, par la chute du t, notée plus haut au nom *Boille* et le changement de l'o ou eu, indiqué aussi précédemment au nom *Lepesteur*.

Coment maceclier et *sueur*
Dient que j'ai cuirien pieur,
Par trop mengier de seke vece.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 131.

Ordonnances des... cordouenniers et *sueurs* de Paris.

Ordon. des rois de Fr., V, 682.

* LESUFFLEUR, le siffleur.

Suffleur, *suffler*, *sufflet* sont usités en pat. norm. pour siffleur, siffler, sifflet.

Du lat. *sufflare*, souffler; en provenç. *sufflar*.

Bon, v'là qu'i *suffle* achteu.

Rim. Jers., p. 90.

Véyoûs, au mitan d' sen eherne,
La lune a les grins en haut;
Si ch'est l' ciel qui nou gouverne
Que d'vents *suffleront* tantôt!

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 125.

Le bas-lat. *sibulare*, corruption de *sibilare*, a donné naissance au verbe *subler*, que l'on rencontre aussi dans l'ancien dialecte comme en patois moderne, avec le sens de siffler.

Pur merveille en *sublerunt*.

Lcs Rois, l. III, ch. IX, p. 268.

Le suppliant yssit de la taverne et oyt *subler*, et alors Chauveau *subla* aussi.

Lct. de Rém. de 1439.

Delà un autre nom de famille normand, assez commun, celui de *Sublard*.

De même, du bas-lat. *sibulus*, pour *sibilus*, vint *sublet* pour sifflet.

... Tous ces mots alléchans
Font souvenir de l'oyseleur des champs,

Qui doucement fait chanter son *sublet*,
Pour prendre au bric l'oiseau nyce et foiblet.

CL. MAROT, *L'Enfer*, I, 210.

Dans son *Diction. du vieux lang.*, Lacombe définit *sublet*,
par sifflet d'oiseleur.

* LETELIER, v. TELLIER.

LETEURTRE, le tourtre, le tourtereau.

VAUTORTRE, vallée des tourtres.

Teurtre, *tourtre*, *tortre*, du lat. *turturem*, étaient les dénominations sous lesquelles, on désignait dans la vieille langue le mâle de la *tourtre* ou tourterelle (du lat. *turturella* (1); comme *colomb* ou *coulon*, du lat. *columbus* (V. plus haut au nom *Coulon*), était celui de la colombe, en lat. *columba*.

Onques *tuertre* (2) qui pert son compagnon,
Ne fu un jour de moi plus esbahie.

COUCI, XXIV, dans Littré.

Mais ce pendant la palombe enrouée,
La *tourtre* aussi de chasteté louée....

CL. MAROT, *Bucoliques*, III, 8.

Tu iez...

Aube qui le jor nos amainne,

Tortre qui ses amors ne mue...

RUTEBEUF, II, 13.

(1) Nous trouvons ici un nouvel exemple du fait déjà signalé au nom *Lemoigne* : le diminutif *tourterelle*, prenant dans la langue, a place du mot simple *tourtre*.

(2) La métathèse par suite de laquelle *teurtre* devient ici *tuerte*, est expliquée plus haut au nom *Heuzey*.

* LÉTOREY, le pourvu, le gratifié.

Du lat. *staurare*, munir, fortifier, pourvoir, est venu le vieux verbe *estorer*, qui a le même sens, et que le pat. norm. a conservé.

Le nom de fam. norm. *Létorey* est formé du part. passé de ce verbe : *l'estoré*.

Dans le passage du lat. au franç., une foule de mots dont les radicaux ont pour initiales *sc*, *sp*, *st*, se sont modifiés par la prosthèse de l'*e* et la syncope de l'*s*, ainsi que nous l'avons déjà remarqué précédemment au nom *Desèquelles*.

Des que li monz fu *estorez*,
Ne fu veuz si biaux armez,
Ne chevalier de si grans pris.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 10615.

Li munt Saint Michiel *estora*,
Muines i mist e grant rente.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5859.

Dans le Diction. de Lacombe, l'on trouve :

Estoremens, toute sorte de meubles d'une maison.

Estorer, *estorier*, faire sa provision, se pourvoir de denrées pour la route.

L'on rencontre de même *étoremement* dans Ferrand, avec le sens d'ornement :

Vo n'erez donc, pour voite *étoremement*,
Les biaux mireux decouverts sur la Seine.

Muse norm., p. 414.

Dans le Diction. de Cotgrave, *estorer* se dit, soit pour bâtir, édifier, soit pour restaurer, orner, embellir.

Ce verbe, sous la forme *store*, se retrouve aussi dans la langue anglaise, qui l'a vraisemblablement emprunté au dialecte normand.

Le verbe *restaurer*, *estorer* de nouveau, est seul resté dans la langue.

LÉTOT, le fou.

Estolz, *estos*, signifiaient dans l'anc. langue, insensé, furieux; du lat. *stultus*. Le nom qui nous occupe devait s'écrire dans le principe *l'Estos*; sa formation s'explique comme celle du nom précédent. Ajoutons, quant à la substitution de l'o franç. à l'u lat., qu'elle est parfaitement régulière. V. plus bas au nom *Prodhomme*.

Reconnisseiz mei chose veire,
Folx et *estolz* en ressenblez.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 12732.

Encor serai-ge si *estos*
Que li donrai la male honte.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 212.

D'où *estoltie*, folie, du lat. *stultitia* :

Reis Ajax i vint primerains,
Tant par est d'*estoltie* plains
Qu'armes ne prent, ne nes i baille,
Toz nuz en vint à la bataille.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 22539.

LÉTOURMY, l'éveillé, l'étourdi.

Ce nom reproduit le part. passé du vieux verbe *estourmir*, éveiller, troubler.

Tut li ost fud *esturmiz*.

Les Poés, l. I, ch. xiv, p. 47.

Car, sire, sommeil me fait tel
Que le corps ai tout *estourmi*.

Théât. fr. au moy. âge, p. 234.

L'on trouve aussi *estourmir* dans le sens d'escarmoucher,

combattre ; d'où *estour*, *estourmie*, *estormie*, choc, lutte, combat.

* LETOUZÉ, v. TOUSÉ.

LETRESCHE.

Tresche, dans la vieille langue, désignait une sorte de danse, de branle :

Baceleries, danses, *tresches*

De beles dames bien parées.

Rom. de la Rose, v. 16256.

Or voeil jou le *treske* mener.

Li gieus de Robin et de Marion.

Tresche est le subst. du verbe *trescher*, danser le *tresche* ; en bas-lat. *triscare*, mot qui doit se rattacher au lat. *trepere*.

Treschent et balent, s'ont les tabors sonez.

Agolant, p. 172.

E le vivier se fu gelez...

Qu'en pooit par desus *treschier*.

Rom. du Ren., v. 1133.

LEUDET.

Ce nom paraît un diminutif de *leude*, mot qui, au moyen âge, avait deux acceptions distinctes.

Les *leudes* étaient les anciens *comites* de la Germanie ; ils suivaient le chef à la guerre. En compensation, ils prenaient part au partage des biens conquis et s'assuraient encore par leur concours, la protection du chef.

D'un autre côté, on désigna aussi sous le nom de *leude*, un impôt qu'on levait sur les marchandises ou encore certaines prestations féodales.

LEVASSEUR, VASSEUR, LEVAVASSEUR, VAVASSEUR.

Sous le régime féodal, un *vasseur* était un feudataire tenant directement un fief d'un seigneur ; c'était un vassal :

Unum *vassorem* seu *vassallum* tenentem in feodum a domino dictorum molendinorum.

Charte de 1375, Duc, Vassor.

Si sont les *vasseurs* appartenants à la dite chastellenie de Loigny, c'est assavoir... la dame de la Lande, comme garde de ses enfants.

Autre de 1393, Id., ib.

Le *vavasseur*, était un arrière-vassal, un homme franc, appartenant généralement aux classes moyennes.

N'i a vilain ne *vavassor*
Qui ne guerpisse son maueir.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 6040.

Les *vavassors* doivent servise de cheval ou la rente que il font por le rachat.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 15, r°.

I manque à ch' t' heure un *vavasseur*
Au fief dont l' Comte était seigneur.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 218.

D'où le subst. *vavasserie*, terre roturière, occupée par des arrière-vassaux, pouvant se diviser entre plusieurs héritiers. L'aîné des co-partageants était seul en rapport avec le seigneur de qui relevait la *vavasserie*, pour le service des rentes et des prestations grevant le fonds.

Vasseur et *vavasseur* dérivent du bas-lat. *vassus*, mot que l'on rencontre dans les lois barbares, avec le sens de domestique du prince, de vassal, de brave, de vaillant, et qui est d'origine celtique.

LEVÉZIEL, le fin, le rusé.

Plus sunt sages et *veziez*
Que les foles virges ne furent.

GUILLE. DE NORM., *Best. div.*, v. 392.

Li filosofes bien le croit,
Que gaires *vezieus* n'estoit.

Cast. d'un père à son fils, Conte XIV, v. 93.

Peut-être peut-on rattacher *veziez*, *vezieus*, au lat. *visus* part. passé de *videre*, prévoir, s'assurer, et ce, par la substitution régulière de l'e à l'i, notée plus haut au nom *Ancelle*. Le même rad. *visus*, avec l'addition du préfixe *ad*, a donné à la langue un mot dont l'acception est identique, *advisé*, puis *avisé*.

* LEVIEZ, le vieux.

Viés, pour vieux, se dit toujours en pat. norm.

Ce mot est un des nombreux vestiges de l'ancienne langue, conservés dans le langage populaire de la Normandie. Il est dérivé d'une forme latine populaire *veclus*, signalée dans l'*Appendix ad Probum* et qui est une corruption du lat. *vetulus*. La forme primitive du mot était *vielz*; on y retrouve l'l du radical, que reproduit également le français *vieil*.

Dist li paiens : Mult me puis merveïller
De Carlemagne ki est canuz e *vielz*.

Chans. de Rot., p. 45.

De *viés* mesfait novele plaie.

WACE, *Rom. de Brut*, I, 27.

Un homme riche n'est jamais *viez* por eune fille.

Dict. norm.

Chu *viés* dogue, acoutant chechite,
Me dit...

L. PET., *Muse norm.*, p. 28.

Not curay, lié bâron
Quoq *vieux* seurpli pour ch'mise.

P. GENTY, *Œuv. poët.*, p. 6.

L'on trouve *vieux* pour vieux, dans le *Diction. du vieux lang. franç.* de Lacombe.

L'HOMME, le vassal, le feudataire, l'homme lige.

Quant ço vos mandet li reis Marsiliun
Qu'il devendrat, jointes ses mains, tis *hom*.

Chans. de Rol., p. 19.

Fiz sui Ysaï de Bethléem, ki est tis *huem*. (Filius servi tui Isa
Bethlehemita: ego sum.)

Les Rois, l. I, ch. xvii, p. 69.

Nous qui sommes *hommes* de Saint Oein, avons acoustumé ancienne-
ment que la quareite au segrestain...

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 82, r°

Comme feu Pierre Cousin, en son vivant nostre *homme*, demeurant
en la parroesse de Nostre Dame des Vaulx, feu tenu nous faire, rendre eï
poier par chacun an en nostre recepte dudit Lisieux... 27 bouissiaux
de fourment.

Fieffe de 1440, Cart. de Lisieux, f° 141.

Le mot franç. *hommage* vient delà. La forme primitive était
homenage; en bas-lat. *hominaticum*.

Ne perdez pas del conte vostre *homenage*.

Gerard de Rossillon, p. 311.

Cette forme sê rencontre aussi en provençal.

V. au nom *Lehon*.

LIENARD, locataire.

Lienage s'est dit autrefois pour louage :

Certaine somme d'argent restant à payer pour *lienage* de maison.

Let. de Rém. de 1389, Duc., Lienagium.

* LIGER, léger. — * LIGEREAU, très-léger.

Du lat. *levis*, par un intermédiaire fictif *leviarius*, et au moyen du changement régulier tant de l'*e* en *i*, comme dans *timon*, de *temo*; *registre*, de *regesta*; *prix*, de *pretium*, etc., que du *v* en *g*, changement déjà noté au nom *Gast*.

Liger, *ligier* se disent en pat. normand pour léger :

Orains, vêtue à la *ligère*,
Blanc coumm' la née, à la lumière
Du bel astre qui nous éclaire,
Tu ouvrais ten sein.

Rim. Guern., p. 124.

J' la vé, dansant *ligière* et gaie ;
J' t'nais sa minotte et j' troublais d' jouaie.

MÉT., Diction. franco-norm., p. 14.

La commune de Saint-Léger (Manche) est dénommée *Saint-Liger*, dans un acte de 1309, cité par M. Delisle, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 525.

Quatre pieces, l'une contenant vij vergées et demie, une vergée par devers *Saint-Liger*...

Cette forme existe aussi dans l'ancienne langue :

Li plus *ligier* en Gales. (Les plus légers à la course sont du pays de Gales.)

Dit de l'Apostoile.

Et pour Dieu aiez me en memoire
En vos prieres.

— Elles sont malement *ligieres*.

Théât. fr. au moy. âge, p. 289.

On la retrouve encore dans le pat. du Berry et de la Bourgogne.

En espagn. *ligero* et en portug. *ligeiro*.

On nous a proposé comme radical possible du nom *Liger*, le nom romain *Ligarius*. Nous enregistrons cette variante étymologique.

LIGNEL, le prompt.

Du lat. *igneus*, mot que l'on trouve dans Silius Italicus, avec le sens de rapide, alerte. *Ignel* et *isnel* avaient aussi cette acception dans l'ancienne langue.

Ignels cume uns cheverols.

Les Rois, l. II, ch. ix, p. 126.

Mult aveit beles armes, e cheval bien *ignel*.

Chron. de Jord. Fant., v. 1128.

De grant maniere sont *isnel*.

Bible Guiot, v. 1595.

De *isnel* vint *isnelece*, rapidité :

Il n'est riens nule, s'il volsist,

Que d'*isnelece* n'ateinsit.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 12211.

L'on trouve également dans la vieille langue *isnelement*, pour promptement.

Dans un acte du 21 juillet 1321 (*Cartul. de Lisieux*, f° 16) figure un *Guillermus Lisnel*.

La forme *isnel* a subsisté dans la langue jusqu'au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

* LIQUAIRE, v. LELIQUERRE.

LOINTIER, le marchand d'oing, de graisse.

Du bas-lat. *unctarius*, qui se rattache lui-même au lat. *unctus*, part. passé de *ungere* :

Unctarii et unctariæ debent in quolibet sabbati, unum obolum.

Acte de 1290, Duc., Unctaria.

Marchans et vendeurs de suif, d'oint et de sain, soient *ointiers* ou autres, paieront pour chascun cent de suif et de oint, l'un parmi l'autre, trois deniers.

1 eg. de la Ch. des Comptes de Paris, Id., ib.

La vieille *rue Jean Lointier*, à Paris, a emprunté son nom à notre mot :

Emprez *rue Jehan Lointier*,

Là ne fu je pas trop lointier

De la *rue Bertin Porée*.

Dit des Rues de Paris, v. 235.

* LOISEL, l'oiseau.—MALOISEL, méchant oiseau (v. MAUBERT). — CHANDOISEL, chant d'oiseau.

Du bas-lat. *aucellus*, que l'on trouve dans la loi Salique, est venu le vieux mot *oisel*, oiseau, par le changement régulier de *au* en *oi* comme dans *cloître*, de *claustrum*; joie, *gaudium*; *oie*, de *auca* (bas-lat.), etc. *Aucellus* est une contraction de *aviculus*; ces deux mots sont les formes masculines de *aucella*, *avicula*, mots latins diminutifs du subst. fem. *avis*.

Pelican est *oisel* mirable.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 514.

A un laz un oiselet prist;

L'*oisel* li demanda et dist...

Cast. d'un père à son fils, Conte XX, v. 21.

Oisel était encore usité pour oiseau , en pat. norm. du XVII^e siècle :

Ta flambe su men cœur percheye,
Coum' un *oyssel* sus un bâton,
Me fait jâsé coum' un oison.

L. PET, *Muse norm.*, p. 29.

En pat. norm. moderne, *oisé* est resté la forme du mot :

Un *oisé* ben malin.

Rim. Jers., p. 3.

Chaque *ouaisé* a sen lätin.

Rim. Guern., p. 145.

* LONGPÉRIER, v. PERIER.

LONGUET, éloigné.

Icellui coup esglinda et eschappa devers ledit Bertheleuiot, qui estoit assez *longuet* de costé hors du tray.

Let. de Rém. de 1372, Duc., Longisecus.

V. au nom *Lointier*.

Le nom *Longuet* reproduit aussi peut-être, le mot franç. identique , diminutif de long , mot qui est ancien dans la langue.

LORIEUT, v. ORIoT.

LORMIER, qui vend de *lormerie*.

Le commerce de *lormerie* comprenait les petits ustensiles

en fer, boucles, mors, éperons, étriers, etc. (Grapelet, *Prov. et dict. pop.* aux XIII^e et XIV^e siècles, p. 163, à la note) :

Chandeliers, potiers, *lormerie*,
Marcheanz de feronerie,
De seles, d'estriers, de poitraus,
De charretes et de borriaus.

Dit des Marcheanz.

Lormier, worker in small iron, maker of small iron trinkets, as nails, spurs, etc.

Lormerie, small iron-work as nails, spurs, etc.

Corc., Diction.

Lormier et *lormerie* ont été employés dans le principe, pour *l'ormier*, *l'ormerie*. Avec le temps, l'article a été joint au substantif et les deux mots n'en ont plus formé qu'un seul; ce qui est arrivé pour *loriot*, *landier*, *lierre*, *lendemain*, etc., qui primitivement s'écrivaient *loriot*, *l'andier*, *l'ierre*, *l'endemain*, etc.

Deux maisons joignantes ensemble... dont l'une d'icelles maisons est nommée l'ostel de la Rose, assises en la ville et bourgeoisie de Lisieux en la parroesse Saint Jaque, en la rue de l'Ormaerie.

Acte de 1436, du Cart. de Lisieux, f^o 40.

Ormier, selon Ducange (V. son Gloss. à *Merus*), s'est dit pour *or mier*, or pur, parce que les ouvriers de l'ormerie doraient les mors, les éperons, les gourmettes, etc.

C. saietes de fin acier

Portot en un cuivre d'*ormier* (en un carquois de cuivre doré).

BEN, Rom. de Troie, v. 12231.

L'espée chainte au poing d'*ormier*.

Rom. du comte de Poitiers, v. 921.

L'on trouve d'ailleurs *ormier* écrit en deux mots :

Point li dus le cheval des esperons d'or micr.

HUON DE VILLENEUVE, cité par M. Raynouard, dans
son *Lex. rom.*, IV, 206.

* LOUDIER, débauché, homme dépravé.

L'on trouve dans Sherwood, *whore-hunter* traduit par
« paillard, putanier, loudier, ribauld, bordelier », et dans
Cotgrave, *loudière* par « filthy lascivious quean. »

En la rue de la Platrière,

Là maint (demeure) une dame loudière.

Dit des Lues de Paris, v. 25.

Loudier, loudière, dans cette acception, se rattachent par
métonymie, à *loudier, lodier, courte-pointe, matelas*. En
pat. norm., *loudier*, sert encore à désigner une grosse cou-
verture piquée.

LOYER, le marchand d'oies ou le rôtisseur.

Les *oyers* furent d'abord des marchands d'oies ; plus tard,
l'on donna ce nom aux rôtisseurs, en ce que les oies rôties
étaient la partie principale de leur commerce.

Dans le *Livre des Mét.* d'Et. Boileau se trouvent les statuts
des *oyers* ou *oyeurs*, p. 175.

Une ordon. de Guill. Tibout, garde de la prévôté de Paris, de
la fin du XIII^e siècle, citée dans le même ouvrage (p. 356),
réglemente l'exercice de la profession des *oyers* et des
cuisiniers.

* LUBIN, loup, poisson de mer. — * LUBINEAU, di-
minutif de *lubin*.

Lupus, piscis, hodie a Romanis dicitur lujasso et spigola... a
Gallis *lubin* pro lupin, a lupo...

Duc., *Lupus*.

Ce poisson est toujours désigné sous le nom de *lubin* ou de *bars*, à Guernesey.—V. le Diction. franco-norm. de M. Métivier, au mot *Bars*. Au XVII^e siècle, on appelait encore du nom de *lubin*, le poisson dit loup de mer.—V. le Diction. de Cotgrave.

Souvent le *b* franç. prend la place du *p* latin ; c'est ainsi, par exemple, que *abeille* est venu d'*apicula* ; *cable*, de *capulum* ; *double*, de *duplex*, etc.

* MACHUE, massue.

En bas-lat. *maxuca*, dérivé de *massa*, masse.

Le pat. norm. a conservé *machue*, pour *massue*, de l'ancien dialecte :

Neis (même) li vieilles i sont corues

O pels, o maches, o *machues*.

WACE, *Rom de Rou*, v. 6256.

A deus mains prent tous aatis,

Sa *machue* qui forment poise.

BARB., *Fâbl. et Contes*, IV, 36.

En dialecte norm.. *ch* se substitue presque toujours au *c* doux, à l's double et à l's simple, lorsque l's remplit le rôle du *c* doux.

* MACHURÉ, qui porte un ecchymose à la face ou qui a le visage barbouillé de noir.

Ce nom reproduit le part. passé du verbe *machurer*, qui, en pat. norm., a cette double acception et se rattache à l'ancien flamand *maschelen*, *maescheren*, tacher.

Las! je ne sçay plus que je face :
Mourir me conviendra de faim.
De dueil , j'en *machure* ma face.

A. DE LA VIGNE, *De l'Aveugle et du Boiteux*, p. 230.

Machurer, dit Moisant de Brieux (*Orig. de quelques cout. anc.*), signifie noircir et figurément détracter, décrier.

Machurer, *to black, smear, smutch, begrime or disfigure with blacking.*
CORG., *Diction.*

De ce verbe vient le vieux mot *macheure*, meurtrissure :

Il n'y a point de sang espandu mais seulement *macheure*.

Let. de Rém. de 1472, Duc., Macatura

En provenç. *macar* signifie meurtrir, et *macament, machament*, meurtrissure.

* MAGNAN, MAIGNEN, MAIGNIEN, LEMAGNAN, LE-
MAIGNEN.

Les vieux mots *magnan* et *maignen*, qui remontent au XIII^e siècle, et peut-être au-delà, signifient en pat. norm. chaudronnier nomade. *Magnan* et *maignen* ont dans Cotgrave des acceptions différentes : *magnan* veut dire homme grossier, rustre, paysan, et *maignen*, chaudronnier.

Dans les campagnes, le *magnan* est souvent redouté des enfants ; la frayeur qu'il leur inspire est entretenue à dessein par les mères : en les menaçant du *magnan*, lorsqu'ils sont indociles, elles trouvent un moyen sûr de se faire obéir.

Nus *maagnan* (un autre ms. porte *maignen*) ne autres, soit dedenz la vile, soit dehors, ne puet nule des œuvres appartenans au mestier des potiers d'estain, vendre à val la vile, ne en son ostel.

Et. BOIT., *Liv. des Mét.*, p. 40 (1).

(1) Le savant éditeur de cet ouvrage, M. Depping, donne au mot *magnan* ou *maignen*, le sens de manant, ce qui nous paraît une erreur.

Baillé à un *maignen* de St-Lô, pour avoir perchi un bachin, 6 d.

PLUQUET, *Pièces pour serv. à l'hist. du Bessin*, p. 42.

Pour chacun *maignen* portant ou mettant ses derrées sur bestes chevallines, ij d.

Cost. de Lisieux (XV^e siècle).

MAHÉREAU, officier préposé à la répression des délits forestiers.

Ce nom paraît dérivé de *maeria* ou *maheria*, que Ducange définit ainsi : *Officium et jurisdictio forestariorum*.

MAHEUT, MAHEUX, v. MALHEU.

MAILLARD, débiteur ou collecteur de l'impôt appelé *maaille*.

Au moyen âge, l'on donnait le nom de *maaille* à une prestation féodale qui s'acquittait par le versement d'une maille, monnaie de la plus petite valeur, équivalant à la moitié d'un denier. Le proverbe « n'avoir ni sou ni maille », vient de là.

Avons baillé la *maaille* de la dite prevosté pour lxx. livres l'an.

Charte de 1293, du vicomte de Falaise.

Maailles des tavernes.

Charte 1287, du Cartul. de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

Maille vient du bas-lat. *medalia* : « *Obolus quod est medalia* » lit-on dans un ancien gloss. lat. Quant à *medalia*, ce mot paraît se rattacher, par un intermédiaire fictif, *metallia*, au lat. *metallum*. La chute de *d* a été expliquée plus haut pour plusieurs mots d'origine similaire, au nom *Bénois*.

* MAILLOT, maillet à long manche.

En français, le mot *mail*, du lat. *malleus*, a une forme diminutive, *maillet*, et une forme augmentative, *mailloche*; la forme augmentative norm. est *maillot*; on la rencontre dans l'ancienne langue :

Un *maillot* de boys, duquel l'en estoque les terres des champs.

Lett. de Rém. de 1416, Duc., Extocare.

Les factieux, qui, sous Charles VI, avaient reçu le nom de *Maillotins*, devaient ce nom à l'habitude qu'ils avaient prise de se réunir armés de *maillots*, enlevés par eux à l'arsenal de Paris.

Maillot se dit aussi pour maillet, dans le pat. de Genève. *Malho* en portug. et *maglio* en ital. ont encore cette acception.

Maillot, dans les diverses acceptions que ce mot possède en français, y est trop nouveau, pour que nous puissions supposer que le nom de famille *Maillot* se rattache à l'une d'elles.

* MAINANT, v. MENANT.

MAINBOURG, tuteur, gouverneur.

Mainbourg avait cette acception dans la législation de quelques-unes de nos anciennes provinces :

Nous établissons... que nul... ne fasse mariaige ny fianceilles d'enfanz .. sans le congié et consentement de leurs *mainbours*.

Ordon. de 1362, Duc., Mamburnus.

D'où *mainbornie*, tutelle, domination; de l'anglo-sax. *mundbora* :

Ainz c'une année aent fornie,
Les prant mesaise en *mainbornie*.

GAUT. DE COINCI, *Ste Léoc.*, v. 1077.

Nos effanz estans avec nous en nostre *mainbournie*.

Ordon. des rois de Fr., de 1308, I, 459.

L'on rencontre notre mot *mainbourg*, sous les formes *mambour* et *mambourg*, dans Cotgrave, avec le sens de gouverneur d'une province, tuteur d'un enfant, protecteur d'une veuve.

* MAINIER, v. MESNIL.

MAIZIÈRE, v. MEZIÈRE.

* MALARD, canard domestique mâle.

En franç., *malart* sert à désigner seulement le mâle des canes sauvages. Ce mot avait dans l'ancienne langue et a conservé dans le pat. norm., l'acception de canard mâle.

La vile seoit en un bas ;
Moult i ot gelines et oes,
Anes (canards, du lat. *anas*), *malarz* et jars et oes.

Rom. du Ren., v. 1273.

Auprès d'mé j've sourdre l'alouette,
L'*malard* échardant sa pirette (tourmentant sa cane),
L'aronde énaquant sen bibet.
Tourne, tourne, men béni rouet !

Rim. Guern., p 165.

MALCAPPE, mauvaise chape.

L'emploi de *mal* dans le sens de mauvais. est expliqué

plus bas au nom *Maubert*. V. ce nom. *Cape* est la forme norm. de chape ; du bas-lat. *capa*, qui se rattache lui-même au lat. *capere*, contenir. La *cape*, vêtement commun aux deux sexes, consistait en effet en une ample robe, enveloppant tout le corps et munie d'un capuchon :

Mais d'itant sui seurs et fers
Que il est u prestres u clers,
Ou auchuns rendus d'abéie,
U il a, par sa genglerie,
Ceste noire *cape* empruntée.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 33.

Ils le virent ainsi vestu simplement d'une mechante *cape* et portant les cheveux fort longs, dont ils se moquerent.

ΑΜΥΡΟΤ, *Hom. ill. de Plut.*, Nicias, 34, l. V, p. 218.

MALFILATRE, mauvais beau-fils.

De *malus*, mauvais, et d'un autre mot lat. *filiaster*, qui désignait, pour le mari, le fils de sa femme et pour la femme, le fils de son mari, issus d'un mariage antérieur.

Comme pour le nom précédent, nous renvoyons au nom *Maubert*, où se trouve expliqué l'emploi du mot *mal*, dans le sens de mauvais.

Le suffixe minoratif ou péjoratif *âtre*, qui est la désinence lat. *aster*, appliqué aux mots *père*, *mère*, *fils*, a donné naissance à *parastre*, *marastre*, *fillastre*, usités dans l'ancienne langue pour beau-père, belle-mère, beau-fils.

De ces trois mots un seul, *marâtre*, est resté dans la langue moderne, avec l'acception métaphorique de mauvaise mère.

Uns ans est pere, autre parastre,
Se cist ans vous tient à *fillastre*.

Le Cortois d'Arras, v. 309.

Et son *fillastre* Eneas,
Quar certes ses fils n'est i pas.

Partonop. de Blois.

Un *parastre* peut bien avoir la garde des enfants de sa femme.

Coust. gén., I, 137.

Tantost après vint la belle ou *marrastre* de la femme du suppliant.

Duc., Bella cara.

En provençal *filhastre*, en catalan *fillastre* et en italien *figliastro* s'emploient encore pour beau-fils. De même aussi en wallon *pârass* et *marâse* se disent pour beau-père, belle-mère.

* MALHEU, MAHEUX, MAHEUT, malheur.

Mais je crains qu'i n'ait levé, pour sen propre *malheu*,
La clameur de Haro en Cour, sur sen cœur.

Rim. Jers., p. 131.

Quel *malheux* ! j'admir'rais une telle mine !

Rim. Guern., p. 92.

Le premier nom *Malheu* est, comme on vient de le voir, la reproduction du mot de pat. norm. Il est à noter que, dans ce pat., l'r final des mots terminés par *eur*, ou est supprimé, ou est remplacé par *x*. *Leux*, *chatreux*, *tireux*, etc., se disent pour *leur*, *châtreur*, *tireur*.

Quant aux noms *Maheux* et *Maheut*, ils reproduisent une autre forme normande du mot *malheur*, forme que nous signalons plus bas aux noms *Manoury*, *Mataillé* et qui consiste dans le retranchement de l'l dans *mal*.

Ajoutons enfin que des individus auxquels leur acte de naissance assigne le nom de *Malheu*, sont, à notre connaissance, appelés dans leur village *Maheu*.

* MALINE, maligne.

Maline est l'anc. prononciation du mot *maligne*, prononciation que le pat. norm. a fidèlement conservée et que l'on retrouve dans une foule d'autres mots appartenant au même pat., tels que *assinâtion*, *sinature*, *sinifier*, *manifique*, etc.

Au XVI^e siècle, Palsgrave (p. 56) enseignait que *magnificence* devait se prononcer *manificence*.

Au siècle dernier, Restout (*Traité de l'orth. franç.*, Préf. xxviiij) disait encore qu'il ne fallait pas non plus faire sonner le *g* dans *assigner*, *resigner*, *signe*, *signet*, *signifier*, *soussigner*.

Cette syncope du *g* a été longtemps admise, non-seulement dans la langue parlée, mais aussi dans la langue écrite, comme nous nous proposons de l'établir ailleurs.

Au XVII^e siècle, elle était encore reçue dans la langue littéraire :

Elle avoit évité la perfide machine,
Lorsque, se rencontrant sous la main de l'oiseau,
Elle sent son ongle *maline*.

LA FONT., Fable XV, l. VI.

Dans quelques édit. modernes, on écrit *maligne* : c'est une erreur, la première édit. porte *maline*.

Il y a treis mots, treis petits mots de ren,
Que j' dithais ben ;
Viyons, les femm's, j'ai oui, sont si *malines*,
Si tu les d'vines.

Rim Jers., p. 240.

Notre nom *Maline*, malgré sa désinence féminine, peut aussi signifier malin. *Maligne*, du lat. *malignus*, était en effet dans l'anc. langue, un adjectif masculin :

Ll *malignes* esperiz le rei Saül plusurs feiz assaillid e travaillout.

Les Rois, l. I, ch. xvi, p. 61.

Ou se Diex par tes visions,
Envoie revelacions,
Ou li *malignes* esperiz,
Por metre les gens en periz.

Rom. de la Rose, v. 18711.

En provenç. *maligne* se dit pour malin, pervers, malfaisant. V. le *Lex. rom.* de M. Raynouard, IV, 128.—De même, en ce dialecte, l'on dit *benigne*, du lat. *benignus*, pour bénin ; en espagn. et en ital. *benigno*.

MALLET, maudit.

Ce nom reproduit le part. passé du verbe *maleïr*, maudire (du lat. *maledicere*), qui formait, à ce temps, *maleit*. V. au nom *Béneois*.

Maleit seit oi cil aucidenz.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 11591.

Maleit seit cil ki mangerad devant le vespre.

Les lois, l. I, ch. xvi, p. 48.

MALOISEL, v. LOISEL.

MANCEL, v. LEMANSEL,

* MANOURY, mal nourri.—* MATAILLÉ, mal taillé, mal bâti.

L'on trouve dans l'anc. langue, *mautaillé* avec cette dernière acception :

Or le (la) voi crasse, *mautaillie*,
Triste et tenchans.

Théât. fr. au moy. âge, p. 57.

Mau, pour mal, se renc ontre fréquemment dans les anciens textes. V. ce qui est dit ci-après à ce sujet, au nom *Maubert*.

L'apocope de *l'* dans *mal*, *cheval*, *étal*, etc., est habituelle en pat. norm. ; il en est de même dans *fil*, *col*, *filleul*, *seul*, *soleil*, *sommeil*, etc.

Qu'en z'a de *ma* do (avec) toutes ces filles-là :
C'est le diable à enterteni.

LALLEMANT, *Le Rendez-vous du départ*, p. 81.

I n'a ni *ma* ni mahon.

Dicton de Jersey, cité par M. Le Héricher,
Revue de la Normandie, VI, 576.

En pat. wallon, *ma* se dit aussi pour mal.

On trouve de même en Norm. le nom *Bienoury*.

MANSION, famille, ménage ; demeure.

Du lat. *mansio*, résidence, habitation.

Or avoit amené Henri d'Angiau bien 30. mille *mansions* pour demeurer en Constantinople.

DUC., *Mansio*.

Mansion s'est dit aussi, et plus souvent, pour maison, demeure :

S'en est à Deu del monde eissuz,
Dignes d'entrer ès *mansions*,
U le fiz Deu done les dons,
Que quor d'ome ne set penser.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 8349.

Lur duna terres e *mansiuns*.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 6119.

D'où le nom de l'hôtel du lord maire, à Londres : *mansion-house*.

Mansion se dit encore aujourd'hui pour maison, en pat. pic. ; tel est aussi le sens de ce mot en provenç.

*MAQUEFER, MASQUEFER, mâche fer.

Mâquer se dit en pat. norm. pour mâcher ou pour manger ; du lat. *masticare*, par la syncope régulière de l'*i*, comme dans *nommer*, de *nominare* ; *posture*, de *positura* ; *veiller*, de *vigilare*, etc.

... Tu *mâquerais* du fourmage moysi.

L. PET., *Muse Norm.*, p. 13.

Un gobin d'mété caud l'étoune ;
Tu en fais le refugna, malin piant !
Et tu *mâques* à r'gret la gignioune
Coum un ch'va qui rôguerait du jant.

Rim. Guern., p. 2.

Maquer, dans l'acception de manger ou de mâcher, se rencontre aussi dans l'ancienne langue :

Et si ne puis avoir sejour,
Se je ne boi, ou dorc ou *masque*.

Théât fr. au moy. âge, p. 101.

Se tu demandes quel la viande devenoit, on puet dire que elle devenoit niens en *maskant*.

Comput, f° 13.

Mâquerie se dit encore en pat. norm. pour ripaille, festin,

et *mâquaille*, pour mangeaille. *Mâquaille* cependant a parfois le même sens que *mâquerie* :

Car leur *mâquaille*, empesché par marine,
Fait qu'on z'a veu, mogré les z'enuieux,
Perpinien (Perpignan) agrippé par famine.

D. FER., *Muse norm.*, p. 273.

Au nom *Machue*, nous avons signalé, se rapportant à la forme de ce nom, un des idiotismes du dialecte norm.

Le nom *Mâquefer* nous fournit l'occasion d'en citer un autre, dont nous avons d'ailleurs trouvé précédemment des exemples dans les noms *Capel*, *Carpentier*, *Desécaches*, *Ducamp*, *Fauqueux*, *Fourquié*, *Labrèque*, *Lecat*, *Lequesne*, *Lequien*. Nous voulons parler de la substitution du *c* dur ou *k* au *ch*. Les mots norm., dans lesquels cette substitution se rencontre, sont fort nombreux. Il est à remarquer que la plus grande partie sont d'origine latine et que, dans ces mots, la forme norm. se tient plus près des radicaux latins, que la forme franç. C'est ainsi, par exemple, que *catena* a donné au dialecte norm., *kaine*, chaîne; *castrare*, *castrer*, châtrer; *scala*, *ékelle*, échelle; *cannabis*, *canibote*, chènevotte; *musca*, *mouûque*, mouche; *siccare*, *siker*, sécher; *vacca*, *vake*, vache, etc.

Ces mots et beaucoup d'autres similaires, se rencontrent tout à la fois et dans l'anc. dial. et dans le pat. mod.

MARAGE, qui habite le bord de la mer ou les marais.

Là furent asemblé icele gent *marage*.

Poëme d'Alexis, Duc., *Marajium*.

Marage a été aussi la dénomination des lieux voisins de la mer ou se trouvant dans les marais :

Dimidium arpennum in maragio.

Charte de 1246, *Id.*, *ib.*

Une fille a moult gent, qui est de haut parage ;
Celle te veut donner o riche mariage ;
Dez ore vers la mer tout le pais *marage*.

WACE, *Rom. de Rou*, Id., *Maritimæ*.

L'on trouve, dans Benoît de Ste-More, *marage* s'appliquant à un fleuve, et indiquant la partie du cours de ce fleuve, dans laquelle le flux de la marée se fait sentir :

E de granz flums, parfunz, *marages*.

Chron. de Norm., v. 19413.

MARESCAL, préposé au soin des chevaux et des écuries.

Marescal, dans cette acception, est dérivé du bas-lat. *marescalcus* ou *mariscalcus*. Cette dernière forme se rencontre dans la Loi des Allem.

Le mot est d'origine germanique et vient de l'ancien haut allem. *marah*, cheval et *scalc*, celui qui soigne.

Gentil furent li senescal,

Gentil furent li *marescal*.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5963.

Endementiers k'il parloient ensi, li *mariscal* de nostre ost regarde par devers un cotal.

H. DE VALENCIENNES, 12, p. 122.

* MARGOT.

Margot a plusieurs acceptions.

Comme nom propre, c'est un diminutif, aujourd'hui tombé en désuétude, de Marguerite; de même que *Catin*, toujours usité, est un diminutif de Catherine.

Le mot *margot*, ainsi que celui *catin* servent encore, en langage pop. à désigner une femme de mauvaise vie. Le nom de *Margot* s'applique aussi à la pie, et par métaphore, à une femme bavarde.

Enfin, au XIV^e siècle, on donna ce nom à l'une des compagnies ou bandes de troupes mercenaires, qui ravagèrent la France. — V. Ducange à *Margot*.

* MARGOTTE, marcotte. — * MARGOTTIN, petite marcotte.

En pat. norm., l'on substitue le *g* au *c* non-seulement dans *marcotte*, mais encore dans beaucoup d'autres mots, tels que *secret*, *acacia*, *écouvillon*, *écrouler*, etc., qui se prononcent *segret*, *agacia*, *égouvillon*, *égrouler*, etc. *Margotte* est dérivé, par un diminutif, de *mergus*, rejeton d'un arbre provigné. Comme tant d'autres mots norm., il se trouve ainsi plus rapproché que le mot franç. *marcotte*, du radical commun à tous deux. Quant à la substitution de l'*a* à l'*e*, elle est à noter dans un certain nombre de mots d'origine latine, ainsi que nous l'avons précédemment fait remarquer au nom *Bannelois*.

Plus profitent les chevelues ou sautelles dites aussi *margotes*, que les maillots ou crocetes, pour l'avantage des racines qu'elles ont.

O. DE SERRES, 160, dans Littré.

En pat. champenois et genevois, *margotte* se dit pareillement pour *marcotte*; il en est de même de *margotta* en italien. Les formes *margotte* et *margotter* subsistaient encore au XVII^e siècle, dans la langue. V. le Diction. de Cotgrave.

MARIOLLE.

On donnait, au moyen âge, le nom de *marioles* aux images de la Vierge.

Aubes, fros, chasubles, estoles,
Crois, crucefis et *marioles*.

GUIL. GUIART.

Devant ne sai quel *mariole*,
Ki tient un enfant et acole,
Tote jor s'aloit acroupant.

Miracle de la B. V. M., v. 145.

L'on donnait encore, à la même époque, le nom de *marioles* aux prêtres qui, dans les solennités de la fête de Pâques représentaient les trois Maries.

MARTEL, marteau, masse d'armes.

Du bas-lat. *martellus*, corruption du lat. *martulus*, petit marteau.

Bertrand de Glajeguin fu ou champ plénier,
Où il assaut Anglois a un *martel* d'acier,
Tout ainsi les abat come fait le bouchier.

Chron. de Bert. Duguesclin.

Li dus out froit, si li trembla la pel,
La nuit n'out dent ne feist *martel*.

Agolant, v. 518.

Un des plus anciens noms de famille connus en France, est celui qui nous occupe, lequel fut donné au VIII^e siècle, au fils de Pépin d'Héristal, qui *martela* les Sarrasins à la bataille de Poitiers et reçut, à cette occasion, le nom de Charles *Martel*.

* MASQUEFER, v. MAQUEFER.

MASQUELIER , MASQUERIER , LEMASQUERIER ,
boucher, le boucher.

L'on rencontre dans l'ancienne langue, avec le même sens,
les mots *macheclier* et *macecrier* ; du lat. *macellarius* , bou-
cher, charcutier.

La hale des *machecliers*, laquele li *macheclier* meismes tiennent.

Acte de 1274, Duc., Macclator.

Iluec truevent un *macecrier*,

Où ÿ acatent lor mangier.

Floire et Blanceflor, v. 1034.

Le nom de famille *Masquier*, se prononce, tantôt *mass-ke-rié*, tantôt *mass-cri-é*.

Cette dernière prononciation rapproche complètement ce nom du mot *macecrier*, appartenant à la dernière citation.

Une des rues de St-Quentin, dans laquelle s'était cantonné le commerce des bouchers, portait autrefois le nom de *rue des Macheriers*.

* MASURE, LAMASURE, DELAMASURE, DESMAZURES,
MAZURIER, LEMAZURIER, MASURAGE.

Tous ces noms ont pour origine le vieux mot norm. *mâsure*.

Mâsure, cour mâsure, cour manable, servent en pat. norm. à désigner le verger sur lequel se trouve, avec l'habitation d'un cultivateur, tout ou partie des bâtiments servant à l'exploitation d'une propriété rurale. Cotgrave définit *masure de terre* par : « A quantity of ground containing about four ox gangs. »

Le mot franç. *mâsure* a dévié, vers la fin du XVI^e siècle,

de son sens primitif, qui est celui conservé dans le pat. norm., et que nous venons d'indiquer.

En bas-lat. *masura*, demeure; du lat. *mansura* part. fut. fém. de *manere* :

Unam pechiam terræ sitam in parrochia de Calidobecco (Caudebec), intra *masuram* Martini le Gay, ex una parte, et doitum (*douet*, ruisseau), ex altera.

Charte de 1275, du Cartul. de S. Wandrille, I, 1005.

Toutes les *masures* de Letiguive doivent chescune par an, xxiiij garbes de campartage et ij sous de torneis pour courrei.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 16, r°.

Le manoir, maison *measure*, avec la cour et le jardin, doit de relief trois sols.

Cout. de Norm., art. 159.

L'on dit, dans l'acception indiquée plus haut, une *cour mâsurée*; l'on dit de même qu'une propriété rurale est bien ou mal *mâsurée*, suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas pourvue de tous les bâtiments nécessaires à son exploitation.

La dénomination de *cour manable*, donnée aussi aux *mâsures*, mérite d'être expliquée.

A l'égard du mot *cour*, nous renvoyons à ce qui a été dit plus haut au nom *Lacour*.

Quant au mot *manable*, il est formé, d'une part, du vieux verbe *maner*, demeurer, dérivé lui-même du lat. *manere*, et, d'autre part, du suffixe *able*, qui indique une qualification en rapport avec l'idée exprimée par le radical. *Manable* signifie donc susceptible d'être habité, de même que *aimable* signifie digne d'être aimé. Une *cour manable*, une *propriété manable*, une *maison manable* sont des locutions que l'on rencontre tous les jours dans la bouche des paysans normands.

Li message viurent en Gabaath à li reis Saül *maneit*.

Les Rois, l. I, ch. xi, p. 36.

A l'ancien ala parler,
Au leu tout droit où il *manoit*.

BARB., *Fabl et Contes*, I, 172.

De *maner* est dérivé le mot franç. *manoir*. Il en est de même de *manant*, terme d'ancien droit féodal, qui a aussi dévié de son sens primitif. Les manants, *manentes*, étaient ainsi appelés parce qu'ils étaient tenus de résider dans le ressort de la juridiction seigneuriale.

Nous avons expliqué le sens des noms *Masure*, *Des Masures*, etc.

Quant aux noms *Masurage* et *Mazurier*, ils sont la reproduction de mots identiques appartenant aussi à l'ancien droit féodal. Le *masurage* était un cens ou redevance sur une *masure* et un *masurier*, l'homme qui était assujetti à ce cens. —V. Ducange, à *Masuragium*.

* MATAILLÉ, v. MANOURY.

MAUBERT, MAUCHRÉTIEN, MAUCLERC, MAUDUIT,
MAUFRAS, MAUGAS, MAUPAS, MAUPOINT, MAUTAENT,
MAUTOR, MAUVOISIN.

En vieux franç., *mau* avait deux acceptions distinctes, l'une et l'autre toutefois dans un même ordre d'idées.

Dans la première, il était substitué à l'adj. mauvais :

Si qu'ele fait les bons pour *maus* tenir.

HUES LE LA FERTÉ, *Romanc.*, p. 184.

Mariages est *maus* liens.

Rom. de la Rose, p. 8871.

Dans la seconde acception, *mau* prenait quelquefois la place du subst. mal :

Cist *maus* est grois.

Roncisvals, 23

Bestes mues n'ont nul entendement, ne qu'est bien, ne qu'est *maus*.
BEAUMANOIR, *Cout. du Beauvoisis*, LXIX, 6.

Souvent aussi *mau* et *mal* s'employaient indifféremment dans la formation de quelques mots : l'on disait aussi bien *maldire*, que *maudire*, *malsade* que *maussade*, *maugré* que *malgré*, etc.

Tere major, Mahumet *te maldie!*

Chans. de Rol., p. 140.

Devant Dieu lède et *malsade*.

Miracles de Sainte Geneviève.

Maugré tous sains et *maugré* Dieu.

IIUES D'OISI, *Romanc.*, p. 103.

A *mau*, dans sa première acception, se rattachent les noms *Maubert*, *Mauchrétien*, *Mauclerc*, *Maugas*, *Maupas*, *Mautalent*, *Mautor* et *Mauvoisin*.

MAUBERT, mauvais seigneur, mauvais guerrier, mauvais mari.

Ber et *bers* avaient, en effet, ces diverses acceptions dans l'ancienne langue :

Uns *bers* fu ja en l'antif pople Deu, e out num Helcana.

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 1.

Ne sui pas si preux ne si *ber*.

JUBINAL, *Nouv. rec. de fabliaux*, I, 214.

Vous me donna, sire, je vous le dis ;

Bers, ne porchasse que tu soies homnis.

Gar. le Lohér., I, 207.

MAUCLERC, mauvais clerc, homme ignare. — V. plus haut au nom *Leclerc*.

Par métaphore, nous appelâmes *grand clerc* l'homme savant, *mauclerc* celui qu'on tenoit pour beste.

Est. PASQUIER.

* MAUGAS, mauvais garçon.

Gàs se dit en patois normand pour gars ou garçon.

* MAUPAS, mauvais pas, mauvais passage.

N'est merveille si trop s'esmaient,
Kar mult unt *mau pas* à passer.

BÉN., *Chron. de Norm.*, III, 66.

Lienin avecques vous ira,
Qui vous menra hors des *maux pas*.

Miracle de N.-D. de Sainte Bauthuch, p. 173.

MAUTALEMENT, mauvais vouloir.

Mautalent et *maltalent* se rencontrent dans l'ancienne langue, avec ce sens :

Ire e coruz e *mautalent*
Li pardoin tot benignement.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 12361.

Dont par le col prent ly mauffez,
De *maltalent* tout eschauffez.

VILLON, *Gr. Test.*, p. 36.

Maltalent a subsisté dans la langue jusqu'au XVIII^e siècle ; Voltaire en a fait usage.

Dans le principe, *mautalent* comme *maltalent* s'écrivaient en deux mots : *mau talent*, *mal talent* ; *mau* et *mal*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, signifiaient mauvais, et *talent* se disait pour volonté, désir ; du lat. *talentum*, poids. De l'idée de poids qui fait pencher la balance, on passa à celle de l'acte intérieur par lequel on se détermine à faire ou à ne pas faire une chose.

Or avés fait tos vos *talents*.

Partonop. de Blois, v. 1313.

MAUTOR, mauvais taureau.

Li sires crie cum un tors.

BARBAZAN, *Fabl. et Contes*, II, 51.

Li tors aveit fait le chemin

Tot entor lui.

GUILL. DE SAINT-PAIR, *Rom. du Mont-St-Michel*, v. 204.

Taur, pour taureau, se dit encore aujourd'hui en patois picard, ainsi qu'en provençal.

Enfin *mau*, dans sa seconde acception, celle de *mal*, est l'un des radicaux des noms *Mauduit*, *Maufras* et *Maupoint*.

MAUDUIT, mal façonné, mal dressé.

Mauduit se trouve dans le Diction. de Cotgrave, en ce sens.

Duit au travail, *duit* à combattre.

SCARRON, *Virg. trav.*

Duit, dans cette acception, se trouvait dans le Diction. de l'Acad., édit. de 1696.

* MAUFRAS, mal feras.

La syncope de l'*e*, au futur et au condition. du verbe faire, était ordinaire dans l'anc. dialecte norm. et est conservée dans le pat. moderne :

Si jo vif, merci me *fras* ; si jo muir, des miens merci auras parmanablement.

Les Rois, l. I, ch. xx, p. 79.

Et si je tiens ten fait, tu me le *fras* saver.

L. PET., *Muse norm.*, p. 9.

Dans un compte du commencement du XV^e siècle, cité

par M. Delisle (*Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 455), on rencontre le nom *Maulfferas*.

MAUPOINT, mal piqué, mal marqué.

Point, part. passé du verbe *poindre*, piquer; du lat. *pungere*.

* MAZURIER, v. MASURE.

MÉCHIN, jeune homme, serviteur.

L'on fait dériver *méchin*, en vieux franç. *meschin*, de l'arabe *maskin*, pauvre, par l'intermédiaire de l'espagnol *mezquino*.

Se li semblast il maintenant,
Qu'il fust *meschins* et damoisiaux.

Lai de l'Oiselet, p. 110.

Lequel aporte la touaille
Et l'ewe chaude et les bacins,
Si lavera cis biaux *meschins*.

Li Cortois d'Irras, v. 324.

De même, *meschine* se disait pour jeune fille, servante :

Meschines traverent qui pur ewe alerent.

Les Rois, l. I, ch. ix, p. 30.

Et à ma dame la roïne,
Qui tant par est gente *meschine*.

Rom. du Ren., v. 12244.

En pat. pic. on donne encore aujourd'hui le nom de *mé-*

kines ou *mékaines* aux servantes, et celui de *mékinette* à une petite servante.

On trouve aussi dans les anciens textes *meskin*, *meskine*, avec le sens indiqué plus haut ; nos mots *mesquin*, *mesquine* viennent de là.

* MÉDY, midi.

De *medio die*.

Ipsum meridiem, cur non *medidiam*? credo quod erat insuavius.
CICERON, *De Oratore*.

Médi pour midi, appartient à l'ancien dialecte, comme au pat. norm. moderne.

En dreit *medi*, en retrova
Des oisos (oisifs) ; si les aloa.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 3458.

Il prie Damedeu, le roi de majesté,
Qu'il li tramete honte, ainz le *medi* passé.

Parise la Duchesse, v. 404.

Un autre mot norm., *mènuît*, minuit, a une étymologie similaire, *media nocte* :

Ausi comme l'arne (l'âne) recharne (brait),
A *meenuît*, à meriane.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 1834.

* MELLE, anneau dans lequel s'assujettit l'agrafe.

Du bas-lat. *mella*, forme contractée du lat. *macula*, maille d'un réseau, d'un filet.

L'armure défensive dite *haubert* ou cotte de mailles, dont

se revêtaient les anciens chevaliers, était formée de petits anneaux ou *melles* de fer s'entrelaçant. La forme primitive du mot maille est en effet *maile* ou *mele* :

Le blanc osberc dunt la *maile* est menue.

Chans. de Rol., p. 112.

Unes armies riches et beles,
Dont d'or et d'argent sont les *meles*.

Rom. de Percerai.

Maille, *little ring of metal resembling a link of mail.*

Comp., Diction.

L'on trouve encore dans l'ancienne langue *desmaïler*, avec le sens de briser les *maïles* (mailles) d'un haubert.

L'escut li freint e l'osberc li *desmaïlet*.

Chans. de Rol., p. 107.

Lors vunt les osbers *desmaïler*
E les gros des cors effondrer.

Bén., Chron. de Norm., v. 32561.

Dans un acte du 21 juillet 1321 du *Cartul. de Lisieux*, f^o 17, se rencontrent les noms *Guillermus le Meletier*. Il est probable que ce dernier mot fut appliqué originellement à un fabricant de hauberts.

En pat. norm. ainsi que dans l'anc. langue, *mêle* se trouve pour nêfle (V. au nom *Meslier*) ou pour merle (V. au nom *Lemesle*). Le nom *Melle*, qui nous occupe, étant écrit avec deux *l*, nous n'avons pas cru devoir le rattacher à l'une ou l'autre de ces deux dernières acceptions.

MENANT, MAINANT, riche, possesseur d'une grande fortune.

Tant donnent à lor masnies
Et à prochains de lor lignies,

Que onques puis povre ne furent,
Tosjors riches et *mainans* esturent.

BÉN., *Rom. de Troie*.

Si ot un frere marcheant,
Assez fu riche et *menant*.

Cast d'un père à son fils, Conte XXIV, v. 49.

D'où *menantise*, richesse :

Il avint, je dis, d'un larron,
Qui entra en une maison :
Molt i trova grant *menantise*,
Or et argent et dras de Frise.

BARB., *Fabl. et Contes*, II, 176.

Menant vient de *manant*, *manens*, celui qui demeure, qui a un domicile permanent et, par suite, qui est aisé, riche. *Manant*, a eu d'ailleurs, parfois, le même sens que *menant* :

Mult esteit riches e *mananz*.

Les Rois, I, II, ch. XIX, p. 195.

Riches hummes furent e *manant*,
E chevaliers prux e vaillant.

MARIE DE FRANCE, *Lai del Fresne*, v. 5.

Et de même que nous venons de voir *menantise* employé dans le sens de richesse, on rencontre aussi *manantie* avec la même acception :

A Roen mist grant *manantie*,
A Saint Oain l'abeie.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5861.

Manant, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, au nom *Masure*, a encore signifié à l'époque féodale, vilain assujetti à une résidence fixe. Plus tard, ce mot a été détourné des deux significations qui viennent être indiquées, et a pris le sens d'homme grossier.

Menant, mainant, manant ont eu quelquefois, ainsi que nous venons de le voir, une acception identique, celle d'homme riche ; mais *menant, mainant* n'ont pas été employés, que nous sachions, dans le sens de *manant*, paysan, tenu de résider dans le ressort de la juridiction seigneuriale.

* MÉNIVAL, v. MESNIL.

MÉRY.

Méry est peut-être emprunté au calendrier grégorien et reproduit simplement le nom de saint Merry.

Peut-être aussi se rattache-t-il au part. passé du vieux verbe *merir* ; c'est dans cette hypothèse, que nous nous y arrêtons.

Merir n'avait pas exactement le sens de son rad. *mereri*, mériter, avoir en partage : il signifiait payer, récompenser :

Comment vous pourray je *merir* ?

Théât. franç. au moy. âge, p. 310.

Dieu le vous sçaura bien *merir*.

Rom. de la Rose.

Diex le vos *mire*.

Le Roi Guil., p. 100.

D'où *mérite*, qui, dans la vieille langue, avait l'acception de récompense et non celle actuelle, à savoir ce qui rend une personne digne de récompense, de punition ou d'éloge.

Molt desert cil male *merite*

Qui de son gré se deserite.

BÈS., *Rom. de Troie*, v. 4099,

Pechié porte sa peine et bienfait sa *merite*.

JEHAN DE MEUNG, *Test.*, 209.

MESIÈRE, MEZIÈRE, MAISIÈRE, DESMAIZIÈRES.

Meisière, *maisière* et *mesièrre* avaient, dans l'ancienne langue, le sens de mur de clôture, cloison ; du lat. *maceria*.

Un sarkeu fist apareillier
Lez la *meisière* del mustier,
A metre emprès sa mort sun cors,
Suz la gutière de defors.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5879.

Jà ni metra pierre en closture,
Ne n'i fera mur ne *maisière*.

Conte des vil. de Ferson, v. 112.

Entre le lit et la *mesièrre*
Est coulez...

Le chevalier à la robe vermeille, v. 83.

Mesièrre a été aussi employé dans l'ancienne acception de *masure*. V. plus haut au nom *Masure*, et Ducange au mot *Maseria*.

* MESLIER, DEMELLIER.

En pat. norm. et aussi dans l'anc. langue, *meslier* se dit pour néflier et *mesle* pour nêfle.

Meslier, en bas-lat. *mellerius*, du lat. *mespilus* ; en angl. *medlar-tree*.

Si comme le pomier, qui est en la cour, et les *mesliers* sont en devise entre nous, et en partirons le fruit moitié à moitié...

Fu fet en l'an de grace M.CC. quatreviz et chinc.

Acte du Cart. de S. Wandrille, I 157.

Un *meslier* nouailleux ombrage le portail.

RONSARD.

Pour ten *meslier* du coin, tu ne le verras pus.

D. FER., *Muse norm.*, p. 62.

De même, on donne le nom de mesle à la nêfle, dans la vieille langue et en patois :

La terre, embue du sang du juste, feut certaine année si tres fertile en tous fruitz, qui de ses flancs nous sont produictz, et singulierement en *mesles*, qu'on l'appela de toute memoire, l'année des grosses *mesles*.

RAB., *Pant.*, I. II, ch. 1, p. 103.

Avec le temps et la paille, l'on meure (l'on fait murir) les *mesles*.

COTE., *Diction.*

No servit le dessert de plusieurs *mesles* blecques.

D. FER., *Muse norm.*, p. 177.

Mesle, en vieux dialecte, et *mêle*, en patois, se disent encore pour *merle*; seulement, en ce sens, ces mots sont du genre masculin. V. au nom *Lemesle*.

* MESNIER, v. MESNIL.

* MESNIL, LEMESNIL, DUMESNY, CLOMESNIL, GRANTMESNIL, BEAUMESNIL, CALMESNIL, MÉNIVAL, MESNILDREY, DERÉNÉMESNIL, DE GROSMEISNIL, DUMESNILDALÉE.

* MAINIER, MESNIER, LEMAISNIER.

Les noms de famille dérivant du mot norm. *mesnil*, sont

très-nombreux ; nous n'en avons assurément indiqué ici qu'une partie.

Mesnil, que l'on prononce *mêni*, vient du bas-lat. *mansionilis*, petit domaine habité, et *mansionilis* est lui-même un diminutif du lat. *mansio*, demeure, habitation. V. au nom *Mansion*.

Et non illic, ut hodie, villa, sed exiguus *mansionilis* erat.

Vita S. Rigoberti archiepisc. Remensis, cap. II.

Mesnil était originairement le nom que l'on donnait au domaine rural d'un personnage notable, et sur lequel il résidait habituellement avec sa famille et ses tenanciers.

Autour de son habitation, il s'en groupa successivement d'autres, qui, avec le temps, devinrent des villages. De là, la dénomination d'une foule de communes en Normandie : *Mesnil-Auzouf*, *Mesnil-Bénoit*, *Mesnil-Mauger*, *Mesnil-Patry*, *Mesnil-Robert*, *Mesnil-Villement*, etc. ; ce qui équivalait à domaine ou demeure d'Auzouf, de Bénoit, etc.

Quant à la suppression de la particule *de* dans ces noms de communes, nous avons vu plus haut que c'est un archaïsme.—V. *Femme, fils, fille, veuve un tel*.

Auprès de beaucoup de villes ou de bourgs existent en Normandie, des villages ou hameaux qui portent encore le nom de *mesnils*. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à 2 kilom. environ d'Argences, bourg de l'arrond. de Caen, se trouve un hameau qu'on appelle *le mesnil d'Argences*.

Dunc apelad li reis Siba, si li dist : Tutes les choses ki furent Saül et sun *maisnil* e tutes les apurtenances, tut rend al fiz tun seigneur.

Les Rois, I, II, ch. IX, p. 150.

Dunc a li dux comandé
Que trestot li abiteor
De l'aviron, d'iloc entour,

Des paroisses e des *maisni*z
E de par tuz les plasseiz
Seint mandé, nul n'i remaigne.

BÉN., *Chron. de Norm.*, I, 337.

Ardent les villes, la fumée en issit,
La proie chassent et maint vilains sont prins...
Qu'ensemble estoit li chevalier gentil
Aus bonnes villes, aus chatiaus signoris ;
Or sunt aus villes, aus bors et aus *maisnis*
Et aus buissons ensemble o les *berbis*.

Gar. te *Lohér.*, I, 166.

De *mesnil*, demeure d'un seul individu et de son entourage, vinrent les mots *mesnie*, *mesgnie*, *mesniée*, *mesgnée*, famille. Telle est encore aujourd'hui l'acception de *mêgnie* en pat. norm. de Guernesey :

V'là qu'i baille à sa *mêgnie*,
Au dimanche, aurun d'caffi,
Une bouture de fèves graillies,
Pour les mettre en appétit.

Rim. Guern., p. 30.

Dans le pays de Dombes (Ain), les paysans appellent leurs domestiques *maignets*.

Le pat. ne fait que reproduire les formes de l'anc. langue :

Ce sont les noms de la *mesnie* et des sergents (*servientes*), qui sont demorez en la dite maison : le prestre ; Johan de Tilly, clerq, procureur ; Colin de la Mote et Johannot de Raugie, pour le herneis ; Guillot le Porchier et Richart des Valées, pour la charue, etc.

Invent. de 1308, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 727.

Quant bien l'orent appareillié,
Si a de toz pris le congié,
Bese Hercules et sa *meisniée*,
Qui por lui remaint tote iriée.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 1829.

Vos subjects et vostre *mesgnée*.

Hist. du siège d'Ort., v. 536.

Je cognois toute la *mesgnie*
De léans ; quelle compagnie l

CL. MAROT, IV, 183.

A *mesgnie*, demeure, se rattache encore le vieux verbe *meignier*, demeurer :

Dient alquanz que diables i *meignent*.

Chans. de Rol., p. 85.

Les noms *Mainier*, *Maisnier*, *Mesnier*, *Lemesnier* viennent de *maisnie* ou *mesnie*, et signifient homme de la maison, de la famille, domestique, dans le sens primitif du mot :

Des forfaits que li borgois ou li *mesniers* des borgois, feront envers les *mesniers* des canoines.

Titre de 1287, Hist. de Liège, p. 401.

MÉTIVIER, MESTIVIER, moissonneur.

Du bas-lat. *mestivarius*, corruption du lat. *messuarius*, de *messis*, moisson :

Ponit dictus prepositus in dicta granchia nostra sex *mestivarios*.

Charte de 1423, citée par M. Delisle, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 736.

Se ai trouvé aucun espi,
Après la main as *mestiviers* ,
Je l'ai glané moult volentiers.

Rom. de Huon de Mery.

Ce faisant, j'espargne... les *mestiviers*, qui beuvent vouluntiers et sans eue.

RAB., Pant., l. III, ch. II, p. 203.

En pat. du Berry, *metive* se dit pour moisson.

MIGNOT, mignon, gracieux, délicat.

Son ami *mignot* ,
Mignotement l'en maine.

Théât. fr. au moy. âge, p. 31.

A Chartreux, aussi Celestins ,
Amendians et aux devotes ,
A musars et cliquepatins,
Servantes et filles *mignottes* ,
Portant surcotz et justes cottes ;
A cuyderaulx d'amours transis,
Chaussans sans meshaing fauves bottes,
Je crye à toutes gens merciz !

VILLON, *Ball.*, p. 98.

Mignot, avec le sens de badin , favori , flatteur , se trouve dans Cotgrave.

Mignoter, traiter d'une façon délicate, et *mignotise*, action de mignoter, sont restés français.

Mignot , *mignon* sont d'origine celtique ; en bas-bret. *minoni*, amitié ; en irl., *mian*, *mion*, amour.

MOISSARD, niais, nigaud.

Sacheiz quant nos reconoistrons
La folie que faite avons,
Toz nos entendrons à *moissarz*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 18189.

Servi m'a d'estrance gastel ;
C'est la compaignie Taisel
Qu'il m'a faite com à *moissart* (1).

Id., *Chron. de Norm.*, v. 15364.

En provençal *moysart* et *moichard* signifient lâche , vil, méprisable.

(1) *Moissart* a été substitué à *musart* dans les corrections indiquées à la fin de l'ouvrage.

* MOISSON, moineau.

Du bas-lat. *muscio* (petit oiseau), dérivé lui-même du lat. *musca*, mouche.

Le nom *Moisson* se lie, dans un sens métaphorique vraisemblable, plutôt à *moisson*, moineau, qu'à *moisson*, récolte.

Moisson, pour moineau, s'est dit dans l'anc. langue et s'est perpétué dans le pat. norm.

Moissons aroi et glu prisent ,
En escailles de nois fu misent
Et od le fu fisent repondre
Es prises de lin et de tondre,
As piés des *moissons* l'espëndirent
Mervillose voisdie firent.

WACE, *Ron. de Brut*, v. 14005.

Li oisiax fu merveilles genz ;
Moult seroit granz destriemens,
Se disoie sa façon.
Il estoit menres d'un *moisson*
Et fut plus grant du roietel.

Lai de l'Oïsetel, v. 79.

Gilles du Wey, dans sa gramm., p. 912, traduit *the sparowe*, par *le moisson*. Cotgrave et Lacombe, dans leurs diction., donnent aussi à notre mot *moisson* le sens de moineau.

Moysson, *moysson*, monte quelette (à l'échelette) et deffendez votre queue.

La Friquassée, p. 16.

Des plumes de *moisson*.

Rim. Jers., p. 147.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit *mouisson* :

Et les *mouissons*, vol'tant, ligiers et gais,
Faisaient l'amour ou faisaient leus jourrolles
Le long des douits, à l'ombre des paimfeis.

MÉT., *Dict. franco-norm.*, p. 125.

On donne encore le nom de *moigneau* au moineau, en pat. norm.—V. au nom *Lemoigne*.

* MONIER, LEMONNIER, MUNIER.

Monnier et *munier* s'emploient en pat. norm. pour meunier; du lat. *molinaris*, qui a donné à Pit. *molinaro*, à l'espagn. *molinero*, et au prov. *molinier*, *mounier*.

Les formes de pat. *monnier* et *munier* se rencontrent aussi dans l'ancienne langue :

Et puis sunt en ban de molin
Se le vilain n'a fait sa fin
Vers le *monnier* ainz qu'il i aut,
Del blé prendra tant bas et haut.

Conte des vil. de l'erson, v. 201.

Le *monnier* est au moulyn, car la roue commence à rotir (tourner, du lat. *rotare*).

PALS., *Lescl. de la tang. fr.*, p. 759.

Il se musse souz le lit du *munyer*, atout (avec) son sac.

A. DE LA VIGNE, *La force du Munyer*, p. 2^o9.

On ne doibst esparguer blé de *musnier*,
Vin de curé, ny moins pain de fournier.

LE ROUX DE LINCY, *Liv. des Prov.*, II, 141.

L'on trouve aussi dans le Diction. de Lacombe, *munier*, pour meunier, et dans celui de Cotgrave, *monier* et *musnier*, avec ce sens.

A l'époque féodale, l'on donnait le nom de *monnage* à un droit seigneurial, en vertu duquel une certaine quantité de farine devait être laissée par le vassal, qui portait son blé au moulin du seigneur.

V. Ducange à *Monagium*.

* MONQUIEN, v. LEQUIEN.

MONTIER, v. MOUTIER.

* MOREL, qui a le teint ou les cheveux noirs, comme un More.

Morel paraît un diminutif de More ; le mot, dans l'anc. langue, avait le même sens que l'adj. moderne *moreau*, c'est-à-dire qu'il servait à indiquer la couleur noir foncé de la robe d'un cheval.

Done (à) mon pere la couverte,
Qui est sus mon cheval *morel*.

La Houce partie, v. 320.

Il monta sur un sien cheval *morel*.

H. DE VALENCIENNES, 4, p. 119.

On désigne encore aujourd'hui, en Normandie, un cheval noir, sous la dénomination de *cheval morel*.

* MORFOUACE, v. FOACHE.

MORIÈRE, moulin.

Morière nous paraît venir du verbe *morre* ou *moore*, que l'on rencontre dans l'anc. langue, pour moudre et qui est encore employé avec cette acception, en pat. pic.

Du lat. *molere*, par la syncope régulière de l'e, déjà notée au nom *Delangle*, fut formé le verbe *molre*, usité encore en provenç.

Molin... à *molre* braic.

DUC., *Motendinum*.

Et de *molre* vint *morre*, que l'on trouve dans une charte de 1343, citée par le même, à *Molare*.

Morre, moudre, a dû former *morière*, lieu où l'on moud ; de même que de *fouerrer* est venu *fourrière* ; de *croiser*, *croisière* ; de *saler*, *salière*, etc.—V. au nom *Mourier*.

MORTREUX, DESMORTREUX.

Le *mortreux* était, au moyen âge, un mets fait d'un mélange de pain et de lait.

Ont chacun un ribellette de lart routy sur le greil, chacun une esculée de *mortreux*, fait de pain et de lait.

Charte du XV^e siècle, citée par M. Delisle, dans
L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 90.

V. Ducange à *Mortea*.

* MOTTE, LAMOTTE, DELAMOTTE, DESMOTTES.

* MOTTEUX, LEMOTTEUX, MOTTIER.

Outre son sens ordinaire, *motte*, en pat. norm., possède encore celui de fossé profond et très-large, constamment plein d'eau courante ou stagnante, entourant une habitation avec ses dépendances. Cette habitation, qui est toujours une ancienne résidence seigneuriale, porte le nom de manoir.

Dans la vieille France, comme aujourd'hui encore dans certaines provinces, on donnait également le nom de *mottes* à des éminences faites de main d'homme ou par la nature. Sur ces petites buttes on élevait parfois des constructions, dont on défendait l'accès par une ceinture de larges fossés, pleins d'eau.

Sor granz *motes* en halt levées,
De granz fossez avironnées.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 3005.

La *mote* de Neuzy, les maisons estans en icelle, les fosses avec leurs
giés et l'estanchat estanz environ.

Charte de 1344, Duc., Estanchia.

De là probablement le mot norm. *motte*, résultat de l'interversion de sens entre la dénomination de l'objet principal et celle de l'accessoire.

Rogerus tradidit præfato Thomæ tria stagna et unam *motam* piscariam.

Charte de 1472, Duc., Mota.

Les vassaux de la seigneurie de Livet (commune de l'arrondissement de Lisieux) devaient... « aider à curer les *mottes* d'allentour dudit manoir, de trois ans en trois ans. »

DE CAUMONT, *Statist. monument. de l'arr. de Lis.*, p. 339.

Les noms *Mottier*, *Motteux* et *Lemotteux* indiquaient vraisemblablement dans le principe, la profession des ouvriers chargés de creuser ou d'entretenir les *mottes*.

* MOUCHEL, MOUCHET, MOUCHELET, DUMOUCHEL,
DESMOUSSEAUX.

Mouceau, *mouciau*, *mouchiau*, *mouchet* ont une même signification en pat. norm., celle de *monceau*; quant à *Mouchelet*, c'est un diminutif de *mouchet*.

Eh ! qu'un houmm' baill' de bouous friots ;
A qui veurt emprunter, qu'i donne ;
Qu'i n' demand' jamais à personne,
Il aïtha d's amins par *mouochiaux* !

Rim. Jers., p. 242.

A la poumare, un *mouaché* d' pommes
Attrayait l's éfants, tentait l's hoummes ;
Et i les rôguaient, les rien-n'-vauts,
Aussitôt qu' nou leu tournait l'dos.

MÉT., *Diction. franco-norm*, p. 337.

Stilao qui gi sou c' *mouciau* d' tere.

P. GENTY, *Œuv. poét.*, p. 67.

Mouceau, pour monceau, se rencontre aussi dans l'anc.
langue :

Mouceau de herbe.

PALSG., *Lescl. de la lang. ? r.*, p. 283.

Les noms *Moncel*, *Dumoncel*, *Dumonceau*, etc., que l'on
trouve un peu partout, expriment un sens identique.

Moncel, du lat. *monticellus*, est la forme primitive du
mot monceau.

Pois ruerent Absalon en une grant fosse de cele lande, et jeterent
pierres sur lui, si que il i out un grant *muncel*.

Les Rois, l. II, ch. xviii, p. 187.

MOURIER, meunier.

Du vieux verbe *moure* ou *mourre*, moudre.

Li uns des parchonniers ne fit pas envers son seigneur ce qu'il doit,
par quoi ses sires oste les fers du molin, si que il ne puist *mourre*.

BEAUMANOIR, *Cout. du Beauv.*, XXII, 8.

Moûre, pour moudre, se dit encore en pat. wallon.

V. Ducange, à *Molare*, et plus haut au nom *Morière*.

Mourier a pu encore se dire de joueur à la *mourre*.

La *mourre* était un jeu qui consistait à montrer une partie
des doigts levés. Les deux joueurs accusaient simultanément
un nombre, et le gagnant était celui qui indiquait le premier,
le nombre de doigts qu'on lui montrait.

MOUTIER, DUMOUSTIER.

MONTIER, LEMONTIER.

Moutier, *moustier*, *montier*, *monstier* avaient le même sens dans la langue du moy. âge ; ils signifiaient monastère et quelquefois église. De ces quatre formes, celle qui se rapproche le plus du radical lat. *monasterium*, est *monstier* ; d'où l'Allem. Münster. Cependant, nous devons dire que la substitution de l'*u* à l'*n*, que l'on rencontre dans l'autre forme, celle de *moustier*, n'est pas sans exemple : c'est ainsi que nous pouvons citer *coûter*, en vieux franç. *couster*, qui dérive du lat. *constare*.

De là les noms de localités *Vimoutiers*, *Noirmontiers*, *Marmoutier*, etc.

Lessons le *moustier* là où il est.

Mist. du siège d'Orl., v. 1560.

Pierre Porte reconnoit devoir à l'abbesse de Caen, au jour S. Jehan Baptiste, un chappel de roses vermelles, à estre poié en l'abbaie de Sainte Trinité, à madame l'abbesse du dit lieu, ... eu cueur du *moustier*.

Cart. de Calix, cité par M. Delisle, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 492.

Ço dist l'imagene : Fai l'home Deu venir
En cest *monstier*, quer il l'at descroit.

Vie de S. Alexis, str. 35.

Vos devez Deu amer avant,
Tenir sa loi et son comant,
Volentiers aler au *monstier*.

Lai de l'Oiselet, v. 147.

Moutier s'emploie encore aujourd'hui pour monastère, en pat. pic.

* MUNIER, v. MONIER.

* MUSSIER, v. LAMUSSE.

NÉEL, nielle, dessin gravé en creux sur fond d'or ou d'argent, et dont les traits sont remplis d'émail noir.

Néel, dérive du lat. *nigellus*, diminutif de *niger*, par la syncope régulière du *g* déjà notée au nom *Conroy*, et le changement de l'*i* en *e* (V. au nom *Ancelle*).

De la gaine ert li coispel
Et li membre tuit à *neel*
D'or esmeré.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 7736.

Li estrier valent un castel,
D'or fin sont ovré à *neel*.

Floire et Blanceflor, v. 983.

D'où *neelé* pour niellé :

Desus out un anel,
Neelé ad argent.

Lai du Corn, v. 50.

et *neeleure* pour niellure :

Et une chiere coupe d'or..
Et moult soutiüement portraite
Par menue *neeleure*.

Floire et Blanceflor, v. 431.

* NÉROT, noiraud. — * NÉRU, devenu noir.

Ces deux noms ont pour radical, l'adj. *neir*, noir. C'est la forme norm. du mot, aussi commune dans les vieux textes que

dans le pat. moderne. La même forme se reproduit dans les dérivés *neirâtre*, *neiraud*, *neircir*, employés pour noirâtre, noiraud, noircir.

La neire gent en ad en sa haillie.

Chans. de Rol., p. 161.

Une pelice nere et grise
Vest Medea sor sa chemise.

BÉX., *Rom. de Troie*, v. 1605.

Dunc commença mer à mesler,
Undes à creistre, à reverser ;
Nercist le ciel, nercist la lune.

WACE, *La vie de la Vierge Marie*, p. 4.

Sa blanche chair tote nercie.

Le chev. au Cygne.

Cruel Destin et Fortune marrastre,
Tissez-vous donq' une toile neirastre,
A mon espoir ?

J. VITEL, *La prise du Mont S. Michel*, p. 65.

La vaque neire,
Qui va à la feire.

La Friquassée, p. 23.

J'ai veu, sus sen j'nèt éperquie,
Derrière le ner, tout en travers,
Tu sais bien qui... All'est partie
Au Caquiauro ou... en enfer.

Lim. Guern., p. 93.

Nous retrouvons encore la même forme dans *nerets*, nom que l'on donnait au moyen âge aux monnaies de billon, en opposition aux monnaies blanches ou monnaies d'argent. — V. le *Diction. des instit. de la Fr.*, par M. Chéruel, au mot *Nérets*.

Cela ne vault pas ung neret.

N. DE LA CHESNAYE, *La condam. de Bancquet*, p. 280.

Neiraud est, avons-nous dit, la forme norm. de *noiraud* :

Nou l'écronera dans la casse,
A s'ra nère, il est *nérot* ,
Et l' jour de la dédicace,
Tu béras coumme un pirot.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 116.

L'étymologie du nom *Nérot* ainsi expliquée, nous arrivons à celle de l'autre nom, *Néru*. *Nerir*, comme *neircir*, s'est dit en dial. norm. pour noircir :

Andromacha plore et sospire,
Si grant duol a et si grant ire,
Que la color qu'ele ot vermeille
Teinst et *nerist*, n'est pas merveille.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 15277.

Or, notre nom *Néru* peut reproduire le part. passé de *nerir*. Il est vrai que, suivant les règles ordinaires de la form. des temps, ce serait *neri* ; mais nous devons faire remarquer que, dans l'anc. dialecte, ainsi qu'en pat. moderne, l'*i* final du part. passé de plusieurs verbes de la deuxième conjugaison, est souvent remplacé par *u*, et qu'ainsi l'on dit *sentu* pour senti ; *repentu* pour repenti ; *consentu* pour consenti ; *ressentu* pour ressenti, etc. Les exemples abondent ; nous nous bornons à en citer deux, empruntés, l'un au vieux dialecte et l'autre au patois :

S'il t'unt menti ne offendu ,
Cherement s'en sunt *repentu*.

BÉN., *Chron. de Normandie*, I, 387.

Le premier *sentu*,
La vesse ly pent au cul.

La Friquassée, p. 14.

NIQUET , petite monnaie de cuivre, valant trois mailles.

Tost après le dit roy Henri V fist forger une petite monnoye, qu'on nommoit doubles, qui valloient trois mailles; en commun langage on les appelloit *niquets*.

P. DE FENIN, *Chron.*, p. 495.

Il ne m'en chault pas d'un *niquet*.

La Danse aux Aveugles, p. 321.

Ne poyet pas la valeur d'un *niquet*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 167.

L'on trouve *niquet* dans le Diction. de Cotgrave, avec le sens de chose sans valeur, bagatelle.

ORIoT, loriot. — LORIEUT, le loriot.

Auriol, *oriol*, *oriou*, du lat. *aureolus*, de couleur d'or, sont les formes primitives du mot *loriot*, un de ceux déjà signalés plus haut au nom *Lormier*, comme s'étant formés par la réunion fautive de l'art. au mot (*l'oriot*), de sorte que quand on dit *le loriot*, on répète deux fois l'article.

Ruissignous, merles e mauvis,

Jais, *oriou*s, treie e calendre.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 19243.

. . . . Non crida l'*auriols*

En vergier ni dins forest.

RAYN., *Lex. Rom.*, II, 151.

L'*oriol* cante dous et bas,

Teus l'escoute et ne l'entent pas.

Partonop. de Blois, v. 49 (ms. 1830).

Entre les autres, je fus fort esmerveillé d'une forteresse que l'*orion* avoit faite pour la sauve garde de ses petits.

BERN. PALISSY, 114, dans Littré.

En pat. de Genève, on dit encore *oriot* et *oriou* pour lorient.

* OZANNE, dimanche avant Pâques ou dimanche des Rameaux.

Cette dénomination vient de l'hymne qui se chante ce jour-là et qui commence par *hosanna*, mot hébreu, qui signifie « sauve présentement. »

Ou commencement de l'an 1316, environ l'*osanne*.

Charte de 1316, Duc., *Dominicus*.

La quele (quinzaine) commença le mardi emprès le dimanche que l'on chante *Oculi mei*, et feni le mardi après l'*ozanne*.

Autre de 1340, Id., *ib.*

En pat. norm. de Guernesey, *ozanne*, et de Jersey, *ozaine*, signifient carreau de fenêtre :

Et, j'en jurerais, l'z *ozannes* d'la fenêtre,

Treis feis par an, étaient frotaies.

Rim. Guern., p. 4.

Les fenêtr's avaient d's *ozaines* de papi.

Rim. Jers., p. 149.

Ozanne, suivant M. Métivier (*Diction. franco-norm.*), serait dit, dans ce cas, pour *losanne* ou losange, à cause de la forme rhomboïdale des vitres.

Ozanne est encore indiqué dans le *Diction. de Cotgrave* comme étant le nom d'une espèce de pomme.

★ PAILLER, LEPAILLER.

Le mot *pailler* a, dans certaines régions de la Norm. et particulièrement dans le Lieuvin, une acception différente de celle du mot franç. Les deux noms que nous venons d'indiquer, pouvant tout aussi bien se rattacher à l'acception norm. qu'à l'acception franç., il convient d'expliquer ici celle conservée dans le pat.

On donne le nom de *paillers*, aux pailles exclusivement réservées pour l'engrais des terres arables, dépendant de la propriété sur laquelle elles sont recueillies. Le fermier n'a pas la libre disposition des *paillers* : il ne peut ni les vendre, ni en faire du glui. A la fin de son bail, il est tenu de les laisser à celui qui le remplace, lequel est lui-même obligé de les utiliser comme engrais.

La quareite au segrestain, avec ij chevaux, doit estre premierement atelée à mener le *pallier* as cans, avec les nos quareites, et doit tenir journée comme nous, et de jour en jour ouvrer comme nous, jusques à la fin de treire le *pallier*.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 82, v^o.

Nous conoissons que tous les houstes reseanz et demorenz en la terre S. Nicolas à Courbeville, peuvent et pourront maître et ouster leur *pailliers* et fumiers pourrir... en touz nos chemins.

Charte de Rob. de Vieux-Pont, de 1330.

Une poule de pailler, *dunghill hen*.

Cors., Diction.

★ PAISANT, LEPAISANT.

Paisan est la forme norm. du mot paysan ; elle se rattache à *pais*, autre forme norm. de pays, comme nous allons le voir plus bas. Le sens primitif du mot paysan est homme du

pays, *incola pagi*, l'habitant du canton. Le sens de homme de campagne, que l'on donne aujourd'hui à ce mot, est donc un sens secondaire.

En pat. norm. on substitue *paisant*, en deux syllabes, au mot franç. paysant, qui en a trois. Telle était d'ailleurs la règle généralement suivie dans l'ancien dialecte :

Donc sevent bien li *paisant*,
Qui pres d'ileques sunt manant.

GUILLE. DE NORM., *Best. div.*, v. 1793.

A Totonois vinrent siglant,
Lie en furent li *paisant*.

WACE, *Rom. de Brut*, v. 14785.

Palsgrave, dans sa Gramm., traduit *husbandman* par « laboureur de vilage, agricole, *paisant* », et Cotgrave, dans son Diction., *paisant*, par *peasant*, *boor*, *clown*, *swain*, *hind*.

Le mot angl. *peasant*, est probablement, dans cette langue, d'origine normande.

De même que l'on dit en pat. norm. *paisan* pour paysan, *pais*, en une seule syllabe, y est employé pour pays.

J'écris toujours *payis*, de deux syllabes, dit Ménage, et *payisan*, de trois... Si l'on écrit *pays* ou *païs*, on prononce *pais*, à la Normande.

Menagiana, II, 427.

Dans son Diction. anglo-norm., Kelham traduit notre mot, qu'il écrit *pée*, par *country*.

Quele chose est tant dure comme
De perdre son propre *pais*,
De qui l'amour plus douce à homme
Est que rien, s'il n'est fol nais (né).

Complainte des bons François, f^o 48, v'

Vous estes ords, puants, paillards, gloutons,
De vostre *pais*, deboutez et bannis.

Les Lansquenets de Caen.

Mais iaeux... s'en allirent, l'un à sa maison du *pais*, et l'autre à sen négoce.

MÉT., *S. Matthieu*, ch. xxii, v. 5.

L'on dit encore aujourd'hui en Normandie, comme il y a plusieurs siècles, le *Pais-d'Auge*, le *Pais-d'Caux* pour le Pays-d'Auge, le Pays-de-Caux.

En celui an mil quatre cent seize, descendi en Normendie, sur le costé du *pais d'Auge*, le roy Henry d'Angleterre, qui, sans aucune resistance, receupt l'obeissance de la cité de Lisieux.

COUSINOT, *Geste des Nobles*, ch. 150, p. 162.

« Description du *pais de Caux* », tel est le titre d'une carte remontant au XVII^e siècle, dessinée par Jean Le Clerc et gravée par Salomon Rogers.

On rencontre dans Palsgrave (*Gramm.*, p. 241), une locution encore fréquemment usitée en Normandie, pour indiquer les terrains bas, exposés aux inondations, celle de *plat pais* (*cowe country*), locution que nous trouvons aussi dans les Lettres de Rém. de 1358 :

Ou temps que les gens du *plat pais*, nommez Jaques, aloient par le *pais*, deformant les nobles et ardans leurs manoirs.

Duc., *Jaqui*.

Enfin, une autre locution, aussi fort ancienne, et toujours en usage en Normandie, est celle-ci : *lé gens du pais*, c'est-à-dire les habitants de la contrée.

Sur lesquieix marescs se feussent offers et entremis *les genz du pais* d'ilec environ, de prendre saisine, d'avoir illec pasturages à leurs bestes.

Acte de 1336, du viconte de Pont-Audemer, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 291.

PARMENTIER, tailleur, qui parait les habits, les garnissait d'ornements.

Faus *parmentiers* et autres gent,
Qui de l'autrui si largement
Prennent...

DE GAIGNEVILLE, DUC., *Parmentarius*.

Il fist hucher le drapier et le *parmentier*.

LOUIS XI, *Nouv. XCIV*, p. 348.

Parmentier vient de *parement*, habit paré :

Le sire de Beaumont aperçut un chevalier de Normandie, qu'il connut par ses *parements*.

FROISS., *Chron.*, l. I, 119.

* PASSEDOUËT, v. DESDOUETS.

PASTUREL, PATUREL, petit berger, pastoureau.

Le bas-lat. *pastorellus*, diminutif du lat. *pastor*, a donné, par le changement régulier de l'o en u, expliqué précédemment au nom *Hus*, *pasturel*, qui est lui-même un diminutif de *pastur*.

Maïstre e pere e *pastur* sunt li proveire en lei,
A trestuz cels qui vivent en cristicene fci.

S. *Thomas le martyr*, 73.

Pasturel ai esté del fulc mun pere ; quant liun u urs al fulc venciait e ma beste perneit, erramment le pursewi.

Les Rois, l. I, ch. xvii, p. 65.

Harou ! las, dist li *pasturiaux*,
Par Dieu, sire, c'est cornuiaux.

Le Bouchier d'Abbeville, v. 553.

PAULMIER, PAUMIER, pèlerin.

L'on donnait au moyen âge le nom de *paulmiers* ou *pau-miers*, aux pèlerins qui avaient fait le voyage de la Terre-Sainte, et qui, pour preuve, en rapportaient des palmes ou *paumes*. Le lat. *palma*, branche de palmier, a formé *paume*, par la substitution régulière de *au* à *al*, notée plus haut au nom *Aubraye*.

Et de Jerusalem venons ;
Vez les *paumes* que nous portons.

Duc., *Palmarius*.

A blanches pasques, qu'en doit *paumes* porter.

Li coronemens Looys, v. 738.

De *paume*, palme, vint, avons-nous dit, le mot *paumier* :

Nus pelerins ne nus *paumiers*
Ne truis, que fust plus aumosniers.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 31704.

Paumier, me saroyes-tu dire,
Puis qu'en tant de lieux as esté,
D'un homme que quier, vérité ?

Théâtre fr. au moy. âge, p. 220.

Paumier se disant pour pèlerin, l'auteur des *Enfants Haymon* supposa que *paume* signifiait pèlerinage, et il fit usage du mot en ce sens :

Et s'en la *paume* muers, Dieu ait de moy pitié.

v. 864.

Paumier, dans son acception actuelle, celle de maître d'un jeu de paume, nous paraît un mot trop nouveau, pour avoir été l'origine des noms qui nous occupent.

Le nom patronymique *Palmer*, très-commun en Angleterre, a le même sens que les noms franç. *Paulmier* et *Paumier*.

PAUTONNIER, méchant, lâche, misérable.

Tuit cils ki furent *paltunier* e felun e pesmes.

Les Rois, l. I, ch. xxx, p. 117.

Mau vestus come *pautoniers*.

La bourse pleine de sens, v. 310.

Vie menoit de *pautonier*.

Le diz de freire Denise, v. 176.

On trouve *pautonnier* dans le Diction. de Cotgrave, avec l'acception de libertin, effronté coquin.

* PECQUEULT, PESQUEUR, PESQUEUX, pêcheur. —

* LEPESQUEUR, LEPESQUEUX, le pêcheur.

Pesqueur, en ancien dialecte (1), et *pêqueux*, en pat. mod., signifient en effet pêcheur ; du lat. *piscator*, par le changement régulier de l'i en e (V. au nom *Liger*) et de la terminaison *ator* en *eur*, comme dans *empereur*, de *imperator*, etc.

Item, comme nous deissons à nous appartenir l'acuit ou coutumes de tous poissons pesqués par les *pesqueurs* de Saint Walery...

Charte du comte Robert, Duc., Acquitum.

Madeleine avait voulu d'abord s'opposer au courageux dessein de sa fille, mais, lorsque la jeune *pêcheuse* l'eut mis à exécution, la pauvre mère...

Ch. DESLYS, *Les Réc. de la Grève*, p. 17.

Les mots congénères *pêque*, pêche, du lat. *piscatus*; *pêquer*, pêcher, du lat. *piscari*; *pêquerie*, pêcherie, du bas-lat. *pisquera*; *pêquaille* (mot dont l'équivalent manque en français), petite pêche, mauvais poisson, existent aussi en pat. norm.

(1) Cotgrave indique cette forme comme étant normande.

Quand j'allai me, au fin d'la lune,
A la *pêque* au p'tit lauchon,
Et pernaguer sus la dune
Auprès la tour du Vâzon...

Rim. Guern., p. 69.

Pour *pêqui* du peisson, je mimes nos lignes à l'iau.

Rim. Jers., p. 14.

Pesquer, *pesquerie*, *peschalle* (pêquaille) se rencontrent aussi dans l'ancienne langue :

Pot fere *pesquer* à toutes manieres d'engins.

BEAUM., *Cout. du Beauv.*, xxxviii, 18.

Une *pesquerie* à tous harnas qu'il avoient heritablement en l'eaue.

Charte de 1332, Duc., Pcna.

En la quelle nasselle avoit un vaissel, nommé vivier, dedans lequel vivier avoit certaine quantité de menue *peschalle*.

Lct. de Rèm. de 1398, Duc., Vivierium.

L'on trouve *pêquier*, pour pêcher, dans le Diction. de Lacombe, et *pesquerie*, pour *fishery*, dans celui de Kelham.

* PEIRIER, v. PERIER.

* PELCAT, v. LECAT.

* PELVILAIN, PELCERF, peau de vilain, peau de cerf.

PELFRESNE, PELHÊTRE, pieu de frêne, pieu de hêtre.

Nous avons déjà vu sous le nom *Lecat*, celui de *Pelcat*,

indiqué avec l'acception de peau de chat. Dans *Pelvilain* et *Pelcerf*, *pel* nous paraît avoir le même sens, que dans *Pelcat*. *Pel* se dit donc ici pour peau, du lat. *pellis*.

Mais *pel* avait, dans l'anc. langue, une autre signification, celle de pieu, du lat. *palus*. Dans le passage du lat. au franç., l'*a* du radical se change souvent en *e* dans le dérivé, comme nous l'avons vu au nom *Lermier*. Or, dans les noms *Pelfresne*, *Pelhêtre*, *pel* nous semble devoir plutôt se rattacher à *palus* qu'à *pellis*; d'où les acceptions indiquées plus haut, de pieu de fresne et de pieu de hêtre.

Là se combat chascuns pour garantir sa *pel*.

Chans. des Sax., 1x.

La douairiere n'a part ne portion au donjon, chasteau, forteresse de seigneurie où elle a son douaire, à la charge d'entretenir les dits edifices de couverture, *pel* et verge.

Coust. gén., I, 610.

En pat. norm. de Guernesey, *pel* est encore aujourd'hui usité pour peau :

L'vier Nico n'a que le souffle; à travers, il est seur,

Sa *pel* de parchemin nou verrait quasi l'jeur.

Rim. Guern., p. 3.

Dans un acte du 21 juillet 1321 du *Cartul. de Lisieux*, f^o 13, on rencontre les noms *Guillermus Noire Pel*.

On nous a exprimé cette opinion que les noms qui nous occupent, contenaient plutôt le verbe *peler*, que le subst. *pel*, dans la double acception qui vient d'être indiquée; que *Pelvilain*, l'un de ces noms, signifierait donc plutôt *pele vilain* ou *écorche vilain*. L'absence du second *e* de *peler*, dans les quatre noms que l'on veut rattacher à ce radical, nous porte à croire que cette variante étymologique est discutable. Nous nous sommes cru obligé cependant de l'indiquer ici.

* PERCOT, petite perche.

Le mot *perquot* a cette signification en pat. norm.

Es mardis gras joutair les coqs,
Sautair par dessus les *perquots*,
Au risque de s'rompre les côs...

MÉT., *Dict. franco-norm.*, p. 382.

J' n'irons pus, dreits coumme un *perquot*,
Nos daeux, à la chasse au vidco.

Rim. Guern., p. 137.

Perquot est un diminutif de *perque*, autre mot de pat. norm., qui se dit pour perche, baliveau coupé et dépouillé de ses branches. Du lat. *pertica*, par la chute régulière de l'*i*, expliquée précédemment au nom *Maquefer*.

Engnès Bargaïne... deit aüner et aporter à la granche vij *perques* deu prei au Moine.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 28, r°.

Marchant d'un pas ferme, le corps renversé,
Dreits comme une *perque*, sans nul bord r'gardé (regarder).

Rim. Jers., p. 34.

Perque se dit aussi en pat. norm. pour perche, ancienne mesure agraire, que l'introduction du système métrique en France, n'a nullement fait tomber en désuétude en Norm. L'usage de mesurer par perche, s'est aussi maintenu dans les îles de la Manche; il en est de même en Angleterre, où les Normands l'ont importé au XI^e siècle.

Es festins j'avons des visages,
J'n'en mens brin, treis *perques* de long;
Et les gens y sont aussi sages
Qu'à d'z enterrements et des sermons.

Rim. Guern., p. 2.

* PÉRIER, PEIRIER, LONGPÉRIER, DESPÉRIERS.

Peirier ou *périer*, avec un seul *r*, est la forme normande du mot poirier ; du bas-lat. *perarius*, qui se rattache au lat. *pirus*, poirier.

Si quis vero pomarium domesticum aut *perarium* deintus curte...
furaverit...

Lex Salica, tit. 8.

Maintenant a pris son escu,
Si le pendi à un *perier*,
Puis a feru du branc d'acier.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 288.

Pour un jeune *perier*, pour planter dans la cour dudit hostel, 1 s.
Compte des dép. de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, cité par M. Pluquet
dans son *Hist. des mœurs et cout. du Bessin*, p. 32.

Au haut du *perier* d'seu père,
L'pid li manquit : grâces à Gu,
Sus une touffe d'orties sorchières
A caït assise et à nu.

Rim. Guern., p. 15.

De même, l'on appelle en patois norm. *peire* ou *père*, le fruit du poirier, et *peiré* ou *péré*, la boisson faite avec le jus de la poire.

Velà une *peire*, velà une pomme.

La Friquassée, p. 4.

Je ne vueil cidre ni *péré*,
Bien au vin je me passeray.

Test. de Pathelou, p. 190.

Su bon *peray* doux, qu'o turet dans des bros.

D. FER., *Muse norm.*, p. 204.

La langue anglaise a emprunté au dialecte norm. *pear*,

poire. Le vieil angl. *pere* reproduisait plus exactement le rad. norm.—V. pour ce dernier mot la gramm. de Giles du Wey, p. 1073.

* PERRÉ, PERREY, PERREUX, BEAUPERRÉ, DUPERRÉ, DESPERROIS, DUPERREUX, LEPPERREY, LEPPERREUX.

Tous ces noms dérivent du vieux mot *perre*, pierre ; en provenç. *peira* ; du lat. *petra*, par la chute du *t*, expliquée précédemment au nom *Boille*.

Rollans ferit en une *perre* byse.

Chans. de Rol., p. 194.

De granz *perres* lance al mastin.

BÉN, *Chron. de Norm.*, v. 28511.

D'où le diminutif *perrette*, petite pierre :

E trarum enz un ewe , si que neis une *perrette* (*calculus*, dit le texte latin) n'en seit truvéé.

Les Rois, l. II, ch. xvii, p. 182.

D'où encore un autre ancien mot *perrin*, de pierre (*Chron. des ducs de Norm.*, II, 352 et *Berte aus grans piès*, p. 78), et le mot moderne *perron*.

L'on appelle *perré*, en pat. norm., un lieu couvert de pierres, les terrains caillouteux, impropres à la culture, faute d'une quantité suffisante d'humus.

Dans plusieurs régions de la Norm., les pièces de terre en labour, à la surface desquelles les pierres abondent, portent souvent le nom de *Pièce du Perré* ou s'appellent simplement *le Perré*.

On trouve en vieux franç., une dénomination analogue, donnée à certaines parties du rivage, celles où les cailloux roulés et les coquillages se rencontrent en plus grande quantité, et que l'on appelle *le perroy de la mer* :

Le suppliant, garni d'une arbalestre de bois... s'en ala avec les autres sur la grave et *perroy de la mer*.

Let. de Rém., de 1435.

En bas-lat. *perreia* :

Perreia vero dictum sabulum maris videtur, quod multi in eo sint calculi.

Duc., Perreia.

V. aux noms *Laperrière* et *Perrier*.

Les noms *Perrin*, *Perrine*, *Perret*, *Perrette*, malgré leur analogie avec ceux qui viennent de nous occuper, ont une origine différente; ils nous paraissent des diminutifs du nom *Pierre*.

PERRIER, carrier, tailleur de pierres.

Perrier, ainsi écrit avec deux *r*, a cette signification en vieux franç. :

El pais ne remest maçon
Ne *perrier* qu'ele ne mant.

Rom. de la Rose.

En bas-lat. *petrarius*; du lat. *petra* :

Garinus *petrarius*, de quatuor mensibus usque ad Martium, viii. .
Compte de 1202.

Au XV^e siècle, Alain Chartier appelait *canon perrier*, un mortier destiné à lancer des boulets de pierre :

Fut tué le comte de Sallebery d'un *canon perrier*, à une fenestre à la tour du pont.

Hist. de Charles VI et Charles VII, p. 68.

V. aux noms *Laperrière* et *Perré*.

* PÉSAS, tiges de pois desséchées.

Le mot *pesas* usité en pat. norm. dans cette acception, n'est pas nouveau dans la langue :

Cousin, tost alous querre tant
Palis, buissons, chaume, *pesas*...

Théât. fr. au moy. âge, p. 354.

Le suppliant se muça en un solier en la dite maison et se bouta dedens un taz de *pesas*.

Let. de Rémis. de 1375, Duc., Pesait.

Gilles du Wey, dans sa gramm., traduit *pease strawe* par notre mot *pesas*.

Peas est dérivé de *peis*, forme norm. du mot *pois*, conservée dans le patois et que l'on retrouve dans le mot anglais correspondant *peas*, emprunté au dialecte norm. ; du lat. *pisum*, par le changement régulier de *i* en *ei*, signalé déjà au nom *Duteil*.

Por chascune somme de blé, de orge et de aveinne, de mesteil, de *peis*, de vesche et de touz autres leumages, i. d.

Cout. de la Vie. de l'Eau de Rouen, art. xxvi.

Feyns, forments, fevez, *peys*,
Touz sunt noryz en treis meyz.

De l'Yver et de l'Esté — Rec. Jubinal, II. 44.

Creis-tu que l'bouan Gu se d'mente,
I-à-haut, d' nos faives et d' nos *peis* ?

Rim. Guern., p. 32.

Dans l'ancien dialecte, le suffixe *as* ajouté aux mots froment (froment), aveine (avoine), orge, servait à désigner la paille de ces plantes ; d'où les dénominations de *formentas*, *avenas*, *orjas* :

Noef vins garbes d'estrain, c'est asavoir sexante de *formentas*, sexante d'*orjas*... et sexante d'*avenas*.

Charte de 1299, du Cart. de S. Wandrille, Duc., Estramen.

Lesquels compagnons prindrent l'*advenas* du suppliant, lequel il avoit achapté pour nourrir son bestail, et d'icelle voudrent faire licitiere à leurs chevaux.

Let. de Rèm. de 1473, Ib., Advena.

C'est ainsi que l'addition du même suffixe au mot *peis*, explique la formation et la signification du mot *pesas*.

Le pat. norm., comme on vient de le voir, a conservé ce mot; il en est de même de *avenas* et d'un autre mot de la même famille, *favas*, par lequel on désigne les tiges desséchées des fèves.

* PESQUEUR, }
* PESQUEUX, } v. PECQUEULT.

PESTEL, pilon.

Du lat. *pistillum*, d'où le franç. pistil. Le changement des *i* du radical *pistillum*, en *e* dans le dérivé *pestel*, est régulier; il a été déjà expliqué plus haut au nom *Ancelle*.

Lors cort, à ses deux poins, saisir
Un *pestel* qu'à l'uis voit pendant.

Dit des trois boçus, v. 247.

Monseigneur l'abbé de Saint Oen prent et a toute la partie des biens moebles à chescun de ses rescans, en la parroisse de Quiquempoist, quant il sont trespassez... esceptez toz ces hostilemens... le mortier et le *pestel*.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 282, r^o.

En prov. et en espagnol *pistar*, et en italien *pestare* signi-

fient piler, du lat. *pistare*. En angl. *pestle* se dit encore pour pilon.

* PETIOT, petit garçon.

Pétiot, pétiote, diminutifs de *petit*, *petite*, servent en pat. norm. et en divers autres, à désigner un jeune garçon et une jeune fille.

Quand a vit su *petiot*, sans se mettre en emai...

D. FER., *Muse norm.*, p. 50.

Petiot est employé ici comme substantif; ce mot se rencontre encore comme adjectif, tant dans l'ancienne langue qu'en patois moderne, avec le sens de petit :

Pourquoy larron me faiz nommer?

Pour ce qu'on me voit escumer

En une *petiote* fuste (petit navire)?

VILLOX, *Gr. Test.*, édit. Jeannet, p. 26.

Que nou li pâl' d'éfants :

— Ah ! oui, oui,

Ditha-t-i,

Les aviers sont charmants ! —

Quand i sont *p'tiots*, che n'est que piaille,

Quand i sont grands, c'hest piéthe ocquo !

Rim. Jers., p. 241.

* PETRIS, pétrin.

Pêtri a cette acception en patois normand. La forme correcte du mot est *pestril*; elle se rattache, par le changement régulier de l'*i* lat. en *e* franç., au lat. *pistrilla*, diminutif de *pistrina*, boutique de boulanger.

Mardi le 15 septembre 1868, M. François George Anley... fera vendre en vente publique les meubles et effets suivants, savoir : bois de lit... chaises washstands, tables en sapin, un dressoir, un *pêtri*, miroir de toilette, etc.

Chron. de Jersey, 5 sept. 1868.—Annonces.

On trouve, dans Ducange, *pestril*, endroit où l'on pétrit le pain. V. Gloss. à *Pestarius*.

On peut se demander encore si l'*n* finale de *pétrin* se prononçait toujours dans l'anc. langue. L'on trouve en effet assez fréquemment dans *Garin le Lohérain*, certains mots ayant une terminaison semblable, rimant avec *i* (I, 105, 121 et *passim*).

PÉTRON, v. POITRON.

* PEUFFIER, fripier.

Peuffier, avec cette acception, vient d'un autre mot de pat. norm. *peufre* ou *peuffe*, qui signifie choses de peu de valeur, défroques faisant l'objet du commerce des fripiers. Quant à *peufre*, il dérive lui-même de *pelfre*, qui, dans l'ancien dialecte norm., s'est dit pour dépouilles :

Ses cumpaignus, ki s'en furent fuiz de la bataille, retournerent pur prendre la *pelfre* de ces ki furent ocis al champ.

Les Rois, l. II, ch. xxiii, p. 212.

Le même mot se rencontre en angl. sous la forme *pelf*, biens futiles.

Diez et Scheler tirent l'origine de ces mots, du scandinave *hripa*, procéder avec grande hâte. Cette étymologie nous semble fort contestable.

Le mot de pat. norm. *peuffier*, fripier, existe dans la vieille langue, transformé par métathèse en *feupier*.

Item, les estaus des *feupiers*, pour 2 sols.

Charte de 1295, de Renaud, vicomte de Falaise,
Duc., *Ferperius*.

L'on dit de même en pat. norm. *peufferie*, pour friperie.
Cette forme se retrouve également dans les anciens textes :

A la coustume de la *peuferie* appartient de chacune couette ou
cousin de plume vendue, vj d.

Coust. de Lisieux, art. 19 (XV^e siècle).

Il pris en un fardel de *peufferie* ou *freuperie*, ou ailleurs en l'ostel
de la dite taverne, neuf chaperons et une cotte à femme.

Let. de Rém. de 1382, Duc., *Pectia*.

* PIHLOQUE.

On donne le nom de *filoques* en pat. norm., aux fils pen-
dants d'un tissu déchiré ou usé.

Filoque est la forme norm. et, croyons-nous, la plus an-
cienne du mot *filoche*. Seulement les deux mots n'ont pas la
même acception : le mot norm. n'est usité qu'au pluriel et
dans le sens qui vient d'être indiqué, lequel nous semble le
sens primitif, et le mot franç. ne sert plus qu'à désigner un
gros câble destiné à lever la meule d'un moulin ou une espèce
de tissu, de filet fait de corde, de fil ou de soie.

Notre mot de pat. est dérivé de *fil* et de *loques*.

Le verbe franç. *effiloquer*, effiler un tissu, est lui-même
formé de ces deux mots, avec l'addition du préfixe *ef* pour *es*.

* PICHÉ, PICHEY, pot à anse, servant à boire. —

* PICHONNIER, qui fabrique ou vend des *pichets*.

Le mot de pat. norm. *pichet* existe dans la langue anglaise,
sous la forme *pitcher*, avec une signification voisine de celle

que nous venons d'indiquer, celle de *cruche* ; il est au nombre de ceux que les Norm. ont , croyons-nous , importés en Angleterre.

Le cidre, ce doux jus de la blonde Pomone,
Au défaut de Bacchus, coule à pleins robinets,
Et les bras sont armés de tasses, de *pichets*.

LALLEMAN, *La Campenade*, p. 27.

N'y avait trancheux, marmite ou pot,
Pichier, jûte, hanap, djougue ou coupe,
Paile, écuelle ou cuiller à pot,
Ou chelle à soupe.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 385.

Ce mot appartient aussi à l'ancienne langue :

Hiram refist vaissele de meinte baillie, poz e chanes e *pichers*.

Les Rois, l. III, ch. VII, p. 256.

Un vallet vient,
Qui un pain d'orge en la main tient
Et un *picher* en s'autre main,
Moult petit, de fontaine plain.

Partonop. de Blois, f^o 144.

On le trouve en bas-lat., sous la forme *picherius* :

Duos panes conventuales et unum *picherium* vini de Brione.

Acte de 1317, cité par M. Delisle dans *L'Agrie. en*

● *Norm. au moy âge*, p. 565.

PIÉDAGNEL, v. LAGNEL.

PIÉDOUE, pied d'oie.

Du bas-lat. *auca*, oie, est dérivé *oue*, qui, dans la vieille langue, a le même sens :

N'en auront toz les bons morseaus,
Ne les chapuns, ne les gasteaus,
Ne les *oues*, ne les pulcins,
Ne les bons fruiz de noz gardins.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 26749.

Ne que une *oue* à gorgueter,
S'ele eust menigié un grain d'orge.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 276.

Le nom exact primitif des rues, désignées à Paris et à Rouen, sous le nom de *rue aux Ours*, était *rue aux Oues*, dénomination qui leur venait de ce que les *oyers* y étaient nombreux. V. au nom *Loyer*.

Le nom de *reine Pédaucque*, donné à la reine Berthe, mère de Charlemagne, est la traduction des mots provençaux *pe d'auca*, pied d'oie.

Les piedz blancs.. estoient largement pattez, comme sont des oyes, et comme jadis à Tholose les portoyt la royne Pedaucque.

RAB., *Pantag.*, l. IV, ch. 44, p. 407.

Dans les *Comptes de Gaillon*, qui sont du commencement du XV^e siècle, on lit :

A Jehannin *Gorge d'oue*, à Jehannin du Hamel... pour avoir esté... porter la dicte terre en iceulx prouvaings.. ij s. viij d.

L. DELISLE, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 456.

Piednoir, *Piedfort*, *Piéphu* (pied pelu), etc. sont des noms de famille, communs en Normandie.

* PINCHARD, de couleur gris de fer.

Ce mot de pat. ne s'applique en Norm. qu'aux chevaux et sert à indiquer la couleur gris de fer de leur robe ; nous ne l'avons point rencontré dans l'anc. langue.

Il est probable que dans le principe, le nom *Pinchard* a été appliqué à un individu grisonnant.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, on a volé au Ham, une jument hors d'âge, sous poil *pinchard* pâle.

Le Bonhomme Normand, 2 juil. 1870 — Annonces.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer ici, que notre mot. de pat. n'est pas, sous la forme normande, *pinchard*, la reproduction du mot franç. *pinçard*, terme de maréchalerie, qui ne s'applique aussi qu'au cheval et qui sert à indiquer le cheval qui marche sur la pince.

* PINCHON, pinson.

Jauet Janot ! mais quel oysel est-tu ?

Es-tu *pinchon*, linot, merle ou cahu ?

Anc. chans. norm., la 10^e de celles recueillies par M. Dubois,
à la suite de son édit. des *Vaux-de-Vire* de Basselin.

Le temps passé, gai comm' *pinchon*,

J'aimais à être en compagnie.

Lim. Jers., p. 76.

Ce mot de pat. norm. se rencontre aussi dans les anciens textes :

Pinchous, cardonneriez, tarius.

Modus, f^o 126.

Gilles du Wey traduit *the fynch* par le *pinchon* (Gram., p. 912).

Dans le *Conte des vilains de Verson*, œuvre norm. du XIII^e siècle, il est question de quelques forêts de la Basse-Normandie; l'une d'elles, celle de Montpinçon, qui se trouve dans l'arrondissement de Lisieux, y est mentionnée sous le nom de *Montpinchon* :

Quer el bois les covient aler,
En *Montpinchon* ou en *Aunei*,
En *Cingueleis* ou en *Vernei*.
Il en ont mout riche soudée,
ii deniers ont por la journée!

v. 188.

Un *Rogerin Pinchon* figure dans un acte du XV^e siècle, du *Cartulaire de Lisieux*, f^o 136.

Le mot norm., comme le mot franç., qui s'écrivait autrefois par un *c*, dérive du bas-lat. *pincio*, que l'on rattache au ky mrique *pinc*, pinson.

PION, buveur.

Du lat. *bibonem* ou encore de *bibonius*, est peut-être dérivé le subst. *pion*, buveur. La chute du second *b* est parfaitement régulière : on la trouve dans *sujet*; de *subjectus*; *taon*, de *tabanus*; *soulever*, de *sublevare*, etc., mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que le changement du premier *b* en *p* fait difficulté.

Pions y feront mate chère,
Qui boyvent pourpoinct et chemise.
Pays que boyture (boisson) y est si chère,
Dieu nous garde de la main mise!

VILLON, *Gr. Test.*, p. 52.

Brief, on n'eust sçeu en ce monde chercher
Meilleur *pion*, pour boire tost et tard.

Id., *Ballade et Oraison*, p. 70.

Pion, avec l'acception qui vient d'être indiquée, a pour corrélatif dans l'ancienne langue, le mot *piot*, boisson (1). Ce

(1) *Piot*, *drink*, *liquor*.

mot, que l'on rencontre fréquemment dans les Vaux-de-Vire de Basselin, y indique la boisson normande par excellence, c'est-à-dire le cidre. Ailleurs, *piot* est dit le plus souvent pour vin; il en est ainsi, par exemple, dans ce passage de Rabelais :

Cette nectarique, delicieuse, precieuse, celeste, joieuse, deifique liqueur, qu'on nomme le *piot*.

Pantagruel, I, 2.

Aux substantifs *pion*, *piot*, se rattache le vieux verbe *pier*, qui s'est dit, suivant Cotgrave, pour boire, buvoter, s'enivrer (*to bowse, bib, sip, swill*).

Pion, s'est dit aussi, savoir :

1° Pour fantassin, piéton; en vieux franç. *pehon*, en espagn. *peon*, en ital. *pedone*, du lat. *pedonem*. Dans le passage du lat. au franç., la chute du *d* du radical est assez commune. (V. au nom *Béneois*).

Mesmes ces *pehons* de villaige,
J'entens *pehons* de plat pays,
Ne se fussent point esbahis
De leur mal faire...

VILLON, *Le franc archier de Baignolet*, p. 154.

2° Et pour étoupe :

Nous avons ordené que blans *pions*, que on dist estoupes, ne soient mis avecu blancue canvre.

DUC., *Piones*.

Le mot franç. *pion* est relativement trop moderne, au moins sous sa forme actuelle, pour avoir pu former le nom de famille *Pion*.

* PIQUOIS, pic ou pioche.

Le mot *picois* ou *picquois* appartient en ce sens, au pat. moderne aussi bien qu'à l'ancien dialecte :

Avec pelles et *piquois* no veit vingt ouvriers.

D. FER., *Musc norm.*, p. 364.

Une bêque, une hâche, une tille,

Un serpé, un *picouais*,

Faux émoulu, dard ou faucille,

Ebliaiteux, fourque ou fliais.

Rim. Guern., p. 127.

E ces de Israel veneient as Philistiens pur aguiser e adrecier e le soc, e le *picois*, e la enignée, e la houe.

Les Rois, l. I, ch. XIII, p. 44.

Desque vus aiez la cité veu alumer,

Le mestre mur desfaire à voz *picois* d'acier.

Chron. de Jord. Fant., v. 618.

Sherwood, dans son Diction., traduit le mot angl. *pickaxe* par pioche, houe, *picquois*.

En bas-lat. *picassa* :

Dictus Georgius supplicanti unum magnum ictum in spatulis dedit... et plures ictus sibi dedisset, nisi esset quædam *picassa*, cum qua eidem Georgio dictam furcam rebatebat.

Lct. de Rém. de 1460.

Le mot *picois* est d'origine celtique et se rattache à *pik*, *pic*, *pig*, pointe.

* PLANCHON, plançon.

En bas-lat. *plancio*, du lat. *planta*. *Planchon* est la forme normande de *plançon*, branche plantée pour former une bouture. Ce mot de patois se rencontre aussi dans l'anc langue :

L'exposant print un *planchon* en sa main, pour la seurté de son corps.

Lct. de Rém. de 1376, Duc., Candela.

* PLANQUE, PLANQUETTE, LAPLANQUE, DEPLANQUE, DALAPLANQUE, DESPLANQUES, LEPLANQUOIS.

Planque, du lat. *planca*, s'emploie en pat. norm. pour planche, non-seulement dans le sens le plus général de ce mot, c'est-à-dire avec la signification de pièce de bois plate et longue (1), mais en outre dans une acception fort ancienne, celle de passerelle.

Planque et *planche* se disent en effet, soit d'un arbre équarri ou d'un madrier, soit d'une dalle longue et étroite, jetés, pour le passage des piétons, sur un fossé, un ruisseau, un canal, souvent à côté d'un gué.

Quand la passerelle est en pierre, si le fossé ou le cours d'eau sont trop larges pour qu'une seule dalle puisse les traverser, on en met deux, quelquefois trois bout à bout, et, à la jonction de ces dalles, on établit en dessous, un ou plusieurs piliers pour les soutenir.

Les noms de famille que nous venons d'indiquer, se rattachent à notre mot *planque*, le plus souvent dans sa seconde acception.

Les troubliais, s't-alle, à qui faire
Elourdair terjoûs l'bouan Gu ?
Usair pies d'braies sus les roques,
A la *Plianque* et ès Moulins,
Quand nou z'ot sounair les cliques,
Les fifres et les tabouarins ?

Rim. Guern., p. 31.

Le mot angl. *plank*, qui a le même sens, est vraisemblablement dans cette langue, d'origine normande.

- (1) Jean Bisnez apportit d'un ompoitronement,
Qu'il eut d'un medechin qui promet sus des *planques*,
Assurance que ch'étoit un chertain oignement
Pou les plaies, pou la toue et pou le mal des hanques.

D. FER., *Muse norm.*, p. 50.

Planche est souvent employé dans la vieille langue avec l'acception normande de passerelle :

Al passer *planche* vus gardez.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5667.

Passer nous convient ceste *planche* ;

Fortune ainsine le pueple vanche

Des bobans que vous demenés.

Rom. de la Rose, v. 6573.

Planche a conservé ce sens jusqu'au XVII^e siècle :

Planche, *plank or thick bord*, especially one that's laid over a ditch, brook or moat, etc., instead of a bridge.

CORG., *Diction.*

De même, en bas-lat., *planca* s'est dit pour passerelle :

Masura illa quæ sita est apud Caudebec, juxta masuram Landrici de Boute, ex una parte, et *plancam* Molendini Caverois, ex alia.

Charte de 1223, du Cartul. de S. Wandrille.

Quand un paysan normand veut dire qu'on ne peut compter sur un individu, il se sert souvent de cette locution : « No n' peut s' fier à li n'en pus (non plus) qu'à eunne *planque* pourrie. » *Planque*, dans ce cas, a le sens de passerelle en bois.

« Faire la *planque* à quelqu'un », est une autre locution normande, dans laquelle *planque* a encore cette acception et qui signifie métaphoriquement lui faciliter une entreprise, lui fournir les moyens d'arriver.

Le chevalier du guet Cèze *faict la planche* aux fols.

REGNIER DE LA PLANCHE, *Livre des Marchands*, p. 459.

Un grand poète, Pierre Corneille lui-même n'a pas craint d'employer cette locution, qu'il avait trouvée dans le pays où il était né et qu'il habitait :

Flatte-la de ma part, promets-lui tout de moi ;
Dis-lui que, si l'amour d'un vieillard l'importune,
Elle fait une planche à sa bonne fortune ;
Que l'excès de mes biens, à force de présents,
Répare la vigueur qui manque à mes vieux ans.

La Suivante, acte II, sc. 1.

PLEGE, répondant, caution.

L'on appelait *plege* dans l'ancien droit normand, une caution judiciaire qui s'engageait pour quelqu'un ou qui s'obligeait à payer personnellement l'amende prononcée contre son commettant.

Plegii dicuntur personæ quæ se obligant ad hoc quod qui eos mittit tenebatur.

Jura et consuetud. Norm., cap. 60.

Li *plege* amainent Graelent
Devant le rei en sun present.

MARIE DE FRANCE, *Lai de Graelent*, v. 527.

Je ferai prendre....
Les *pleges* et metre en prison.

Le Credo à l'usurier, v. 138.

D'où *pleigerie*, cautionnement :

Tuit li vendeurs de poisson de mer donnent chacun *pleigerie* de soixante livres Parisis.

Ordon. des rois de Fr., II, 580.

Il y avait aussi dans la vieille langue le verbe *plevir*, se constituer répondant :

Compaires, fet-il, *je vous plevis*.

Le dit des deux changeurs, v. 68.

Plevir une femme, c'était s'attacher à elle, répondre de son bonheur :

N'estes vous pas la dame qu'espousai et pleri
JUB., *Fabliaux*, I, 143.

* PLESSIS, PLESSY, PLESSIER, DUPLÉSSIS.

Le *plessis* ou *plessier* était une portion de forêt, fermée par une clôture de bois vif, dont les branches s'entrelaçaient (L. Delisle, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 346).

Cet mots dérivent du lat. *plexus*, part. passé de *plectere*, entrelacer, tresser; par la substitution régulière de *ss* à *x*, comme dans *tisser*, de *texere*; cuisse, de *coxa*; issu, de *exitus*, etc.

On trouve dans la vieille langue les formes *plessier*, *plaissié*, *plessis* et *plesseis* :

Ni ot maupas, eue, bois ne *plessier*,
Fors que la laude et le sablon legier.
Gar. le Lohér.

Tuit en tentissent, li bois et li *plaissié*.
Rom. d'Aubery.

Bois en *plessis*, que les aucuns appellent tousche.
Charte de 1473, Duc., Pleisseicium.

Parmi un *plesseis* de saus.
Rom du Ren., III, 323.

En bas-lat. *plesseus* :

Extra haias et talleis et *plesseis*.
Gr. Cartul. de Jumièges, cité par M. Delisle, *ib.*

En pat. norm., *plesse*, signifie branche d'une haie, ramenée vers le centre de la clôture pour la fortifier; et *plesser*, entrelacer les branches d'une haie. Enfin, *plessis* est usité pour désigner, soit une clôture ainsi formée, soit un bois

taillis, entouré de haies *plessées*. En pat. pic., *plessis* et *plessier* et en provenç. *plaiissat* signifient bois taillis.

On rencontre dans Wace, le verbe *plaiissier*, avec le sens de son radical *plectere* :

D'une part fist le bois tranchier

Et bien espessement *plaiissier*.

Rom. de Brut, v. 9430.

PLICHON, petite pelisse.

Du lat. *pellicius*, fait de peau, vint le mot *pelisse*, qui donna les formes diminutives *pelisson* et *pliçon*, en franç.; *pelichon* et *plichon*, en dialecte normand.

Des laveures li moillent sen *plichon*.

Vie de S. Alexis (version du XIII^e siècle), v. 814.

Item, iij manteaux, iij surcos, iij cotes, i *pelichon*.

Invent. de 1308, cité par M. Delisle, dans *L'Agric. en*

Norm. au moy. âge, p. 726.

Pour 6 pièces de cendaux vermeux en graine, tant pour couvrir *pliçons* comme pour estofter robes pour le roy.

Compte de 1351, Duc., Pellicia.

* POGNIE, poignée.

Pognie, *poignie*, *pougnie*, se disent en pat. norm. pour poignée, du lat. *pugnea*, forme féminine de l'adj. *pugneus*, que l'on trouve dans Plaute et qui se rattache à *pugnus*, poing.

Ces mots, par la substitution de *i* à *e* dans la terminaison, nous fournissent un exemple d'une des formes caractéristiques de l'ancien idiôme normand, dans lequel on disait,

comme aujourd'hui en pat. mod., *bouchie* pour bouchée, *lignie* pour lignée, *brachie* pour brassée, *perchie* pour percée, etc.

Cele respundi : Si veirement cume Deu vit, jo n'en ai si une *puinnie* nun de farine en un vaissel e un sul petitet de olie en un altre vaissel.

Les Rois, l. III, ch. xvii, p. 311.

Et sont tenus... ferir au post chascun d'une lance d'arme de plain poing, par la *pougnie*.

Acte de 1383, cité par M. Deliste, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 70.

Le suppliant print une *poignée* de verges de bois...

Let. de Rém. de 1461, Duc., *Parfustum*.

Sen goret dans l'vier parquet couine
Et gronde, à mainti mort de fain,
Ecoute, hermoune à l'us, mord, tricache et trott'line,
Et, pour sauvoir sen lard, brinotte une *poignée* d'fein.

Rim. Guern., p. 86.

La *pognée* ou *pougnie* est, quant au lin, une mesure très-ancienne en Normandie. Cette mesure est encore en usage dans certaines parties du Lieuvin ; elle équivaut à la quantité de tiges de lin que peuvent entourer les deux mains rapprochées. Nous avons vu imposer dans des baux, outre le paiement des fermages en argent, des prestations annuelles en lin, desquelles l'importance était supputée par *poignées*.

Quiconques est liniers à Paris, il puet et doit vendre seulement en gros par *poignées*, par pesiaux, par cartiers et boteleites de betisi et lin serancié boen et loial, pour qu'il soit prest à filer.

ET. BOIL., *Liv. des Mét.*, p. 145.

Le cils qui li lins en vent tant seulement une *poignée*, il ne doit point de tonlieu ; deux *poignées* ou iij doivent ob. de tonlieu ; iiij *poignées* doivent j den. de tonlieu ; et ainsinc del plus plus, si come il est dit par devant.

Id., *ib.*, p. 344.

On appliquait encore cette mesure à la vente de l'oignon :

Item à Jehan des Hayes... pour la vendue de deux costes d'ongnons
et une *pongnie* d'aoux (d'aulx), xl sous.

Compte de 1405, cité par M. Delisle, *ib.*, p. 494.

* **POGNON**, diminutif de *pogne*, main, poing.

Pogne, en pat. norm., outre cette dernière acception, a celle de étreinte de la main, de force du poignet.

Il vous saignait les gens largement comme des chevaux, et il avait, pour l'extraction des dents, une *poigne* d'enfer.

G. FLAUBERT, *Madame Bovary*, I, 87.

Nous avons vu citer par erreur, comme se rapportant au mot qui nous occupe, le passage suivant du mystère intitulé *La Passion de N. S. J. C.* :

Car tourmenté sont de la *poigne*
De tous les maux qu'en enfer sont.

Poigne, ici, ne signifie pas main ou force du poignet : il signifie piqure ; c'est le substantif, forgé par le poète, du verbe poindre, piquer ; du lat. *pungere*.

De notre mot *pogne* sont venus les mots de pat. *pognasser*, *pognâfler*, manier sans soin, à poignée, salement.

POITRON, PÉTRON, poitrine.

Poitron et *peitron* sont des formes diminutives masculines, le premier, du mot français *poitrine*, et le second, du mot norm. *peitrine*. *Poitrine*, comme *peitrine*, se rattache au bas-lat. *petrina*, dérivé, par un intermédiaire fictif, *pectorina*, de *pectus* :

Quidquid canonici habent in lumbis et *petrinis* vaccarum.

Histor. Britann., II, 133.

Si vos effonderai cel ventre ;
Et la boele qu'est soentre,
Vos saudra par le *poïstron*.

Rom. du Ren., v. 12798.

Puis en a juré le *poïstron*
Que le provoïre rentorra.

Fabliau d'Estourmi, v. 460.

Par grant chaleur dist ces paroles, que, par le *poïtron* Dieu sanglant, si feroit.

Let. de Rém. de 1376, Duc., Poitrina.

La forme normande *peitrine*, pour poitrine, se rencontre fréquemment en ancien dialecte et en patois :

E li bueus dux de Normendie
Le r'a si durement feru
Par sus la pene del escu,
Qu'entre le col e la *peitrine*
Li fait passer l'anste fraisnîne.

BÉN., *Chron. de Narm.*, III, 64.

Percent lur cois e lur *petrines*.

MARIE DE FRANCE, II, 450.

Prins dedans la *peterine*...

D. FER., *Muse norm.*, p. 295.

Cupindon se trouve bien fier
Quant i ronfle su sa *pétrine*.

L. PET., *Muse norm.*, p. 17.

D'après la même règle dialectique, en vertu de laquelle, dans certaine classe de mots, l'*e* est substitué à l'*o*, l'on dit encore en pat. mod., comme dans l'anc. idiôme normand, *peïtrail* pour poïtrail :

Si li a ocis son destrier,
Tot le fendi jusqu'el peitral.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 10692.

* PONCET, PONCHY, pressé, serré.

Ces noms paraissent formés du part. passé du verbe de pat. norm. *poncer* ou *poncher*, approcher une personne en se serrant contre elle.

Dans le pat. norm. de Jersey, l'on trouve, ayant la même acception, le verbe *créponcer* :

Et chacun *s'créponce* pour avoir eune bouane pliaiche.

Rim. Jers., p. 38.

Quant à la prononciation de l'*e* ouvert dans la terminaison du mot *poncet*, nous renvoyons à ce qui a été dit plus haut au nom *Freulet*.

En ce qui touche la substitution de l'*i* à l'*e*, au part. passé du verbe *poncher*, il y a lieu de remarquer qu'elle se rencontre fréquemment aussi en dialecte norm., où l'on dit *mâqui* pour *mâché*, *cherchi* pour *cherché*, etc.

Sire, je dis quant à present,
Quant aucun *despouilli* se sent..

L'Advocacie N. D., p. 29.

J'trouv'rai l'bounheur et la jouaie
Dans tes iûes, entre tes bras,
Et tes jours s'ront *fillis* d'souaie,
Si pouvaient l'être ichin bas.

Lim. Guern., p. 56.

Voir encore, quant à la même substitution de lettres, ce qui est dit au nom *Pognie*.

On nous a fait remarquer, non sans raison peut-être, que

le nom *Poncet* pouvait être un diminutif de *Ponce*, comme *Janet* ou *Jeannet* est celui de *Jean*; *Pierret*, celui de *Pierre*.

* PORION, narcisse des prés.

Porion se rencontre dans le Diction. de Cotgrave avec ce sens.

Ce mot de pat. norm. vient du lat. *porrum*, porreau, et semble un diminutif de ce dernier mot. Cette dénomination a été donnée au pseudo-narcisse, à cause de la ressemblance de ses tiges avec celles du porreau.

Je n'ay plus amy ne amye
En France et en Normendye,
Qui me donnast ung *porion*.

Anc. chans. norm., recueillie par M. Dubois, à la suite
de son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin.

PORQUET, goret, jeune cochon.

Porquet, *pork*, *shot pig*, *young pork*.

CORG., *Diction.*

PORTEBOSQ, v. DUBOS.

* POSTEL, POTEL, petit poteau.

Tant ont miné sous terre, chascuns à son cisel,
Que des murs de Cologne ont trait maint grant carrel;
A ce que il en traient, i metent le *postel*.

Chans. des Sax., IX.

Icellui Perrinet bouta sa hache entre l'uis et le *postel* ou esteil, où il le devoit clorre.

Let. de Rém. de 1409, Duc., *Postellum*.

Postel, qui subsiste encore en provenç., est un diminutif du très-vieux mot normand *post*, poteau, mot conservé dans le pat. mod. ; du lat. *postis*.

Ce mot se trouve dans la langue anglaise, où, croyons-nous, il est d'origine normande.

Al entrée del temple furent *poz* de olivier quarrez.

Les Rois, l. III, ch. VI, p. 250.

Bois pour faire escarrie à leurs maisons, par livrée, c'est assavoir :
iiij *posts*, ij sommiers, ij trefs...

Cout. de la forêt de Vernon, cité par M. Delisle dans *L' Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 374.

Au quel ediffice ledit Leudes pourra faire assoir le *post* de sa dicte maison.

Acte de 1458, du Cart. de Lisieux, f° 40.

Il y avait à Lisieux au commencement de ce siècle, un poteau appliqué à l'angle de la maison formant l'encoignure de la place Saint-Pierre et de la rue Pont-Mortain, lequel était désigné sous le nom de *Pôt de Falaise*. Bien que ce poteau soit détruit depuis longtemps, le carrefour, proche duquel il se trouvait, porte encore aujourd'hui le nom de *Pôt de Falaise*. C'est là que se donnent rendez-vous, particulièrement le dimanche, les cultivateurs des environs de Lisieux, que leurs affaires appellent à la ville.

Le diminutif de *pôt*, actuellement usité en pat. norm., est *pôtille*, mot que l'on rencontre, sous la forme *postiz*, dans l'anc. langue :

Girars s'est bien garniz

De portes, de *postiz*,

Por fermer sa maison.

Théât. fr. au moy. âge, p. 133, à la note.

* POTIN.

Potin a deux significations en patois normand : l'une est

fonte de fer, dont on fait les pots, les marmites, etc. ; l'autre, commune à d'autres patois, est propos médisants ou indiscrets, commérages.

Le nom *Potin* se rattache probablement à cette dernière acception.

Laton, metal, cuivre, *potin* et autres telles choses, le c. p., iiii. d.
Cost. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. XII.

Y n'y pedra que sen latin,
Aveuque tout sen vieus *potin*.

L. PET., *Muse norm.*, p. 23.

L'on dit encore en Normandie et ailleurs, *potinage*, pour action ou habitude de débiter des *potins* ; *potiner*, pour bavarder indiscretement, et *potinier*, pour bavard indiscret.

Et niomains tout aintel *potinage*,
Ne sert n'en pu que des brides à viaux.

D. FER., *Muse norm.*, p. 462.

Potin, en pat. norm. de Guernesey, signifie mastic de vitrier.

* POUCHIN, poussin.

Du lat. *pullicenus*, poulet. Cette forme normande du mot *poussin* se rencontre aussi bien dans les anciens textes qu'en pat. moderne :

De rechief chescun vilanage rent ij *pouchinz* de rente, à la mi aoust.
Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 69, r°

C'est la main du bruhier qui hape
Les petits *pouchins* et agrape...

Duc, *Buhors*.

Velà qui perdit sen *pouchin*.

La Friquassée, p. 18.

L'on dit de même en pat. norm., *pouchinée* pour troupe de poussins, et par métaphore « eune *pouchinée* d'effants » pour une bande d'enfants.

La constellation des Pléiades prend aussi en Normandie le nom de *Pouchinière*.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit *pouachin*, *pouachinière*.

POUETTRE, LEPOËTRE, poëte, le poëte.

Poetria, en bas-lat. et *poëtrie*, en vieux franç. se sont dits pour poésie ; est-il invraisemblable d'admettre que *poëtre* ait pu dès lors se dire pour poëte ? Nous ne l'avons pas pensé.

Ducange cite, en effet, au mot *poetria*, ce passage d'un vieux gloss. : Per istius carminis rudem *poetria*m ; et, au mot *poexia*, un autre passage d'un diction. latin franç., où le mot *poesis* est défini *poëtrie* ou fiction. D'un autre côté, notons que *poetry* se dit encore pour poésie en angl. ; qu'au XVII^e siècle, *poëtrie* avait conservé ce sens, et que *poëtride* se disait alors pour femme poëte (V. le Diction. de Cotgrave). *Poëtereau* est resté français.

L'épenthèse de l'*u* dans poëte a existé d'ailleurs en l'ancienne langue :

Le *pouete* Virgilius,
Es estoiles Tholomeus,
Ypocras le physicien,
De la mort n'en est eschappez nulz ;
Soufflez, vostre vie n'est rien.

EUST. DESCHAMPS, *Poésies*.

Ils firent porter les livres de Archeologue, le *pouëte*, hors de la cité et ardoir.

CHRIST. DE PISAN, *Vie de Charles V*, ch 19, p. 627.

La même épenthèse se rencontrait au XVII^e siècle en pat. norm. :

Pour may, avant que faire ma *pouësie*,
Je m'enpreignais dedans la fantasie
Ouyr leu trens trens, criant Jacque ou Jullien,
Faites vos graces, et alors les *pouëttes*
Happest leu pris.

D. FER., *Muse norm.*, p. 196.

* POULTIER, LEPOULETIER.

On appelle *pouletier* en pat. norm., un marchand qui achète des volailles par *cagées* pour les revendre aux regrattiers, aubergistes, etc. En angl. *poulter* ou *poulterer*.

« Argentu (pourvu d'argent), comme un *pouletier* » est un dicton norm. qui doit probablement son origine à cette circonstance que, quand les *pouletiers* viennent s'approvisionner sur les marchés, ils règlent toujours leurs achats au comptant et mettent souvent, à cette occasion, une certaine quantité d'argent en évidence.

Dans l'ancienne langue, le marchand de volailles s'appelait *polaillier* :

Quiconques est *polaillier* à Paris, qui vent polaille et voletille, sans autre regraterie..

ET. BOIL., *Liv. des Mét.*, p. 178.

Polaillier vient de *polailles*, réunion de poules, de volailles. De même, de *polailles* dérive un mot qui est resté français, *poulailler*, lieu où se retirent les poules.

Dans la formation des mots de cette catégorie, le dialecte normand a suivi une autre voie : de *poule* il a formé d'abord notre mot *pouletier*, marchand de poules, puis *poulier*, poulailler. *Poulier* peut aussi se rattacher au lat. *pullarius*, qui concerne les poussins.

Ce mot, dans cette acception, est toujours usité en pat. mod. ; on le rencontre aussi dans les anciens textes :

Le *poulier* aux gelines.

Let. de Rém. de 1425, Duc., Poutalleria.

Si les Engloys venoyent piller,
Nous les mectrons à tel martyre,
Que nous les garderons de ryre
Et d'aller à nostre *poullier*.

Anc. chans. norm., la 23^e de celles recueillies par M. Dubois à la suite de son édit. des Vaux-de-Vire de Basselin.

* **POUSSIER, poussière, balayures.**

Le mot *poussier* est franç., mais dans un sens restreint, celui de débris: l'on dit ainsi *poussier de mottes, poussier de charbon, poussier de pierre*, etc.

En pat. norm., ce mot a conservé son acception primitive, plus générale, celle de poussière (V. le Diction. de Cotgrave) :

Les Veysiés ont fini leu gamme ;
Des Godards, i n' reste fis d'âme.
Gaillards, Mourains, Herchiers, Ravniaux,
N'ont laissé que l'*poussier* d' leüs os.

MÉT., Diction. franco-norm., p. 216.

L'on ne voyoit au palais du tyran... autre chose que le sable et le *poulsier* où les estudians trassoient les portraits et figures de geometrie.

ΑΜΥΟΤ, Vie des hom. ill. de Plut., Dion, 16, t. IX, p. 163.

* **POUTREL, jeune cheval.**

Du bas-lat. *pultrellus*, poulain.

Et pro hac donatione recipio unum *pultrellum* per manum dom. Petri abbatis.

Charte de 1059, Duc., Polderus.

Lor cheval ne sont pas *poutrel*,
Ainz sont corrant, fort et isnel.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 20889.

Je m'arestai soz l'ombre d'un fraisnel,
Lez un boschel lassai mon *poutrel*.

JEHANS ERARS, *Pastourelle*.

Pultrellus se rattache à un autre mot appartenant aussi à la basse latinité, mais qui est plus ancien, le mot *pulletrum*, que l'on trouve dans les lois barbares, avec le sens de poulain :

Si quis *pulletrum* anniculum vel binum furaverit.

Lex Salica, tit. 40.

Pulletrum, qui tient au lat. *pullus* (petit d'un animal), contraction de *puellus*, dim. de *puer*, a encore donné une autre forme secondaire, *puletra*, jument ; d'où le vieux mot *poultre* ou *poutre*, lequel a le même sens et dont *poutrel* peut aussi être un diminutif :

Item, iij petites *poures* ; item, iiij chevaux à charète...

Invent. de 1308, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 726.

En pat. norm. *poultre* et en pat. picard *poutre* sont les noms que l'on donne à la jument, qui n'a point été saillie, et en provenç. *poudrel*, est celui du poulain.

POYÉ, élevé, grand.

Est sor trestoz li souverains,
Sor toz saives, sor tuz preisiez
E sor toz li plus esauciez,
Sor toz *poiez* e celebrables
E sor autres li plus loables.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 7911.

Poïé est le part. passé du verbe *poier*, monter, qui paraît lui-

même se rattacher au lat. *podium*, petite éminence, par la chute du *d*, expliquée plus haut au nom *Béneois*.

Li dux Guillaume ot ce blastenges,
Ces reproches e ces laidenges ;
S'il ert iriez au munt *poier*,
Or n'i parout que corucier.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 9370.

En provenç., *poiar* se dit aussi pour monter, et *poiament* pour hauteur.

Une autre forme du même verbe, *puier*, se rencontre aussi dans la vieille langue :

Por li et por son los, amont Saine *puïrent*.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 4915.

Amont l'arbre prent à *puier*.

Rom. du Ren., III, 187.

D'où le mot *pui*, montagne. Le puy de Dôme.

Halt sunt li *pui*, e li val tenebrus.

Chans. de Rol., p. 71.

PRAT, DUPRAT, pré, du pré.

Prat, du lat. *pratum*, se dit encore pour pré, en provençal. En ital. *prato* et en espagn. *prado*.

Lur buele des cors traîner par ces *praz* ;

Jamès en lur país ne crierunt mès : Aras !

Chron. de Jord. Fant. v. 1798.

Comme aux suppliants appartenoit un certain *prat*... ou quel *prat* un lors nommé Jehan de Clavaire... eust bouté pasturer.

Let. de Rém. de 1442, Duc., Aignelinus.

Prat avoit un diminutif, *prateau* :

Item, un *prateau*, avec une petite aubraye.

Let. d'amort. de 1458, Id., Albaretus.

En provenç., ce diminutif est *pradel* ou *pradet*.

PREZEY, prisé, dont on fait cas.

Preisé, *preisié* sont le part. passé du verbe *preiser* ou *preisier*, *priser* ; du lat. *pretiare*, par le changement régulier de *ti* en *s*, comme dans *exhalaison*, de *exhalationem* ; *oraison*, de *orationem* ; *poison*, de *potionem*, etc.

En provenç. *prezar* et en ital. *prezarre*.

Tant ne l'vos sai ne *preiser* ne loer.

Chans. de Rot., p. 45.

De eus i a senz dotance maint,
Qui de plaies se dout e plaint :
Las e lassez e ennoiez
En deit estre li plus *preisiez*
De coups ferir, prendre e douer
E d'estre vains de jeuner.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 5595.

PRODHOMME, prud'homme, homme sage et probe.

De *prod*, pour *prud*, et de *homme*. L'ancien adj. *prud* ne subsiste plus dans la langue qu'au féminin *prude*, et avec un sens généralement défavorable. *Prod* se rattache comme lui, au lat. *prudens*, par le changement de *u* en *o*, comme dans *grogner*, de *grunnire* ; *rotcr*, de *ructare* ; *flot*, de *fluctus*, etc.

En provenç. *prozom* ; en ital. *produomo* ; en espagn. *prohombre*.

Ço d st Rollans : « Cist colp est de *produme!* »

Chans. de Rol., p. 109.

Hai ! biaux sire Dex, comment

Saime *prodom* malvese graine!

Bible Gutot, p. 311.

Le nom *Proudhon*, fort connu, a le même sens. V. les noms *Leproux* et *Lehon*. On trouve d'ailleurs *proudoume* dans l'anc. langue :

Et fet jurer les messiers, quant les *proudoumes* les ont esleux.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 70, r°.

PROVOT, LEPROVOST, DESPROVOSTIÈRES.

Provost, n'est pas, croyons-nous, une forme particulière de *prévôt* ; ces deux mots ne doivent avoir ni le même sens, ni la même origine.

Prévôt, en vieux franç. *prevost*, du lat. *præpositus*, était le nom que l'on donnait au magistrat préposé à l'exercice d'une juridiction seigneuriale. Quant au mot *provôt*, en vieux franç. *provost*, nous pensons qu'il dérive du lat. *propositus*, par le changement régulier du *p* en *v*, expliqué plus haut au nom *Chevrel*. Le *provost* aurait donc été, selon nous, l'officier placé devant les autres et spécialement chargé de notifier les décisions du seigneur et d'assurer leur exécution.

E se alquen, u quens, u *provost*, mesfeit...

Lois de Gul.

Dame, bien soiez vous venue,

Fet cil qui *provos* est et maire.

Lai d'Aristote, v. 393.

Ses anemis ne prise gaires

Qu'ele a, baillis, *provos* et maires.

RÛTEBEUF, p. 204.

Ne porreit pas estre descrite
Par le *provost* sa grant biauté.

Le dit de Constant Duhamel, v. 84.

* PUCHOT.

Ce nom est formé du mot pat., identique, lequel est un diminutif du vieux subst. norm. *pucheur* ou *puchoux*, vase avec anse ou quelquefois pourvu d'un long manche, servant à puiser de l'eau, de la lessive, etc.

Por xiii. desrées d'escueles, i. d.; et pour la douzeinne de *pucheurs*, qui sout clouez, viii. d.

Const. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. LXVI.

Puchoux vient lui-même de *pucher*, verbe qui appartient aussi au pat. norm. *Pucher* l'eau d'un fossé, d'une mare, etc., c'est les mettre à sec en jetant l'eau en dehors avec une pelle creuse. *Pucher* la lessive, c'est la retirer de la chaudière avec le *puchoux*, pour la répandre sur la cuvée de linge.

Dans not' prinseux il y a d'qué beire :

J'y *puch'rons* jusqu'à la niet neire.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 27.

Pucher, *puchier*, existent aussi dans l'anc. langue, avec le même sens :

Or me faites seulement tant,
Pour l'amour Diu le roi poissant,
Que vous portés mon barizel
Ichi desous à chest ruissel,
En la fontaine le *puchiés*,
Ne serés mie blechiés.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 221.

Pour deux coulleurs... quatre pelles, quatre seillos à couller, charger, *pucher* et entonner vins, x s.

Compte de 1419, cité par M. Delisle dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 457.

Enfin, notre verbe *pucher* (mot norm., selon Cotgrave) se rencontre encore en vieux franç. avec le préfixe *es*, équivalent de la prépos. lat. *ex* :

Ewe en viver u en estanc
Ert plus legier à *espucher* (épuiser)
Que n'iert son beivre ne son manger.

Chron. de Geoff. Gaimar, dans les Chron. anglo-norm.
de M. Francisque Michel, I, 34.

Richard, ne que *espuchier*
Puet on la mer d'un tamis,
Ne vous vauroit mais castis,
Qu'on ne puet musart castoier.

MATZNER, p. 77.

Puchoir est encore un autre mot de pat. norm., dérivé pareillement de *pucher*. On désigne par *puchoir*, en Normandie, notamment dans le Lieuvin, un plancher établi au bord d'un cours d'eau et qui s'avance un peu au dessus, pour puiser de l'eau et aussi pour y laver le linge, la vaisselle, etc.

Item, nus ne puet faire *pucheoirs* ne ferir estoc es yaues... sans congié.

Charte de 1400, du Cart. de Corbie.

Pucher et ses dérivés se rattachent tous à *puche*, ancienne forme du mot puits, laquelle subsiste encore en patois picard. De même que de *puits*, le franç. a formé *puiser*, *épuiser*; de même, de *puche*, le dialecte normand a fait *pucher*, *espucher* et les autres dérivés qu'on vient d'indiquer.

PUTEL, DUPUTEL, puits, du puits.

Du lat. *puteus*.

Si souef la dame convoie,
Qu'il a fait voler au *putel*
Son peliçon et son mantel.

Dit de Constant Duhamel, v. 852.

Ne troverai *putel* où il ne soit passé.

Fierabras, v. 2275.

Au XVII^e siècle, l'on disait encore *putel* pour puits en patois normand :

Quant ten frerot est cut o mitan du *putel*...

D. FER., Muse norm., p. 37.

Selon M. L. Dubois, en pat. norm. mod., *putel* signifierait petite mare, formée par le liquide écoulé d'un fumier.

* QUEMIN, chemin.

Du bas-lat. *caminus*, que l'on trouve dans des textes du VI^e siècle. — La substitution régulière de l'e franç. à l'a lat. a été déjà signalée au nom *Désequelles*. En italien *cammino*; en espagnol *camino*; en provenç. *cami*; en picard *camin*. Ce mot vient des langues celtiques, où l'on trouve *camen*, chemin, de *cam* ou *kamm*, pas.

Je trouve, may, qu'i n'est qu'aller le *quemin* dret.

D. FER., Muse norm., p. 379.

Nos grands pères se sont servis de nos *qu'mins* toute leu vie,
Et j'nai pon oui pàler qu'i s'y seient trébuquis.

Lim. Jers., p. 4.

Jadis avint k'uns leu erra
Par un *kemin*...

MARIE DE FRANCE, Fable XXIX.

Pour ce que le dit *quem* estoit hanté et marchié pour le temps grandement pour aller et venir de la chastelerie de Caen au Bur le Roy et comme recordent les ansians et nous croion bien estre ainsy.

Cartul. du moulin de Heville, cité par M. Delisle dans
L'Agric. en Norm., au moy. âge, p. 149.

... Sitam inter *keminum* domini Regis, ex una parte, et campum dictum Aoyne, ex altera.

Cartul. de l'abb. de S. Wandrille, I, 820.

* QUENAUT, QUENEAU, QUENET, QUENIOT, QUENOT, jeune chien ou petit chien.

Tous ces noms reproduisent un diminutif du mot de pat. norm. *quen* ou *quien*, chien, mot que l'on retrouve dans l'anglais *kennel*, chenil.

A Rouen, on dit parmi le peuple *quenot* pour petit chien; on appelle aussi les chenets des *quenots*.

Diction. de la Conversation, à CHENET.

V. aux noms *Lequien*, *Caignon*, *Chenel*.

Queneau, nous a-t-on objecté, ne pourrait-il être aussi bien *quesnel*, petit *quesne* ou chêne ?

Nous ne le pensons pas, par le motif que ce nom est écrit sans s.

Les noms *Quesnel*, *Quesney*, *Quesnée*, cités plus haut à la suite du nom *Lequesne*, ayant l's du radical bas-lat. *casnus*, nous les avons rattachés sans hésiter à *quesne*.

La prononciation habituelle des noms appartenant à ces deux catégories différentes, est d'ailleurs en harmonie avec celle des radicaux particuliers à chacune d'elles. Ainsi, l'on prononce *keuno* ou *kiéno* le nom *Queneau*, dérivé de *quen*, et *kénel*, le nom *Quesnel*, dérivé de *quesne*.

* QUENESCOURT, v. LEQUESNE.

* QUÉRIÈRE, LAQUERRIÈRE, DELAQUERRIÈRE.

Querrière ou *cherrière* servent en pat. norm. à indiquer un chemin rural, par lequel une *querrette* ou une *cherrette* (charrette) peut passer, c'est-à-dire un chemin charretier.

Si jamais ta reue déferre,
Eu va-t-alle meins les fins faeux ?
A roule amont la *quérière*
A la Lande et même ès Quaeux.

Rim. Guern., p. 52.

Ches *quérières* qui n' peuvent être rac'modaies.

Rim. Jers., p. 2.

Le verbe corrélatif, *quérier*, existe de même en patois normand :

I faut vraiment *quérier* dreit.

Rim. Guern., p. 28.

Le verbe *cherrier*, auquel correspond la forme *cherrière*, se rencontre aussi en ce patois.

Carrière, *charrière*, *charrère* avaient dans l'anc. langue, le même sens que nos mots *querrière* et *cherrière* :

Por l'estrece de la *quarriere*.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 196.

Husdent aqueut une *chariere*.

Tristan, I, 75.

Très par mi l'ost fuit lor *charrere*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, I, 287.

Carrière vient de *carraria* (bas-lat.), qui lui-même dérive du lat. *carrus*, char ; proprement voie d'un char. D'où encore le mot de pat. *carrette* ; en angl. *cart* ; en bas-lat. *careta*.

Chiminum sufficiens ad *caretas* sibi invicem obviendas.

Formul. Anglic., p. 377.

En .iii. *carettes* tres ben les unt carguiz.

Chans. de Rol., p. 248.

Por fereure de *quarete*, i. d.

Const. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xvii.

Grands avalleux de *quarettes* ferrées.

D. FER., *Muse norm.*, p. 179.

Quant à *charrière* ou *charrère*, il n'est pas besoin de dire qu'ils dérivent de *charrier*.

Le même radical *carrus*, qui a donné *carrette* pour *charrette* et *carrière* pour *voie charretière*, a aussi produit *carier* (en bas-lat. *cariare*), pour *charrier*; *carretée* (en bas-lat. *careā*), pour *charretée*, et *carriage*, pour *charriage* :

Cinquante chars qu'en fait *carier*.

Chans. de Rol., 111, dans Littré.

Pour façon d'une *carretée* de glu, 18 s.

Compte de 1466, cité par M. Pluquet, dans son
Histoire du Bessin, p. 32.

Monsieur de Saint Pol fait passer l'artillerie et tout le bagage et *carriage* pour marcher droit à Pavie.

MARTIN DU BELLAY, *Mém.*, p. 156.

V. au nom *Lechertier*.

* QUÉRON, v. CHÉRON.

* QUÉRU, QUÉRUEL, QUÉRUELLE, CHÉRUEL, *char-rue*, *petite charrue*.

Quêrue et *chêrue* sont les formes normandes de *charrue*; *quêruel*, *quêruelle* et *chêruel* en sont les diminutifs.

Ces formes se rattachent, par le changement régulier de l'a en e, indiqué plus haut au nom *Lermier*, au lat. *carruca*, mot que l'on trouve dans Pline comme dénomination d'une espèce de voiture, et plus tard dans les lois barbares, avec le sens de charrue :

Si quis caballum, qui *carrucam* trahit, furatus fuerit...

Lex Salica, tit. 40, § 1.

Huit muis, six rasieres, deus coupes d'avaine pour les kievoux de *kierue* doudit hospital.

Compte de 1350, cité par Roquefort, supplém., p. 497.

Item, li dit habitant, qui ont ou auront espois de *cherues* en la dite ville, nous devront pour chascun exploit, trois courvées de *cherrues*.

Charte de 1354, Duc., *Explectum*.

Ballies-mé l'camp où la *quérué*

Jamais n'tourne motté.

Rim. Guern., p. 140.

Jolis éfants, avau les rues,

S'y en allaient coumme à des *quérués*.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 14.

Quéruer, se dit encore pour labourer, en pat. norm. de Guernesey :

Quand les Romains, rouais des nations,

Quéruaient pour leus pânaïs.

Id., *ib.*, p. 414.

* QUESNÉE,)
* QUESNEL,) v. LEQUESNE.
* QUESNEY,)

* QUEVILLON, petite cheville.

Le nom *Quevillon* reproduit une forme diminutive mascu-

line du mot de pat. norm. *keville* ou *queville*, cheville, mot que l'on prononce généralement *qu'ville*, quelquefois aussi *j'ville*. Du lat. *clavicula*, contracté en *cavicla*; d'où, par le changement fréquent de l'*e* en *a*, signalé au nom précédent, et par la chute du *c*, déjà notée au nom *Mâquefer*, la forme usitée en patois.

Ah ! pardingue ! ch'est qu'lus guérets agiles
Ne t'naient, dam ! ni à clious ni à *qu'villes*.

Rim. Jers., p. 111.

Cette forme se rencontre pareillement dans l'anc. dialecte :

N'i out *keville* ne closture,
Ke ne fust tute d'ebenus.

MARIE DE FRANCE, *Lai de Gugemcr*, v. 153.

L'anc. langue, comme le pat. moderne, employait, de même, *queviller*, pour cheviller, et *quevillette*, pour chevillette :

Ceste roys est *quevillée* en telle maniere qu'elle est plus longue que large.

Modus, f° 130, r°, dans Littré.

Deux hommes à lever le merrien de la meson que l'en fera eu maneir de Goy et *requevillier* le palis deu dit maneir.

Éiv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f° 113, r°.

Plate hanque, ronde gambete
Gros braon (mollet), basse *quevillete*.

Théât. franç. au moy. âge, p. 61.

* QUEVREMONT, mont de la chèvre.

Kèvre, forme norm. du mot chèvre, dérive du lat. *capra*, par le changement régulier, que nous venons de signaler plusieurs fois, de l'*a* en *e*, et par celui du *p* en *v*, aussi noté plus haut au nom *Chevrel*, qui est de la même famille.

Une *kievre* vuleit aler
Là ù pasture pust truver.

MARIN DE FRANCE, Fable XC.

L'asne iiii d. et la *quievre*, ob.

Cost. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xxii.

On trouve dans le nom d'une commune, située proche d'Arras, la forme exacte du nom Quevremont :

Je me tenroie pour musart
Se laissoie Robert Nasart,
Celui qui maint en *Kievremont*,
Ne Colart Boidin, d'autre part.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 126.

Il y avait, non loin de Rouen probablement, une « baillie de Queievreville », dont il est parlé dans le *Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen*, f^o 118.

Le nom *Chevremont* se rencontre aussi assez souvent en Norm.

QUIGNET, petit coin, angle, *little corner*, dit Cotgrave.

Du bas-lat. *cognus*, dérivé du lat. *cuneus*, coin, par l'épenthèse régulière du *g*, comme dans *oignon*, venu de *unionem* ; *vigne*, de *vinea* ; *seigneur*, de *seniorem*, etc.

Lesquelx se logerent en un *cuignet* des bergeries...

Une eschache qui va en magniere de *cuygnié*.

Duc., *Cognus*.

En pat. picard, l'on donne le nom de *cuignet* au coin à fendre le bois, et celui de *quignie* à la cognée, qui, par le fait, n'est qu'un coin emmanché.

Cuignie et *quingnie* sont d'ailleurs deux anciennes formes du mot :

Les ustils as ovriers qui firent les degrez,
Besague e *cuignies* en unt od els portez.

S. Thom. le mart., 144.

La deuxième porte rompue et brisée par force *quingnies*.

FROIS., Chron., 2^e partie, III, 99.

Voir le nom suivant.

QUIGNETTE, petite cognée.

En bas-lat. *cugnieta*. V. pour l'étym. le nom précédent.

Le suppliant haussa une *cuigniete* qu'il tenoit en ses mains, et, en lui
defendant, feri d'icelle *cuigniete* le dit de Laigny, un cop par la teste.

Let. de Fém. de 1379, Duc., Cugnieta.

Une *queugniete* que l'on tient en sa main.

Autre de 1369, Id., ib.

On trouve aussi dans l'anc. langue, *cogniete* pour petite
cognée :

Et aussl une *cogniete*

Abat bien souvent un grant arbre.

Mirac. de Ste Genev.

* QUILLERIER, LEQUILIERIER.

Quillierier s'est dit pour marchand ou fabricant de
cuillères ; c'est un dérivé du mot de pat. norm. *quiller*,
cuillère ; du lat. *cochlear*, que l'on trouve dans Celse avec
cette acception, et qui se rattache, par assimilation, à *cochlea*,
coquille de limaçon. *Quiller* se prononce *ki-ié*, de même que
Quillierier se prononce *ki-lé-rié*. *Quiller* se trouve aussi dans
les anciens textes :

... Entre bouche et *quillier*
Avient sovent grant encombrier.

Com. du Ren., I, 153.

Quilliers de boys ou de fust.

Et. BOIL., *Liv. des Mét.*, p. 321.

* RACHINE, racine. — RACHINEL, petite racine.

La substitution du *ch* au *c* doux détermine une forme des plus communes en patois normand, forme dont nous avons déjà rencontré de nombreux types.

Le nom *Rachinel*, qui probablement avait dans le principe la forme féminine *rachinelle*, reproduit le diminutif de *rachine*; en bas-lat. *radicina*, qui n'est lui-même qu'un dim. de *radix*.

Car molt y ot arbres plantés
Et herbes et bonnes *rachines*,
Dont ont fait les bonnes mechines.

Robert le Diable.

La hache est déjà mise à la *rachine* des arbres.

MÉT., *S. Matthieu*, ch. III, v. 10.

D'où *rachiner*, prendre racine :

Onques de mauvaistié ne burent,
Qui peust en lors cuers grener,
Ne reprendre ne *rachiner*.

Le Roi Guil., p. 95.

et *racheau*, souche :

Chascun d'eulx ont acoustumé prendre et avoir... le boy vert en gesant, cassé ou estaché sanz caable et celui dont l'en a osté sept piez de lonc devers le *racheau* ou la chouque.

Charte de 1366, Duc., *Racha*.

Un *Jean Rachine* figure dans un acte du XV^e siècle, du *Cartul. de Lisieux*, f^o 38.

* RAGOT.

Ce nom peut se rattacher au mot franç. *ragot* et signifier court et gros ou encore jeune sanglier.

Il ne serait pas impossible non plus qu'il signifiât sot rabâcheur, sens qui appartient à ce mot en pat. norm. ; c'est dans cette hypothèse que nous nous y arrêterons.

Ragot, dit Le Duchat dans ses notes sur Rabelais, était le nom d'un bêtire fameux du temps de Louis XII et des premières années de François I^{er}. Or, nous avons pensé tout d'abord que notre mot de patois pouvait se rattacher à ce personnage ; mais nous avons dû abandonner cette opinion, ayant constaté qu'il y avait dans la langue, dès le commencement du XV^e siècle, c'est-à-dire à une époque bien antérieure, un mot de la même famille, le mot *ragote*, signifiant commérage, bavardage :

Lequel hostellier leur fist tres mauvaise chiere..., en leur disant plusieurs *ragotes* et injures.

Let. de Rém. de 1409, Duc., Ragazinus.

Il y a aussi en pat. norm. le verbe *ragoter*, qui se dit pour rabâcher. Ducange lui donne un sens différent : « *Ragoter*, populari acceptione usurpatur pro obmurare, mussare. »

En pat. norm. de Guernesey, *ragot* signifie bâton court et gros, et *ragotter* frapper avec le *ragot*.

* RATOUR.

Ce mot de pat. a deux significations : l'une au figuré et l'autre au propre.

Employé seul, *ratour* signifie détour, biais, équivoque. La locution norm. *tour et ratour* exprime le même sens,

mais d'une façon plus accentuée : « Aveuc mei n'y a pas d'*ratours* », ou « aveuc mei n'y a ni *tours* ni *ratours*. »

Au propre, *ratour* a plutôt le sens de retour. Dans ce cas, il est toujours joint au mot *tour*. « Avant de r'trouvai men capet, j'fis pus d'chent *tours et ratours*. »

Tourner et ratourner est une autre locution de pat. norm. souvent employée dans des acceptions semblables, au propre et au figuré. La substitution du préfixe *ra* au préfixe *re* n'est pas rare en pat. norm. : nous la trouvons, par exemple, dans une locution similaire, d'un usage fréquent, celle de *passer et rapasser*, que l'on rencontre aussi dans les anciens textes :

Les bordiers deivent *passer et rapasser* au bac de Han, qui est au saignor deu Han, l'abbé et le couvent de St Oen de Roen.

Liv. des jur. de S. Ouen, t^o 73, r^o

Porront aller, *passer et rapasser* par le dit bac, à queval, à car..

Charte de 1362, Duc., Carrecta.

C'est ainsi que l'on dit encore en pat. norm., *raconduire*, pour reconduire ; *rassouvenir*, pour ressouvenir, etc.

A Diu ora

Que cest voiage li laist faire

Et *raconduire* en son repaire.

Gilles de Chin, v. 2050

Ah ! v'là qui *rassouvint*, dit Manon, nouet jenesse,

Et fait v'nin l'iau au bec l

Rim. Jers., p. 57.

La particule prépositive *re*, placée au commencement des verbes, pour exprimer le plus souvent la réduplication, donne la forme exacte, dérivée du lat. ; mais, comme le dial. norm.,

le franç. s'est parfois aussi écarté de cette forme : c'est ainsi, par exemple, que l'on dit rajeunir, ragaillardir, rafraîchir, ravitailler, pour *rejeunir*, *reguillardir*, *refraîchir*, *revitailler*.

Quand le français adopte cette forme irrégulière dans d'autres mots, tels que rassasier, ravigoter, radoter, rapatrier, radouber, raconter, il modifie la forme primitive de ces verbes qui était *resazier*, *revigoter*, *redoter*, *repatrier*, *redouber*, *reconter*.

* RAVET.

Ravet, en pat. norm. signifie crochet en fer, que l'on cloue, soit aux murailles, soit à l'intérieur d'un meuble, pour y suspendre des clefs, des objets de ménage, des vêtements, etc. C'est probablement une corruption du vieux mot *havet*, croc en fer.

V. au nom *Havet*.

RÉAUTEY, royauté, pouvoir royal.

Du bas-lat. *regalitatem*, dérivé lui-même du lat. *regalis*. La chute du *g* du rad., dans le dérivé, se rencontre assez fréquemment, comme nous l'avons déjà vu au nom *Conroy*.

Mi quinze freres tos sont roi coronez ;

N'i a celui n'ait quatre *reautez*.

Bat. d'Alesch., v. 4644.

Ne sauroit nus hom eslire

Qui si fust propre en grant biauté :

Sachiez qu'en nule *reauté*

N'en avoit nus à iccl tans.

EARB., *Fabl. et Contes*, IV, 33.

Réauté est la forme normande du mot royauté. *Rei* se disait, en effet, pour roi, en dial. norm. (V. au nom *Lerey*) ; comme aussi, en même dialecte, *real* et *reaume* s'employaient pour royal et royaume :

Samuel cumanda que l'um aseist devant Saül le mès *real*.

Les Rois, t. I, ch. ix, p. 31.

Qui de loing le fust venuz querre
D'autre *reaume* et d'autre terre.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 29873.

La même forme dialectique se rencontre dans les vieux mots *leial* ou *leal*, du lat. *legalis*, pour loyal, et *léauté*, du bas-lat. *legalitatem*, pour loyauté :

Oi nus defalt la *leial* cumpaignie.

Chans. de Rol., p. 146.

Et il ait oud en arere testimoine de *leauté*.

Lois de Gutt.

* REBULET, mélange de farine et de son.

L'on fait usage du *rebulet*, dans les fermes normandes, pour la nourriture des veaux, des porcs, etc., en le délayant dans l'eau.

On a dit que le mot de patois *rebulet* était un diminutif de *rebut*. Nous ne saurions nous ranger à cette opinion : le *rebulet* est un résidu du *blutage*, et c'est à ce mot, sous sa forme norm., qu'il convient plutôt, selon nous, de le rattacher. Nous avons vu plus haut, en effet, au nom *Bultel*, qu'en vieux franç. comme en pat. moderne, on disait *buleteau* ou *bulteau*, pour bluteau, et *buleter* ou *bulter*, pour bluter.

En bas-lat. *rebuletum* :

Item quolibet die totius anni unum panem de *rebuleto* post panem conventus.

Contrat de 1297, Duc., Rebuletum.

Thibaut le Grand-prestre, bouleugier... entra en la chambre où il avoit accoustumé de faire mettre... le *rebulet*, qui yst de la fleur...

Let. de Rém. de 1401.

REGNART, renard.

Regnart est un mot d'origine historique. Dans le haut moy. âge, ce fut le nom sous lequel on désigna dans une épopée populaire très-célèbre, le *goupil*, nom primitif du renard (V. au nom *Goupil*).

Regnard est l'ancien nom germanique *Raginohard*, *Reginhart*, signifiant bon conseil; d'où sont venus aussi les noms modernes *Reginald*, *Renaut*.

Fauvel atrait à sa part,
Par son engin, le *regnart*.

JUB., *Fabliaux*, II, 91.

Si dy que vous ferez très bien
Les enclorre de toutes pars,
Puis les prandrez, comme je tien,
En leur terrier, comme *regnars*.

Mist. du siège d'Orl., v. 4895.

* REIQUET, petite gaule servant à faire tomber les fruits d'un arbre.

Ce mot dérive du verbe de pat. norm. *rêquer* ou *rêcher*, gauler les fruits d'un arbre. *Reschier* se trouve dans Cotgrave, avec le sens de sécouer (to shift).

La Basse-Normandie... s'occupe de... cultures, de pépinières et surtout de pommes et de cidre. Y a-t-il de bonnes quetines? Est-il temps de *raïcher*? Voilà des problèmes importants pour une grande partie de la population.

E. DE LA BÉDOL., *Les Norm.*, dans *Les Fr. peints par eux-mêmes*, I, 135.

Tu éras biau *rêquer*...

D. FER., *Muse norm.*, p. 38.

En pat. norm. de Guernesey, on appelle *rêque* la récolte des pommes oubliées dans les vergers :

Aquand nou r'venait d'la *rêque*...

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 337.

Suivant Scheler, *rasch* ou *ras* est la qualification que l'on donne dans le midi de l'Allemagne à un fruit âpre au goût.

RENDU, moine, frère convers. — LERENDU, le moine.

Les faus *rendus*, les faus abés,
Les faus provoires ordenés.

Vie de N. S. J. C.

... Il est u prestres, u clers,
Ou auchuns *rendus* d'abeie.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 33.

Rendu fut employé, par abréviation, pour *rendu moine* :

Baillé au roy à Poissi, le jour que sa fille fut *rendue*.

Compte de 1250, Duc., Redditus.

REVEL.

Ce mot, dans l'ancienne langue, semble avoir plusieurs acceptions.

Tantôt il s'est dit pour retard :

Uns povres merciers, sans *revel*,
I vint à tot son chevalet.

Dit du pouvre Mercier, v. 18.

tantôt pour badinage :

Contredisans à lui donner de la dite pomme, par jeu et *revel* et non par mal.

Let. de Rém., de 1378, Duc., Revelles

tantôt enfin pour dérouté :

Des Griex et des Indoïs i ot molt grant *revel*.

H. DE VALENCIENNES.

RIBARD, qui aime à plaisanter.

Ribard dérive du vieux verbe *riber*, folâtrer ; d'où aussi le mot franç. *ribaud*. Du germanique *ribe*, prostituée.

Tex blasme et juge les *ribanz*,
Qui assez plus fiert et regibe
Que cil qui joe assez et *ribe*.

GAUT. DE COINCI, *Sainte Léocadie*, v. 1208.

Et avint que en euls jouant et *ribant* dessus ledit tas de foing.

Let. de Rém. de 1378, Duc., Ribaldé.

Riber a dû former *Ribard*, comme nasiller, piller, crier, grogner, etc., ont formé nasillard, pillard, criard, grognard, etc.

RIBLIER, débauché.

L'étymologie de *riblier* pourrait être la même que celle de *ribard* (V. le nom précédent).

Nous n'avons pas rencontré *riblier* dans l'ancienne langue, mais nous y avons trouvé *ribler*, se livrer à la débauche, et *riblerie*, débauche. Le passage de *ribler* à *riblier* nous a paru aussi admissible que celui de *rouler* à *roulier*, de *argenter* à *argentier*, de *lancer* à *lancier*, etc. Cependant,

nous devons dire que le mot, plus exact, *ribleur*, se trouve dans Cotgrave, avec le sens assigné plus haut à *riblier*.

Lequel frere Thomas s'estoit parti de pluseurs foiz de l'abbaie de Sées et alé *ribler* et en lieux dissoluz.

Let. de Rém. de 1424, Duc., Ribaldi.

Quatre ou cinq mauvais garçons qui font plusieurs *ribleries*, noises et debatz.

Autre de 1459, Id., ib.

RIDEL, rideau, petite éminence.

Ridel, ancienne forme du mot *rideau*, vient de *riden*, produire un froncement; mot qui se rattache lui-même au moyen haut-alle., *riiden*, plisser, tordre.

Demi journal de terre... tenant d'une part au *ridel* ou hollon.

Duc., Hoga.

Tres capæ ejusdem sectæ, cum toto apparatu altaris, sine *ridello*.

Id., Ridellus.

* RION.

Rion, en pat. norm., a deux significations: il se dit tantôt pour rayon, jet isolé de lumière, tantôt pour raie de la charrue ou sillon; dans ces deux sens, *rion* est une contraction de *rayon*.

Rayon a eu lui-même cette double acception.

Dans la première, qui subsiste encore, ce mot est un diminutif de l'ancien mot *rai*, rayon, du lat. *radius*. Dans la seconde, qui a été moins usitée (1), *rayon* est aussi une forme diminutive

(1) En ung champ ou *rayon* d'une charrue.

Chron. de S. Denis, I, 213, dans Littré.

d'un autre mot, *raie*, sillon ; du bas-lat. *riga* (1), substantif du verbe *rigare*, arroser. De *riga* par la chute régulière du *g*, déjà notée au nom *Conroy*, et par le changement fréquent de l'*i* en *e*, signalé au nom *Ancelle*, est venu, en dialecte norm. *reie* et en dialecte franç. *roie*, forme qui subsiste encore en picard et en wallon.

Rion, avec le sens de sillon, se rencontre dans l'ancienne langue, sous la forme *rillon* :

A esté donné congié au dit Jacques de relever un *rillon* de se vignes.

Cartul. de Corbie, Duc., *Boya*.

L'on trouve aussi le même mot *rion*, avec une acception semblable en pat. norm. :

D'leux grand' quérue i font un *rion*
Pour l'enterrair sous l' frie ;
Jean Graïndorge, men vier garçon,
V'là ta course finie !

Rim. Guern., p. 129.

Pense à teu *rion* (sillon), Judith !
Goulo charmant.
A fleur de bras,
Fais ta vieillotte et n'ris pas tant,
Houras !

Chans. guern., citée par M. Franç.-Vict. Hugo, dans
La Norm. inconn., p. 102.

Rion, dans sa seconde acception, celle de *rayon*, se rencontre de même dans le patois :

Ossi, dai qu'os avais un *rion* de santey,
Vo vo saulais de tou par tro de liberty.

L. PET., *Muse norm.*, p. 13.

(1) RIGA, striga, sulcus terræ.

Rion, en pat. du Berry, a pareillement les deux sens qui viennent d'être indiqués.

La syncope de l'*a* devant *i* ou *y*, se rencontre fréquemment en patois normand : c'est ainsi , par exemple, que l'on dit *glise* pour *glaise*, *balyer* pour *balayer*, *tryon* pour *trayon*, *tritre* pour *traître*, etc.

RIOTTE, dispute, querelle.

Pour bien de pais et pour oster toutes *riotes*, contens et discussions.

Charte de 1327, Duc., *Riotta*.

Il y a naturellement de la *brigue* et *riotte* entre les femmes et nous.

Mont., *Ess.*, III, 325.

Riotte s'est maintenu longtemps dans la langue; il était encore usité au XVII^e siècle. En ital. *riotta*; en provenç. *riota*; en angl. *riot*.

* ROBINE.

Les acceptions dans lesquelles on peut entendre ce nom sont nombreuses et souvent bien dissemblables.

En premier lieu, l'on rencontre le nom *Robin* appliqué à des personnages bouffons, niais ou poltrons, dans une foule de fabliaux, contes, farces et proverbes du moyen âge. *Robine* peut donc d'abord être une forme féminine du nom *Robin* et avoir le même sens. *Robin* est un diminutif de *Robert*, nom d'origine germanique, que l'on rattache à l'anc. haut-allemand. *rat-berath*, bon en conseil.

La Fontaine donne le nom de *Robin*, dans un sens analogue, au mouton (*Fable*, IX, 19); d'où encore le sens possible de niaise ou de brebis, au nom *Robine*.

D'un autre côté, l'on trouve dans Saint-Simon (*Mém.* 486,

252), l'adj. fém. *robine*, employé avec une acception opposée, celle de spirituelle, qui a de l'entregent.

En pat. normand, on donne le nom de *robin* au taureau ; *robine* peut donc aussi signifier vache.

On rencontre , en outre , le mot *robine* dans l'ancienne langue, employé avec le sens de bras d'une rivière, de canal reliant un lac à la mer :

Le suppliant a fait faire aucunes reparations en la *robine*, dit le brougidour de Aiguesmortes.

Let. de Rémis. de 1470, Duc., Robina.

Enfin, *robines* a été employé dans le sens d'entraves :

Lequel Philippot avoit rompu ses prisons et emporté un seps appelez *robines*.

Autre de 1394, Id., ib.

Le nom *Robine* a-t-il pu être donné dans le principe, comme sobriquet, à la femme ou à la fille d'un homme de robe ? Le mot franç. *robin* ne nous paraît pas assez ancien dans la langue, pour que cette hypothèse puisse être admise.

* ROCQUIER, v. ROQUE.

RONDEAU, rouleau ou cylindre de bois, traversé par un axe en fer, auquel est assujetti un timon destiné à le mettre en mouvement. Cet instrument agricole sert à briser les mottes, après le hersage.

Thomas Godin ala en une pièce de terre ou champ d'avoine... pour icelle pièce rouiller à une grosse pièce de bois appelée *rondeau*, pour casser les bloches (mottes de terre).

Let. de Rém. de 1400, Duc., Rondelium.

Les autres acceptions du mot *rondeau*, acceptions trop

connues pour qu'il soit utile de les rappeler ici, ne nous semblent pas pouvoir être rattachées, d'une façon vraisemblable, au nom qui nous occupe.

* ROQUE, LAROQUE, DELAROQUE, DESROCQUES, ROCQUIER, ROQUETTE, DESROQUETTES.

Roque et *roquier* sont les formes norm. de roche et de rocher, et *roquette* est un diminutif de roche; du bas-lat. *rocca*. *Roc*, *roch* sont des mots celtiques.

Roque et *roquer* sont usités en pat. norm. de Guernesey :

I m'battait dès qu'i voulait,
Roque après *voque* i m'houlait.

MÉR., *Diction. franco norm*, p. 433.

Tout est, fis-ju, si tranquille et si calme,
Que j'resterais, l'dos contre meu *rocquer*,
Sans ouïr, sans vée, sans attendre fils d'âme,
Seul et content, du matin jusqu'au ser.

Rim. Guern., p. 88.

Des sablions, des *roquiers*, de p'tits et d'grands *batiaux*.

Rim. Jers., p. 21.

Roque et *roquette* se trouvent aussi dans la vieille langue :

A esgardé, si a choisi
Trois cens hermites et molt plus,
Ki en la *roke* là desus
Menoient vic d'ermitage.

GUY DE CAMBRAY.

Roquette, *little rock*.

COTE., *Diction.*

En provenç. *roca* se dit pour roche, et *roqueta*, pour petite roche.

Roques, La Roque, La Roque-Baignard sont des noms de communes du Calvados, qui ont une origine semblable à celle des noms de fam. indiqués plus haut.

ROSEL, DUROSEL.

Rosel, ancienne forme du mot roseau, est un diminutif du vieux mot *ros*, qui a le même sens (V. au nom suivant). Du goth. *raus*, jonc. En provenç. *rauzel*.

As tu esperance en cez de Egypte, ki sunt cume bastuns de *rosel*..
Les Rois, l. IV, ch. xviii, p. 408.

En quelconque heure il seroient trouvé... *rosel* soiant.
Charte de 1427, Duc., Rosellus.

Une commune du Calvados porte le nom de *Rosel*. *Rozel* est aussi le nom d'une des paroisses de Jersey.

* ROTS, DUROS, ROTTIER

On appelle *rot* ou *ros* en Basse-Norm., un outil à lames de jonc ou de fer, très-rapprochées et maintenues à chaque extrémité dans un long châssis. Les tisserands font usage de cet outil pour tenir écartés les fils de chaînes.

Les lames et *rots* servant à la fabrique desdites serges.
Arr. du Cons., 28 août 1701.

Rottier est la dénomination usuelle du marchand de *rots*. Cet instrument a emprunté son nom au vieux mot *ros*, roseau, végétal dont on détachait des fragments aplatis, pour en former des lames (V. au nom précédent).

N'y a ne saussoye, ne autre boys, fors *ros* de quoy l'en cueuvre les maisons.

L. DELISLE, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 279.

Pour les carpentaiges (couvertures) qu'il voudroit faire aus dites maisons et hostiels, nous li devons livrer sis milliers de *ros* et non plus.

Charte de 1318, Duc., Ros.

Ros se dit encore aujourd'hui pour roseau, en pat. norm. de Guernesey :

Et quant il aeurent pléchi une couronne d'épines, i la li mirent sus la tête, ove un *ros* dans la main dêtre.

MÉT., *S. Matthicu*, ch. XXVII, v. 29.

Il existe une commune portant le nom de *Rots*, dans l'arrondiss. de Caen.

* ROUCAMPS, v. DUCAMP.

* ROUELLE, petite roue.

Le mot de pat. norm. *rouelle* est un diminutif de roue ; il est dérivé du lat. *rotella*, dim. lui-même de *rota*. Le changement de *o* lat. en *ou* franç. et la chute du *t* du rad., ont été expliqués précédemment aux noms *Lacour* et *Boille*.

La dénomination de *rouelles* s'applique plus particulièrement aux roues de la charrue.

Ce mot se rencontre aussi dans l'ancienne langue :

Une charrue sans *rouelles*.

JOINV., *Hist. de S. Louis*, 219.

Usage à faire une paire de roez et une paire de *rouelles*, charectes charetiz, hersses.

Cout. de la forêt de Gavray, cité par M. Delisle, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 302.

* ROUGEULLE, rougeole.

En pat. norm., *rougeulle* et *piquereulle* sont les noms de cette maladie éruptive.

L'on dit de même *véreulle* pour vérole.

Nous n'avons point rencontré cette forme dans les anc. textes.

A Guernesey l'on dit *rouageule*.

* ROUSÉE, rosée.

Du lat. *rorata*, part. passé fém. de *rorare*, par le changement régulier de l'o en ou (V. au nom *Lacour*) et de l'r en s, comme dans *arroser* (en pat. norm. *arrouser*), du lat. *adrorare*; *besicle*, de *beryllus*; *chaise*, de *cathedra*, etc.

Cette forme appartient à l'anc. dial. et au pat. mod. :

E vus, munz de Gelboé, *rusée* ne pluie ne vienge sur vus.

Les Rois, I II, ch. I, p. 122.

Per 1 matin, à la *rousée*,
Li oisel chantent l'ains jornée.

Tristan, II, 87.

Ausi souef com la *rousée*
Vient et descent sor la verdure,
Si vint Diex en la Virge pure.

La court de Paradis, v. 18.

Pour tout chunna l' printemps ram'nit

La plie et la *rousaie*.

Rin. Guern., p. 129.

L' nouvé soleil, source de jouaie et d' vie,

Dans la *rousaie* étalait ses couleurs.

MÉT., *Dict. franco-norm.*, p. 124.

ROUSSEL, homme qui a les cheveux roux.

Roussel, diminutif de roux, est l'anc. forme du mot franç. *rousseau*, lequel a aussi cette acception.

Nous devons ajouter cependant que l'on trouve dans une *Let. de Rém. de 1400*, *roussel* employé pour désigner une sorte de bâton :

Iceelui Lambert prist un baston sans fer, nommé au lieu un *roussel*.
Duc., *Rossetum*.

* ROYER, LEROYER, LEROUYER.

Un *royer* ou un *rouyer* pouvait être un ouvrier fabricant des roues, un charron.

Rouyer dérive de *roue*, comme *royer*, de *roe*, ancienne forme du mot en dialecte normand et en pat. mod.

Sur quatre *roes* e aissels de araim.

Les Rois, l. III, ch. VII, p. 255.

De deux *roes* la pire est celle qui braira.

Chron. de Dug.

Nous avons déjà vu, au nom *Boë*, que *hoe*, *joe*, *noe*, etc., sont employés en dial. norm. pour houe, joue, noue, etc.

Il est possible aussi que le nom *Lerouyer* se soit appliqué dans le principe à un voyer, officier préposé à la police des chemins ou des rues.

Ruyer (l'on sait que l'*u* se prononçait souvent *ou*) se rencontre en effet dans l'ancienne langue, avec cette dernière acception :

Ruyers enim in aliquot consuetudinibus Belgicis iidem sunt, qui aliis *voiers*, quibus scilicet viarum seu rugarum jurisdictio competit.

Duc., *Ruarius*.

Nous proposons enfin une troisième variante étymologique, applicable seulement aux noms *Royer* et *Leroyer* et qui rattacherait ces noms à *roie*, ancienne forme franç. du mot *raie*, sillon. Nous l'empruntons aussi au gloss. de Ducange, dans lequel on lit ce qui suit, au mot *Roya* : « A gallico *roye*, striga, sulcus terræ, nostris *royer* pro *voisin contigu.* » A l'appui de cette interprétation, Ducange cite ce passage d'une *Let. de Rém. de 1360* : « Et si avoit ycils Girart seurvendengié ès vignes de ses voisins et *royers.* »

RUAU, RUAUX, RUAUT, RUEL, petit ruisseau.

Ruel et *ruau* sont des diminutifs de *ru*, dénomination sous laquelle on désigne en pat. norm. un ruisseau, formé par une source (V. pour l'étym. au nom *Durieu*).

Ces deux formes se rencontrent dans l'ancienne langue :

Le *ruel*, qui part de devant l'us Rad. de Praeres, doit courre parmie le courtil de Johen le Franc.

Petit livre rouge de Troarn, cité par M. Delisle, dans
L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 110.

Du moulin de la maladreie jusqu'à l'Indre, si comme le *ruau* se porporte par devers Beaulieu.

Charte de 1294, Duc., Riале.

* RUETTE, petite rue, ruelle, *little street*, dit Côt-grave.

Ce mot de patois norm. se rencontre aussi dans celui du Berry.

Nou t' veit parfeis qui, dans les *ruettes*,
A ten tout seu, vas te traînant,

Les mains coulées dans tes pochettes,
La tête baissie et marmottant.

Rim. Jers., p. 244.

S' tu viens dans la p'tite *ruette*,
J'oublierai tous tes méfaits.

Rim. Guern., p. 53.

* RUNGETTE, petite fille qui a l'habitude de ronger.

Ce nom, quant à sa formation, appartient à la même famille que le nom *Bavette*, porté plus haut.

Rungette est un diminutif du subst. fém. rongeuse. Ce mot se rattache au verbe *runger*, ronger, emprunté par le pat. norm. à l'ancienne langue :

Ensi avint k'uns leu *runja*
Uns os que el col li entra.

MARIE DE FRANCE, *Fable VII*.

Sovent li membre des jelines,
Dont il selt *run gier* les eschines.

Rom. du Ren., 15193.

Il étaient là, la vaque et l'viau, *rungeant*
Sus la grand'hogue, où l'herbe creît sous l' jant.

MÉT., *Dict. franco-norm.*, p. 438.

Rungeant, dans ce dernier passage, est employé pour *ruminant*. C'est le sens primitif du mot, sens conservé, comme on le voit, par le patois norm.

On trouve dans Cotgrave *runge*, pour *ronge*, action de ruminer, terme de vénerie qui est resté français dans la locution : « le cerf fait le ronge », c'est-à-dire rumine.

Rungette peut donc être aussi un diminutif du vieux subst. *runge*.

Ronger et *ruminer* ont d'ailleurs le même radical, le lat.

ruminare. La forme norm. *runger* se rattache à ce verbe par le changement régulier de l'*i* en *g*, comme dans *songer*, de *somniare*; du reste, on rencontre dans Apulée, *rumigare* pour *ruminare*.

De même que *doux*, par exemple, a donné *douce*, *douceux*, *doucette*, de même *rungeur* a pu former *rungeuse*, *rungette*.

* SAGOT, sagouin, malpropre.

Le mot de pat. norm. *sagot*, usité en ce sens, est une corruption de *sagon*, dénomination primitive du sagouin, petit singe à longue queue.

Or des bestes que j'ai sus dictes,
Sagon, tu n'es des plus petites :
Combien que *sagon* soit un mot
Et le nom d'un petit marmot (autre espèce de singe).

MAROT, II, 196, dans Littré.

* SAILLARD, sauteur, danseur.

Saillard est usité en ce sens dans le pat. norm. de Guernesey :

Il est meutin, il est gaillard ;
Véyoûs coumme i va, l' p'tit *saillard* !

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 440.

Ce mot est le subst. du vieux verbe *saillir*, sauter, dérivé du bas-lat. *sallire*, corruption du lat. *salire*.

Micol, la fille Saül, guardad par une fenestre e vit le rei *saillant* e juant devant nostre Seigneur. (Michol, filia Saül, prospiciens per fenestram, vidit regem David subsilientem atque saltantem coram Domino.)

Les Rois, l. II, ch vi, p. 141.

L'en doit bien reculer pour le plus loïn saillir.

Berte aus grans piès, XIII.

SALMON, saumon.

En vieux franç. *saulmon*, du lat. *salmonem*.

Il faut perdre un veron pour pescher un *saulmon*.

Core., Diction.

Dans le passage du lat. au franç., l'épenthèse de l'*u* après *a* se remarque fréquemment : c'est ainsi, par exemple, que *calidus, salvus, falsus*, etc., ont formé *chaud, sauf, faux*, etc.

L'on ne saurait dire cependant que, comme dans *salmon*, il y a eu simplement substitution de l'*u* à l'*l*, car aux origines même de la langue, en même temps qu'on trouve *caut, saus, faus*, on trouve aussi *chals, salv, fals*, pour *chaud, sauf, faux*.

En provenç. *salmo*, en espagn. et en angl. *salmon*, en ital. *salamone*.

SAMIN, de velours, de soie.

Rendez vos fust en vostre tref *samin*.

Agolant, p. 186.

Samin s'est dit pour *de samis*, étoffe de soie :

Desafublée en fut en un *samis*.

Gar. Lohér., I, 297.

Bele chasuble de *samit*.

Rom. du Ren., t. I, p. 140.

Samy, dans cette acception, est resté dans la langue jusqu'au XVII^e siècle (V. le Diction. de Cotgrave).

* SAONNET, répudié, récusé.

Ce nom reproduit le part. passé du verbe *saonner*, qui appartient à l'ancien droit coutumier normand et dont le sens est identique à celui exprimé par le terme de procédure *reprocher*, s'appliquant à des témoins dont on entend répudier le témoignage comme suspect. *Saonner* est encore usité en pat. normand.

Et quant il l'en aura ouy leurs dits et mis en escript, cil qui est en prison doit estre amené devant eux, et lui doit on demander s'il en vout aucuns *saonner*.

Anc. Cout. de Norm., ch. 68.

Saon et *saonnement*, terme de coutumes, qui se dit quand les témoins sont reprochés. Il est de la Coustume de Normandie.

TRÉVOUX, *Diction.*

Quant à la terminaison *et*, substituée à la terminaison *é*, voyez ce qui est dit plus haut aux noms *Freulard*, *Freulet*.

SAUSSIÉ, officier domestique, chargé de la composition des sauces et du soin des épices.

Saulcier ou *saucier*, du bas-lat. *salsarius*, mot formé lui-même du lat. *salsus*, salé, était le nom que l'on donnait, au moyen âge, au cuisinier qui avait spécialement dans ses attributions la préparation des sauces.

Hardy... s'adressa à ung des serviteurs du roy, ayant charge en sa cuisine de faire saulces, et auquel ledit Jehan Hardy avoit eu cognoissance, durant que ledit *saulcier* et Hardy avoient esté en l'hostel.

JEAN DE TROYES, *Chron.*, 1473, dans Littré.

Le *saussier*, devers le roy, mangera à court et prendra le pain du sel.

Ordon. de Phil.-le-Bel, de 1285.

Sause s'est dit primitivement pour eau de mer ; du lat. *salsugo* :

Et la terre portant fruit fist Dieux revenir à *sause*.

Psautier, f° 134.

Sauce, en pat. norm. de Guernesey, est encore aujourd'hui usité dans le même sens :

Si ma femme était fausse,
J'la clung'rais dans la *sauce*,
Et j' rirais d' ses ébats.
Sous les côtis d' la baie,
A s'rait brâment lavaie,
Mais je n' la nierais pas.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 441.

* SAUTIER, psautier.

Du lat. *psalterium*, que l'on trouve avec cette acception dans saint Jérôme et qui dérive lui-même du lat. *psalmus*. Semblable aphérèse du *p* se rencontre dans *tisane* venant de *ptisana*; quant au changement régulier de *al* en *au*, nous l'avons déjà noté au nom *Aubraye*. En ital. et en espagn. *salterio*; en provenç. *salteri*, *sauteri*.—Au XVII^e siècle, suivant Chifflet, la prononciation reçue était *sautier* (*Gramm.*, p. 233); c'est encore aujourd'hui celle usitée en pat. norm.

Oez que le psalmiste dist,
David qui le *sautier* escrit.

GUILL. DE NORM., *Best. div*, v. 1927.

I breviaire en ij volumes, i *sautier*, i grael..

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 724.

La même règle de transformation avait encore donné à la vieille langue *saume*, pour *psaume*, et *saumeier*, pour *psalmodier* :

Si tornez à vostre mestier,
A ces versez e à ces saumes.

Rom. du Ren., v. 21303.

Veille de nuiz, lit e saumeie
Que Deus le mete en bone veie,
E done as povres à manger,
Dulz, charitables e aumosner.

BÉN., *Chron. de Norm.*, I, 363.

Enfin, l'on trouve dans Cotgrave *sautier*, pour sauteur ; seulement, nous devons ajouter que nous n'avons rencontré le mot, en ce sens, nulle part ailleurs, et qu'il ne nous paraît pas impossible qu'il soit de l'invention du lexicographe, observation qui pourrait s'appliquer à un certain nombre de mots admis par lui.

SEGRETAÏN, sacristain.

Du bas-lat. *segrestanus*, qui a donné dans le même sens, à l'ital. *sagrestano* et au provenç. *sagrestan* ; du lat. *sacer*, par le changement régulier du *c* au *g*, signalé déjà au nom *Caignon*.

Iloc aveit un *segresteïn*,
Custode e garde e marrugler.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 25447.

En l'abeie Saint Oain
Out à cels tens un *segrestain*..

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5584.

D'où *segrestainnerie*, office de sacristain :

Le don des escollez et de la *segrestainnerie* de la diete parroisse.

Aveu de 1384, cité par M. Delisle, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 184.

En pat. du Berry, *secretain* et *segretain* se disent encore aujourd'hui pour sacristain.

Ménage recommande le mot actuel *sacristain* et il ajoute qu'il n'y a plus que les villageois qui disent *segretain*.

SEJOURNÉ, frais, dispos, reposé.

Encor ai je ci une bone espée et siés sor bon destrier *sejorné*.

BARB., *Fabl. et Contes*, I, 389.

Quatre chapons bien *sejornez*

Lor avoit un borjois donez.

Rom. du Ren., v. 15208.

Séjourné est le part. passé du vieux verbe *sejourner*, reposer. Le lat. *subdiu*, pendant le jour, a pu donner au bas-lat. une forme *subdiurnare*, d'autant plus admissible, que *diurnare*, vivre longtemps, existe; d'où, par le changement fréquent de l'i lat. en j franç., notre verbe *séjourner*.

Icellui suppliant, pour raffreschir et *sejourner* ses chevaux, qui estoient las et travailliez...

DUC., *Sejornare*.

Vingt et six jours en plaisir et lyesse

Le roi Louys *sejourna* sa noblesse

Dedans Millan.

J. MAROT, V, 183.

D'où encore *sejour*, repos :

En pès furent et en *sejor*

Bien demi an.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 14553.

Cil Guillaumes, dont je vos conte,

Qui est à monseigneur le conte

De Poitiers, chassoit l'autre jour

Un lievre qui ert à *sejour*.

RUR., *Chartot le juif*, v. 15.

SEMINEL, gâteau de fleur de farine.

Du bas-lat. *seminellus*, qui se rattache au lat. *seminalis*, produit de la moisson, du lat. *semen*.

Constabularius Angliæ, si extra domum comederit, percipiat v. solidos in die, et unum *seminellum* dominicum...

Charte de 1282.—Actes de Rymer, II, 191.

L'autre crie gastiaus rasis,
Je les aporte toz fetis,
Chaudes tartes et *siminaux*;
L'autre crie chapiaus, chapiaus.

Crieries de Paris, v. 161.

Il est defendu aux boulangers de faire des *seminaux*, pour ce que les œufs en encherissent.

Ordon. du 5 juin 1458, des offic. municip. d'Amiens.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit *simnel*.

SENÉ, qui a du bon sens, judicieux, prudent.

Du lat. *senex*.

A un jor que furent josté
Tuit li halt home et li *sené*.

BÉS., Rom. de Troie, v. 16833.

Et tex cuide estre bien *senex*,
Qui est à sotie atornez.

Lai de l'Oiselet, v. 403.

SÉNÉCAL, LESÉNÉCAL, sénéchal, le sénéchal.

A l'époque féodale, on donnait le nom de sénéchal à un

officier d'un ordre supérieur, qui administrait la justice au nom d'un prince et commandait la noblesse, lorsqu'elle était appelée sous les armes. Plus tard, la même dénomination fut appliquée au chef d'une justice seigneuriale ou d'une justice subalterne.

Sénéscal ou *sénécal*, est la forme norm. du mot *sénéchal* ; du bas-lat. *seniscalcus*, qui lui-même est d'origine germanique (*sini* et *skalks*, le plus âgé des serviteurs).

Si alicujus *seniscalcus*, qui servus est, et dominus ejus XII vassos infra domum habet, occisus fuerit...

Lex Alamann., 79, 3.

Gentil furent li *senescal*,
Gentil furent li *marescal*.

WACE, *Rom. de Rou*, v. 5963.

Il apela son *senescal*.

Lai de Melion, p. 59.

En provenç. et en espagn. *senescal* ; en ital. *siniscalco*, *seniscalco*.

SÉRAN, peigne fixe servant à la préparation du lin et du chanvre.

Tant i erent espesement
Drues et poignans con *cercus*.

BAUD. DE CONDÉ, I, 227, dans Littré.

Uns *serens* ou brousse valant trente sols tournois.

Let. de Rém. de 1459, Duc., *Brustia*.

D'où le verbe *serancer*, diviser la filasse avec le *seran* ; du bas-allemand. *schrantsen*, déchirer.

Finalement le chanvre est assorti pour les divers ouvrages où l'on le destine ; et, selon iceux, broié, *serancé*, peigné, filé et converti en toiles et cordages.

O. DE SERRES, 732, dans Littré.

Séran, dans l'acception précitée, est toujours usité en pat. du Berry.

SERGEANT, LESERGEANT.

Sergent, du lat. *servientem*, signifiait serviteur dans l'ancienne langue. Nous avons déjà vu, au nom *Gast*, qu'il arrive souvent que le *v* du radical devient *g* dans le dérivé ; en provenç. *servent*, *sirvent* ; en ital. *servente*.

Apela treis de ses *serjan* :,
Et balla à l'un eine besanz.

GUILL. DE NORM., *Best. civ.*, v. 3278.

N'i aura ancelle ni *serjant*.

Bible Gujot.

Tel fut le sens primitif du mot *sergent* ; plus tard on donna le nom de sergents à des officiers de justice chargés d'assurer l'exécution des jugements et à d'autres, qui, à l'armée ou dans les tournois, assistaient les combattants et les servaient.

Serencie

* SIFFAIT.

Nous nous sommes demandé si ce nom n'avait pas été donné originairement comme sobriquet, à un individu qui aurait contracté l'habitude d'employer à tout propos, la vieille locution affirmative *si fait*, aujourd'hui bannie de la langue littéraire, mais toujours usitée en pat. norm., lorsque l'on veut détruire une négation, repousser une conjecture.

Et ne veez vous, dame, ce pot qui s'en fuit ? — *Si fait*, sire, je le voy bien.

LOUIS XI, *Œuv.*, XCVII, p. 393.

Pensez-vous pas qu'il m'en souviengne ?

Si faict, dea !

Le nouv. Pathelin, p. 137.

A qu'est-che qu'i donne une pomme ?

— Quement, tu n' sais don pon, ch'est à madame G...

— Ah ! la chièze pétite dame. *Si fait*, j'la connais ben.

Fim. Jers., p. 9.

De même, pour exprimer une négation, on employait la locution *non fait* :

Mès un petit i mepreistes,

Quant vous sa robe retenistes,

Quar ce samble estre covoitise.

Non fet, sire, mès grant franchise.

BARB., *Fabl. et Contes*, III, 276.

La même locution se rencontre encore aujourd'hui, en pat. norm. de Jersey :

Quand i s'agit d'élection, ons pcusais à tout. — *Nou fait*, pardingue je n'y ai pon songi.

Fim. Jers., p. 50 (Dial. en prose).

* *SOÇON*, *SOSSON*, compagnon, ami.

Du lat. *socium*.

Jacot Tranly compagnon et *soçon* de jeunesse d'icelui suppliant.

Lett. de Rémis., de 1450, Duc., *Sodes*.

Vuida hors de sa chambre et fist vers luy venir deux de ses bons *soichons*, mariniers comme luy, aus quelx il descouvrit son cas tout au plain.

LOUIS XI, *Nouv. C.*, p. 406.

Chochon, en pat. pic., se dit encore auj. pour compagnon. Ce mot est aussi usité en ce sens dans la Haute-Norm., où se rencontre de même le verbe *chochonner*, opérer ensemble.

* SOLARD, ivrogne.

Saolard et *saulard* sont employés avec cette acception en pat. norm. :

Lettre enviayé à ste gran fame Toinete, malade d'une bouffisseure à la bedaine ; et su mal venait d'aver estey trop *saularde*.

L. PET., *Muse norm.*—Titre d'une épître contenue dans ce recueil, p. 12.

Saolard ou *saulard* est le substantif des verbes *saoler* ou *sauler* que l'on rencontre pour souler, dans l'ancienne langue ; du lat. *satullare*, par la chute régulière du *t*, déjà signalée au nom *Boille*.

Tigres, lions, orse desvée,
Quant ont lor preie devorée,
Si la revont aillors porter :
E tu te vels ci *saoler*.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 8337.

Nus ne se poïst *saoler*
De l'esgarder.

Floire et Blanceflor, v. 2580.

Mangierent e *saulé* sunt mult.

Lib. psalm., p. 107.

Dame bien engulée,
Quant ele vient *saulée*
A table souu seigneur,
Demeine graunt daunger.

LE ROUX DE LINGY, *Liv. des Prov.*, II, 469.

Sauler pour souler se dit toujours en pat. norm. :

Vo zeste bien pendus de vous *sauler* de bière.

D. FER., *Muse norm.*, p. 81.

Ossi dai qu'os avais un rion de santey,
Vo vo saulais de tou, par tro de libertey.

L. PET., *Muse norm.*, p. 43.

SOREL, SORET, de couleur jaune, tirant sur le brun.

Li quens Gerins set el ceval *sorel*.

Chans. de Rol., p. 116.

Sorel, en franç. *sauret*, est une forme diminutive du vieux mot *sor*, qui a le même sens. En bas-lat. *sorius*, du néerlandais *soor*, desséché. La dessiccation produisant la couleur jaune, on a, par une métonymie qui n'est pas rare, substitué au sens de la cause celui de l'effet.

Adont me vint avisions
De cheli que j'ai à feme ore,
Qui or me sanle pale et *sore*.

Théâtre fr. au moy. âge, p. 57.

D'où le verbe *sorir*, dessécher à la fumée :

Trois botes d'aulx... pour iceux *sorir* et secher.

Lct. de Rèm de 1400, Duc., Sorrus.

Dans un compte du XIII^e siècle, cité par M. L. Delisle (*L'Agrie. en Norm. au moy. âge*, p. 674), figure un individu appelé *Ricardus le Sor*.

* SOSSON, v. SOÇON.

SOUEF, v. LESOUEF.

SOUTIF, caché, secret.

Achimelech s'esmerveillad de ço que David vint si *sultifs*.

Les Lois, l. I, ch. XXI, p. 83.

Si fu li dez reis liberaus
Si vers saintes genz comunaus,
Que evesques, moines e abez
E toz autres sainz ordonez,
Nouains, ermites en *soutif* leu.

BÉN., *Chron. de Norm.*, III, 385.

Son cuer estoit *soutis* et sages.

JEHAN DE CONDÉ, *Le sentier batu*, v. 64.

Com ci a parole *scutive*.

Estula, v. 60.

L'étymologie de ce mot ne nous est pas connue. Sa forme la plus ancienne est *sultif* ; la rattacher à *subtilis* nous paraît difficile, en ce que le *b* ne se change jamais en *l* , que nous sachions. Serait-ce à *sutilis* ? nous ne le pensons pas non plus : l'*l* épenthétique n'ayant ici aucune raison d'être. La même objection existe pour *subtutus*, dont le sens cependant conviendrait bien.

SOYER, qui possède un bien en société avec d'autres, qui a une participation dans une *soyesté*.

Soyesté s'est dit en effet pour société ; du lat. *societatem*, par la syncope du *c*, déjà notée au nom *Fouche*.

Vendidit totam terram integraliter, quam dicti conjuges habebant, possidebant et tenebant, Gallice dicendo à *soyesté*.

Charte de 1329, Duc., Soistura.

Pour che que les dites terres ne soient plus en *soihestés*, ai consenti, de me bonne volenté, à partir des dites terres...

Charte de 1317, Id., ib.

* SUBLARD, v. LESUFFLEUR.

TABOURIER , tambourineur. — TABUR , tambour.

Le nom *Tabur* reproduit la forme écrite primitive du mot tambour :

En Sarraguce fait suier ses *taburs*.

Chans. de Rol., p. 74.

Tabur se prononçait *tabour* ; cette forme passa dans la langue écrite :

Lors oïssiez trompes sonner,
Cors, *tabours*, flageus et chevretes.

GUILL. GUIART, année 1270.

Tabours et cors sarrasinois.

Rom. de Cleomades.

Un compaignon joueur de *tabour* et de fleutes... lequel *taboureur*...

Let. de Rém. de 1404, Duc., *Taborinus*.

L'on disait aussi *taborer* pour tambouriner :

De quoi ele ira *taborant*.

Rom. du Ren., III, 360.

En pat. norm. de Guernesey, l'on dit encore *tabouarin* pour tambourin :

Enfin vient l' pus bel de l'histouaire,
L' violon, la fifre et l' *tabouarin*.

Rim. Guern., p. 160.

Les mots *tabur*, *tabour* paraissent d'origine arabe ; on les rattache soit à *thanbour*, espèce de guitare, soit à *thabal*, timbale et aussi tambour. Le mot franç. *tabouret* dérive de *tabour*, dont il est un diminutif, par assimilation de forme avec cet instrument.

* TALBOT, noir de la marmite, noir de fumée.

En vieux franç. *talebot*, signifiait voleur, bandit, dénomi-

nation qui se rattachait vraisemblablement à l'habitude qu'avaient et que conservent encore certains détrousseurs de grand chemin, de se noircir le visage pour se rendre méconnaissables au moment où ils volent à main armée.

Lors des élections aux conseils généraux, qui eurent lieu au mois d'août 1867, un candidat du nom de *Talbot* se mit sur les rangs dans le Calvados. Un journal de Caen, *l'Indépendant* (n° du 13 août 1867), écrivit alors cette plaisanterie : « Si le candidat de l'opposition a obtenu à Caen 1105 voix, ce n'est pas faute que *le Moniteur du Calvados* ne l'ait rendu noir comme *talbot*. »

Talboter, noircir, est aussi un verbe normand.

Nous trouvons, en pat. de Guernesey, *cailbotter*, mot qui paraît avoir une acception identique à celle de notre verbe *talboter*, dont il paraît une corruption :

J'avons trop targi, trop haoutai,
Que l' fein seit tout envieillotai !
Véyoûs, éfants, l' cicil *cailbottai* ?
Oyoûs rouanair l' tounerre ?

MÉR., *Diction. franco-norm.*, p. 206.

* TAQUET.

Taquet a deux sens en Basse-Normandie : il signifie tantôt tasseau, tantôt jalon.

C'est le diminutif d'un mot emprunté aux langues celtique et germanique, le mot *tak* ou *tac*, clou, qui plus tard, dans une acception plus générale, a signifié ce qui attache, fixe un objet. Aujourd'hui encore, en anglais *tag* se dit pour clou.

En patois genevois, *tache*, et en espagnol, *tacha*, sont aussi le nom d'un petit clou.

Telle devait être l'acception primitive du mot français *tache*.

Taquet, en pat. de Guernesey, signifie petit clou à large tête.

Taket, signifierait donc ainsi, selon nous, objet qui sert à assujettir.

Pour lixer une tablette, des chevrons, etc., on se sert en effet du *taquet*, tasseau; et pour fixer un papier destiné à guider l'œil, du *taquet*, jalon.

Dans cette dernière acception, notre mot se trouve en baslat. sous la forme *staca*, mot que Ducange définit: « Palus vel fustis terræ infixus. » On le rencontre pareillement sous celle de *stake*, dans la langue anglaise.

Attaquer, en dial. norm., a aussi deux acceptions: la première correspond exactement au sens exprimé par le verbe franç. *attaquer*, c'est-à-dire à celui d'exercer un acte d'agression; dans la seconde acception, reliant plus particulièrement le mot au radical *taquet*, *attaquer*, se dit pour attacher, assujettir (1).

Li leus besa le hireçon ;
E cil s'ahert à sun grenon,
A ses lafres s'est atakie:,
Et od ses brokes afichiez.

MARIE DE FRANCE, *Fable* LXII.

J'avois un biau collet de telle
Gros et carray,
Avec une bonne fichelle,
Pour l'*attaquay*.

Anc. chans. norm., recueillie par M. L. Dubois, à la suite de son édit, des *Vaux-de-Vire* de Basselin, p. 232.

Et où est qu'est l' chréquien, sage ou guiau,
Qui n'ait ouï lière
Coumm' l'osai piant, Richard Simon,
Attaquit sus l' guéret d'Yvon
La rouage guerquièrè ?

Rim. Guern., p. 133.

L'homme quittera son père et sa mère et il s'*attaquera* à sa femme, et il n' s'ront pus les deux qu'une seule chair.

MÉT., *S. Matthieu*, ch. XIX, v. 5.

(1) En angl., *to tack* se dit aussi en ce sens.

Il en était de même en vieux franç. du verbe attacher. Le franç. moderne n'a maintenu à ce mot que l'une de ces deux acceptions, celle de fixer par une attache ; et, pour exprimer la seconde, celle d'engager une lutte, il a emprunté au dialecte normand le verbe attaquer :

Attaquer, d'attacher, qui est le vray mot et nayf.

II. ESTIENNE, *Du nouv. lang. franç.*, p. 81.

Comme aussi, nous avons quitté plusieurs mots françois qui nous estoient tres naturels, pour enter dessus des bastards. Car de chevalerie nous avons fait *cavallerie* ; chevalier, *cavalier* ; embusche, *embuscade* ; attacher l'escamourche, *attaquer*, etc.

EST. PASQUIE, *De la div. de l'anc. langue franç.*
avecques celle du jourd'huy.

Les Romains *attachés* en guerre les uns contre les autres, avec deux si puissantes armées, tout au milieu de la Grèce, c'estoit là où un bon capitaine et sage gouverneur devoit avoir l'œil.

ΑΜΥΟΤ, *Hom. ill. de Plut.*, Philopémen, 27.

Après suyvoient douze cens harquebusiers en quatre troupes, ayans charge d'*attacher* les corps de garde de l'infanterie ennemie.

DE LANOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 567.

En provenç. *atacha* signifie attaque.

* TASQUET, taxé.

Ce nom reproduit la prononciation du part. passé du verbe de pat. norm. *tasquer*, taxer ; en angl., *to task*, frapper d'impôts. Quant à la désinence *et* substituée à *é*, voir ce qui a été dit plus haut au nom *Freulet*. *Tasquer*, dans le même pat., a pour substantif *tasque*, qui se dit pour taxe ; du bas-lat. *tasca* ou *tasqua*, prestation agraire ; en angl. *task*, charge, tâche. Ce mot est d'origine celtique : en kimri et en gaélique *tasg* signifie tâche.

Petrus Rainoardus dedit unam modiatam de terra culta et inculta Deo et s. Mariæ, cum *tasca* et decimo.

Charte de 1065, Duc., Tasea.

Decimæ... debent solvi statim cum fructus percipiunt et antequam inde segregentur census vel *tasquæ*, id est quintam vel quartam.

Id., ib.

* TELLIER, LETELLIER, toilier, le toilier.

Seignurs, ço est la verité: li plus furent *telier*,
Ne saveient porter armes à lei de chevalier.

Chron. de Jord. Fant., v. 997.

Icellui Denaing fust alez boire... avec un *tellier* de toiles, pour à lui marchander de toiles listres.

Let. de Rém. de 1397.

Encore aujourd'hui l'on donne, en pat. picard, le nom de *telliers* aux fabricants de toiles.

Teilier, toilier, dérive de *teile*, toile, mot que le pat. norm. a retenu de l'ancien dialecte, qui l'avait lui-même emprunté au lat. *tela* :

Il y a *teile* qui oncor est à depechier, environ xxx verges.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle, dans L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 722.

Acune foiz avient il que i. marchaant fait porter ses dras ou ses *teiles* ou autres teles choses..

Cost. de la Vic. de l'Eauc de Rouen, art. xvii.

Teile piquie ès vers.

Rim. Guern., p. 70.

Une maison faite de *teile* (une tente).

Rim. Jers., p. 8.

Les noms *Texier*, *Letexier*, *Teissière* ont un sens identique; ils dérivent du lat. *texere*.

Trenchede est ensemment, cum de *teissant*, la meie vie.

Lib. Psalm., p. 233.

En pat. du Berry l'on dit *tessier* ou *texer* et en provenç. *teisser*, pour tisserand.

TESNIÈRE, tanière.

Tesnière est une contraction de *tessonnière*, réduit du *tesson* (V. au nom suivant).

Par un matin d'un vendredi,
Issi Renart de sa *tesniere*.

Rom. du Ren., 13000.

Ces parolles dictes, se retira en sa *tesniere* et sus le perron de la porte se recoursa.

RAB., Pant., l. III, ch. xvii, p. 235.

Tenière pour *tanière* se disait encore en pat. normand du XVII^e siècle :

Montauban ste mechante *tenièrre*.

D. FER., Musc norm., p. 76.

TESSON, blaireau.

Du bas-lat. *taxo*, qui a le même sens. Ce mot, d'origine gauloise, suivant les lexiques, se rencontre dans des textes du VII^e siècle, mais il doit être plus ancien, car, au IV^e siècle, on trouve l'adj. *taxoninus* (de la nature du blaireau) dans Marcellus Empiricus.

Li *taissus* commence à crier,
A renoier et à jurer
Que *tessons* fu.

MARIE DE FRANCE, *Fable LXXVII*.

J'ai vif argent, el mont n'a tel,
Que ge mis en cuir de poisson,
En un sac pelu de *taisson*.

D'ct. du Mercier, v. 21.

Lesquelz se assemblerent par esbatement pour aler chacier aux
taissons, de nuit.

Let. de Rém. de 1389, Duc., Tassus.

En ital. *tasso*, en provençal *taisho*, en espagnol *texon*.

* TEURTY, v. TORTON.

THOREL, taureau.

Item xij vaches et i *thorel*...

Invent. du mob. de la maisou des Templiers à Bretteville-le-Rabet
(Calvados), en 1307, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*
de M. Delisle, p. 723.

Le *torel* trova en l'estable.

De la male dame, v. 510.

Torel, pour taureau, était encore usité, au XVII^e siècle, en
pat. norm. : *Torel encore usité dans la paroisse de Caen*

Qui turet un *torel* d'un seul de ses regars.

D. FE., *Musc norm.*, p. 96.

Torel est un diminutif du vieux *tor*, taureau, du lat. *taurus*.
Le franç. a gardé la forme féminine *taure*, jeune vache, du
lat. *taura*.

En la were purra il rendre... *tor* pur x. solz e iter (porc) pur v. sols.

Lois de Guill.

Li *tors* aveit fait le chemin

Tot entor lui.

GUILL. DE SAINT-PAIR, *Rom. du Mont-St-Michel*, v. 204.

* THOUET, tuyau.

Ce nom reproduit vraisemblablement la prononciation primitive du mot de pat. norm. *tuet*, lequel a le sens qui vient d'être indiqué.

Du bas-lat. *tubellus*, corruption du lat. *tubulus*, diminutif de *tubus*. De *tubellus* est venu, aussi en basse-latinité, une seconde forme *tuellus*, qui a donné à la vieille langue *tuel*, d'où le mot de pat. *tuet* :

Tremble, marmounne et chante, ô ma caugnière,
Fai d'ver et bouis! j'verrai fumair ten *tuet*.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 424.

On donne plus particulièrement le nom de *tuel*, en Norm., au tuyau qui amène la lessive du cuvier à la chaudière.

Les anciennes formes du mot étaient *tuele* et *tuel* :

Deus *tueles* d'or geteiz
Merveilles biax et bien fetiz.

BRN., *Rom. de Troie*, v. 46731.

Ainsi que icelle Jehanne reculoit, par cas d'aventure et fortune, bouta son pié dedens le *tuel* de la cheminée de la cuisine du dit hostel... et parmi icellui *tuel* passa ladite Jehanne et chey jusques en bas en l'atre d'icelle cheminée.

Let. de Rém. de 1397, Duc., *Tuellus*.

L'on trouve cependant, dans la vieille langue, la forme actuelle du pat. normand *tuel*, appliquée, par assimilation de forme, au bâton d'une lance :

Sa lance prist par le *tuet*,
Si cum ceo fust un bastonet ;
Encontremont halt l'engetta
E par le fer receue l'a.

Chron. anglo-norm., I, 7.

TIERCINIER, TIERSONIER, censitaire assujéti au paiement d'un tiers en sus des redevances ordinaires.

Du bas-lat. *tertiator* :

Ut invito non detur pretium à *tertiatore* pro tritico aut vino...

Ut coloni *tertiatores* non dent in collata nec in pactum.

Duc., *Tertiator*.

La redevance due par le *tiercinier* s'appelait *tiercenerie* ou *tierchenerie* :

A tenir et avoir la dite rente pour la *tierchenerie*...

Charte de 1296, du Cartul. de S. Wandrille.

* TINET, tapage, vacarme.

Du lat. *tinmitus*, par le changement régulier de l'i en e.
V. au nom *Aneelle*.

Si tu avais veu avant z'hier, le train qu'il y avait
Dans la ville, ove tout l' monde dans un divers *tiné*.

Rim. Jers., p. 38.

Quai sguin, bouanes gens! Quai *tiné*! quai sabat!

Rim. Guern., p. 71.

L'anglais *din*, bruit, fracas, paraît avoir le même radical.

Tinclh, se rencontre aussi en provenç. avec l'acception de querelle, contestation, débat.

Nous devons ajouter que *tiné*, dans quelques provinces, se dit du bâton destiné à porter les tinettes et de la machine pour suspendre les bœufs tués. Peut-être le nom *Tiné* se rattache-t-il à l'une ou à l'autre de ces acceptions, si, ce dont nous doutons, elles sont anciennes dans la langue.

TIPHAIGNE, TYPHAINE, TYPHAGNE, Épiphanie ,
jour des Rois.

Che fu feite l'an de grace mil II. chens III. xx. et quinze le mer-
quardi devant la *Tiphagne* de Noël.

Cart. de S. Wandrille, I 975.

ij pains à Noel et un galon de bevrage à la *Typhaine*.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 109, r^o.

Le samedi veille de la *Tiphaine*.

Lett. de Rém de 1470, Duc., *Regalitas*.

* TIRATEY, tire à toi.

Il nous a paru possible que ce nom fût un sobriquet ,
appliqué, dans le principe, à un individu ayant l'habitude
d'employer fréquemment la locution « tire à tei », l'une de
celles que les paysans normands répètent encore chaque jour.

Tei, pour toi, appartient essentiellement au dialecte norm.
le plus ancien, et se retrouve dans le pat. moderne.

Deu seit juges entre mei et *tei*.

Les Rois, l. I, ch. xxiv, p. 95.

Le mal qu'en puet venir sor *tei*,

Puez or mielz covrir de ton dei.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 6305.

Je me loue à *tay*,

Par la fay de men petit day.

La Friquassée, p. 17.

I n' l'aira pas. — Est-ce *té* qu'en empêcheras? — Oui, c'est mé.

LALLEMAN, *Le Rendez-vous du départ*, p. 77.

TONNEL, tonneau.

Com. F.

Tonnel, diminutif de tonne, est la forme primitive du mot tonneau :

Item, eu celier viij pipes et i gros *tonnel* de vin d'Argences.

Invent. de 1308, cité par M. L. Delisle, dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 723.

Comme le bondon d'un *tonnel*.

JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 48.

* TORCAPEL, v. CAPEL.

* TORTON, TEURTON. TEURTY.

Tortre et *teurdre* se disent en pat. norm. pour tordre.

Torton et *Teurton* semblent des diminutifs de tors, et *Teurty* l'équivalent de tortu.

Ces trois noms auraient ainsi indiqué dans l'origine, chez les individus auxquels ils ont été donnés, l'existence d'une difformité physique, une déviation de la taille, par exemple, ou peut-être encore l'infirmité à laquelle s'appliquent les mots bancal, bancroche.

Les adj. franç. tors, torse sont remplacés par *tort*, *torte*, ou par *teurs*, *teurt*, *teurse*, *teurte*, dans le pat. norm., lequel a emprunté ces formes à la vieille langue :

A femme *torte* un patin.

LE ROUX DE LINCY, *Liv. des Prov*, I, 219.

Une très grande dame... s'estant rompu une jambe et se l'estant faite rabiller, elle trouva qu'elle n'estoit pas bien et estoit demeurée toute *torte*.

BRANT, *Le te des dam. ga'*, Disc., III, p. 184.

Jamays ne vis hart mieux *teurse*.

PALSG., *Lescl. de la lang. fr.*, p. 785.

Un aveugle, à *teurte* goule.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 361.

Des deux formes *teurdre*, *tortre*, usitées en pat. normand, celle que l'on rencontre le plus fréquemment, aussi bien en ce patois que dans l'ancien dialecte, est la première :

Que c'est merveilles qu'il ne muert ;

Ses cheveus tire, ses mains *tuert* (1).

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 12535.

Ses poins *teurdoit* de raige et dessiroit son vis.

Vie de S. Alexis (version du XIV^e siècle), str. 176.

Y se *teurdest* les mains.

D. FER., *Muse norm.*, p. 297.

Combien qu'i coûte ?

Pas grand chose, li dit l'autre, auve sa mine d'épergoutte ;

Hé ! ch' n'est qu'une bagatelle.—Mais, j'veur saveur combien.

Combien ?.. dites-mé à l'heure. — Ah ! mussieu, quasi rien :

Trente-chinq sous.—Trente-chinq sous ! à l'aigue ! au facu ! au meurdre !

Que j' meure, maudit voleux, et que j' te vée l' co *teurdre* !

Rim. Guern., p. 3.

De *teurdre* ont été formés les verbes *deteurdre*, *reteurdre*, les adj. *deteurs*, *reteurs*, et le subst. *enteurse*.

S'estaint de soif et de faim muert,

Si se debat et se *detuert* (2).

Le roi Guill. d'Anglet., dans les *Chron. anglo-norm.*
de M. Francisque Michel, III, 76.

(1) Les mots *muert* et *tuert* sont ici employés pour *meurt* et *teurt* ; c'est le résultat d'une métathèse fréquente dans la vieille langue et qui a déjà été signalée plus haut au nom *Heuzey*.

(2) V. la note précédente.

Et ensemble tes mains *deteur tre*,
Trembler, fremir et sanglouter.

L'Advocacie Notre-Dame, p. 37.

Item, il est ordené que nul ne doit meltre fil en ourture de braiel, qu'il ne soit de fil *retuers* (1).

Et. BOIL., *Liv. des Mét.*, p. 90.

Palsgrave, dans sa Gramm., traduit *twynthrede* par fil *reteurs*.

On donne en pat. normand le nom de *teurquet*, au manche de fouet de charretier, fait en bois tordu; de *teurt-goule*, à une débauche de table; de *teurt-boyau*, à l'eau-de-vie de mauvaise qualité, mélangée d'alcool pur; de *teurt-co*, à l'individu affecté d'un torticolis permanent; c'est aussi la dénomination de l'étourneau.

* TOSTAIN, qui prépare les *tostées* ou rôties; en anglais *toaster*.

Tostée vient du bas-lat. *tostea*, qui tient lui-même au lat. *tostus*, part. passé de *torrere*. En angl. *toast*, rôtie. De l'idée qu'exprime ce mot, l'on est passé à celle du vin que l'on boit avec la rôtie; d'où le sens secondaire de *toast*, coup bu à la santé.

Les *tostées* se faisaient en jetant des tranches de pain grillé dans un coulis fait avec du sucre, du vin blanc, des jaunes d'œuf et de l'eau de rose. Quand elles étaient bien imbibées, on les faisait frire, puis on les jetait de nouveau dans l'eau de rose. On les mangeait ensuite, saupoudrées de sucre et de safran. Les condiments variaient, du reste, selon le goût et la fortune de chacun.

(1) V. la note 1, à la page précédente.

Filatiere et reliques saintes
De la cité furent ostées.
N'en vorrent pas faire *tostées*
Prince de France qui là furent.

GAUT. DE COINCI, *Ste-Léocadie*, v. 1740.

Le suppliant ala querir du vin et de l'eaue en ung gobelet de voirre
et fist une *tostée* à icellui enfant.

Let. de Rém. de 1426, Duc., Tostea.

Le mot *tôtée*, rôtie, existe encore en pat. norm. :

Et si quiqu' vieille émittaie
Rouâne et dit qu' j'en avons ieue trop,
Ou s'a lève sa cuiller à pot,
J' li dirons : V'là ta *tôtaie* :
Allons, tais ta goule et bé.
Vive la cuve et vive l'émé !

Rim. Guern., p. 26.

Le verbe *tôter* est aussi usité à Guernesey, dans le sens de
brûler, dessécher :

Bien qu' *tôtaie* au soleil, quand j'te vé vis-à-vis,
Tu es pus belle à mes yûx, oh ! Suson, m'est avis.

MÉT., *Diction. franco-norm.*, p. 472.

Tôter se dit, en pat. picard, pour se chauffer, et *tost*, en
provençal, pour rôti, brûlé.

* TOUSTAIN, TOUTAIN.

Ces noms ont le même sens que le précédent ; ils dérivent
de *toustée*, qui s'est dit aussi pour *tostée*, dans l'anc. langue :

Toustées à l'ypocras blanc.

Hist. de Jehan de Saintré, Duc., Tostea.

* TOUZÉ, LETOUZÉ, tondu, le tondu. — BITOUZÉ, tondu deux fois. — TOUZIN, petit, mauvais tondeur. — TOUZARD, tondeur.

Tousé est le part. passé du vieux verbe *touser*, tondre, raser, et *touser* dérive du bas-lat. *tonsare*, qui se rattache lui-même au lat. *tonsus*, part. passé de *tondere*. Le changement de l'*n* du radical en *u*, dans le dérivé, se rencontre quelquefois ; nous citerons, par exemple, *coûter*, en vieux franç. *couster*, qui vient de *constare*.

Touser se trouve tant dans l'anc. dial. norm. que dans le pat. mod. :

Vous cloistrieries, vous damoiseles,
Vous jones toutes, vous puceles,
Qui à Diu estes espousées
Et qui, tondues et *tousées*,
Avez por Dieu vos belles tresches...

Miracles de la B. V. M., l. II.

Et si doit *touser* iij brebis l'an.

Liv. des jur. de S. Ouen de Rouen, f^o 146, r^o.

Si je mans qu'on me *touse* en moine.

L. PET., *Muse norm.*, p. 24.

I n'y a pus d' moutouniers qui *tousaient* les moutons,
Rôtissaient et mangeaient les agniaux, les gloutons.

MÉT., *Dicton. franco-norm.*, p. 474.

En pat. guernesien, *touserie* se dit aussi pour tonte.

Gilles du Wey, dans sa Gramm., p. 956, traduit *to clyppe heares* par notre mot *touser*. Dans le Diction. de Lacombe, l'on trouve : « *Touzé*, tondu, rasé, *tonsus* », et dans celui de Cotgrave, *touser*, traduit par *to shorn*.

L'on rencontre encore dans la vieille langue, *tousel* employé pour jeune garçon, *touse* pour jeune fille, et *tousette* pour fillette.

Là rois de Baudas la cité
Ot .j. neveu joene *tousel* ,
Molt i avoit biel damoisel...

Rom. de la Violette, v. 1179.

Il n'avoit el païs si bele *touse*.

BARB., *Fabl. et Contes*, IV, 219.

D'une jolie *tousette*
Sage, plesant et jonette.

J. ERRARS, *Ess sur la Mus.*, II, 188.

De même, en provençal, *tozeta* se dit pour jeune fille.
V. Rayn., *Lex. rom.*, III, 374,

* TRÉFOUEL, grosse bûche, dite quelquefois bûche
de Noël.

Beaucoup de religieux, de nobles et de paysans recevaient, pour leur
feu des fêtes de Noël, un arbre ou grosse bûche appelé *tréfouel*.

L. DELISLE, *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 373.

Le *tréfouel* de Nouel.

Coust. de la forêt de Gavray, *Id.*, *ib.*

Nous venons d'indiquer une des acceptions du vieux mot
tréfouel, l'acception norm., conservée dans le pat. mod.; il en
avait deux autres dans l'anc. langue : il signifiait encore siège
à trois pieds pour se chauffer au foyer, et garde-feu. V. Duc.
à *Treffus* et à *Repofocilium*.

* TRÉMOIS, blés de mars ou fourrages qui ne sont
que trois mois en terre.

Du lat. *trimensis*, qui pousse en trois mois. On trouve
trimense triticum dans Isidore de Séville, et en bas-lat.
tremesagium :

Servitium aratri et herche ad *tremesagium* et ad yvernagium.

*Charte de 1281, du Cartul. de St-Lo, cité par M. Delisle dans
L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 319.*

Item chascune desdites quatre villes doit à la maison de Espailli...
une journée de *tremois*.

Charte de 1308, Duc., Tremesium.

Tremois est la forme française du mot; celle normande est *tremeis*, on la retrouve dans le patois moderne.

* TRIBOUL, trouble, tumulte, commotion. — TRIBOULLARD, séditieux.

Du lat. *tribulare*. Ce verbe a deux acceptions.

Au propre, il signifie presser le blé avec une espèce de herse (*tribulum*) pour dégager le grain de l'épi; d'où le vieux verbe norm. *tribler*, piler, écraser :

Car pierres orent fet *tribler*,
Esmeraldes, alemandines,
Saphirs, topaces et sardiniés;
En or sont de rechief fondues,
Et trestotes à un venues.

BEN., *Rom. de Troie*, v. 16680.

Au figuré, *tribulare* signifie persécuter, faire souffrir; d'où les subst. lat. *tribulatio*, tourment, et *tribulus*, tribule, plante qui nuit aux blés.

Du même radical sont encore dérivés, en vieux franç., les verbes *tribouiller*, *tribouler*, *triboler*, troubler, agiter, et les subst. *tribouil*, *tribou*, *tribol*, vexation, révolte, injustice :

Mais la joie c'ont li François...
Lor parlement i *tribola*.

Partonop. de Blois, v. 3696.

Et sont foulez
Et par fortune *triboulez*.

ALAIN CHARTIER, *Œuvres*, p. 626.

Dieu sçait en quel *tribouil* et tourment il est.

Les Quinze Joyes du mariage, p. 182.

Bologne aprent boule à boleur
Et tot *tribol* à *tribouleur*.

GAUT. DE COINCI, *Ste Léoc.*, v. 1131.

Por ce que li reis out dotance
Qu'en Engleterre eust turbance,
Tribous e noise e destorbier.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 39529.

Le verbe *triboler* ou *tribouiller*, aussi bien que le subst. *tribouil*, se rencontrent encore aujourd'hui, en patois normand.

Men sang s'en *tribouïlle*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 233.

TUMEREL, tombereau.

Icellui Phillippon estant en la compagnie d'un sien charreton...
qui menoit un *tumerel*.

Lct. de Rém., de 1346, Duc., *Tumbrellum*.

* TURLURE.

En pat. norm., *turlure*, diminutif *turlurette*, sert à indiquer soit un flageolet, soit tout autre instrument de musique, employé par les chanteurs nomades ou par les mendiants.

On trouve *turlurette* dans l'anc. langue :

Là ot un cornet dont l'oerre est si tost hastée,
C'on dit *turlurete*, maintenant fu sonée.

Chron. de Dug., I, 138.

Turlure vient de *turlurer*, autre mot de pat., qui signifie chanter, fredonner.

VACHIER, vacher.

Johan de Longues, Guillaume le Goiz, Jolannot de Longues,
vachiers et berquiers.

Invent. de 1307, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moy. âge*, p. 724.

Hier *vachier* huy chevalier.

Corç., *Diction.*

Un Guillaume *le Vachier* figure dans un acte du XV^e siècle, du *Cart. de Lisieux*, f^o 53.

V. les noms immédiatement suivants.

* VAQUIER, VACQUEREL, vacher, petit vacher. — VAQUET, veau. — VAQUETTE, jeune vache ou petite vache. — VACQUERIE, vacherie.

Tous ces noms procèdent du mot de pat. norm. *vaque*, vache; du lat. *vacca*; en bas-lat. *vaqua*:

Non sit ausus ponere seu immiscere de duobus coriis, quasi dicamus corium mutonis cum corio *vaquæ* seu de cordoa.

Ordon. des rois de Fr. (1402), VIII, 560.

Su Bouquinquan (Buckingham) aussi gros qu'une *vaque*.

D. FER., *Muse norm.*, p. 78.

A Bonneville-la-Louvet,
Pûs d' p.... que d' *vaques* à lait ;
Et, d' l'autre côté d' la rivière,
Pûs que d' *vaques* anouillères.

Anc. dicton norm.

Le pat. mod. a emprunté ce mot à l'ancien dialecte :

Por i. cuir de beuf ou de *vaque*... i. den.

Coût. de la Vic. de l'Eaue de Rouen, art. xxxiii.

... Est ce or une *vaque*,

Une mousque ou ung escarbot ?

Pathelin, p. 74.

En pat. de Guernesey, on dit *vaquotte*, pour petite vache.

Nous devons dire enfin que, vers l'année 1320, on donna le nom de *vaquiers* à des sectaires ou séditeux qui troublèrent alors la France.

VASSE, vassal.

Du bas-lat. *vassus*, serviteur du prince ; c'est un mot d'origine celtique. V. au nom *Levasseur*.

Dans l'ancien régime féodal, un *vasse* était un homme libre, qui tenait d'un seigneur une terre et était soumis envers lui à certaines obligations personnelles.

Eussions ordené que le ressort de la conté de Bloys et des *vasses* et subgés doudit conté..

Ordon. des rois de Fr., V. 10.

Vassal est aussi un nom de fam. très-répandu en Norm.

Nous devons faire remarquer que le mot *vassal*, outre le sens indiqué plus haut, en avait un autre, d'un usage très-fréquent dans l'anc. langue ; il signifiait encore, brave, courageux :

Li lions qui si est *vasaus*.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 131.

Molt s'en entremist Archelax,
Là parut bien qu'il ert *vassax*;
Car tant i a des lor ocis
Qu'à merveilles i ot grant pris.

BÉN., *Rom. de Troie*, v. 40829.

De même l'on disait *vassalement* pour couragement :

Mès eil molt tost en piez sailli,
Qui *vassalment* se deffendi.

Id., *ib.*, v. 11151.

VASSEUR, v. LEVASSEUR.

VATINE, v. GASTINE.

VAULTIER, VAUTIER, constructeur de voûtes.

Vaute et *vaulte* étaient, en effet, usités pour voûte, dans la vieille langue. En anglais, *vault* et *vaulty* se disent encore pour voûte et voûté ; du bas-lat. *volta*, mot dérivé lui-même du lat. *volutus*, roulé, arrondi.

Par une *vaute* sousterine,
Entra en la chambre perine.

Lai d'Ignaurès, p. 22.

Desus la maistre *vaulte* avoit par art posé
Le ciel et les estoiles, et yver et esté.

Fierabras, v. 2150.

Et dit que li messagiers y entreroit par *vaultes*, qui estoient faites dessous terre.

Rom. d'Abladane.

Item, sera pavé le dessus de la *vaulte* des necessaires communs.

Cartul d'Amiens (1447).

L'on disoit pareillement *vaulter* ou *vauter*, pour voûter :

Nicole est en prison mise
En une cambre *vautié*,
Ki faite est par grant devise
Panturée à miramie.

DARB., *Fabl. et contes*, I, 383.

Une maisonnette *voltée*.

Rom. de Mahomet, v. 1904.

Fait sei porter en sa cambre *voltice*.

Chans. de Rol., p. 18.

* VAUMESLE, v. LEMESLE.

VAUTORTRE, v. LETEURTRE.

VAVASSEUR, v. LEVASSEUR.

- VÉDY, v. VOIDY.

* VENIER, vesseur.

En pat. norm., comme dans l'ancienne langue, *vêne* se dit pour vesse, et *vêner* pour vesser.

Pantagruel... d'une *vesne* qu'il feït engendra autant de petites femmes, accropies comme vous en voyez en plusieurs lieux.

RAB., *Pant.*, l. II, ch. xxvii, p. 172.

La faulse vieille *vesnoyt*...

Id., *ib.*, l. II, ch. xv, p. 145.

Gilles du Wey, dans sa Gramm., p. 957, traduit *to fysel* (en angl. mod. *to fizzle*) par notre mot *vêner*.

Vêne et *vêner* se rencontrent aussi pour vesse et vesser dans le pat. de Guernesey.

VERDIER, LEVERDIER.

Outre ses acceptions actuelles, le mot *verdier* avait en Norm., au moy. âge, un sens particulier, auquel peuvent se rattacher, aussi bien qu'au mot moderne, les deux noms qui viennent d'être indiqués ; ce qui nous détermine à indiquer le sens de l'anc. mot norm.

On appelait autrefois *verdiens* en Norm., les gardiens des bestiaux qui paissaient dans les forêts ou dans les bois.

Ils doivent au *verdier* de la dicte forest... deux paire de chars, une poulle pour le faucon du *verdier*.

Cost. de la for. de Vernon, cité par M. L. Delisle dans
L'Agric. en Norm. au moy. âge, p. 384.

VERNE, gouvernail.

Et Dex, qui toz les biens governe,
Seit nostre veile et nostre *verne*.

GUILL. DE NORM., *Best. div.*, v. 1235.

VERNEY, DUVERNEY, VERNOIS.

Verney ou *vernois* signifiait aunaie, ou lieu planté d'aunes.

Item, un petit *verney* assis au terroir de Manopou.

Charte d'amort. de 1412, Duc., Verniacum.

VÊQUE, VESQUE, prêtre ou évêque.

Truvad le *vesche* Hely al entrée, ki assiz iert. (Et Heli sacerdote sedente super sellam ante postes templi Domini.)

Les Rois, l. I, ch. 1, p. 3.

Le vesque de Londres lur ad dit
Que la parole seit en respit.

Vie de S. Thom. de Cantorb., v. 259.

L'aphérèse, qui a donné l'anc. forme *vesque*, pour évêque, se rencontre encore aujourd'hui en provenç.

VIART, voile dont on se couvrait le visage.

S'image muche sous *viart*..

L'image à la dame de gloire.

Miracles de la B. V. M., l. II.

Viart dérive du vieux mot *viaire*, visage :

E de desoz fut li suaire

D'un drap cired sor le *viaire*.

GUIL. DE SAINT-PAIR, *Rom. du Mont S. Michel*, v. 1239.

E qui l'om trenche les *viaires*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 37332.

* VIAU, VIOT, veau.

Viau est la forme norm. du mot veau :

Ses *viaux* déhalaudais, degvêtrais, sans arrêt,

Vont les fins-faeux-âlez, par dessus l' Grand-Marais.

Rim. Guern., p. 13.

Primo, d'abord, au marché z' à bestiaux

On n'avait mis qu'un langard pour les *viaux*.

Mait' Jacq' à Rouen, p. 26.

On trouve *veiaus* pour veau, dans un Coutumier du XIV^e siècle, cité par M. Delisle dans *L'Agric. en Norm. au moyen âge*, p. 734 :

Li *veiaus*, se il est vendus, aveleques la mere alaitans, si ne doit riers.

En dialecte norm., dans les mots terminés par *eau*, l'*i* se substitue généralement à l'*e* : ainsi oiseau, naseau, étourneau, etc. forment *oisiau*, *nasiau*, *étourniau*, etc.

Frere, fait il, mult estes *biaus*
E mult est luisanz vostre *piaus*.

MARIE DE FRANCE, Fable XXXIV.

La même substitution se remarque aussi quelquefois dans le corps des mots :

De nul delit n'i troverez *falture*,
N'est bien al mond que covoit *criature*.

Adam, drame anglo-norm., p. 8.

* **VIDECOQ**, grosse bécasse.

Chapons en rost vinrent après
Et *widecos* à tos lor hès.

Bat. de Kar. et de Charn., v. 243.

Lesdits jurez toutes les semaines, trois ou quatre fois, verront et visiteront, par ouvrouërs et hostels desdits poulailliers, tous les connils, lievres, perdrix, *videcoqs* et autres bestes et oiseaux.

Ordon. des rois de Fr., II, 364.

Vidco, en pat. norm. de Guernesey, signifie encore aujourd'hui, bécasse :

Vé-tu l' temps qui s'ass'tembrie,
Nos nouaisiers sont quasi nus.
Coumme un troublai, l' cahouan crie,
Mais les *vidcos* n' sont pas v' nus.

MÉR., *Diction. franco-norm.*, p. 492.

Vidcoq, en pat. picard, a conservé aussi cette acception.
En angl. *wood-cock*.

VILLETTE, petite vrille.

L'origine du nom qui nous occupe, peut, sans aucun doute, se rattacher au mot franç. *villette*, petite ville; seulement, comme ce mot a eu dans l'anc. langue une autre acception, celle indiquée plus haut, nous avons jugé utile de la signaler ici.

Villette à forer et perçier les queues de vin.

Lct. de Rém. de 1376, Duc., Vigilia.

Pertuis que tu feras bien, deliée *villette*.

Modus, f° 120, dans Littré.

Villette est un diminutif de *ville* ou *visle*, formes primitives du mot :

A l'aide d'un sisel de fer et d'une *ville* de tonnelier.

Lct. de Rém. de 1396, Duc., Vigilia.

Une *viste* à percer vin.

Autre de 1381, Id., ib.

★ VILQUIN, v. LEQUIEN.

VIOLARD, joueur de viole ou de tout autre instrument à archet.

Du vieux verbe *violier*, jouer d'un instrument de cette espèce; du lat. *vitulari*, se réjouir, être dans l'allégresse. L'on trouve en ancien bas-lat. *vitula*, avec le sens de *viole*.

Par le palais vont grant joie menant :

Li uns *viole*, li uns conte romans.

Chr. de Fierne.

* VIQUET, guichet.

Le sens primitif du mot, sens que l'on va retrouver dans les citations suivantes, est petite porte. *Viquet*, en angl. *wicket*, est un diminutif de *vik*, qui, en ancien scandinave, signifie réduit, cachette.

Ne trespassez mais les *wiches*.

BÉN., *Chron. de Norm.*, v. 13709.

Rois, ore me bailliés le clef

Que vous avés de cel *wiket*.

Ren. le Nouv., v. 2810.

Le suppliant se parti et ala hors des dites prisons par le *viquet* d'icelles.

Let. de Rém. de 1405, Duc., Guichetus.

VITEL, ancienne mesure pour les grains.

Trois muis et *witel* et demi d'avaine.

Charte de 1312, Duc., Vitellus.

VOIDY, VOISDIE, VÉDY, habileté, tromperie.

Et cil li dist tot sans *voisdie*,

Gart bien qu'il ne se voie mie.

Dit de Narcisus, v. 51.

Li oisiax fu plains de *voidie*.

Lai de l'Oiselet, v. 272.

La forme norm. était *veisdie* :

Par grant *veisdie* eumencet à parler.

Chans. de Rot., p. 60.

★ VRAC.

Vrac ou *vrec* se dit en pat. norm. pour varech, plantes marines recueillies comme engrais, par les cultivateurs du littoral de la Manche.

En bas-lat. *wreccum*, de l'anglo-saxon *wrac*, ce que la mer rejette :

Cum omnibus libertatibus et pertinentiis in domibus, virgultis, boscis..., vivariis, gliseriis, aquis, *wreccis*.

Charte de Guill. de Pembrock, Duc., Gliscrida.

Toute icelle chose est dite *werech*, que la mer deboute et gete toute hors à la terre.

Anc. Cout. de Norm., 1^{re} partie, sect. II, ch. v.

Pour regler les jours aux quels on devra commencer et finir la coupe de l'herbe appelée varech ou *vreicq*.

Ordon. de la mar. de 1681.

T'en r' souvient-i, vier gosier sec,
Suchotant l' but d' pipe à ten bec,
Quand j'allaime, ichin d'avant, au *vrec* ?

Diction. franco-norm., p. 498.

Du *vraic*, une vieille ancre, deux dranets et une sène.

Rim. Jers., p. 24.

V. au nom *Lagan*.

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

NOV 11 2004

STAT

NOV 11 2004

NOV 11

NOV 11



a39003



002826443b

C S 2 6 9 9 . N 6 M 6 1 8 7 5
M O I S Y , H E N R I .
N O M S D E F A M I L L E N O R M A N

CE CS 2699
•N6M6 1875
COO MOISY, HENRI NOMS DE FA
ACC# 1326223

